John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
1833
v. 21

RECUEIL HISTORIQUE D'ACTES, *NÉGOCIATIONS*, MÉMOIRES ET TRAITEZ.

RECUEIL
HISTORIQUE
D'ACTES,
NÉGOCIATIONS,
MÉMOIRES
ET
TRAITÉS.

RECUEIL HISTORIQUE D'ACTES, *NÉGOCIATIONS*, MÉMOIRES ET TRAITEZ.

*Depuis la Paix d'*UTRECHT *juſqu'à celle d'*AIX-LA-CHAPELLE.

Par Mr. ROUSSET.

Conſeiller de la Chancellerie Impériale de Toutes les Ruſſies, *membre de l'Academie des Sciences de* Petersbourg *& de l'ancienne Societé Roïale de* Berlin.

TOME XXI & DERNIER.

A AMSTERDAM,
Chez MEYNARD UYTWERF.
MDCCLIV.

ADAMS 1893
V.21

AU PUBLIC.

ENFIN ! voici le vingt-uniéme & dernier Volume de mon RECUEIL HISTORIQUE d'ACTES, NEGOCIATIONS, MEMOIRES ET TRAITEZ, *depuis la Paix d'Utrecht jusqu'à celle d'Aix-la-Chapelle*, entrepris par le conſeil & ſous les auſpices de deux des plus grands Miniſtres de notre République, & dont j'ai donné le prémier volume en 1728. Il renferme plus de 550 Piéces autentiques qui pourront ſervir de preuves inconteſtables à differentes Epoques de l'hiſtoire de notre tems, pendant environ trente-ſix années; & j'ai eu ſoin d'en dreſſer une Table Chronologique, qui ſe trouve dans ce volume avant celle des Matières des vingt précédens & qui les termine.

L'A-

L'ABONDANCE des Piéces m'a obligé d'ajoûter en 1740 un Suplément au Tom. XIII, & un autre au Tome XVIII en 1745. Le prémier contient toutes les circonſtances du Démêlé entre l'*Eſpagne* & la *Grande-Brétagne*, qui a donné lieu à la guerre qui commença en 1739, & entraina ces deux Puiſſances dans celle pour la ſucceſſion de l'Empereur *Charles VI.* de Glor. Mém. & dont les motifs ne differoient pas beaucoup de ceux qui pouroient bien les brouiller encore dans peu. Le Suplément du Tome XVIII. contient d'importantes RECHERCHES *ſur les Alliances & les Intérêts entre la France & la Suède*, rélativement aux circonſtances des années 1743 & 1744. On y trouve les Pièces les plus curieuſes ſur ce ſujèt.

ON pouroit ajouter à ce *Recueil* un autre ouvrage de ma façon intitulé: *Hiſtoire de la grande Criſe de l'Europe*, ou *des ſuites de la Prag-*

ma-

matique-Sanction, en un volume *publiée en* 1743; & enfin les deux Volumes de l'HISTOIRE *de la ſucceſſion aux Duchés de Cleves & de Juliers &c.* publiée en 1738; ce qui feroit en tout 26. volumes de preuves Hiſtoriques pour la moitié du XVIII. ſiècle; ſans compter 51. volumes du MERCURE *Hiſtorique & Politique*, que j'ai compoſé depuis le mois d'Août 1724. juſqu'à Juillet 1749, avec autant de Vérité que d'impartialité, deux vertus qui m'ont attiré des chagrins qui ſont auſſi connus, qu'il eſt vrai que je les ai peu mérités.

RETIRE' du Tourbillon des affaires, dans la Solitude, que j'ai choiſie pour y paſſer le réſte d'une vie qui tend à ſa fin, je compte qu'il eſt tems de me repoſer, non que je manque de Matériaux pour donner à ce Recueil un Suplément d'une douzaine de volumes de ces ſortes de Piéces, qui ſont condamnées à

ne

ne voir le jour que dans des ouvrages *posthumes* ; ainsi elle seront réservées pour servir d'Apendice à l'HISTOIRE DE MON TEMS, que je confierai à quelque fidèle & véritable ami, & dans laquelle on trouvera des Anecdotes plus dignes de ce nom que les oui-dire, les balivernes, & les contes de vieilles, dont est rempli & le *Siècle de* Louis *XIV.* & *l'Abregé de l'Histoire Universelle depuis* Charlemagne *jusqu'à* Charles-quint, du fameux *Voltaire*, ce bel esprit né pour tenir son rang parmi les plus célébres Poëtes, mais nullement pour être Historien, puisque l'Histoire veut un Ecrivain véridique & que la Poësie ne brille qu'à la faveur de l'invention, mére du Mensonge.

ADDITION *à la Table des Matiéres.*
Pag. 271. *lig.* 24. *ajoutez.*
Mémoires concernant la conclusion de ce Traité. Tom. XXI. pag. 1—100.

RECUEIL HISTORIQUE D'ACTES, NÉGOCIATIONS, MÉMOIRES & TRAITEZ.

MEMOIRES *touchant les Traitez de* DRESDE.

NOus avons raporté dans le Tome XVIII. (*) L'EXPOSE' DES MOTIFS *qui avoient obligé le Roi de* Prusse *de donner des Troupes auxiliaires à l'Empereur* Charles VII, nonobstant la clause du Traité de *Breslau*; par laquelle ce Monarque s'étoit obligé à ne donner aucun secours aux Ennemis de la Reine d'*Hongrie*. L'abondance

(*) Pag. 456-516.

„ dance des Matiéres ne nous a point laiſ-
„ ſé de place dans les deux Tomes ſuivans,
„ pour y inſtruire le Lecteur des ſuites de
„ cette démarche de Sa Maj. *Pruſſ.*, & de
„ la manière dont elle fut terminée à la
„ gloire de ce Prince qui parvint effecti-
„ vement à pacifier les troubles dont la
„ République Germanique étoit agitée.
„ La relation des événemens de cette
„ Guerre, dont la *Bobeme* fut particu-
„ liérement le Theatre, n'eſt pas de notre
„ reſſort, non plus que la mort du nouvel
„ Empereur, l'Election de S. A. R. le Duc
„ de *Lorraine*, qui ſous le nom de FRAN-
„ COIS I. fit remonter la Maiſon d'*Autriche*
„ ſur le Trône Impérial.

„ PENDANT ces grands Evénemens le
„ Roi de *Pruſſe* n'oublia rien de concert
„ avec Sa Majeſté *Britannique*, pour pa-
„ cifier l'*Allemagne*, ſoit en réconciliant
„ *Charles* VII avec la Reine d'*Hongrie*,
„ ſoit en détachant des intérêts de cette
„ Princeſſe quelques-uns de ſes Alliés com-
„ me le Roi de *Pologne*, Electeur de *Saxe*,
„ & l'Impératrice de *Ruſſie*. N'aïant pû
„ y réuſſir il prit le parti d'attaquer la *Saxe*,
„ païs ouvert, où il n'y a pas une forte-
„ reſſe qui pouvoit arrêter une Armée deux
„ fois vingt quatre heures; mais avant de
„ commencer les hoſtilités, Sa Maj. jugea
„ à propos d'en juſtifier les Motifs par les
„ raiſons ſuivantes.

MANI-

MANIFESTE *du Roi de* Pruſſe *avant d'entrer en* Saxe, 1745.

DEPUIS que le Roi a donné des Troupes Auxiliaires au défunt Empereur *Charles* VII., & que le Roi de *Pologne*, Electeur de *Saxe*, en a fourni preſque en même tems à la Reine de *Hongrie*, ſous prétexte de coopérer à ſa défenſe, les perſonnes ſenſées ont apréhendé d'abord que ces Princes n'en vinſſent bientôt à mêler dans la quérelle de leurs Alliés, leurs démêlés particuliers.

L'ACTE ſimple en ſoi-même, de fournir des Troupes Saxonnes-Auxiliaires à la Reine de *Hongrie* contre les Armées du Roi, auroit autoriſé Sa Majeſté, ſelon les uſages de la Cour de Vienne, à agir hoſtilement contre les Etats de *Saxe*.

C'EST ſelon ce principe que les Troupes de la Reine de *Hongrie* ont déſolé le Haut-Palatinat, & qu'elles ont tiré des contributions énormes des Duchés de *Juliers* & de *Bergue*, quoiqu'en effèt la conduite de l'Electeur *Palatin* envers la Reine de *Hongrie* ne différât point de celle de l'Electeur de *Saxe* envers le Roi. Ce même prétexte a fait tenter à la Reine de *Hongrie*, par deux différentes repriſes, des invaſions infructueuſes en *Siléſie*; & c'eſt encore par ce même eſprit que les Troupes *Heſſoiſes* ont été déſarmées en *Suabe*, après l'accord que l'Electeur de *Baviére* venoit de ſigner.

Ces faits font foi, qu'à *Vienne* on ne fait aucune diſtinction entre Auxiliaire, & Partie belligerante. Ce qui s'eſt pratiqué à *Vienne* peut être pratiqué par la même loi à *Berlin*; & par une juſte rétorſion le Roi auroit été en droit de prendre les mêmes meſures contre les *Saxons*, alliés de la Reine de *Hongrie*, que cette Princeſſe s'étoit cru en droit de prendre contre les *Palatins*, les *Pruſſiens* & les *Heſſois*, alliés de l'Empereur défunt.

Mais le Roi a ſenti une répugnance extrême à prendre ce parti violent. Il n'a point voulu ſe rendre complice des violences de la Cour de *Vienne*, étant d'opinion que ſi l'honnêteté étoit bannie de la Terre, ce ſeroit auprès des grands Princes qu'on devroit la retrouver. Bien loin de donner des marques de reſſentiment mêlées d'aigreur & d'animoſité, le Roi fit faire, immédiatement après la mort du dernier Empereur, des propoſitions amiables au Roi de *Pologne*, dans l'intention de trouver un terme de réconciliation. On voïoit dans ces propoſitions un déſintéreſſement parfait de la part de la *Pruſſe*, outre des avantages conſidérables & des agrandiſſemens pour la Maiſon de *Saxe*.

Ces démarches pacifiques furent infructueuſes. La Cour de *Dreſde* énorgueillie par la frivole idée que ſes troupes avoient eu une part conſidérable à la marche *rétrogradive* que fit l'Armée du Roi, à la fin de l'année paſſée, pour ſe poſter ſur les frontiéres de la *Siléſie*; l'eſpérance chimérique

que qu'elle conçut de grandes conquêtes, fondant ſes vœux ambitieux ſur les iniquités du Traité de *Varſovie*; la jalouſie d'un Voiſin, dont cette Cour avoit vû l'agrandiſſement avec une envie chagrine; en un mot une fermentation de paſſions, & peut-être des intérêts particuliers de Miniſtres, lui firent fermer l'oreille aux véritables intérêts de la *Saxe*, & en même tems à la voix de la juſtice & de l'équité.

Ce Traité de *Varſovie* engageoit le Roi de *Pologne* à fournir un Corps de trente mille Auxiliaires à la Reine de *Hongrie*, dans l'intention ſans doute, de faire la conquête de la *Siléſie*. On ſait maintenant, à n'en pouvoir douter, que par des Articles ſecrets, & dans les conventions faites à la ſuite de ce Traité; mais ſur-tout dans celle que le Sieur de *Saul*, Miniſtre de *Saxe*, a conclue à *Vienne*, on eſt convenu: Qu'en reconnoiſſance de ce ſecours, la Reine de *Hongrie* céderoit au Roi de *Pologne* ſes Droits ſur les Principautés de *Glogau*, *Jauer*, *Wohlau*, & ſur les Villes commerçantes des montagnes; & que le Roi d'*Angleterre* promettoit de païer une ſomme aſſez conſidérable à la *Saxe*, pour que le Roi de *Pologne* fût mis en état d'entretenir un Corps de Troupes en *Pologne*, & de rendre ce Roïaume héréditaire dans ſa Maiſon: ſans compter que les Miniſtres de *Saxe* à quelques Cours étrangères ont donné aſſez à connoître que le Roi leur Maître viſoit auſſi au Duché de *Magdebourg*, & à d'autres dépouilles

des Etats du Roi, dont on étoit convenu ſecrettement.

En conſéquence de ces engagemens, les *Saxons* entrérent le 26. Mai en *Siléſie* avec les *Autrichiens*, & s'avancérent juſqu'à *Friedberg*, lorſqu'on fit partir de *Dresde* presqu'en même tems un train d'Artillerie, & de Pontons, pour prendre la route de *Glogau*, que les *Saxons* avoient intention d'aſſiéger; mais la Providence qui gouverne les Empires par ſa puiſſance, qui veille ſur les choſes humaines par ſa ſageſſe; elle qui ſe plaît à confondre les conſeils des ſuperbes, & de ceux qui ſe fient en leur propre force, en avoit décidé autrement. On ſait quelle gloire immortelle les Troupes *Pruſſiennes* s'aquirent le 4. de Juin, & que les ſuites de cette victoire achevérent de détruire les deſſeins que les Ennemis avoient formés contre la gloire & la puiſſance du Roi. Le monde entier eſt informé des cruautés inouïes que ces mêmes Ennemis ont éxercées en *Siléſie*. Leur mémoire y eſt en horreur & en abomination, & il faut avouer qu'il eſt honteux à des Peuples Chrétiens & policés de faire une guerre dont les Barbares auroient lieu de rougir.

Pendant que tant d'horreurs ſe commettoient en *Siléſie*, & que le Ciel juſte vengeur des crimes, ſe plaiſoit à les punir d'une maniére ſi éclatante, ſi palpable & ſi ſévére, l'on ſoutenoit froidement à *Dresde* que la *Saxe* n'étoit point en guerre avec la *Pruſſe*; que le Duc de *Saxe-Weiſſenfels* & les Trou-

Troupes qui étoient sous ses ordres, n'avoient point attaqué les Etats héréditaires du Roi de *Prusse*, mais seulement les nouvelles acquisitions, & le Ministére de *Dresde* se berçoit avec ces sortes de raisonnemens captieux, comme si de petites distinctions scholastiques & des subtilités puériles de Grammaire étoient des motifs assez puissans pour autoriser l'illégalité & l'injustice de son procédé.

Rien de plus facile que de réfuter de si foibles argumens. Les deux Couronnes vivoient en paix, avant que les Troupes auxiliaires de l'Empereur entrassent en *Bohéme*. Le court trajèt de ces Troupes pour traverser la *Saxe*, a fait beaucoup crier les Ministres du Roi de *Pologne*, mais injustement.

Suivons la conduite du Roi dans cette marche. Les Réquisitoriaux de l'Empereur avoient précédé l'arrivée de l'Armée. Les Troupes n'ont presque fait aucun séjour dans leur passage, & elles ont païé dans leur marche, aux fourages près, tout ce qui leur a été fourni pour leur subsistance. Les engagemens du Roi, les conjonctures pressantes, & la situation locale du Païs ôtoient à Sa Majesté la liberté d'opter entre les chemins qu'elle pouvoit choisir. Si le Roi avoit eu des desseins pernicieux sur la *Saxe*, qui auroit pû l'empêcher, à la tête d'une Armée de soixante mille hommes, de désarmer cette poignée de *Saxons* qui gardoient le Païs, & de s'en rendre

le maître. Mais eſt-ce aux *Saxons* d'accuſer le Roi d'auſſi noirs projèts ? Et ſe peut-il que cette Nation ingrate ait déjà perdu la mémoire de la bataille de *Czaslaw*, où le Roi courut tous les hazards d'une affaire générale pour garantir leurs frontiéres des incurſions que les *Autrichiens* pouvoient y faire, après que les *Saxons* mêmes aïant abandonné le Roi en *Moravie*, ſe retirérent dans le Cercle de *Saats*, & laiſſérent cette partie de leurs frontiéres qui eſt ſituée à la rive droite de l'*Elbe*, ſans défenſe ?

INDE'PENDAMMENT des Troupes *Pruſſiennes* par la *Saxe*, la bonne harmonie ſubſiſtoit encore entre les deux Rois, du moins en apparence ; & les Miniſtres continuoient, ſans altération, leur réſidence dans les deux Cours reſpectives également.

IL n'y avoit donc que des ſentimens d'envie & de jalouſie, & une ambition injuſte & effrénée, qui puſſent faire contracter au Roi de *Pologne* les engagemens qu'il a pris par le Traité de *Varſovie*, & les autres engagemens poſtérieurs. La *Siléſie* étoit regardée par toute l'Europe, depuis la Paix de *Breſlau*, comme une Province incorporée aux autres Etats qui ſont ſous la domination du Roi. C'eſt un héritage de ſes Ancêtres, qu'il a répété & conquis depuis l'extinction des Mâles de la Maiſon d'*Autriche*. Il s'enſuit donc de-là que la *Siléſie* eſt autant annéxée aux Etats du Roi, que les Païs de *Zeitz* & de *Merſebourg* le peuvent

être

être à la *Saxe*. Ce ſont des héritages également de part & d'autre, & il eſt à croire qu'à *Dresde* tout le monde s'inſcriroit en faux contre un Sophiſte qui auroit la démence de ſoutenir que les Païs de *Merſebourg* & de *Zeitz* pourroient être attaqués impunément, & que ce ne ſeroit point faire la guerre au Roi de *Pologne*, Electeur de *Saxe*, que de lui envahir ces deux Duchés. Mais il y a une grande différence entre le langage des paſſions & celui de l'équité. Il eſt donc évident que le Roi de *Pologne*, après avoir attaqué le Roi de *Pruſſe* dans ſes poſſeſſions, ſoit en *Siléſie*, ou ailleurs, lui fait dès ce moment là une guerre ouverte & offenſive. Quel eſt l'imbécile qui ne ſe croïe pas en droit de ſe défendre, s'il ſe ſent bleſſé dans quelque membre par l'épée d'un homme armé? Et quel ſeroit l'homme aſſez ſtupide pour ſe contenter de cette défaite frivole, que ſon ennemi n'en veut pas à ſon corps, mais ſeulement à ſon bras? Pour ôter toute excuſe aux *Saxons*, accordons-leur pour un moment, que l'invaſion dans la *Siléſie* ne peut point être regardée du Roi comme une hoſtilité, quoique le monde impartial la regarde comme une des plus qualifiées & des plus marquées qu'il y ait jamais eu. Qu'auront-ils à repliquer ſur les incurſions que leurs Troupes derniérement levées, ont faites dans la *Nouvelle-Marche*? Faudra-t-il éxemter encore cette Province comme la *Siléſie*, du nombre de celles *où les hoſtilités*

ne ſont pas permiſes? Ce ſera donc le libre caprice des *Saxons* qui mettra des bornes à la protection que le Roi doit à ſes Sujèts; & des Corps entiers de Troupes, qui s'aſſemblent ſur diverſes frontiéres, & qui y font des incurſions, ſeront conſidérées comme une milice amie, qui cultive ſoigneuſement les devoirs d'un bon voiſinage. Pour ne point arrêter trop longtems le Lecteur ſur cet objèt, on le renvoïe à la note, où l'on raporte le procès verbal de cette incurſion. On paſſe de-même légérement ſur une infinité d'autres inſultes que les *Saxons* ont faites au Roi à différentes repriſes, comme violation de territoire par le paſſage de Troupes ſans réquiſitoriaux, arrêt de recrues & de Soldats *Pruſſiens*, qui revenant de l'Empire, repaſſoient par la *Saxe*; intrigues, machinations noires & ruſes illicites, pour commettre le Roi avec ſes bons voiſins & alliés, les *Polonois*, dont la liberté eſt, pour ainſi dire, attachée à la fortune du Roi, & à la conſervation de la *Siléſie*.

Il ſembloit que c'étoit enfin ici le terme de la patience & de la modération du Roi: mais Sa Majeſté aïant compaſſion d'un Peuple voiſin & malheureux, qui eſt innocent des offenſes qu'il a reçues, & connoiſſant les malheurs inévitables & les déſolations qui ſuivent la guerre, avoit ſuſpendu encore pour un temps les juſtes effèts de ſon reſſentiment, pour faire de nouvelles tentatives d'accommodement à la

Cour

Cour de *Dresde*. Il y a lieu de préſumer que la Religion du Roi de *Pologne* a été ſurpriſe par l'indigne perfidie de ſes Miniſtres.

Les repréſentations les plus pathétiques, & les négociations les plus avantageuſes ont été des ſoins pris à pure perte.

Il paroit donc, par cet aveuglement étrange, que la meſure eſt parvenue à ſon comble, & qu'après avoir inutilement tenté toutes les voïes de réconciliation, il ne reſte plus à Sa Majeſté d'autre parti à prendre, que de repouſſer la force par la force; de donner une protection efficace à ſes Sujèts contre leſquels le Roi de *Pologne*, Electeur de *Saxe*, a éxercé tant de violences & d'inhumanités; de prévenir les pernicieux deſſeins de ce Prince, que ſa perſévérance rend irréconciliable; & de faire éprouver à ſes Sujets de *Saxe* les mêmes maux qu'il a cru pouvoir faire ſentir impunément aux Etats du Roi, ſur lesquels il paroit avoir formé de nouveau des deſſeins de conquête. L'intention du Roi eſt d'obliger un Prince ambitieux & irréconciliable à prendre des ſentimens modérés; & quelques avantages que les Armées de Sa Majeſté puiſſent avoir dans les opérations qu'elles ſont à la veille de commencer en *Saxe*, elle ſera toûjours prête à recevoir les propoſitions qu'on lui fera, pourvû qu'elles ſoient équitables, & compatibles avec ſa gloire. Et en donnant des marques de fermeté & de vigueur, le Roi n'eſt pas moins porté à en donner de grandeur

deur d'ame, & de ſa modération dans toutes les occaſions.

„ La note, ou information extraite du „ procès verbal dont il eſt parlé dans le „ Manifeſte, ne contient que quelques ex„ cès commis par les *Oulans*, ou *Tartares*, „ ſur les Terres du Roi de *Pruſſe*, comme „ le meurtre du nommé *Michel Binders*, „ les bleſſures du Maire de *Berkenwerder*, „ &c.

„ La Cour de *Saxe* fut quelque tems ſans „ répondre à cet Ecrit; mais le Public n'y „ perdit rien, & ſa curioſité fut ſatisfaite par „ les anecdotes intéreſſantes que cette ré„ ponſe renferme. Elle parut à la fin de Sep„ tembre, ſous le titre de

REMARQUES *ſur un Ecrit publié à* Berlin *ſous le titre de Manifeſte de S. M. le Roi de* Pruſſe *contre la Cour de* Dresde.

SA MAJESTE' le Roi de *Pologne*, Electeur de *Saxe*, depuis qu'elle a pris le Gouvernement de ſes Etats héréditaires, n'a eu rien plus à cœur que d'entretenir les liaiſons d'amitié & de bonne correſpondance avec tous les Princes & Etats de l'Empire en général, & avec ſes Voiſins en particulier. Cette louable attention n'a point été fruſtrée de l'effet qu'elle devoit s'en promettre, puisqu'elle a été recherchée d'amitié, tant de la plûpart des Puiſſances étrangéres, que des principaux Etats de l'Empire, qui en diverſes occaſions, lui ont témoigné

&

& de la considération & de la confiance.

Ce n'est qu'envers le Roi de *Prusse*, à présent régnant, que les soins de Sa Majesté n'ont point eu le succès desiré, quoiqu'elle dût s'y attendre le moins de sa part, tant en considération des marques réelles & particuliéres d'amitié qu'elle lui a témoignées, qu'eu égard sur tout aux étroites alliances & liaisons d'amitié & de confraternité qui ont subsisté depuis si longtems entre les Maisons Electorales de *Saxe* & de *Brandebourg*, à leur grand avantage réciproque & à celui de leurs Etats & Sujèts.

Non seulement les desirs & les soins de Sa Majesté à cet effèt ont été envain emploïés. Mais elle a de plus eu occasion de remarquer, que, depuis que le Roi de *Prusse* est parvenu à la Régence, ni Elle, ni ses Etats n'avoient pas beaucoup d'affection ni d'amitié à s'en promettre.

Cependant Sa Majesté aïant toûjours de son côté aporté une nouvelle attention à éloigner tout ce qui pourroit donner lieu à des altercations & à des brouilleries, en se prêtant même, autant qu'il a été possible, aux choses qui pouvoient être agréables au Roi de *Prusse*; & ce Prince, qui rouloit peut-être déjà de vastes projèts dans son esprit, aïant eu du sien des raisons de déguiser encore pour un tems les dispositions d'esprit dans lesquelles il étoit envers la *Saxe*, l'apparence de bonne amitié & de bon voisinage de sa part a duré pendant quelque tems. Il a plus fait encore, & suivant les circonstan-

ſtances qui ſe ſont préſentées, il n'a pas épargné les aſſurances les plus fortes de ſon affection envers Sa Majeſté, & de ſon attachement à ſes intérêts.

Mais après que le Roi de *Pruſſe* au mois d'Août 1744 fut entré de nouveau en *Bohéme* à la tête d'une Armée de plus de 100000. hommes, & qu'il s'aperçut que cette expédition qu'il s'étoit flatté d'achever en peu de mois, rencontroit des obſtacles auxquels il ne s'étoit peut-être pas attendu, tant à cauſe du ſecours que Sa Majeſté envoïa à la Reine de *Hongrie* au mois d'Octobre ſuivant, en vertu des Alliances défenſives du mois de Décembre 1743. & du mois de Mai 1744. que parce qu'elle ne voulut plus permettre aucun tranſport, ni paſſage d'artillerie, ni de munitions, ni de priſonniers par la *Saxe*, ni en particulier ſur l'*Elbe*, ce Prince, chagrin de ſe voir ainſi retardé dans l'éxécution de ſes projèts, ne différa plus de manifeſter ſes intentions & ſes vûës peu amiables contre Sa Majeſté & contre ſes Etats.

Enfin on a vû paroître un Manifeſte dreſſé au nom de Sa Majeſté *Pruſſienne*, qui d'abord a été communiqué à la Cour *Britannique* à *Hanovre*, enſuite à diverſes autres Cours, & diſtribué à divers Miniſtres des Cours étrangéres à *Berlin*, où il a été publiquement débité.

Dans cet Ecrit, publié ſans ſignature & ſans date préciſe, non ſeulement les plaintes frivoles, & deſtituées de tout fondement

ment, contre la Cour de *Saxe*; mais auſſi les vûës pernicieuſes de ruïner la *Saxe* de fond en comble, s'il étoit poſſible, en l'envahiſſant, par une injuſte guerre formellement déclarée par le même Ecrit, ont été pleinement découvertes.

Sa Majeste' eſt perſuadée que tous ceux qui liront ce Manifeſte ſans prévention & ſans partialité, reconnoîtront d'abord que les prétextes qu'on a ramaſſés, n'ont entre eux aucun raport ni connexion; que les conſéquences qu'on voudroit en tirer ſont fauſſes, que le ſtile dans lequel cette Piéce eſt conçue, eſt rempli de fiel & d'animoſité; & que les expreſſions indécentes, dont ſon téméraire Auteur s'eſt ſervi, au mépris du reſpect dû aux Têtes Couronnées, méritent de l'indignation & de l'horreur.

Mais pour que le Public puiſſe être pleinement convaincu, & de l'injuſtice d'un tel procéde, & combien il eſt deſtitué de tout fondement, on n'a pû ſe diſpenſer de faire ſur les principaux endroits de cette Piéce informe, les remarques ſuivantes, où l'on croit en dire aſſez pour la défenſe de la cauſe, en conſervant néanmoins toute la vénération & tous les égards que les Souverains ſe doivent les uns aux autres.

On croit néceſſaire, avant que d'entrer dans un éxamen plus particulier du Manifeſte, de faire précéder ici un récit ſuccinct des procédés reſpectifs des deux Séréniſſimes Rois l'un envers l'autre, rélativement aux affaires préſentes. Ce court pa-

parallèle répandra plus de jour ſur les remarques.

EXPOSE'

De la conduite des deux Rois l'un envers l'autre.

LA MORT de l'Empereur *Charles* VI. aïant donné lieu à diverſes Puiſſances de l'Europe de former diverſes prétentions aux Etats par lui délaiſſés, Sa Majeſté, par diverſes raiſons qu'il ſeroit ſuperflu de raporter ici, ne pût ſe diſpenſer de paroître ſur les rangs, & de joindre ſes armes à celles de diverſes autres Puiſſances prétendantes; & de leurs Alliés; mais Sa Majeſté en entrant dans la Ligue, faiſant fonds ſur l'amitié du Roi de *Pruſſe*, & ſur la facilité de ſe prêter une aſſiſtance mutuelle, vû la contiguïté de leurs Etats, ſe réſerva la liberté de renoncer à cette Ligue, auſſitôt que le Roi de *Pruſſe* l'auroit quitée. Telle étoit la confiance que le Roi avoit en ce Prince.

L'ANNE'E d'après, vers le commencement, ce même Prince, avant que de rentrer en *Bohéme*, trouva bon de paſſer par *Dreſde*, pour s'y aboucher avec Sa Majeſté & concerter avec Elle les opérations de la Campagne prochaine.

EN cette occaſion le Roi de *Pruſſe* donna des aſſurances ſi vives & ſi expreſſives de ſon affection & de ſon attachement aux intérêts de Sa Majeſté, qu'elle ne pût s'empê-

cher

cher d'y répondre avec une confiance dont il y a peu d'exemples. Elle remit son Armée en *Bohéme* entiérement à ses ordres, pour en disposer dans les opérations à faire, suivant sa volonté, & comme de la sienne propre. Le récit des disgraces que l'Armée *Saxonne* fut obligée d'essuïer, sous le commandement du Roi de *Prusse*, pendant cette campagne, ne pouroit trouver place ici, sans qu'on entrât dans de trop longs détails: mais la Cour de *Saxe* est en état de démontrer que, tant par la disette qu'on a fait souffrir à ses Troupes, que par les marches ruïneuses qu'on leur a fait faire, on ne pouvoit mieux réussir à les faire périr, que si on en avoit eu le dessein formel.

Si en cette rencontre le Roi de *Prusse*, en abusant de l'extrême confiance qu'on a eue en lui, s'est montré si peu fidéle ami, il n'a pas été plus scrupuleux observateur de ses engagemens & de ses promesses réitérées de ménager les intérêts de la *Saxe* autant que les siens propres, & de ne point faire la paix avec la Reine d'*Hongrie*, que du consentement & avec la concurrence de ses Alliés. Le Traité de *Breslaw*, où il n'a eu que son agrandissement en vûë, insistant sur des aquisitions au-de-là de ses prétentions, sera à jamais un monument mémorable, propre à servir d'avertissement utile à ceux, qui seront recherchés d'amitié & d'alliance par le Roi de *Prusse*.

Les circonstances dans lesquelles ce Prince s'est séparé de ses Alliés, rendent

le cas de cet abandon encore plus agravant.

Quoiqu'il leur dût en partie le ſuccès de ſes armes, il ſe ſépara d'eux à leur inſçu, dans un tems où leurs forces étoient extrêmement affoiblies par les diſpoſitions qu'il avoit faites, & en particulier celles de *Saxe*, qui après avoir ſouffert tout ce que la plus déterminée volonté d'un Chèf pouroit faire ſouffrir à des Troupes qui ſont ſous ſes ordres, ſeroient péries de miſére, ſi elles n'avoient pas pris la précaution de ſe ſaiſir d'un poſte, qui n'a pas peu contribué à leur ſûreté, jusqu'à la réconciliation avec la Reine de *Hongrie*.

Quelque odieux que fût cet abandon du Roi de *Pruſſe*, ſur-tout rélativement à la *Saxe*, qui s'étoit entiérement livrée à lui, il n'en eſt pas reſté-là.

Non content d'avoir ſacrifié les intérêts de ſes Alliés aux ſiens propres, il voulut encore alarmer la *Saxe*, & lui cauſer tout le dommage poſſible, en faiſant tenir un Corps conſidérable de ſes Troupes ſur les frontiéres, & en les faiſant paſſer par ſon territoire, où elles ont vécu ſans ordre, & ſans païer ce qu'elles ont trouvé bon de prendre pour leur ſubſiſtance; & cela dans le tems même qu'il faiſoit faire diverſes inſinuations par le Sr. d'*Ammon*, ſon Réſident d'alors, de reſter ferme dans l'Alliance qu'il venoit lui-même de rompre, vû que l'occaſion ne pouvoit être plus favorable de pouſſer la guerre avec force & vigueur con-

contre cette Princeſſe, promettant de ne s'en pas mêler ni d'y aporter aucun obſtacle.

Le but de ces inſinuations étoit trop clair pour s'y méprendre, & la réconciliation du Roi avec la Reine de *Hongrie* étoit une ſuite trop naturelle de ce Traité, pour la différer d'un moment.

Sa Majeste', libre alors de tout engagement avec une ligue où ſes intérêts avoient été ſi peu ménagés, en bornant ſes vûës à la défenſe & à la conſervation de ſes Etats, de-même que des Droits de ſa Maiſon, ne pouvoit prendre de parti plus ſalutaire dans des conjonctures ſi dangereuſes, que de ſe rejoindre à ſes anciens Alliés.

C'est dans cette vûë qu'elle conclut en 1743. un Traité d'alliance & de garantie mutuelle avec la Reine de *Hongrie*, en confirmation de celui de 1733. fait avec feu l'Empereur *Charles* VI. par lequel le même ſecours reſpectif que celui de 1733. a été ſtipulé, ſauf à l'augmenter ſuivant le beſoin.

C'est dans les mêmes vûës, & dans le même eſprit, qu'en Mai 1744. le Roi & la Reine de *Hongrie* trouvérent bon de paſſer une convention, par laquelle l'aſſiſtance réciproque ſtipulée dans le Traité précédent, fût augmentée, ſavoir, de la part du Roi juſqu'à 20000. hommes & de celle de la Reine de *Hongrie* juſqu'à 30000.

Ce fut dans le mois d'Août d'après que Sa

Majeſté *Pruſſienne*, à la tête de plus 100000. hommes, trouva bon de rentrer en *Bohéme*. Elle ſe flatoit, au moïen de telles forces, de ſubjuguer dans peu ce Roïaume, dépourvû de toute défenſe. Elle s'empara d'abord de la Ville de *Prague*, & en fit porter la nouvelle au Roi, qui étoit alors à *Bialoſtoch*, par un Courier, comme d'un heureux événement auquel il devoit prendre part: mais ce ne fut qu'au mois d'Octobre, & après la priſe de cette Ville (& non comme on l'avance dans le Manifeſte, qu'il y avoit déjà eu des Troupes *Saxonnes* en *Bohéme* lors du paſſage du Roi de *Pruſſe* par la *Saxe*), que le Corps auxiliaire *Saxon* ſe mit en marche, pour aller au ſecours de la Reine de *Hongrie*, en conſéquence des alliances ſuſdites; & ce fut ce ſecours, joint à la déclaration que fit le Roi, qu'il ne permettroit plus le tranſport d'artillerie & de munitions par ſes Etats, ſur-tout par l'*Elbe*, qui irrita d'autant plus ce Prince, qu'il ne s'étoit peut-être pas attendu de rencontrer un tel obſtacle dans l'éxécution de ſes deſſeins.

Ce fut alors que le Roi de *Pruſſe*, levant pour ainſi dire le masque, & renonçant à tous égards & ménagemens envers Sa Majeſté, ne différa plus de faire connoître à quoi elle devoit s'attendre d'un Prince, qui après avoir déguiſé pendant quelque tems ſa mauvaiſe volonté, ne reſpiroit plus qu'une vengeance ouverte.

Les propoſitions & promeſſes réitérées fai-

faites par ſon Miniſtre Plénipotentiaire le Sr. de *Wallenrodt* à *Varſovie*, dès les mois d'Août & Septembre derniers, en conformité des ordres de ſon Maître, découvrent aſſez à tout le monde, & en particulier à la *Pologne*, quelles étoient les vûës de ce Prince, & de quel eſprit il étoit animé. Les Piéces cottées *A* & *B* en font foi.

Peu de tems après le Roi de *Pruſſe* s'apercevant du peu d'effèt de ſes prémières ouvertures, s'aviſa de tenter une autre voïe, & fit dans le tems que le Roi étoit à *Grodno*, uſer des menaces les plus fortes. Mais ces menaces n'aïant point fait l'impreſſion qu'il s'en promettoit, il prit le parti de faire de nouvelles ouvertures plus ſpécifiques, & de propoſer au Roi par divers canaux, des avantages conſidérables qu'il ſe faiſoit fort de lui faire obtenir, à condition néanmoins qu'il ſe détacheroit de la Reine de *Hongrie*.

Ce n'étoit peut-être que l'effèt du mauvais ſuccès de ſa prémière Campagne de *Bohéme*; mais en tout cas, ces offres étoient d'une nature à ne pouvoir compâtir avec la juſtice de Sa Majeſté, ni avec ſa droiture.

Ces voïes n'aïant pas été plus fructueuſes que les prémières, les menaces recommencérent dans le mois d'Avril ſuivant, tant ici qu'en d'autres Cours, malgré les déclarations réitérées que fit la Cour de *Ruſſie*, qu'elle ne pourroit admettre en aucune façon, que le Roi de *Pruſſe*, pour le fait du

ſecours donné à la Reine de *Hongrie*, pût ſe croire en droit de regarder le Roi autrement que comme Partie auxiliaire dans cette guerre, enſorte que ſi la *Saxe*, pour raiſon du ſecours donné à la Reine de *Hongrie*, étoit attaquée par le Roi de *Pruſſe*, Sa Majeſté Impériale de *Ruſſie*, en conformité de ſes alliances, ſeroit indiſpenſablement obligée de l'aſſiſter. Et pour apuïer ſes menaces, on fit de grands préparatifs de guerre, tant dans la Marche de *Brandebourg*, que dans le Duché de *Magdebourg* ſur les frontiéres de la *Saxe*. Mais depuis l'avantage obtenu par les Armes *Pruſſiennes* à l'affaire de *Striegau*, il n'y a eu ſorte de mauvais procédé qu'on n'ait mis en uſage.

Le jour d'après le Sr. *Walter de Waldberg*, Conſeiller de *Guerre* & Réſident du Roi à *Breſlau*, eut ordre de ſe retirer en huit heures de tems, avec défenſe de ſe rendre en *Saxe*, où étoit le Roi pour lors. On le fit eſcorter par tout le territoire de *Breſlau* juſqu'en *Pologne*, par un Aide de camp; maniére de procéder contre un Miniſtre public des plus irréguliéres, & contraire au Droit des Gens. Le Sieur *Cagnoni*, Miniſtre du Roi de *Pruſſe* à la Cour de *Saxe*, eut ordre de ſon Maître de ſe retirer, ſans prendre congé. La correſpondance entre la *Saxe* & la *Pologne* fut interrompue par l'arrêt & l'ouverture des Lettres allantes & venantes, malgré la convention faite pour aſſurer cette correſpondance.

On

On arrêta divers Officiers & Couriers *Saxons*, quoique munis de passeports, envoïés avec permission du Gouverneur de *Breslau*, & adressés à lui-même, avec de l'argent pour les prisonniers *Saxons*, comme il paroit par les Lettres écrites à ce sujet. On a traité inhumainement ces pauvres prisonniers & contre tout usage de Guerre, en refusant tout soulagement aux Officiers, & en faisant donner trois cent coups de bâton à divers soldats pour les forcer à prendre service. On commit diverses autres hostilités, & les menaces d'envahir la *Saxe* par divers endroits étoient déjà passées dans la bouche de l'Officier & du Soldat.

Mais d'où peut donc procéder cette inimitié, cette haine si déclarée, & ces procédés si injurieux du Roi de *Prusse* contre la *Saxe*? Certainement Sa Majesté, ni par aucune démarche, ni par ses engagemens envers la Reine de *Hongrie*, n'y peut avoir donné lieu.

Il ne sera pas inutile, quant au dernier, de faire ici quelques observations, qui constatent la nature d'une alliance défensive: & en faisant connoître l'abus fréquent que l'on fait de ce nom, & les fausses conséquences qu'on en tire, ces observations serviront de réponse *préventive* à quelques endroits du Manifeste *Prussien*.

1. L'alliance défensive a pour but principal une défense réciproque, en cas que les Etats d'un des Alliés soïent attaqués. 2. Elle est contre tout Agresseur indistinc-

tement. 3. Le ſecours à donner y eſt déterminé, ſauf à convenir enſuite ſur une augmentation, ſi le beſoin le requiert. 4. Elle eſt diſtincte d'une Société de guerre, en ce qu'elle eſt bornée à une ſimple preſtation de ſecours, & qu'elle remet abſolument le ſecours promis à la libre diſpoſition de la Partie attaquée. 5. Elle ſubſiſte & reſte en vigueur tant que la guerre dure, & juſqu'à ce que l'Agreſſeur ait ſatisfait au dommage, & réparé l'injure: d'où il s'enſuit 6 qu'elle n'eſt point bornée à repouſſer l'ennemi des païs envahis, le ſort des armes pouvant lui en faciliter l'entrée.

Aucune puiſſance ne ſeroit moins limitée que celle d'un Prince qui ſe croiroit en droit d'attaquer injuſtement les Etats de ſes Voiſins & autres, lorſque l'envie lui prendroit de s'agrandir, ou qu'il jugeroit à propos de ne point laiſſer ſes Troupes oiſives, déſoler leurs Provinces, & en enlever tant les hommes que l'argent & les biens; en cas de mauvaiſe réuſſite, ou de danger aparent, ſe retiter chez lui & s'y refaire, pour ſe mettre en état de recommencer enſuite de plus belle; & cependant crier à l'injuſtice, taxer d'agreſſeurs tant l'Etat attaqué, que ſes alliés, auſſi-tôt qu'il ſe met en devoir de pourſuivre, & de faire rendre une juſte ſatisfaction pour l'injure faite & pour les dommages cauſés; requérir pour ce fait une aſſiſtance de dehors; envahir hoſtilement, & par un pur deſir de vengeance, un

Allié

Allié de l'Etat par lui injuſtement attaqué; & enfin vouloir faire paix ou guerre, ſuivant qu'il le croit utile à ſes intérêts & à ſes vûës.

C'EST ce qui conſtitue la nature d'une alliance défenſive innocente en elle-même, & fondée ſur ce qu'il y a de plus clairement établi dans le Droit Naturel & des Gens. Elle eſt très-compatible quant au reſte avec les liaiſons d'amitié & de bonne correſpondance, qui peuvent ſubſiſter d'ailleurs entre l'Aſſiſtant & l'Agreſſeur, à moins que le dernier par une juriſprudence toute ſinguliére, ne veuille imputer à injure ce qui eſt licite en ſoi, & qu'il ſeroit lui-même en droit d'éxercer contre d'autres.

IL n'en eſt pas de-même de ces alliances, où 1. il n'y a point de réciprocité de défenſe, & qui 2. dès leur origine ſortent de cette généralité innocente d'une mutuelle défenſe, contre tout agreſſeur quelconque, mais qui ſpécialiſent d'abord la Puiſſance contre laquelle on veut agir. 3. Qui ſe contractent avec une Puiſſance actuellement en guerre contre une autre, qui ne fait que ſe défendre. 4 Qui ne déterminent aucun ſecours particulier, & proportionné à celui qu'on doit attendre de la Partie aſſiſtée, mais qui s'engagent d'agir avec toutes les forces qu'ils ont en état de faire ſervir.

SI ce n'eſt pas-là prendre parti, épouſer la cauſe de ſon Allié, & entrer en ſociété de guerre avec lui; ou bien ſi ce n'eſt-là s'ériger en Arbitre Souverain, & emploïer

la force pour donner la loi, il faut renoncer aux idées les plus diſtinctes.

MAIS pour ne pas s'arrêter plus que de raiſon à prouver une théſe depuis longtems décidée, & par l'équité même & par un uſage conſtant, en ſe raprochant du ſujèt principal, on remarquera que les liaiſons dans leſquelles la Reine de *Hongrie* & le Roi ſont entrés, n'ont eu d'autre objèt, que la défenſe de leurs Etats reſpectifs, ſans aucune intention de faire tort à perſonne; que le but de ces liaiſons, auſſi peu dirigé contre le Roi de *Pruſſe* en particulier, que contre tout autre Prince & Etat voiſin, n'a proprement regardé que celui qui troubleroit la paix, qui ſeroit infracteur des Traitez, & qui attaqueroit l'une ou l'autre des Parties contractantes dans ſes Etats.

A quoi l'on ajoutera cette obſervation, que ces liaiſons étoient déjà toutes formées avant la nouvelle rupture du Roi de *Pruſſe*, & dans un tems où il ne ſeroit venu dans l'eſprit à qui que ce ſoit, que ce Prince, après le grand ſacrifice que la Reine venoit de faire pour regagner ſon amitié, qu'après la paix, l'union & les bons offices ſi ſaintement jurés & promis dans le Traité de *Breslau*, ce Prince, dis-je, méditât d'envahir de nouveau les Etats de la Reine.

LA ſécurité à cet égard étoit ſi grande pour lors en *Saxe*, qu'on ne s'attendoit à rien moins qu'au paſſage d'une Armée telle qu'a été celle que le Roi de *Pruſſe* conduiſit lui-même en *Bohéme*.

LE

Le Traité de *Varsovie* qui, dans le stile injurieux du Manifeste *Prussien*, est traité d'inique, ne contient rien dont on ait voulu dérober la connoissance au Public, puisque les engagemens qu'il renferme, sont fondés sur l'équité la plus scrupuleuse.

1. Le but de cette alliance est clairement énoncé dans le préambule du Traité, & pour en condamner l'objèt, qui n'est autre que le rétablissement de la tranquillité publique, il faut se déclarer ennemi de la paix. 2. Ce Traité, en rapellant & confirmant les engagemens précédens, ne passe pas les bornes d'une simple alliance défensive. 3. L'augmentation des Troupes auxiliaires à fournir, n'est qu'une suite de la convention du mois de Mai 1744. 4. Si pour cet effèt, les Puissances Maritimes ont trouvé bon de promettre quelques subsides à la *Saxe*, le Roi de *Prusse* ne peut lui en faire un crime, puisqu'il doit être assez indifférent à ce Prince, que la *Saxe* fourniſſe elle-même aux frais de cette augmentation, qui lui a toûjours été licite, en conséquence de ses alliances précédentes, ou qu'elle tire d'ailleurs quelques subventions à cet effèt. 5. Les Puissances assistantes ne se sont aucunement proposées par ce Traité, de faire la guerre au Roi de *Prusse*; on n'y trouvera pas un seul mot, qui en puisse donner la moindre indication. 6. Sa Majesté, en participant aux engagemens de ce Traité, reste autant dans les bornes d'une alliance défensive, rélativement à la nouvel-

le

le rupture du Roi de *Pruſſe*, que les deux Puiſſances Maritimes. 7. Les Etats-Généraux des *Provinces-Unies*, qui fourniſſent à la Reine de *Hongrie* une aſſiſtance ſi conſidérable, en Troupes & en Argent, contre la *France*, ſont-ils regardés pour cela par cette Couronne comme ſes ennemis ? Il faut qu'à la Cour de *Pruſſe* on ait des idées bien ſinguliéres de juſtice & d'équité. Dans ſon eſprit ce qui eſt juſte & licite pour l'un ne l'eſt pas pour l'autre, quoique dans la même cauſe. De plus cette Cour ſe croit permis ce qu'elle condamne en autrui. Eſt-ce paſſion ou aveuglement ? C'eſt le reproche le plus modéré qu'on ſeroit en droit de lui faire.

Ce qui paroit offenſer le plus Sa Majeſté *Pruſſienne*, c'eſt l'entrée des Troupes de *Saxe* en *Siléſie*. Un peu d'attention à ce qui a été dit ci-deſſus ſur la nature d'une alliance défenſive, ſuffira pour mettre en évidence l'obligation indiſpenſable où Sa Majeſté s'eſt trouvée, & ſe trouve encore de faire concourir ſes Troupes à toutes les opérations de cette guerre, tant qu'elle ne ſera pas terminée par la paix.

Le Roi de *Pruſſe*, vers la fin de l'année derniére, trouva bon de faire une marche retrograde en *Siléſie* (ce ſont les termes du Manifeſte) c'eſt-à-dire, qu'il évacua entiérement la *Bohéme*. Prétend on que le but de l'alliance avec la Reine de *Hongrie* aïant été pleinement obtenu par cette retraite, cette alliance n'étant plus fondée ſur rien,

ait

ait dû se dissoudre & prendre fin quant au cas présent ?

Toute alliance défensive, bornée à ce seul objèt, & ne subsistant plus aussitôt que l'Agresseur seroit retiré chez lui, ou en auroit fait le semblant, seroit frustratoire ou de très-peu d'utilité. Elle pouroit même être nuisible à la Partie assistée, qui auroit fait fond sur un secours promis, qui lui manqueroit au besoin ; & il auroit été fort avantageux au Roi de *Prusse*, si sa retraite avoit produit cet effèt, de mettre fin à l'alliance de la *Saxe* avec la Reine, puisqu'il auroit été mis par-là en pleine liberté de donner du repos à son Armée, de la ramener ensuite en *Bohéme*, suivant qu'il en auroit eu l'occasion & la volonté, sans que les Troupes de *Saxe* eussent osé ni pû continuer leur assistance à la Reine de *Hongrie*.

Il seroit donc libre à un Agresseur, comme il a déjà été dit, d'envahir les Etats de son Voisin, sauf à se retirer chez lui, au cas qu'il ne pût s'y maintenir, sans que la Partie injustement attaquée, pût se servir de l'assistance de ses Alliés, pour obtenir une juste satisfaction, tant pour les dommages causés, que pour les fraix de la guerre, & pour l'injure reçue ? Si une telle interprétation des Alliances défensives avoit lieu, le meilleur parti qu'une Puissance attaquée pouroit prendre, seroit de composer avec son Ennemi, au cas qu'elle ne fût pas en état de lui résister, sans se donner la peine

de

de rechercher des alliances précaires, ſur l'aſſiſtance desquelles elle ne pouroit nullement compter.

On s'eſt borné dans cet expoſé à faire voir que la conduite de Sa Majeſté envers le Roi de *Pruſſe* eſt irréprochable de tout point, & qu'elle différe en tout de celle dont ce Prince a uſé envers elle. Il pouroit ſervir de réponſe au Manifeſte *Pruſſien*; cependant comme cet Ecrit renferme des imputations fauſſes & des raiſonnemens captieux, on ne peut ſe diſpenſer d'y répondre en détail, pour que le Public en ſente toute l'irrégularité & l'indécence, & en même tems toute la foibleſſe.

REMARQUES PLUS PARTICULIERES

Sur le Manifeſte du Roi de Pruſſe.

Il y a une diſparité eſſentielle & notable entre le ſecours donné par le Roi à la Reine de *Hongrie*, & la guerre faite à cette Reine par le Roi de *Pruſſe*, quoiqu'au nom du dernier Empereur; & les motifs en ſont ſi différens, qu'ils impliquent une formelle contradiction.

Le but du Roi de *Pruſſe*, qui ne ſe croïoit pas fort aſſuré de la conſervation de ſes nouvelles acquiſitions, tant que la puiſſance de la Reine de *Hongrie* ne ſeroit pas affoiblie, étoit de lui enlever la *Bobéme*, & quelques autres parties de ſes Etats; & pour colorer un deſſein qui devoit révolter tout le

le monde contre lui, il s'eſt ſervi du ſpécieux prétexte de l'Union de *Francfort*, en vertu de laquelle il ne faiſoit, à ſon dire, que prêter ſes armes à l'Empereur contre cette Princeſſe.

Mais quelque accord particulier qu'il ait pû faire à ce ſujèt avec le feu Empereur, il ne peut être conſidéré que comme un Traité purement offenſif. Il avoit fait tout récemment ſa paix avec la Reine, & il ne pouvoit plus tirer l'épée contr'elle qu'en ſe déclarant ſon Ennemi. Outre que les Loix anciennes & nouvelles de l'Empire, interdiſent toute alliance offenſive, le Roi de *Pruſſe*, en conſidération des grands avantages obtenus par le Traité de *Breſlau*, ne s'étoit-il pas formellement obligé par l'Article I. de ce Traité, & par l'Article II. de celui de *Berlin*, de ne donner aucune aſſiſtance aux Ennemis de la Reine de *Hongrie*, *ſous quelque prétexte que ce pût être*? Cette prétendue obligation de ſoûtenir l'Empereur ne ſubſiſtoit-elle pas dès-lors? Après cela, ſuppoſé que le bien de l'Empire eût requit qu'on pourvût aux moïens propres à ſoûtenir l'autorité & la dignité de ſon Chèf, au cas qu'elles ne fuſſent pas dignement reſpectées, c'étoit à tout l'Empire en corps à y pourvoir, enſuite d'un réſultat pris à ce ſujèt, & non pas au Roi de *Pruſſe* à s'ériger, de ſon autorité privée, en Juge de cette queſtion, & en Défenſeur de l'Empereur, au mépris des Loix & en ſuſcitant de nouveaux troubles dans l'Empire. Le

vrai

vrai de tout cela eſt, qu'il manquoit au Roi de *Pruſſe* un prétexte pour colorer ſes vûës contre la Reine de *Hongrie*, & que ſon objèt étoit d'aſſurer ſes prémières conquêtes par de nouvelles, qui affoibliſſent d'autant la puiſſance de cette Princeſſe. Le Roi de *Pruſſe* a attaqué la Reine de *Hongrie* avec une Armée de 100000 hommes. C'eſt-là vraîment un beau Corps de Troupes auxiliaires. Mais ce Corps s'eſt-il joint à l'Armée de l'Empereur? S'eſt-il porté à aller au ſecours de ſes Etats héréditaires, où ce Prince étoit ſerré de près? Point du tout. Il a agi ſéparément & de ſon chèf, ſans que l'Empereur ait été conſulté ſur les opérations.

L'ALLIANCE contractée par le Roi avec la Reine de *Hongrie*, eſt bornée au ſeul objèt d'une défenſe réciproque. Il leur a été licite de s'unir dans ce but & de cette façon, par tout ce qu'il y a de plus clairement établi dans le Droit Naturel & des Gens. Les Loix de l'Empire autoriſent cette ſorte d'alliances, vû qu'elles ne tendent qu'au maintien du repos & de la ſûreté d'un chacun contre tout Perturbateur. La Sanction Pragmatique, garantie par tout l'Empire, par diverſes autres Puiſſances, & en particulier par le feu Roi de *Pruſſe*, n'a pas été un des moindres motifs qui ont engagé Sa Majeſté à contracter cette alliance, vû que cette Sanction, qui en eſt la baſe, fait en même tems celle des Droits de ſa Maiſon.

LES Troupes envoïées au ſecours de la Reine,

Reine, après la réquisition très-pressante qu'elle en a faite, en se joignant à son Armée supérieure en force de beaucoup, ont été remises à son entière disposition.

On n'a guères pû se dispenser de mettre ce court parallèle sous les yeux du Public, pour qu'il pût se faire une juste idée de la présente guerre, & sentir en même tems l'immense différence qu'il y a entre attaquer de son Chèf, & secourir son Allié attaqué; choses que la Cour de *Prusse* confond à dessein, pour colorer son ressentiment contre la *Saxe*. On suivra à présent le Manifeste *Prussien* pié à pié.

Des différends particuliers entre le Roi de *Pologne* & celui de *Prusse*, que le prémier se seroit proposé de faire entrer dans la présente guerre, sont des choses purement idéales, au moins n'en a-t-on ici aucune connoissance. Ceux qui subsistent entre les deux Etats ne regardent que le Commerce & les Confins, & n'ont aucun raport à cette guerre. Et bien que la *Saxe* ait lieu de se plaindre de plusieurs mauvais procédés à cet égard de la part de la Cour de *Prusse*, le principe de Sa Majesté, au sujèt des différends qu'elle peut avoir avec ses Voisins, n'a jamais été de se faire droit par les armes; mais plutôt d'en venir à une composition amiable, ou de s'en raporter à la décision des Tribunaux.

Le Manifeste *Prussien* fait suivre un raisonnement, dont l'inconséquence frape d'abord, & dont l'absurdité saute aux yeux.

L'acte ſimple en ſoi-même, dit-il, *de fournir des Troupes auxiliaires à la Reine de Hongrie, auroit autoriſé Sa Majeſté* Pruſſienne *à agir hoſtilement contre les États de* Saxe. Il eſt licite & d'un uſage univerſel & conſtant, fondé ſur le Droit des Gens, de contracter des alliances défenſives, ſans participer à la guerre, & ſans que l'Agreſſeur puiſſe s'en trouver offenſé. On pourroit fournir des exemples en foule, qui confirmeroient cette vérité. *Ferdinand II.* envoïa du ſecours à *Sigiſmond III.* Roi de *Pologne*, *Guſtave Adolphe*, Roi de *Suède*, s'en plaignit. Le Collége Electoral lui répondit, qu'à ſon avis le Roi ne pouvoit s'en trouver offenſé, vû que l'Empereur ſe croïoit fondé à ne pas entiérement abandonner la cauſe de ſon Parent, & de ſon Ami. En 1735. la *Ruſſie* fit marcher un Corps conſidérable de Troupes juſqu'au Rhin, pour être emploïé contre la *France*; la *Ruſſie* fut-elle pour cela regardée comme Partie belligérante? C'eſt à la Cour de *Vienne* à ſe défendre ſur les principes qu'on lui attribue, & à ſe juſtifier ſur les faits qu'on lui impute. Elle a regardé l'Electeur *Palatin* comme un Prince, qui dès le commencement de la guerre avoit pris parti contr'elle avec les Auteurs de cette guerre, & c'eſt ſur ce fondement qu'elle a prétendu qu'il ne pouvoit joüir des avantages de la neutralité. Mais quelle part Sa Majeſté a-t-elle pris à tout ceci? la voici. Elle s'eſt intéreſſée pour l'Electeur, en faiſant faire des repréſentations

à

à la Reine par ſes Miniſtres à *Vienne*, & enſuite en qualité de Vicaire de l'Empire elle a écrit elle-même à cette Princeſſe. Mais quand même le procédé de la Reine de *Hongrie* envers l'Electeur *Palatin* ſeroit auſſi irrégulier que le Roi de *Pruſſe* l'aſſure, ſeroit-il autoriſé par-là de s'en reſſentir contre le Roi de *Pologne*, & d'attaquer hoſtilement ſes Etats, vû que ce Prince n'y a aucune part? Un Prince ſe plaint d'avoir été vexé par un autre; un troiſiéme déſaprouve cette vexation prétendue, & conclut de-là qu'il eſt en droit de s'en venger contre un quatriéme, que ce fait ne regarde en rien. Si quelqu'un eût pû ſe croire autoriſé à uſer de repréſailles contre les Alliés de la Reine de *Hongrie*, c'étoit l'Empereur défunt ſeulement, & non ſes Auxiliaires, contre ceux de cette Princeſſe, qui n'étant point Parties belligérantes, ſuivant la diſtinction adoptée par le Manifeſte même, n'ont rien à démêler entr'eux. Ou le Roi de *Pruſſe* fait la guerre en ſon nom à la Reine de *Hongrie*, ou il attaque hoſtilement cette Princeſſe en qualité d'auxiliaire du feu Empereur ſeulement. Au prémier cas, c'eſt une guerre nouvelle, où rien de ce qui s'eſt paſſé dans la guerre entre l'Empereur & la Reine n'eſt aplicable, ſur-tout contre les Auxiliaires de cette Princeſſe, dans cette nouvelle guerre.

Au ſecond cas, le Roi de *Pruſſe* comme auxiliaire, ne peut traiter en ennemis les

Alliés de la Reine pour le fait d'autrui, qu'en mettant de part & d'autre les Auxiliaires aux prises les uns contre les autres; ce qui contre son principe les rendroit Parties belligérantes. Il seroit superflu de s'étendre davantage sur le début du Manifeste *Prussien.* Les faits qui y sont raportés, sont étrangers à la cause, & la *Saxe* n'y prenant aucune part, il est contre tout droit & raison d'en tirer aucune conséquence contre elle. Si par voïe de rétorsion la Cour de *Berlin* se croit en droit d'user des principes qu'elle attribue à celle de *Vienne*, à la bonne heure, entr'elles le débat. Mais si la modération, dont la Cour de *Prusse* fait gloire, étoit aussi grande qu'elle voudroit le faire croire, voudroit-elle pratiquer elle-même ce qu'elle taxe d'injustice en autrui?

Si l'on en veut croire le Manifeste *Prussien*, le Roi de *Prusse*, quelque sujèt de mécontentement qu'il eût contre la *Saxe*, ne lui a fait paroître aucune animosité, ni haine, ni aucun desir de vengeance, & il a mieux aimé, en vûë de trouver des moïens de conciliation, faire les propositions les plus amiables au Roi, d'abord après la mort du dernier Empereur, qui, en témoignant un désintéressement parfait, ne tendoient qu'à procurer des avantages considérables & des agrandissemens à la Maison de *Saxe.*

Cet exposé contient deux faits, qui méritent chacun une réponse particuliére.

Il est étonnant que la Cour de *Prusse* s'o-

se

ſe vanter publiquement d'une telle modération de ſentimens envers celle de *Saxe*, pendant que tout ouvertement elle a démontré le contraire. Les menaces les plus fortes portées ſans ménagement à la Cour de *Saxe*, pendant ſon ſéjour à *Varſovie*, par le Miniſtre du Roi de *Pruſſe*, le Sr. de *Wallenrodt*, immédiatement après l'entrée des Troupes auxiliaires de *Saxe* en *Bohéme;* les moïens illicites dont ce Miniſtre s'eſt ſervi, pour faire rompre la Diéte de *Grodno*, & pour exciter de la diviſion & des troubles en *Pologne*; les intrigues de la Cour de *Pruſſe* miſes en uſage, quoique ſans ſuccès, à la Cour de *Ruſſie*, pour affoiblir ou rendre infructueuſes les étroites liaiſons de l'Impératrice avec Sa Majeſté; les diverſes entrepriſes, toutes oppoſées aux Loix de l'Empire, faites pour incommoder le commerce de la *Saxe*, tant avec la Baſſe *Saxe* & autres Cercles de l'Empire, qu'avec la *Pologne* & autres Etats. De tels faits doivent-ils être pris pour des marques du deſir d'entretenir un bon voiſinage, ou pour des preuves certaines de haine, d'animoſité & de deſir de vengeance? C'eſt au Public à en juger.

Il eſt vrai que le Roi de *Pruſſe* a fait faire des ouvertures de toutes les ſortes à la Cour du Roi de *Pologne*, même avant la mort du dernier Empereur: mais ſi l'envie de parvenir par ce moïen à une réconciliation, a eu quelque part à cette démarche, il faut que le Roi de *Pruſſe* reconnoiſ-

ſe par là d'avoir offenſé Sa Majeſté, puiſqu'elle de ſon côté ne ſe ſent coupable de rien, qui ait pû avec juſtice donner le moindre mécontentement à Sa Majeſté *Pruſſienne.*

Mais laiſſons-là les motifs. Les Princes découvrent-ils toûjours de bonne-foi ceux qui les font agir? La règle la plus ſûre pour en reconnoître le vrai ou le faux, eſt d'en juger par la nature même des choſes qu'ils propoſent, ou qu'ils offrent, ſans s'arrêter beaucoup à l'étalage qu'ils en font.

A juger ſainement des ouvertures faites par le Roi de *Pruſſe*, elles n'ont jamais eu pour objèt ni pour motif de procurer de grands avantages à la *Saxe*, & des agrandiſſemens à la Maiſon Royale; ſa politique y a été contraire de tout tems; elle a été plûtôt d'engager la *Saxe* par l'apas de divers objèts (dont il auroit toûjours été le maître de lui barrer l'accès, comme il a trop bien ſû faire ci-devant) à la détacher de ſes alliances, & à ſe joindre à lui, pour ſe procurer par-là de plus grandes facilités de parvenir à ſes vûës, ſauf à l'abandonner pour en avoir enſuite à meilleur marché.

La Cour de Saxe auroit mieux aimé que le Roi de *Pruſſe* eût bien voulu inſtruire le Public des propoſitions qu'il a fait faire au Roi, que de ſe voir contrainte à les publier. A la prémière connoiſſance que le Public en auroit eue, cette Cour auroit été diſpenſée de ſe juſtifier ſur le refus qu'elle en a fait.

C'est

C'Est avec regrèt que la Cour de *Saxe* ſe porte à découvrir les offres qui lui ont été faites de la part du Roi de *Pruſſe*; mais enfin elle s'y trouve forcée. Sa Majeſté ne peut être mieux diſculpée que par-là de toutes les imputations qu'on lui fait, d'être un Prince injuſte, irréconciliable, & d'une ambition effrénée. Voici donc en quoi conſiſtent ces offres.

1. Le partage de la *Bohéme*, par lequel ſix Cercles de ce Roïaume ſeroient le lot de Sa Majeſté *Polonoiſe*, y compris une partie de la *Moravie*, la Principauté de *Teſchen*, & *Jablonka*, pour avoir une communication libre avec la *Pologne*.

2. De contribuer à aſſurer la Succeſſion à cette Couronne à la Maiſon de *Saxe*.

3. Un Pacte de Confraternité entre les Maiſons de *Baviére*, de *Saxe*, & de *Brandebourg*, en vertu duquel la *Bohéme* & la *Siléſie*, au défaut des unes, ſeroient aquiſes à la ſurvivante.

4. Que Sa Majeſté, entrant dans l'Union de *Francfort*, toucheroit de la *France* les mêmes ſubſides qu'elle attendoit de l'*Angleterre*.

5. Que le Roi de *Pologne* pourroit d'abord prendre poſſeſſion desdits Cercles, ſans qu'il fût obligé de prendre les armes contre la Reine de *Hongrie*, que dans le cas d'une extrême néceſſité. On ne s'en tint point à ces propoſitions après la mort du dernier Empereur, on en fit d'autres encore très-avantageuſes, comme il paroit par la Piéce cottée *C*.

Le Public équitable fera ſans doute de lui-même ces deux conſidérations. 1. Comment le Roi, lié avec la Reine de *Hongrie* par les engagemens les plus étroits, renouvellés & confirmés tout récemment, pouvoit-il, ſans offenſer la bonne-foi, ſon honneur & ſa conſcience, accepter des offres de cette nature, quand même il auroit été perſuadé de leur réalité, & du ſuccès de leur éxécution?

Ce Prince a autant en horreur la maxime, *Que la juſtice ne doit être violée, que pour étendre ſes conquêtes & ſon Empire*, qu'il adopte & chérit celle de *Henri IV.* raportée dans le Manifeſte *Pruſſien*, *Que ſi l'honnêteté étoit bannie de la terre, ce ſeroit chez les grands Princes qu'on devroit la retrouver.*

2. Si le Roi étoit un Prince d'une ambition effrénée, comment auroit-il refuſé des offres ſi propres à ſatisfaire cette ambition.

Ce ſont-là les démarches amiables & pacifiques que le Roi de *Pruſſe* dit avoir faites envers la *Saxe*, auxquelles cette Cour, enorgueillie par quelque aparence de ſuccès en *Bohéme*, ou jalouſe de la proſpérité de ſon Voiſin, a fermé l'oreille; ou plûtôt, ce ſont les ſéductions vaines & infructueuſes que le Roi de *Pruſſe* a emploïées pour détâcher le Roi de ſes vrais Amis, & pour le détourner de prendre avec eux des liaiſons plus particuliéres, bornées néanmoins à l'unique objèt du rétabliſſement, & de la défenſe des droits & poſſeſſions d'un

d'un chacun, contre tout Perturbateur.

Au reſte l'Auteur du Manifeſte *Pruſſien* eſt ſi peu juſte dans ſes raiſonnemens, qu'on ſe diſpenſeroit volontiers de le ſuivre, ſans craindre qu'il en réſultât aucun préjudice à la cauſe. Cependant, puiſqu'on s'en eſt impoſé la tâche, on eſt obligé de fournir cette pénible quoiqu'inutile carriére.

On remèt à la déciſion du Public, ſi les Troupes auxiliaires de *Saxe* ont peu ou point contribué à la retraite de l'Armée *Pruſſienne*, lorsque l'année paſſée elle trouva à propos de rentrer en *Siléſie*; mais ſans toucher au mérite de ces Troupes, qui ne doit pas être entiérement inconnue à celles de *Pruſſe*, ſi l'Auteur du Manifeſte veut abſolument ne les compter pour rien, il ne reléve certainement pas celui de l'Armée *Pruſſienne*, qui ſe retire devant un plus foible ennemi.

C'est une imputation frivole, que d'attribuer des vûës ambitieuſes à la Cour de *Saxe*; & le Public inſtruit combien de fois Sa Majeſté a ſacrifié ſes intérêts propres au Bien public, ne peut la regarder que comme telle. Il ne peut guéres porter le même jugement ſur les vûës de la Cour de *Pruſſe*; car qui ignore que l'entrepriſe de Sa Majeſté *Pruſſienne* ſur la *Siléſie* en 1740. a été le commencement de cette funeſte guerre qui dure encore?

L'Agrandissement de la Maiſon de *Brandebourg* n'a jamais cauſé d'envie, ni de ja-

louſie à celle de *Saxe*. Il ne ſeroit pas difficile à la dernière, de démontrer par des aveux bien autentiques, que le feu Roi, de même que ſes Ancêtres, n'ont pas peu contribué à la grandeur préſente de cette Maiſon: mais ſi cet accroiſſement de puiſſance excite l'attention des principaux Etats de l'Empire, c'eſt par l'apréhenſion qu'elle ne devienne enfin ruïneuſe, non ſeulement en ceci, que les Etats de l'Empire, quelque puiſſans qu'ils ſoient, ſe ſoumettent aux Loix & à l'Adminiſtration de la Juſtice, en s'abſtenant de toute voïe de fait, mais auſſi à l'équilibre de l'*Europe*: cependant cette inquiétude procéde moins de la puiſſance même, que de l'abus qu'on en peut faire, & des moïens qu'on emploïe pour l'augmenter.

Les vûës intéreſſées des Miniſtres de *Saxe* ſont des fictions injurieuſes, qui ne peuvent avoir été forgées que par l'envie de calomnier. Le Roi connoit & ſait le fond qu'il peut faire ſur leur probité & leur fidélité.

Le vrai intérêt de la *Saxe* eſt de bien vivre avec ſes Voiſins, & en particulier avec la Maiſon de *Brandebourg*. C'eſt ſur ce principe que le Miniſtére *Saxon* règle ſes avis & ſes conſeils, & il a la ſatisfaction de voir que ſon Maître les aprouve. Lorſque Sa Majeſté ſe vit dans l'obligation, enſuite de ſes alliances avec la Reine de *Hongrie*, d'envoïer un Corps de Troupes à ſon ſecours, deſireuſe qu'elle étoit de conſerver

toute

toute bonne amitié & bon voiſinage avec Sa Majeſté *Pruſſienne*, elle trouva bon qu'une éxacte neutralité fût conſervée entre les deux Etats, & entre les Troupes de *Saxe* reſtées au païs & les Troupes *Pruſſiennes*. La Garniſon *Pruſſienne* ſortie de *Prague* au mois de Novembre 1744, lorsqu'un gros détachement de l'Armée du Prince *Charles* étoit à ſa pourſuite, pourroit rendre témoignage que les Troupes *Saxonnes* poſtées ſur les confins de la *Luſace*, ne lui cauſérent pas la moindre incommodité. Le contenu du Traité de *Varſovie* a été fidélement expoſé ci-deſſus. Il reſte à répondre aux fauſſes idées que la Cour de *Pruſſe* s'en eſt faite.

Il n'eſt pas fait la moindre mention de la *Siléſie* dans ce Traité, à aucun égard que ce puiſſe être. Il eſt très faux que par des Articles ſecrèts de ce Traité, ou que par une Convention poſtérieure faite à *Vienne*, la Reine de *Hongrie* ait promis de céder au Roi ſes prétentions & ſes droits ſur les Principautés de *Glogau*, *Jauer*, & *Wolau*, & ſur les Villes commerçantes des Montagnes. Il eſt également faux que le Roi d'*Angleterre* ait promis au Roi de *Pologne* aucune ſomme d'argent, pour le mettre en état de rendre ce Roïaume héréditaire dans ſa Maiſon. On défie la Cour de *Pruſſe* de produire la moindre indication ſur le prémier fait. Le ſecond eſt une fiction toute pure, & qui paroîtra telle à tous ceux qui connoiſſent les principes du Roi & ſa manière de penſer;

ſer; & l'objèt de cette fiction ne peut être, que de charger la Cour de *Saxe* de tout l'odieux de l'offre faite au Roi par Sa Majeſté *Pruſſienne*, raportée ci-deſſus à l'Article II. laquelle fut rejettée ſur le champ, & qui fut faite ſans doute dans la vûë d'inſpirer des ſoupçons & de l'inquiétude à la Nation *Polonoiſe*, & de la troubler dans la jouïſſance de ſon bonheur préſent.

C'Est ſans doute dans les mêmes vûës, que les Lettres de Sa Majeſté *Pruſſienne*, l'une en date du cinquiéme Juillet dernier, le jour d'après l'action de *Striegau*, ont été écrites au Grand-Général de la Couronne, dont Copie eſt ci-jointe ſous *D. E.* Mais cette Nation eſt trop éclairée, & en même tems trop bien inſtruite des principes de ſon Souverain, dont les Loix de l'Etat ſeront toûjours la règle, pour que par de pareils artifices, dont on a fait ſi ſouvent uſage, quoique ſans ſuccès, elle pût prendre le change ſur ceux dont elle a à ſe méfier. Auſſi le Grand-Général, par un motif très-louable de fidélité & d'attachement à ſon Souverain, n'a pas manqué de lui envoïer inceſſamment ces Lettres.

Si les *Polonois* veulent conſulter l'Hiſtoire de leur Nation, ils y trouveront bien des faits raportés, qui leur feront connoître combien la Maiſon de *Brandebourg* coûte à leurs Etats, par les démembremens qu'elle en a arrachés, ſans qu'ils puiſſent y remarquer aucune trace, que le voiſinage de cette Maiſon leur ait procuré le moindre

dre avantage. Du reſte il n'eſt aucunement vraiſemblable que les Miniſtres de *Saxe* en quelques Cours étrangéres aïent fait connoître, que le Roi leur Maître viſoit au Duché de *Magdebourg*, dont on étoit convenu ſecrettement. Pourquoi ne pas nommer ces Miniſtres? On pourroit aſſûrer par l'expoſé même, que ce fait eſt avancé contre toute vérité. Car comment les Miniſtres auroïent-ils déclaré un fait, dont le ſecret étoit gardé, & qui par cette raiſon ne pouvoit être parvenu à leur connoiſſance?

L'ENTRE'E de l'Armée *Hongroiſe* dans la *Siléſie* eſt un fait qui regarde la Reine de *Hongrie* uniquement, & elle ſaura bien juſtifier ſes armes à cet égard. Si les Troupes Auxiliaires de *Saxe* ont été de la partie, c'eſt qu'en cette qualité elles étoient aux ordres de la Reine, qui a été en droit de les emploïer à ſa volonté, pendant tout le cours de la guerre, ſuivant les plans d'opérations qu'elle a trouvé bon de former. Ce qui a déjà été dit à ce ſujèt, met la choſe hors de doute. On n'a jamais penſé en *Saxe* au ſiége de *Glogau*, & jamais on ne s'eſt mis en devoir de faire marcher ni artillerie ni pontons à cet effèt. L'Auteur du Manifeſte enfle beaucoup ſes poûmons, pour éxalter dignement la victoire remportée le 4. de Juin par l'Armée *Pruſſienne*. Mais ce qu'il dit à ce ſujèt, que la Providence ſe plaît à détruire les conſeils des orgueilleux, & de ceux qui ſe confient trop en leurs propres forces, eſt très-ſage, & la préſente

ſente guerre pourroit nous en fournir plus d'un exemple. C'eſt auſſi ſur cette juſte diſpenſation de la Providence que l'on compte ici, au cas que, contre toute attente, la *Saxe* fût hoſtilement attaquée par Sa Majeſté *Pruſſienne*, comme elle l'en menace: mais ces éxagérations pompeuſes, emploïées par l'Auteur du Manifeſte pour éxalter la gloire de ſon Souverain & la valeur de ſes Troupes, ne ſe fentiroient-elles pas un peu de cet eſprit d'orgueil, ſi fort condamné par la Providence, & qu'elle ſe propoſe toûjours de confondre?

L'Auteur du Manifeſte n'emploïe pas moins de déclamation ſur les cruautés qu'il dit, contre toute vérité, avoir été éxercées en *Siléſie* par l'Armée combinée. Il eſt faux que de telles cruautés aïent été commiſes par les Troupes de l'Armée *Hongroiſe*, encore moins par celles du Corps Auxiliaire *Saxon.*

Les lieux raportés dans les Ecrits de *Breslau*, de *Berlin* & de *Halle*, ſont la plûpart ſitués dans la Haute-*Siléſie*, où pas un homme de l'Armée combinée n'eſt entré. Dans ceux de la Haute-*Siléſie*, dont il eſt fait mention, aucune Troupe *Saxonne* n'y a paru. On a obſervé dans le Corps Auxiliaire *Saxon* la diſcipline la plus éxacte, & on y a maintenu l'ordre avec la plus grande ſévérité. S'il s'eſt commis quelques excès (ce qui eſt près qu'inévitable dans une Armée) qui ſoit venu à la connoiſſance des Chefs, la punition s'en eſt faite ſur le champ, & le dom-

dommage a été réparé: mais quand tout ce qu'on impute à cette Armée seroit vrai (ce dont on ne produira jamais de preuves) cela seroit-il comparable aux excès commis par les Troupes *Prussiennes*, depuis le mois d'Août 1744. tant en *Bohéme* qu'en *Moravie*? L'Ecrit qu'on a rendu public depuis quelque tems, pourra donner de plus amples éclaircissemens sur ce sujèt.

Le Manifeste *Prussien* raporte mal les discours tenus à *Dresde*, sur l'entrée des Troupes Auxiliaires de *Saxe* en *Silésie*, ou son Auteur en est mal informé. Jamais le Ministére *Saxon* n'en a parlé de la sorte. Il est vrai que la *Saxe* jusqu'à present n'est point en guerre contre la *Prusse*. Le Roi, en vertu de ses alliances, a donné un Corps de Troupes Auxiliaires à la Reine de *Hongrie*: elle en est la maîtresse, quant aux opérations: elle peut les emploïer, & les conduire par-tout où le besoin de son service le demande, jusqu'à ce que la paix soit rétablie, & qu'elle ait obtenu satisfaction.

Le Ministére de *Dresde* ne se trouve point dans la nécessité de colorer sa cause, elle perdroit trop à être représentée autrement que dans son état naturel. Il est d'ailleurs avancé contre toute vérité, que ce Ministére se soit servi de telles expressions & distinctions dans les termes raportés, quoique la différence entre une société de guerre, & une prestation de secours, soit fondée, & dans le Droit des Gens, & dans l'usage communément reçu, & doit principalement avoir

avoir lieu, quand le ſecours n'eſt donné que pour la défenſe, toûjours favorable & permiſe : mais quand du reſte on auroit dit que la *Siléſie* étoit une aquiſition nouvelle faite par le Roi de *Pruſſe*, en vertu du même Traité par lequel ce Prince s'étoit engagé réciproquement envers la Reine de *Hongrie* de ne prendre plus aucune part à la guerre que ſes ennemis lui faiſoient, enſorte qu'à cet égard il y avoit quelque différence à faire entre cette Province & les autres Etats du Roi de *Pruſſe*, on n'auroit rien dit que de vrai.

On demeure d'accord ici que lorsque les Troupes de *Pruſſe* ſe mirent en marche pour entrer en *Bohéme*, les deux Cours étoient en pleine paix. On peut ajoûter encore, que lorſque Sa Majeſté conclut ces alliances avec la Reine de *Hongrie*, tant celle du mois de Décembre 1743. que celle du mois de Mai 1744. elle n'auroit jamais cru qu'elle ſeroit ſitôt obligée de donner du ſecours à cette Reine contre le Roi de *Pruſſe*, puiſqu'il n'étoit aucunement vraiſemblable, comme il a été dit ci-deſſus, que le Roi de *Pruſſe* contreviendroit ſitôt à ſa promeſſe, faite à la Reine par le Traité de *Breſlau*, de ne pas aſſiſter ſes ennemis, ſous aucun prétexte que ce fût, ni qu'il expoſeroit de ſi belles aquiſitions obtenues par cette paix, aux hazards d'une nouvelle guerre. Quoi qu'il en ſoit, la Cour de *Saxe*, ſans ſe départir de ſes engagemens avec la Reine, n'a pas laiſſé que de chercher à bien vivre avec

le Roi de *Prusse*; & si ce Prince de son côté eût bien voulu y répondre, il auroit évité d'incommoder la *Saxe* par une marche ruïneuse & semblable à une invasion ennemie.

Le passage de l'Armée *Prussienne* par la *Saxe*, au mois d'Août 1744. demande un raport plus juste & plus circonstancié que celui du Manifeste *Prussien*.

On l'apelle un *court passage*. Est-ce ainsi qu'on peut nommer un passage, par lequel la plûpart des Cercles & Provinces dont la *Saxe* est composée, furent traversées d'un bout à l'autre, pendant trois semaines entiéres, par une Armée de 60000 hommes, suivant l'aveu des *Prussiens* mêmes. Le Réquisitoire de l'Empereur, quoiqu'expédié le 12. Juin 1744., fut présenté à *Varsovie* le 5. d'Août, & à *Dresde*, en double le 6. du même mois, dans le tems que les Troupes *Prussiennes* étoient en pleine marche vers les frontiéres de la *Saxe*. Le Réquisitoire pour le train d'artillerie, munitions &c. chargé sur des bateaux remontant l'*Elbe*, ne fut donné que le 16. lorsque ce train étoit avancé jusqu'à *Torgau*. Quelques représentations que pût faire le Ministére de *Dresde* contre ce passage, elles n'eurent d'autre effèt, sinon qu'il fut anticipé d'un jour plutôt que ne portoit la route donnée, & que la sortie fut retardée de quelques jours. C'étoit un coup prémédité, & on vouloit profiter de l'absence de Sa Majesté, qui pour-lors étoit en *Polo-*

gne, comme la Cour Impériale, pour-lors à *Francfort*, en a fait l'aveu. C'eſt en-vain qu'on allégue la néceſſité de ce paſſage, & qu'on voudroit la fonder ſur la ſituation des lieux. Ne dépendoit-il pas du Roi de *Pruſſe* de prendre ſa route par ſes propres Etats pour entrer en *Bohéme*? Eſt-ce parce qu'il trouvoit un chemin plus court par la *Saxe*, qu'il étoit en droit d'y entrer ſubitement à la tête d'une puiſſante Armée, d'allarmer cet Etat, & d'être à charge à ſes habitans, par une conſommation de vivres qui monte à quelques centaines de mille écus, & qui n'eſt pas encore païée? Sans compter les excès commis en grand nombre, de-même que diverſes violations & dommages aportés aux droits du Souverain.

La Cour de *Saxe* laiſſe au Public à porter ſon jugement ſur les vûës ſecrétes que le Roi de *Pruſſe* pouvoit avoir en prenant ſa route par la *Saxe*, & ſur ce qui en ſeroit arrivé, ſi ce Prince n'avoit pas trouvé, lors de ſon paſſage, toutes les Troupes de *Saxe* raſſemblées. Il eſt de fait que divers Miniſtres étrangers, y compris ceux du Roi de *Pruſſe* même, ont débité ouvertement en divers lieux, que ce Prince s'étoit chargé de contraindre Sa Majeſté *Polonoiſe* d'accéder à l'Union de *Francfort*, & que l'invitation à cette acceſſion, de la part de l'Empereur, avoit été expédiée le 8. d'Août, à peu près dans le même tems que les Réquiſitoires furent remis à *Varſovie* & à *Dresde*.

Di-

Diverſes expreſſions ménaçantes que le Roi de *Pruſſe* gliſſa dans ſes diſcours au feu Général *Dürfeld*, pendant la marche, donnoient certainement matiére à penſer. Du reſte il n'auroit pas à coup ſûr été ſi aiſé au Roi de *Pruſſe* qu'on ſe le figure, de déſarmer les Troupes qui étoient au Païs, & de ſe rendre maître de la *Saxe*. Le zèle, la fidélité & la bravoure de ſes Troupes, jointes à la valeur & à l'expérience de leur Chèf, auroient aſſurément taillé de la beſogne aux *Pruſſiens*.

Le reproche d'ingratitude que l'Auteur du Manifeſte fait aux *Saxons*, d'avoir oublié que Sa Majeſté *Pruſſienne* avoit bien voulu courir les riſques d'un engagement général à *Czaſlau*, pour mettre à couvert les Frontiéres de *Saxe* contre les incurſions des *Autrichiens*, donne lieu de toucher ici un mot de ce qui s'eſt paſſé en *Bohéme*, en *Moravie* & en *Siléſie*, dans les années 1741 & 1742. On jugera par-là dans quelles intentions favorables Sa Majeſté *Pruſſienne* s'eſt trouvée depuis le mois d'Octobre 1741. juſqu'au mois d'Avril 1742. pour les intérêts de Sa Majeſté & pour ceux de ſa Maiſon. Mais ceci demande quelque explication.

Il eſt important de conſidérer d'un côté les engagemens pris par Sa Majeſté *Pruſſienne*, depuis le mois d'Octobre 1741 juſqu'en Avril 1742. en faveur des intérêts de Sa Majeſté, & de ceux de ſa Maiſon; & de l'autre ce que porte la Convention de

Schnellendorff, paſſée le 9. Octobre 1741. On n'ignore point à-la-vérité, ce que la Cour de *Pruſſe*, dans un Ecrit qu'elle a fait publier, a allégué contre cette Convention; mais les raiſons qu'elle emploïe; ne portant que ſur la forme, qui peut-être ne pût recevoir alors toute la régularité requiſe, vû que le ſecrèt devoit être gardé, il demeure néanmoins conſtant, qu'un accord fut arrêté entre le Roi de *Pruſſe* & un des Généraux de la Reine de *Hongrie*, chargé d'un plein-pouvoir. Suivant la Piéce rendue publique par la Cour de *Vienne*, cet accord portoit que Sa Majeſté *Pruſſienne*, s'étant fait céder la Haute-*Siléſie* & la Ville de *Neiſs*, continueroit ſes opérations contre la Reine juſqu'en Avril 1742. mais pour la forme ſeulement, dans l'eſpérance que pendand cet intervalle, le Traité formel de paix s'enſuivroit. Ce fut auſſi en conformité de cet accord, que le Roi de *Pruſſe* régla ſes entrepriſes, & le ſiége de *Neiſs* en particulier.

Cependant il eſt à noter que ce Prince accéda au Traité fait à *Francfort* le 19. de Septembre 1741. par un Acte du 1. Novembre ſuivant, ſigné par le Sr. de *Broich* ſon Miniſtre, ratifié par Sa Majeſté *Pruſſienne* le 8. du même mois: Et lorſqu'au mois de Janvier 1742. ſa dite Majeſté paſſa par *Dreſde*, elle ne manqua pas de donner les aſſurances les plus poſitives, de remplir fidélement les engagemens qu'elle avoit pris à *Francfort*, rélativement à la *Saxe*. Elle

ſe

ſe chargea du commandement de l'Armée *Saxonne*, & la fit joindre à la ſienne en *Moravie*, pour agir conjointement contre les forces de la Reine de *Hongrie*, malgré l'accord ſecrèt fait & arrêté avec cette Princeſſe, pour lors entiérement inconnu à la Cour de *Saxe*. C'eſt à de tels ſoins amiables & ſincéres que le Roi confia pour lors ſes intérêts & ceux de ſa Maiſon, & c'eſt ainſi que le Roi de *Pruſſe* a pourvû à la ſûreté des Frontiéres de la *Saxe*.

Du reſte toutes les perſonnes, à qui le caractére & les actions du Roi ne ſont pas inconnues, ne peuvent qu'avoir en horreur la témérité impudente de l'Auteur du Manifeſte *Pruſſien*, en accuſant ce Prince d'une injuſte & effrénée ambition. Mais il eſt inconcevable que le Roi de *Pruſſe*, à qui il importe également que le reſpect inviolable impoſé par Dieu-même pour ſes Oints ſoit duement obſervé, ait permis que dans un Ecrit publié ſous ſon nom, on y ait contrevenu envers un Roi de *Pologne* Electeur de *Saxe*, & Vicaire de l'Empire. Et ſi c'eſt le Traité de *Varſovie* qui a donné lieu à cette téméraire imputation, les Puiſſances qui ont une égale part à ce Traité, doivent auſſi avoir une égale part à l'offenſe.

On ne ſe propoſe pas ici d'entrer en diſcuſſion des Droits de Sa Majeſté *Pruſſienne* ſur la *Siléſie*. On remarquera ſeulement, que pour que cette Province pût être conſidérée comme d'autres Etats du Roi de *Pruſſe*, il lui faudroit la reconnoiſſance &

la garantie de diverſes Puiſſances, qui lui manquent encore. D'ailleurs, comment la *Siléſie* peut elle être conſidérée comme l'héritage des Ancêtres de Sa Majeſté *Pruſſienne*, puiſqu'elle n'a jamais formé de prétention que ſur quelques Duchés de cette Province? Il y a cette différence entre les Diſtricts de *Zeitz* & de *Merſebourg* d'un côté & la *Siléſie* de l'autre, que ces Diſtricts ont été de tout tems incorporés à la *Saxe*, & que la *Siléſie* eſt une acquiſition nouvelle dont le Droit eſt encore en litige.

Ce qui paroit tenir le plus à cœur à Sa Majeſté *Pruſſienne*, c'eſt, comme il a déjà été dit, l'entrée des Troupes *Saxonnes* en *Siléſie*, & c'eſt principalement ſur ce fait, regardé par lui comme une hoſtilité formelle, qu'il fonde la juſtice de ſa priſe d'armes contre la *Saxe*. La queſtion ſe réduit donc à ceci: la *Saxe*, en conſentant que les Troupes auxiliaires qu'elle a donné à la Reine de *Hongrie*, accompagnaſſent l'Armée *Autrichienne* dans la *Siléſie*, a-t-elle rompu avec le Roi de *Pruſſe*, & cet accompagnement des Troupes *Saxonnes* peut-il être conſidéré comme une hoſtilité commiſe contre ce Prince? On ne peut ſoutenir l'affirmative, ſans renoncer à toute idée juſte ſur la nature d'une Alliance purement défenſive. Ce ſeroit tomber dans des redites inutiles, que de répéter ce qui a déjà été dit à ce ſujèt. Que la *Siléſie* ſoit regardée, ſi l'on veut, comme une Province incorporée aux autres Etats du Roi de

de *Prusse*, cela ne fait rien au sujèt, puisque ce n'est point la *Saxe* qui attaque la *Silésie*, mais uniquement la Reine de *Hongrie*, à qui il est permis d'emploïer les Troupes envoïées à son secours, par-tout où la guerre se tourne, tant pour le succès des opérations, qu'en vûë de parvenir à une juste satisfaction. La présente Guerre en *Bohéme* est une guerre nouvelle, qui n'a rien de commun avec la prémiére. La cause de cette guerre est toute simple, & il ne s'y rencontre aucune complication d'intérêts. La Reine de *Hongrie* défend ses Etats contre une invasion imprévûë. Elle cherche à se dédommager des torts & des injures qu'on lui a faites, & pour cet effèt elle emploïe ses propres forces, & les joint à une assistance, dont elle s'étoit assurée provisionnellement, le cas arrivant. Quelle est donc l'injure faite au Roi de *Prusse* par cette assistance?

L'objèt en est borné à l'assistance même, & à sa détermination, quant au nombre & à la durée, que sa nature & les engagemens pris à ce sujèt lui prescrivent, sans que les choses aïent été poussées au-delà.

„ Le reste de la Réponse ne contient „ qu'une récapitulation des preuves déjà „ alléguées, avec une ample justification „ au sujèt de l'arrêt des recrues *Prussiennes*, & des excès commis par quelques „ *Ulans* ivres sur le Territoire de *Brandebourg*. Voici les Piéces citées dans la „ Réponse au Manifeste.

(A.)

Son Exc. Mr. de *Wallenrodt* m'a chargé d'aſſurer Son Exc. Mgr. le Comte de *Brübl*, qu'il avoit dans ſes inſtructions, au cas que Sa Majeſté *Polonoiſe* ſe voulût entendre avec le Roi ſon Maître, qu'il feroit ſon *convénient* à l'égard d'une bonne partie de la *Bohéme*, dont on conviendroit enſemble, ſur quoi Sa Majeſté *Polonoiſe* n'auroit qu'à faire connoître ce qui lui conviendroit le plus. Qu'en revanche, le Roi de *Pruſſe* eſpére de Sa Majeſté *Polonoiſe* toutes les aiſances de pouvoir pourſuivre ſes armes, & que Sa Majeſté *Polonoiſe* ménageroit ſes intérêts à la Cour de *Ruſſie*.

Que le but de cela étoit l'affermiſſement de ſes conquêtes faites de la *Siléſie*, & d'éloigner de cette Province, auſſi-bien la Reine de *Hongrie*, que l'Empereur, dont l'agrandiſſement & trop de puiſſance de l'un & de l'autre le mettoient toûjours à être ſur ſes gardes. Mais qu'agrandiſſant le Roi de *Pologne* & vivant avec lui dans une alliance étroite, l'un & l'autre n'avoient plus rien à craindre des forces de ces Puiſſances, leſquelles étant abaiſſées, ſeroient miſes hors d'état de reprendre les conquêtes qu'on avoit faites ſur elles.

Il aſſure de plus, que le Roi ſon Maître avoit concerté avec la *France*, que quand même nous ne voudrions point nous prêter

aux

aux vûës des conjonctures préſentes, le Roi de *Pologne* n'y ſeroit point oublié. Qu'enfin Sa Majeſté *Pruſſienne* nous voulant donner des preuves réelles du ſoin qu'elle prend pour le Roi de *Pologne*, le convaincroit, ſi le Ciel béniſſoit ſes armes, que tout ce qu'il promèt à l'heure qu'il eſt, étoit ſacré & inviolable.

Je ne fais point difficulté de ſigner de ma main l'Ecrit préſent, pour donner une preuve réelle de la ſincére amitié du Roi mon Maître envers Sa Majeſté le Roi de Pologne, *eſpérant que Son Exc. Mgr. le Comte de* Brühl *ne fera aucun mauvais uſage de la confiance que j'ai en ſa digne perſonne & en ſon miniſtére éclairé. A Varſovie* le 26. d'Août 1744.

WALLENRODT.

(B)

LES rélations que vous m'avez faites en date du 26. & 29. d'Août paſſé, m'ont été bien renduës. Comme je vous ferai ſavoir mes intentions ſur tous les points y contenus, par mes Miniſtres du département des Affaires étrangères, je ne veux toucher par la préſente que je vous fais, que celui de la réponſe que la Cour de *Pologne* vous a donnée, ſur la derniére conférence que vous avez eu avec le Miniſtre & le P. *Guarini**. Sur lequel donc je vous dirai, que vous deviez donner à connoître, dans les termes les plus

* *Jéſuite Confeſſeur du Roi de* Pologne.

plus polis que vous pouviez imaginer, au Ministre, la satisfaction extrême que j'avois eûe du retour des sentimens d'amitié de Sa Majesté le Roi de *Pologne* envers moi, dont je faisois d'autant plus cas, que je connoissois parfaitement, combien il étoit de l'intérêt de nos deux Maisons de vivre dans une amitié mutuelle, n'étant guéres de Maisons qui se puissent mieux entre-aider, & soutenir l'une l'autre, que celle de *Saxe* & la mienne, si les liens d'amitié entr'elles étoient bien serrés, & que nous agissions d'un concert parfait. Que quant au passage de mes Troupes, je m'étois déjà expliqué sur cet article envers Sa Majesté le Roi de *Pologne*, d'une maniére que j'espérois qu'elle auroit lieu d'être contente, m'étant offert dans la derniére Lettre que je lui avois écrite de ma propre main, de payer tout ce qui avoit été fourni à mes Troupes, & de bonifier les dommages qui auroient été causés aux Sujets *Saxons*, par des excès que les miens ont peut-être faits par-ci par-là à mon insû. Que j'étois charmé des sentimens Patriotiques que Sa Majesté le Roi de *Pologne* avoit témoigné touchant l'état présent des affaires de l'Empire, & que les miens ne visoient à un autre bût, que de rendre le calme à l'*Allemagne*, & de rétablir l'Empereur, élu d'un consentement unanime, dans sa Dignité & Droits. Que pour marquer à Sa Majesté de *Pologne*, combien ses intérêts m'étoient chers, je m'engage-

roi

rois (pourvû que Sa Majesté voulût s'entendre avec l'Empereur, & prendre des engagemens là-dessus, soit avec lui, soit avec moi) que je tâcherai de disposer l'Empereur à faire à Sa Majesté *Polonoise* des avantages considérables, & qui seroient plus convenables aux frontiéres de ses Etats d'*Allemagne*, que ceux qu'on lui avoit voulu stipuler dans le tems passé. Qu'outre cela, je tâcherai de contribuer de mon mieux à faire une double Alliance entre les deux Maisons, par des Mariages réciproques entre les Princes ainés de l'Empereur & de *Saxe*, & des Princesses des deux Maisons. Que Sa Majesté *Polonoise* verroit par-là la sincérité des sentimens que j'avois pour elle, & combien j'avois à cœur de favoriser, de même que de vivre avec elle dans un concert le plus parfait qu'il se puisse. Et qu'enfin je n'attendois que Sa Majesté *Polonoise* voulût s'expliquer confidemment vers moi sur tous les Articles susdits, afin que je puisse mettre alors les mains à l'ouvrage. En vous expliquant de cette maniére vers le Ministre, vous lui donnerez à entendre, que quant à son particulier, s'il vouloit contribuer de tout son pouvoir pour que les engagemens susdits entre le Roi son Maître & moi & l'Empereur, parvinssent à leur consistance, je m'emploierai de bon cœur auprès de l'Empereur pour le disposer à élever, lui, Comte de *Brübl* à la Dignité de Prince de l'Empire, & d'y joindre quelque Prin-

Principauté qui fût à la diſpoſition de l'Empereur. Sur ce qui eſt du P. *Guarini*, vous vous concerterez avec le Miniſtre, de quelle maniére vous pourrez vous expliquer ſur tout ce que je viens de dire là-deſſus, & alors vous pourrez bien gliſſer adroitement que pourvû qu'il ſe prêtât aux intérêts de l'Empereur, il n'y auroit point de difficulté, que celui-ci le nommeroit Cardinal auprès de la Cour de *Rome*, à la prémière promotion de Cardinal qui ſe feroit. J'attens à ſon tems votre raport ſur tout ceci, que vous ne manquerez pas de me faire par une rélation bien chifrée, que vous m'enverrez par un Exprès. Et ſur ce je prie Dieu &c. *Au Camp devant* Prague *ce* 8. *Septembre* 1744.

FREDERIC.

Au Miniſtre d'Etat Wallenrodt.

Par Apoſtille.

POUR convaincre auſſi d'autant plus Sa Majeſté le Roi de *Pologne* de la pureté de mon intention, à établir entr'elle & moi une amitié des plus cordiales, & lui faire voir combien je ſuis éloigné d'avoir de la jalouſie ou de l'envie contre ſes intérêts, je veux que vous faſſiez connoître au Comte de *Brühl*, que ſi Sa Majeſté le Roi ſon Maître avoit le même deſir que moi de vivre dorénavant entre nous dans une parfaite harmonie, & qu'elle voudroit s'expli

quer

quer confidemment avec moi sur les vûës qu'elle pourroit avoir en *Pologne*, nous nous pourrions aisément entendre là-dessus; & que Sa Majesté ne me trouveroit nullement dans son chemin; au contraire que j'étois prêt d'accéder au Traité qu'elle avoit conclu avec la *Russie*; mais comme les idées que j'avois sur tout cela, étoient d'une nature à ne pas être convenablement confiées à la plume, je laissois au bon plaisir de Sa Majesté, si elle vouloit m'envoïer en secrèt, & sans le moindre éclat, une personne affidée & de confiance, munie de plein-pouvoirs nécessaires, & que je ne laisserois point alors de m'expliquer d'une maniére, par où Sa Majesté trouveroit sa convenance, sans être aucunement commise; mais qu'il falloit que cette personne fût autorisée de régler avec moi notre alliance étroite & confidente; & que je prétendois sur-tout qu'on devoit aller droit, sans m'amuser ni vouloir me jouer, mais cheminer plûtôt avec ouverture de cœur sans entendre finesse. J'attens votre réponse sur tout ce que dessus au-plûtôt possible. *Au Camp devant* Prague *le* 8. *Sept.* 1744.

FREDERIC.

Au Ministre d'Etat de Wallenrodt.

RE-

REPONSE.

Faite au Miniſtre de France, *Mr. le Marquis de* Valori.

AYANT été fait raport au Roi des inſinuations que Mr. le Marquis de *Valori*, Miniſtre de *France*, à *Berlin*, eſt venu faire ici de la part de ſa Cour au ſujèt de la mort de feu Sa Majeſté l'Empereur *Charles* VII., & ces inſinuations aïant été trouvées conformes aux ouvertures que Mr. le Marquis d'*Argenſon*, Miniſtre des Affaires étrangéres en *France*, avoit déjà faites là-deſſus au Miniſtre de *Saxe* Mr. le Comte de *Loſs*, à *Verſailles*; le Roi a ordonné de répéter à Mr. de *Valori* ce que ſon dit Envoïé a été chargé de répondre à Mr. le Marquis d'*Argenſon*, & dont le précis ſe réduit à ce qui ſuit:

QUE le Roi de *Pologne*, Electeur de *Saxe*, n'a pû qu'être pénétré de reconnoiſſance des ſentimens d'amitié, d'eſtime, & de prédilection, dont il a plû à Sa Majeſté T. C. de faire aſſurer Sa Majeſté *Polonoiſe*, à l'occaſion de la vacance du Trône Impérial; que quoiqu'elle en ſente tout le prix, elle n'ignore pas le fardeau, & les dépenſes dont cette ſuprême Dignité eſt accompagnée; qu'elle ne ſauroit s'empreſſer à la rechercher, encore moins ſe déterminer à l'ambitionner, au riſque de perpétuer la guerre; mais qu'elle ne ſeroit pas éloignée de ſe prêter à

la

la pluralité des Voix Electorales, ſi elle voïoit en dépendre le bien & le répos du Corps Germanique. Que comme le Roi T. C. lui a fait déclarer en même tems, que ſon intention n'étoit pas de gêner en aucune façon la libre Election d'un nouveau Chèf de l'Empire, Sa Majeſté T. C. n'en ſauroit donner une preuve plus convaincante, ni ajoûter un poids plus ſûr au ſoutien de ſon ſentiment, qu'en faiſant ſans délai retirer ſes Armées hors des limites de l'*Allemagne*, puiſque l'Election ne ſauroit être cenſée libre en préſence de Troupes étrangéres. Que le Roi comme Electeur & Vicaire, ne pouvant que deſirer cette évacuation, & la demander amiablement à Sa Majeſté T. C. en ſeroit d'autant plus animé à coopérer au rétabliſſement de la paix. Que Sa Majeſté croïoit pouvoir y réüſſir d'autant mieux, que les engagemens que la *France* avoit pris pour l'Union de *Francfort*, en faveur de l'Empereur, étant expirés par ſon décès, elle peut avec bienſéance s'en départir, faire ſa paix avec la Reine de *Hongrie* & de *Bohéme*, & compter que le nouvel Electeur de *Baviére*, en s'accommodant auſſi avec cette Princeſſe, ſera rétabli dans la paiſible poſſeſſion de ſon Electorat; à quoi, ſi Sa Majeſté T. C. a ſérieuſement intention, & qu'elle veuille s'en ouvrir clairement & poſitivement au Roi, Sa Majeſté contribuera volontiers, avec ſa candeur reconnuë, & avec autant d'aplication qu'elle en eſt à portée, & favora-

vorablement diſpoſée de travailler à mettre une bonne fin aux troubles & diſſenſions ruïneuſes à l'un & à l'autre parti.

Quant au Roi de *Pruſſe*, lequel la Cour de *France* ſouhaite de voir réconcilié avec Sa Majeſté *Polonoiſe*, en aſſurant qu'il donneroit ſa voix à celle-ci pour le Diadême Impérial, comme Sa Majeſté *Polonoiſe* n'eſt pas en guerre avec ce Prince, & ne fait qu'aſſiſter, en vertu de ſes engagemens, la Reine de *Hongrie* & de *Bohéme*, cette preſtation de ſecours n'a nullement interrompu l'amitié entre les deux Rois, & n'empêche pas non plus qu'elle ne ſubſiſte, ni ne ſoit ultérieurement entretenue & cimentée de part & d'autre. C'eſt ce que le Roi de ſon côté proteſte deſirer ardemment, & eſpérant que Sa Majeſté *Pruſſienne* y voudra auſſi contribuer du ſien, en commençant par bonifier aux Sujèts du Roi en *Saxe* les pertes & dommages cauſés par les Troupes *Pruſſiennes*, & en mettant ordre à ce que de leur part il ne ſoit plus contrevenu à la neutralité, Sa Majeſté ne ſeroit pas ſeulement prête à ne pas rélever le reſte de ce qui s'eſt paſſé d'irrégulier & de déſagréable, mais d'ailleurs auſſi bien aiſe, ſi par ſon entremiſe elle peut aider à accélérer la Paix entre la Reine de *Hongrie* & le Roi de *Pruſſe*.

Au reſte, Mr. le Marquis de *Valori* peut être perſuadé & aſſurer ſa Cour, que Sa Majeſté le Roi de *Pologne*, Electeur de *Saxe* faiſant tout le cas poſſible de l'amitié de Sa

Majeſté

Majesté T. C. ne desire rien tant que de s'en conserver la continuation, & de lui faire connoître en toute occasion sa haute considération.

„ Les Puissances Contractantes du Traité de *Varsovie* instruites de la résolution „ du Roi de *Prusse*, eurent recours à „ l'Impératrice de *Russie*, Alliée de Sa Majesté le Roi de *Pologne*, pour tenter d'en „ prévenir les effets par sa médiation, & „ firent déclarer à cette Auguste Princesse „ qu'elles verroient avec bien de la satisfaction que par un effet de ses sentimens pour le Bien général de l'*Europe*, „ elle voulût interposer ses bons offices, „ pour inspirer le desir de la paix aux Puissances qui emploïoient leurs armes à la „ continuation de la Guerre, que la mort „ de l'Empereur & le Traité de *Fuessen* „ auroient dû terminer. Le Gr. Chancelier Comte de *Bestucheff-Rumin* fit aux „ Ministres de ces Puissances la réponse „ suivante de la part de Sa Maj. Impér.

Les peines que s'est données l'Impératrice, & les soins, qu'Elle a pris pour porter les Puissances de l'*Europe* à une Paix Générale, ont été trop publics pour n'être pas connus d'un chacun. Sa Maj. Imp. a trouvé chaque partie disposée à se procurer raison par la voïe des Armes. Ainsi tous les efforts qu'Elle a faits pour les engager à préférer d'autres voïes, ont été infructueux. L'impératrice est cependant toûjours remplie des sentimens

qu'elle a fait paroître pour le bonheur de l'*Europe* & la pacification des troubles. Dans cette diſpoſition elle veut bien encore ordonner à ſes Miniſtres dans les Cours étrangères d'y faire de nouvelles tentatives, pour eſſaïer ſi l'on peut parvenir à éteindre l'incendie général qui ne s'étend malheureuſement que trop : mais ſi les nouveaux ſoins que Sa Maj. Imp. emploïe à cet égard, n'ont pas plus de ſuccès que les prémiers, il ſera très-naturel qu'elle ceſſe de ſe mêler directement ou indirectement de cet objèt.

„ Les inſtances de Sa Maj. Imp. *Cz:* furent effectivement inutiles, & l'entrée „ des Troupes *Pruſſiennes* en *Saxe* fut ſuivie de ſuccès ſi rapides, que la Cour fut „ obligée de quitter ſa Capitale pour ſe „ retirer en *Bohéme.* Le Roi de *Pruſſe* „ vainqueur & maître de la *Saxe* ne ſongea „ plus qu'à détacher la Cour de *Saxe* des „ intérêts de celle de *Vienne.* Dès le 28. „ Novembre, le Comte de *Podewils*, Miniſtre d'Etat de Sa Majeſté *Pruſſienne*, „ avoit écrit la Lettre ſuivante à Mr. de „ *Villiers*, Envoïé du Roi d'*Angleterre* à „ *Dreſde.*

Monsieur,

C'est par un ordre exprès du Roi mon Maître, que j'ai l'honneur de vous écrire celle-ci. Sa Majeſté eſt perſuadée que vous

êtes

êtes pleinement informé, Monsieur, de tous les soins infatigables que Sa Majesté *Britannique* s'est bien voulu donner jusqu'ici pour rétablir la paix en *Allemagne*, & une bonne harmonie entre le Roi mon Maître & les Cours de *Vienne* & de *Dresde*, par la Convention concluë & signée à *Hanovre* le 26. Août, *nouveau stile*, de l'année courante, entre le Roi mon Maître & Sa Majesté *Britannique*, & ratifiée de part & d'autre.

Vous ne sauriez ignorer non plus, Monsieur, la modération que le Roi mon Maître a témoignée immédiatement après la Signature de cette Convention; puisque sans attendre que les Cours de *Vienne* & de *Dresde* eussent déclaré qu'elles la vouloient accepter, Sa Majesté, dans le dessein de montrer ses grands égards & son attention infinie pour Sa Majesté *Britannique*, a bien voulu suspendre les effets de son juste ressentiment contre l'invasion hostile des Troupes *Saxonnes*, en ordonnant au Prince d'*Anhalt*, dès que la nouvelle de la Signature de la Convention de *Hanovre* nous fut parvenuë, de ne point entrer en *Saxe*, quoiqu'il se trouvât sur le point de le faire avec une Armée bien supérieure à celle que la Cour de *Dresde* lui pouvoit alors oposer.

C'est dans les mêmes sentimens de modération, & pour témoigner d'autant plus les dispositions pacifiques du Roi, que Sa Majesté, nonobstant le refus des Cours de

Vienne & de *Dreſde* d'aquieſcer à un accommodement auſſi juſte & équitable que celui qui eſt ſtipulé dans la Convention de *Hanovre*, a bien voulu ſurſeoir conſtamment toutes les hoſtilités contre la *Saxe*, auxquelles l'invaſion de la *Siléſie* l'avoit aſſez autoriſé. Et le Roi, pour convaincre encore plus Sa Majeſté *Britannique*, & toutes les Puiſſances bien intentionnées, de ſon deſir pour la paix & le promt rétabliſſement d'une bonne union & harmonie avec la Cour de *Dreſde*, eſt allé plus loin; & pour ne plus donner d'ombrage à la *Saxe*, il a fait retirer la plus grande partie de l'Armée de S. A. le Prince d'*Anhalt* des frontiéres de la *Saxe*, aïant fait déclarer à votre Cour, auſſi-bien qu'à celle de *Ruſſie*, qu'il ne tiendroit jamais à Sa Majeſté de donner les mains à un accommodement avec Sa Majeſté le Roi de *Pologne*, & d'accepter les bons offices que Sa Majeſté l'Impératrice de *Ruſſie* y voudroit emploïer, de concert avec Sa Majeſté *Britannique*.

Mais comme, malgré toutes ces démarches les plus amiables & les plus pacifiques du Roi mon Maître, la Cour de *Dreſde*, bien loin d'y répondre en aucune façon, avoit pris la funeſte réſolution d'apeller deux Armées *Autrichiennes* dans le cœur de la *Saxe*, pour traverſer d'un côté avec leurs forces réünies la *Luſace*, & pénétrer de-là, non ſeulement en *Siléſie*, mais auſſi dans les anciens Etats héréditaires de Sa Majeſté, tandis que l'Armée *Saxonne*

xonne proche de *Leipzig* étoit destinée, de concert avec le Corps de Troupes *Autrichiennes* qui est sous les ordres du Général Comte de *Grüna*, une invasion dans le Païs de *Magdebourg*, & même tout droit vers la Capitale.

Le Roi s'est vû forcé à regrèt, & bien malgré lui, de prendre les mesures les plus vigoureuses que les Loix divines & humaines permettent, & ordonnent même, pour détruire des desseins si dangereux, & pour ne point attendre dans le cœur de ses Etats des ennemis acharnés à sa perte, & qui s'avançoient de tous côtés pour l'écraser. C'est dans cette fâcheuse nécessité que Sa Majesté s'est trouvée obligée d'aller au devant de l'Armée combinée *Autrichienne* & *Saxonne* en *Lusace*, pour lui couper le chemin, & l'empêcher de percer dans le cœur des Etats héréditaires du Roi. La Providence, qui jusqu'ici a donné des marques si visibles de sa protection au Roi contre tant d'ennemis conjurés contre lui, a bien voulu bénir encore cette fois les justes armes de Sa Majesté, & elle a non seulement eu le bonheur de défaire entiérement, à son entrée en *Lusace*, le Corps de Troupes auxiliaires *Saxonnes* qui faisoient l'avant-garde de l'Armée *Autrichienne*, après avoir fait plus de mille prisonniers, parmi lesquels se trouvent une trentaine d'Officiers avec le Général *Buchner*, le Colonel *Obyrn*, & d'autres Officiers de marque, outre quatre Pièces de canon, trois

Drapeaux, deux Etendars & deux paires de Timbales: mais de plus Sa Majeſté, aïant marché enſuite du côté de *Görlitz* pour attaquer l'Armée *Autrichienne*, celle-ci n'a pas trouvé à propos de l'attendre; mais après avoir abandonné ſon Corps de Troupes auxiliaires *Saxonnes*, & un grand magaſin à *Görlitz*, dont nos Troupes ſe ſont emparées, en y faiſant encore 200. hommes & pluſieurs Officiers des Gardes *Saxonnes* priſonniers, le Prince *Charles* s'eſt retiré avec tant de diligence & de déſordre vers *Zittau* & les frontiéres de la *Bohéme*, que ſes Troupes ont même pillé tous les Villages *Saxons* où elles avoient cantonné.

Cependant, & malgré tous ces avantages, qui rendent le Roi maître de toute la *Haute-Luſace*, & qui ſeront, s'il plaît à Dieu, bientôt ſuivis de plus conſidérables, Sa Majeſté eſt toûjours prête à ſe réconcilier ſincérément avec Sa Majeſté le Roi de *Pologne*, à oublier le paſſé, & à retirer inceſſamment toutes ſes Troupes des Etats de *Saxe*, auſſitôt qu'il aura plû à ce Prince d'accéder formellement à la Convention de *Hanovre*, de renvoïer les Troupes *Autrichiennes*, & de ne leur plus accorder jamais aucun paſſage par ſes Etats pour faire la guerre au Roi mon Maître, ni en *Siléſie*, ni dans aucune autre Province de la domination du Roi.

Sa Majeste', dans les termes où il en eſt avec le Roi votre auguſte Maître, croit pouvoir s'adreſſer hardiment à un Miniſ-

tre

tre auſſi éclairé & auſſi bien intentionné que vous l'êtes, Monſieur, pour vous parler, ainſi qu'il m'a expreſſément ordonné de le faire de ſa part, de vouloir bien informer, ſans perte de tems, de ces ſentimens de modération & de ces diſpoſitions pacifiques Son Excellence Mr. le Comte de *Brühl*, & même Sa Majeſté le Roi de *Pologne*, & de nous faire ſavoir au-plutôt les réſolutions & les réponſes de la Cour où vous êtes ſur tout cela.

Le Roi m'enjoint expreſſément de vous dire, Monſieur, que vous pouvez compter ſur ſa parole, & que vous n'aurez jamais aucun démenti à craindre ſur tout ce que je viens de vous mander de la part de Sa Majeſté & par ſes ordres exprès.

Mais vous pouvez bien juger auſſi, Monſieur, que le Roi ne ſauroit diſcontinuer de profiter de ſes avantages, & de les pouſſer auſſi loin qu'il eſt poſſible, pour prévenir les dangereux deſſeins de ſes ennemis, juſqu'à ce qu'il ait plû à la Cour où vous êtes, d'accéder pûrement & ſimplement à la Convention d'*Hanovre* du 26. du mois d'Août de l'année préſente. Au reſte, comme juſqu'à préſent on a fait un aſſez mauvais uſage à *Dreſde* de toutes les ouvertures qui ont été faites de notre côté pour un accommodement, j'oſe me flater que vous ne donnerez point de copie de ma Lettre au Miniſtére de *Saxe*. Il y aura d'autres moïens de le raſſurer ſur la ſincérité & la bonne foi du Roi, ſi l'on eſt diſpoſé autant que Sa

Majeſté l'eſt, à écouter la voix de la modération & de la réconciliation. J'eſpére que vous voudrez bien m'honorer d'une promte réponſe par l'envoi d'un Eſtaféte, & je ſuis charmé que cette occaſion me procure celle de vous aſſurer de la plus parfaite conſidération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

H. C. de PODEWILS.

„ MR. de *Villiers* répondit à cette Let-
„ tre par une autre du 30. de Novembre.
„ La voici.

MONSIEUR,

JE reçûs hier à dix heures du ſoir l'honneur de la Lettre de Votre Excellence, du 28. du courant. Celui que Sa Majeſté le Roi de *Pruſſe* me fait de me choiſir pour l'inſtrument d'un Ouvrage auſſi important que celui de couronner ſes victoires par une paix équitable, m'animera à y travailler conformément aux inſtructions, que j'ai depuis quelque tems reçuës là-deſſus du Roi mon Maître, avec autant de zèle que d'impartialité. Je commençai dès le ſoir même du 29. à m'acquiter de ce devoir. Je fis raport du contenu de la Lettre de Votre Excellence à Mr. le Comte de *Brühl*, qui me promit, en montrant une diſpoſition agréable aux intérêts des deux Cours, d'en faire autant au Roi ſon Maître,

d'aſ-

d'assembler un Conseil d'Etat, & de me donner une réponse aujourd'hui. Son Excellence n'a rien omis, & la résolution de cette Cour sur ce que j'ai eu l'honneur de proposer porte en substance : 1. Que le Roi de *Pologne* n'est point éloigné d'accéder à la Convention, mais qu'il faut nécessairement en communiquer avec la Cour de *Vienne*, comme la Partie principale; ce qu'on va faire incessamment. 2. Que le Roi de *Pologne* s'engage à faire sortir les Troupes d'*Autriche* de son Païs, entrées sur des Lettres réquisitoriales, aussitôt que Sa Majesté le Roi de *Prusse*, selon sa propre déclaration, fera retrograder & sortir son Armée de tous les Etats du Roi de *Pologne*. 3. Que le Roi de *Pologne* s'engage de ne plus permettre aucun passage aux Troupes d'*Autriche*, dans le but d'attaquer Sa Majesté, soit en *Silésie*, soit dans son Electorat.

Je laisse à la pénétration supérieure de Votre Excellence de décider si les engagemens du Roi de *Pologne* ne paroissent pas d'une nature à l'empêcher, quel que soit son desir de rétablir une parfaite harmonie entre les deux Cours, à parler plus catégoriquement, & encore moins à accéder à la Convention de *Hanovre*, avant que la Cour de *Vienne*, qui devroit être une Partie principale contractante, l'accepte. Ma sincérité m'oblige de dire à Votre Excellence, que malgré mon envie extrême de mériter la confiance dont un aussi grand Roi, que celui

que vous servez, Monsieur, m'honore, je n'oserois me mêler de cette commission à l'exclusion de la Maison d'*Autriche*. Mais les sentimens de Sa Majesté *Prussienne* sont trop marqués dans la Lettre obligeante & instructive de Votre Excellence, pour n'avoir pas lieu d'espérer que la disposition que la Cour de *Dresde* témoigne dans sa réponse, sera regardée comme un grand acheminement à la paix si desirée & si nécessaire, pour sauver tous les Etats des bien-intentionnés de l'Europe.

Votre Excellence peut être assurée que je ne donnerai point de copie de sa Lettre à cette Cour. Ce prémier témoignage de son opinion en ma faveur m'est trop flateur, pour que j'en fasse un autre usage que celui que vous voulez bien me prescrire. Mon étude sera de paroître digne des ordres que Votre Excellence me donne, & de profiter de toutes les occasions pour faire voir la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

Thom. de Villiers.

„ Mr. de *Villiers* jugea à propos d'é-
„ crire directement au Roi de *Prusse*. Il
„ s'en aquita ainsi.

SIRE,

Me trouvant honoré d'une Lettre de Mr. le Comte de *Podewils*, Ministre d'Etat de Votre Majesté, par laquelle il me charge, par les gracieux ordres de Votre Majesté,

de

le certaines insinuations à faire à cette Cour, tendant au but salutaire du rétablissement de la paix, je n'ai pas manqué de m'en aquiter avec tout l'empressement que l'importance du sujèt éxige; aussi ai-je la satisfaction de pouvoir assurer Votre Majesté que les propositions généreuses qu'elle a fait faire à Sa Majesté *Polonoise*, ont été reçuës avec des sentimens qui y répondent. La réponse qu'on m'a donnée consiste en ceci..... (*ce n'est qu'une répétition des trois articles contenus dans la Lettre au Comte de* Podewils).

J'en ai incessamment fait part à S. E. Mr. le Comte de *Podewils*; mais pour gagner du tems, & pour épargner une plus grande effusion de sang, je n'ai pas voulu manquer d'en rendre aussi compte à Votre Majesté, en lui proposant par ordre de cette Cour, de faire cesser de part & d'autre toutes les opérations militaires.

Je n'ose représenter à un Prince si éclairé combien un pareil témoignage d'amitié tendra à la consolider. Je me bornerai à obéïr aux ordres de Votre Majesté, & à montrer la vénération avec laquelle, &c.

VILLIERS.

A Dresde *le* 30. *Nov.* 1745.

RE-

REPONSE.

Du Roi de Prusse *à Mr. de* Villiers *du Quartier-général* de Gölitz le 1. Décembre 1745.

MONSIEUR,

JE crois que l'*Angleterre* & toute l'*Europe* doivent être convaincus de ma modération. Si le Roi de *Pologne* ne m'avoit pas forcé par ses mauvais procédés d'entrer dans son païs, je ne m'y serois jamais porté. Mais indépendamment de tous les avantages que toute l'*Europe* voit que j'ai sur mes ennemis, je suis porté à souscrire à un accommodement. Cependant, aïant trop apris par l'expérience combien la Cour de *Dresde* se sert de ces avantages, je ne puis faire cesser les hostilités, ni retirer mes Troupes de ce païs, avant que le Roi de *Pologne* acquiesce purement & simplement à la Convention de *Hanovre*. Vous pouvez être persuadé que j'en attends la nouvelle avec toute l'impatience imaginable, & que du moment que je l'aurai, je prendrai des arrangemens en conséquence. Vous sentez vous-même que ce que vous m'écrivez n'est pas suffisant pour arrêter les progrès d'une Armée victorieuse, & que la Cour de *Dresde* paroit se réserver une porte de derriére, en attendant le consentement de la Cour de *Vienne*. Pour peu que je

e voïe plus de ſincérité de leur part, & que vous vouliez, au nom du Roi d'*Angleterre*, me garantir les ſuites, je ſuis prêt à me prêter à tous les arrangemens pacifiques que vous pouviez prendre pour rétablir une paix bien ſolide & bien durable entre nos deux Cours.

Je ne vous demande qu'une réponſe catégorique là-deſſus, moïennant laquelle le Roi de *Pologne* verra que je ne ſouhaite moi-même que la conſervation de ſes Suèts, & le rétabliſſement d'une amitié durable avec mes Voiſins. Il ne dépendra que de lui de la cultiver à l'avenir, & d'en retirer plus d'avantage que de celle de ſes autres Alliés.

Je vous prie de vous emploïer avec toute la dextérité que je vous connois, à finir cette négociation, qui répond ſi bien aux intentions du Roi Votre Maître, en rétabliſſant la paix de l'*Allemagne*, & en apaïant une guerre entre deux Voiſins, qui ne laiſſeroit pas que d'être funeſte & ruïneuſe aux deux Parties belligérantes.

Vous pouvez compter que de votre négociation dépendra le ſort de la *Saxe*.

Je ſuis avec des ſentimens d'eſtime,

MONSIEUR

Votre très-affectionné

FREDERIC.

P. S. Je ſuis dans l'intention de faire la paix

paix ſelon la Convention de *Hanovre*. J'a chaſſé les *Autrichiens* de la *Saxe*, ainſi il n s'agit plus de les renvoïer. Mais que l Roi de *Pologne* ſe déclare, ſous la garanti du Roi d'*Angleterre*, d'accepter cette Con vention, ou avec la Cour de *Vienne*, ou ſé parément, alors les hoſtilités ceſſeront Vous ſentez bien que je veux des ſûretés & que ce que je demande eſt conforme la juſtice & au bon-ſens, & je veux agir jeu ſûr.

REPONSE.

De Mr. de Villiers *au Roi de* Pruſſe. D *Dresde*, le 4. Décembre 1745.

SIRE,

Je reçus le 2. du courant les ordres d Votre Majeſté du 1. & pour m'y confor mer ſans perte de tems, je priai les M niſtres d'Etat chargés du ſoin de ce Gou vernement pendant l'abſence de leur Sou verain, de s'aſſembler.

Je leur fis raport des déclarations de Vo tre Majeſté touchant le rétabliſſement d'u ne parfaite harmonie entre les deux Cours & dans cet inſtant je reçois de leur part la dé claration ci-jointe. J'oſe avancer, Sire, que j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour qu'elle fût conforme aux deſirs que Votre Majeſté a daigné me marquer, non ſeule ment pour le rétabliſſement ſolide entre les deux

deux Cours; mais auſſi pour remettre la tranquillité en *Allemagne*, & que l'intention de cette Cour répond parfaitement à ces principes.

Il faut que j'avouë à Votre Majeſté que je ne ſuis pas autoriſé de garantir formellement cette déclaration, n'aïant des inſtructions que de m'éxercer avec toute l'activité poſſible pour exhorter cette Cour à conſentir à la Convention ſignée à *Hanovre* le 26. d'Août, N. S. 1745. & à perſuader celle de *Vienne* de l'accepter.

Je ne ſaurois les outrepaſſer, mais je peux déclarer que le Roi mon Maître n'a rien plus à cœur que de voir l'accompliſſement de cette Convention. Je peux auſſi ajouter que je ſuis convaincu que le Roi de *Pologne* eſt ſincérement intentionné d'y accéder purement & ſimplement, & de vivre dans une parfaite amitié avec Votre Majeſté. Si c'eſt trop préſumer que d'offrir mes ſentimens, je péche par trop de zèle. Je ſens que je ne ſaurois mieux montrer que par le ſilence la vénération avec laquelle je ſuis, &c.

De Villiers.

DECLARATION

Du Miniſtére de Dresde *donnée à Mr. de* Villiers. Du 3. Décembre 1745.

Nous ſouſſignés Miniſtres d'Etat de Sa Majeſté le Roi de *Pologne*, ſommes très obli-

obligés à Mr. l'Envoïé d'*Angleterre* de la communication de la déclaration ultérieure de Sa Majeſté *Pruſſienne*, concernant la réconciliation propoſée par Mr. le Comte de *Podewils*.

Nous regrettons cependant en même tems de ce que les trois points, énoncés dans la prémiére déclaration donnée d'ici à Mr. l'Envoïé, n'ont point été auſſi bien reçus qu'on l'avoit eſpéré. Mais pour lever au poſſible tout doute, nous ne balançons pas un moment, dans l'abſence du Roi notre Maître, de déclarer en ſon nom que Sa Majeſté eſt non ſeulement diſpoſée, mais prête à rétablir la bonne harmonie entr'elle & Sa Majeſté *Pruſſienne* ſur le pié de la Convention arrêtée à *Hanovre* le 26. d'Août 1745. En échange de quoi elle ſe promèt de la part de Sa Majeſté *Pruſſienne*, ſuivant ſa déclaration déjà faite, qu'elle fera ceſſer dès-à-préſent toute hoſtilité & pourſuite de marche: Qu'elle n'éxigera plus aucune livraiſon ou contribution, & bonifiera toutes celles qui auront déjà été levées: Qu'elle retirera auſſi dès-à-préſent toutes ſes Troupes des Etats du Roi, & ne les y arrêtera, ſous quelque prétexte que ce ſoit: Qu'elle évacuera tous les Forts & Places, & les rendra dans l'état qu'elles étoient avant leur occupation: Qu'elles relâchera & fera reſtituer toutes les caiſſes ſaiſies, ſoit Roïales ou particuliéres: Qu'elle ne permettra pas qu'aucun tort ſoit fait dans la retraite, ni aux Perſonnes

ſonnes qui ſont au ſervice du Roi, ni aux Vaſſaux, ni à aucun Sujèt, ſoit en leurs perſonnes, ſoit en leurs biens ; & qu'elle relâchera enfin ſans rançon tous les priſonniers faits ſur les Troupes du Roi. Ecrit à *Dresde*, ce 3. Décembre 1745.

DE GERSDORFF, *Comte de Zech, Comte de Heunike, de Rex.*

REPONSE.

Du Roi de Pruſſe *à la Lettre précédente de Mr. de* Villiers. *Du Quartier-général de Bautzen*, le 5. Décembre 1745.

MONSIEUR,

JE ne ſais qui de moi ou des *Saxons* vous ſera le plus obligé du rétabliſſement de la paix. Le mal que je fais à mes Voiſins, ſe fait très-à contre-cœur. Je ſuis forcé d'en venir à cette extrêmité ; mais je procure en même tems toutes les facilités, qui dépendent de moi, au Roi de *Pologne*, pour ſortir d'embaras. Il ſera donc néceſſaire, pour mettre radicalement fin à cette funeſte guerre, que le Roi de *Pologne* expédie inceſſamment des pleins-pouvoirs à un de ſes Miniſtres, pour lequel je vous envoïe le paſſeport ci-joint.

J'AI expédié mes ordres à mon Miniſtre du Cabinet, le Comte de *Podewils*, de ſe rendre inceſſamment ici, après quoi l'on

pourra dreſſer la Convention convenablement; & dès qu'elle ſera ratifiée du Roi de *Pologne*, j'évacuerai ſon Païs, ſes Forteresſes, & ferai ceſſer les hoſtilités. Quant à l'article de la ceſſation des contributions, & de l'indemniſation du dommage fait, les contributions ne peuvent ceſſer, qu'après que le Roi de *Pologne* aura ratifié les préliminaires dreſſés par nos Miniſtres. Et je peux auſſi peu indemniſer le Roi de *Pologne* des dommages de ſes Sujèts, que lui & la Reine de *Hongrie* m'indemniſeront de ceux qu'ils m'ont faits, & me font encore actuellement en *Siléſie*.

Vous me ferez plaiſir, Monſieur, d'accompagner le Miniſtre *Saxon*. Cela me procurera la ſatisfaction de voir un homme que j'eſtime beaucoup, & qui rempli des véritables ſentimens qu'un Miniſtre doit avoir, procure la paix & la tranquillité aux Nations, en éteignant le flambeau de la diſcorde & de la guerre.

Je crois de plus que vous n'aurez point de tems à perdre, pour être muni de votre Cour des pleins-pouvoirs dont vous avez beſoin pour la garantie de la Grande-*Bretagne*, & de faire que Mr. de *Beſtuchef* & le Miniſtre de *Hollande* agiſſent en conſéquence. Je regarde cette paix-ci comme la baſe de la pacification de l'*Allemagne*. Ou la Reine de *Hongrie* y accédera d'abord, ou elle ne tardera pas de le faire.

J'Ai apris d'ailleurs avec douleur que le Roi de *Pologne* a quité ſa Capitale. C'eſt

un

un afront qu'il fait à ma façon de penſer. Je l'ai toûjours eſtimé perſonnellement, & dans le plus grand acharnement de la guerre on auroit reſpecté ſon Caractére & ſa Famille. Vous pouvez aſſurer ce Prince de la cordialité & de la ſincérité de mes ſentimens, & qu'il ne tiendra qu'à lui que déſormais les deux Cours ne vivent dans la plus étroite amitié. Je vous prie d'être aſſuré des ſentimens d'eſtime avec leſquels, &c.

FREDERIC.

„ LE Miniſtre d'*Angleterre* s'étant ren-
„ du à *Prague*, pendant que le Roi de
„ *Pruſſe* continuoit ſes progrès, il en é-
„ crivit la Lettre ſuivante à ce Prince.

SIRE,

POUR éxécuter moins mal les ordres de Votre Majeſté, je me ſuis rendu auprès du Roi de *Pologne*, c'eſt pourquoi je n'ai reçu qu'hier ceux dont Votre Majeſté m'honore du 5 du courant. Je les ai communiqués ſur le champ au Comte de *Brübl*, & pour mieux convaincre Sa Majeſté *Polonoiſe* des ſentimens de Votre Majeſté à ſon égard, j'ai pris la liberté de lui donner un extrait de la Lettre de Votre Majeſté, croïant que ſes expreſſions d'amitié auroient trop perdu par un raport de ma part. Si en cela j'ai ſurpaſſé ſes intentions, ce n'eſt qu'en les voulant mieux accomplir. Il ſuffit que je les

ſache pour les obſerver religieuſement. Le Comte de *Brühl* vient de me donner pour réponſe le Mémoire ci-joint. Votre Majeſté a montré tant d'empreſſement à rétablir la tranquillité en *Allemagne*, elle entend ſi bien ſes intérêts, & elle voit ſi clairement toutes les circonſtances qui y ont raport, qu'il ne m'eſt pas permis d'alléguer mes raiſons là-deſſus. J'oſe ſeulement répéter que cette Cour ſouhaite ardemment le rétabliſſement de la bonne harmonie avec celle de Votre Majeſté, & de parvenir au but général que Votre Majeſté ſe propoſe. Il eſt donc à eſpérer qu'étant d'accord ſur les principes, on le ſera ſur les moïens, & que le petit retardement dans l'envoi d'un Miniſtre, n'en cauſera preſqu'aucun dans l'avancement de l'ouvrage, quoique le moindre délai ne ſauroit qu'affliger ceux qui ſouhaitent véritablement le bien.

Mon eſpérance eſt dans la grandeur d'ame de Votre Majeſté. Sa modération ne lui fera pas moins de gloire que ſes victoires. Je dis peut-être trop, quoique je ſuprime plus que je ne dis. Je ne ſaurois exprimer l'impatience que j'ai de faire ma cour à Votre Majeſté, & de mériter ce qu'elle a bien voulu dire ſur mon ſujèt. J'eſpére qu'elle paroîtra par mon zèle, & par la dévotion avec laquelle je ſuis, &c.

VILLIERS.

A *Prague* le 9. Décembre 1745.

P. S. Je n'ai pas manqué de marquer à ma Cour

Cour ce que Votre Majeſté m'a fait l'honneur de me dire touchant la garantie de la Grande-*Bretagne*. Je ſuivrai avec la même exactitude les ordres de Votre Majeſté par raport à Mr. de *Beſtuchef* & au Miniſtre d'*Hollande*.

MEMOIRE.

De la Cour de Dreſde, *duquel il eſt fait mention dans la Lettre précédente,* De *Prague* le 9. Décembre 1745.

Sur ce que l'Envoïé d'*Angleterre* a communiqué de la Réponſe reçûë de Sa Majeſté *Pruſſienne*, & dont raport a été fait au Roi de *Pologne*, Sa Majeſté a ordonné de faire connoître audit Miniſtre *Britannique* qu'elle avoit eſpéré, après avoir de ſon côté aporté tant de facilités pour le rétabliſſement d'un accommodement & de la bonne harmonie avec Sa Majeſté *Pruſſienne*, en ſe déclarant prête d'accéder à la Convention de *Hanovre*, que ledit Roi ne refuſeroit pas d'accepter les conditions ajoutées à cette déclaration amiable; c'eſt-à-dire, la ceſſation des hoſtilités, l'éxemption des contributions demandées, & la reſtitution de celles qui ont déjà été levées.

Ce refus ne ſauroit qu'être d'autant plus ſenſible à Sa Majeſté *Polonoiſe*, qu'il fait entrevoir la ruïne de ſon Païs, vû ſur-tout la rigueur avec laquelle on preſſe le païement des contributions éxigées; ſans parler du monde qu'on enléve par force, des recruës

qu'on éxige du Païs, & des autres moleſtations ſans nombre qu'on éxerce, malgré l'union des Electeurs, des Pactes de Famille qui ſubſiſtent entre les deux Maiſons, & contre toutes les Loix de l'Empire.

Sa Majeste *Polonoiſe* ne demande pas mieux que de ſe réconcilier ſincérement avec Sa Majeſté *Pruſſienne*, & elle ſouhaiteroit que cela pût ſe faire conjointement avec Sa Majeſté l'Impératrice. Le moïen d'y parvenir n'eſt pas ſi l'on veut au préalable ruïner la *Saxe* d'une façon que de longues années elle ne pourra s'en relever. C'eſt pouſſer les choſes tellement à bout, que, ruïne pour ruïne, Sa Majeſté *Polonoiſe* n'a pas beſoin d'entrer dans un tel accommodement, devant en ce cas plutôt ſacrifier juſqu'au dernier homme, & attendre à s'en dédommager dans la ſuite par le ſecours de ſes Alliés & de tout l'Empire.

D'ailleurs ſi Sa Majeſté *Pruſſienne*, qui connoit la ſource de cette guerre, avoit voulu ou vouloit encore entrer dans les juſtes deſirs de Sa Majeſté *Polonoiſe*, l'envoi d'un Miniſtre muni des plein-pouvoirs néceſſaires pour arrêter l'accommodement entre les deux Cours, n'auroit pas ſouffert la moindre difficulté, & le Roi eſt tout prêt d'en expédier un, auſſitôt que Sa Majeſté *Pruſſienne* voudra ſe déclarer plus favorablement ſur les points ci-deſſus mentionnés, & donner inceſſamment les ordres néceſſaires pour ménager le Païs.

Le Roi eſt du reſte fort ſenſible aux ſenti-

timens d'eſtime que Sa Majeſté *Pruſſienne* proteſte lui porter. Il y répondra toûjours parfaitement, & n'oubliera ſur-tout jamais les égards dûs à tout Souverain, & plus encore aux Têtes couronnées.

Aussi Sa Majeſté, qui juge des autres par elle-même, n'auroit-elle jamais quité ſa Capitale & ſon Païs, pour ſe réfugier ici, ſi elle n'avoit craint qu'on n'auroit pas plus de ménagement dans une guerre ouverte, qu'on n'en a eu dans les Ecrits qui l'ont précédée. D'ailleurs elle répond à la politeſſe de Sa Majeſté par toute la reconnoiſſance poſſible, & ne manquera pas après la réitération de ces dignes ſentimens pour la ſûreté de ſa Capitale, d'y retourner.

Requerant ainſi Mr. l'Envoïé d'*Angleterre* de faire part du contenu de ce Mémoire à Sa Majeſté *Pruſſienne*, on préparera éventuellement tout pour l'expédition d'un Miniſtre, dans l'attente d'une réponſe favorable. Fait à *Prague*, le 9. Décembre 1745.

„ Le Roi de *Pruſſe* fut fort piqué de ce „ Mémoire, comme il paroit par la Lettre „ qu'il écrivit ſur ce ſujèt à Mr. de *Villiers*, „ en date du 11. Décembre ".

Je ne puis, dit-il, aſſez me louer de l'empreſſement & de l'activité que vous témoignez pour propoſer des paroles de paix & d'accommodement au Roi de *Pologne*. Autant que j'ai lieu d'être ſatisfait, Monſieur, de votre conduite, autant ſuis-je étonné que vous par vos ſoins infatigables, & moi avec

tant de modération & les avantages de la fortune, nous ne puiſſions fléchir l'eſprit irréconciliable de la Cour de *Dreſde.*

J'AVANCE qu'il étoit difficile de prévoir qu'une Cour qui ſe croit obligée d'abandonner ſa Capitale, voulût preſcrire des loix dures, dans le tems qu'on lui demande ſincérement ſon amitié, & la paix. Il dépendra du Roi de *Pologne* de la faire toutesfois & quand il voudra. Je ſuis de mon côté les loix de la Guerre, & je vous répéte ce que je vous ai dit dans ma Lettre précédente, que du jour de la ſignature du Traité par le Roi de *Pologne*, on fera ceſſer les hoſtilités & les contributions ultérieures.

SI la fortune avoit favoriſé les armes de mes ennemis, je ne ſais point ſi l'on ſe ſeroit contenté de faire contribuer mon Païs, & ſi l'on n'y auroit pas tout mis à feu & à ſang, en me demandant le ſacrifice de Provinces entiéres. Après cela, vous avoûërez que mon procédé eſt bien plus humain, & que ſi j'ai eu le bonheur de déranger les projèts dangereux que les Cours de *Vienne* & de *Dreſde* avoient formés contre moi, je n'uſe en tout que des droits de la Guerre, & comme c'en eſt l'uſage en toute l'*Europe.* S'il eſt vrai que le Roi de *Pologne* veut éviter la ruïne de ſes Etats héréditaires, il me ſemble que le moïen le plus ſûr pour la prévenir, eſt d'accepter la paix que j'offre ſi cordialement à ce Prince. Car ſans haine & ſans animoſité particuliére, tout le monde conviendra que 80000. hom-

hommes, dans un Païs comme la *Saxe*, ne peuvent pas manquer de le ruïner à la longue.

Mes mains sont innocentes de tout le mal qui en arrivera, & j'en atteste le Ciel, & les yeux de toute l'Europe, que si le Roi de *Pologne* persiste dans son irréconciliation, personne ne pourra trouver à redire que de mon côté je me porte aux plus grandes extrêmités. Pour l'amour de l'humanité, Monsieur, emploïez tous vos soins pour que deux Maisons voisines ne se déchirent point. Soïez l'organe de mes sentimens, comme vous êtes le dépositaire de mes intérêts, & sauvez la *Saxe* de ses calamités présentes, & du dernier des malheurs qui la menace. Je suis, &c.

P. S. Le Comte de *Podewils* est ici depuis hier, il attendra encore pour voir s'il n'y aura pas moïen de porter le Ministére *Saxon* à des sentimens plus justes & plus équitables. Que le Roi de *Pologne* profite donc de mes dispositions, & qu'il ne me pousse point à bout. Je vous enverrai demain mes remarques sur le Mémoire du Comte de *Brühl*, vous en ferez l'usage le plus convenable; & en cas que vous les croïiez moins propres à radoucir qu'à aigrir les esprits, il dépendra de vous de n'en point faire usage à la Cour. En attendant, je pars pour donner une nouvelle activité à mes opérations, & pourvoir à mes propres sûretés, soit en écrasant mes ennemis, ou en les obligeant à faire une paix raisonna-

ble. Quoiqu'il puiſſe arriver, j'aurai toûjours beaucoup de reconnoiſſance pour vos bons procédés; & ſi je puis vous être utile à votre Cour, j'emploïerai chaudement tout mon crédit pour vous prouver que vous n'avez pas ſervi un ingrat.

FREDERIC.

LETTRE

Du Comte de Podewils *à Mr. de* Villiers de Bautzen, *le* 12. *Décembre* 1745.

MONSIEUR,

J'AI l'honneur de vous communiquer par ordre du Roi mon Maître, les réflexions ci-jointes ſur le Mémoire que la Cour de *Saxe* vous a remis, de *Prague* en date du 9. de ce mois.

JE ſuis perſuadé, Monſieur, qu'un Miniſtre auſſi éclairé & auſſi bien intentionné que vous l'êtes, en fera le meilleur uſage du monde. Il me ſemble que le prompt envoi d'un Miniſtre, muni des pleins-pouvoirs ſuffiſans de la Cour où vous êtes, pour la concluſion de la paix, avanceroit de beaucoup un ouvrage ſi ſalutaire, & raprocheroit peut-être les eſprits. Seroit-il poſſible que l'on méconnût aſſez ſes véritables intérêts en *Saxe*, pour pouſſer le Roi à bout par la demande extraordinaire de la ceſſation des hoſtilités & des contributions a-

avant la Signature du Traité de paix? S'eſt-on jamais aviſé de vouloir donner de cette façon-là des loix au Vainqueur, & ne doit-on pas profiter en *Saxe* de la modération du Roi, qui veut bien, malgré ſes avantages, s'en tenir au ſimple rétabliſſement de la paix, qu'il offre, & qu'on tient en main à la Cour où vous êtes, en faiſant ceſſer toutes les calamités de la guerre, du jour même de la ſignature de la paix? Au reſte, Monſieur, il paroit qu'on veut ſurprendre votre religion, en vous faiſant acroire, par des imputations mal fondées, que le Roi veut la ruïne de la *Saxe*, dont les habitans ne ſauroient aſſez reconnoître le bon ordre, & l'exacte diſcipline que Sa Majeſté fait obſerver à ſes Troupes dans tout le païs qu'elle occupe, à la honte des Alliés de la *Saxe*, qui l'ont ravagée par-tout où ils ſont venus. Vous ſentirez bien qu'on s'y prend tout autrement, quand on veut ruïner un païs. Mais les contributions & l'entretien de l'Armée ſont une partie trop eſſentielle des Loix de la guerre qu'on nous a forcé de faire, pour y pouvoir trouver à redire tant qu'elle ſubſiſte, ſur-tout quand on eſt le maître, comme on l'eſt en *Saxe*, de les voir finir d'un jour à l'autre.

Enfin redoublons nos ſoins pour jetter, par la paix avec la Cour où vous êtes, les fondemens de la tranquillité de l'*Allemagne*, & pour nous aquiter l'un & l'autre de la tâche la plus glorieuſe de notre Miniſtére, qui eſt de contribuer autant qu'il dé-

dépend de nous au bonheur des Nations. Mon ſéjour en ce païs-ci ne ſera pas long; je ſerois au déſeſpoir que mon voïage devint entiérement infructueux, & que je duſſe me voir privé de la ſatisfaction de vous aſſurer de bouche, qu'on ne ſauroit rien ajoûter aux ſentimens de conſidération & d'eſtime avec leſquels j'ai l'honneur d'être, &c.

Le Comte de Podewils.

REFLEXIONS

Du Roi de Pruſſe *ſur le Mémoire de la Cour de* Dresde.

Si le Roi a continué juſqu'ici de donner des preuves de ſa modération & de ſon deſir ſincére de parvenir au rétabliſſement d'une paix ſolide & d'une bonne union & harmonie avec la Cour de *Dresde*, par un Traité duement conclu, ſigné & ratifié entre les deux Puiſſances belligérantes, ainſi que l'uſage & la néceſſité auſſi-bien que la ſûreté réciproque des deux Cours l'éxigent, Sa Majeſté ne s'eſt point attendue qu'au-lieu d'envoïer ici un Miniſtre, chargé des pleins pouvoirs ſuffiſans pour achever d'autant plus promptement un ouvrage ſi ſalutaire, & finir les calamités d'une guerre que la Cour de *Dresde* s'eſt attirée par ſa propre faute, on voudroit les prolonger par la demande exorbitante & inuſitée des contributions & des redreſſemens préalables

de

de tous les inconvéniens qui sont les suites ordinaires & inséparables d'une guerre à laquelle on a forcé le Roi par la conduite qu'on a tenue à *Dresde* à son égard, ainsi qu'il est connu de toute l'*Europe*.

On devroit savoir bon gré à la façon d'agir du Roi, & reconnoître comme la marque la plus éclatante de sa modération & de ses sentimens pacifiques, que Sa Majesté au-lieu d'insister sur une indemnisation pleine & entiére de l'invasion & des ravages faits par l'Armée combinée *Autrichienne* & *Saxonne*, par les contributions & les fourages qu'on y a extorqués des habitans, & par la ruïne des plus riches Contrées de ce Duché, veut bien oublier tout le passé, & ne demande que la simple paix & la sûreté de ses Etats contre un Voisin, qui, non content d'avoir envahi la *Silésie*, étoit sur le point d'en faire autant, avec les secours étrangers qu'il avoit apellés dans le cœur de ses Etats, pour tomber sur les anciens Etats héréditaires de Sa Majesté le fer & le feu à la main.

Si donc le Roi renonce généreusement à la juste demande contre la *Saxe* de toute indemnisation pour le passé, à plus forte raison celle-ci doit-elle le faire dans le cas présent, où elle ne sauroit ignorer que les Loix de la guerre autorisent pleinement les inconvéniens dont on se plaint. Tout ce qu'on peut exiger avec justice & raison d'un Vainqueur en pareille occasion, c'est de faire cesser les hostilités, les contributions, & l'en-

l'entretien des Troupes du jour même de la concluſion & de la ſignature de la paix. Tel eſt l'uſage une fois établi, & conſtamment pratiqué entre tous les Souverains qui ſont en guerre, & dans tous les Traitez de paix que l'on conclut. Vouloir s'en écarter & inſiſter opiniâtrement ſur le contraire, c'eſt autant que de refuſer tout accommodement raiſonnable. C'eſt la ſituation où les deux Cours ſe trouvent; & les offres du Roi ſur cet article juſtifient autant ſa conduite, que le refus de la Cour de *Dresde* d'y aquieſcer fait douter de ſa ſincérité pour un promt accommodement. On a mauvaiſe grace à *Dresde* d'en vouloir appeller à l'union des Electeurs, aux Pactes de Famille qui ſubſiſtent entre les deux Maiſons, & aux Loix de l'Empire; ces barrieres reſpectables auroient dû arrêter & empêcher la Cour de *Saxe* d'attaquer la premiere les Etats du Roi, & de leur préparer la ruïne totale dont elle les a menacés aſſez publiquement. C'eſt pour le Roi, comme partie lézée & attaquée, que ces engagemens & ces loix parlent contre ſes ennemis & agreſſeurs, qui, après lui avoir fait tout le mal poſſible & manqué celui qu'ils lui avoient préparé, doivent reconnoître leur tort, & ſe trouver bienheureux qu'on vueille ſe contenter de paſſer l'éponge ſur tout le paſſé, & donner les mains à une abolition réciproque de toute indemniſation. Cela ſe peut-il apeller pouſſer les choſes à bout de la part du Roi, & en vouloir à la ruïne

ruïne totale d'un païs, que Sa Majesté souhaite avec tant d'ardeur de prévenir par une promte conclusion de la paix & par la cessation totale de toute hostilité & contribution, du jour même de la signature de la paix?

A qui en sera la faute si la *Saxe* continue de souffrir les calamités d'une guerre défensive de la part du Roi, qui offre & qui presse de les finir par le simple rétablissement de la paix, sans exiger le moindre sacrifice ni dédommagement? Qui sera cause de la prolongation des troubles? Est-ce celui qui insiste sur un promt racommodement pour les faire cesser, ou celui qui le fait accrocher à des conditions que l'usage de toutes les guerres du monde n'admet point, & que les avantages du Roi rendent d'une nature à ne devoir pas même être proposées, si on a sincérement envie de se racommoder avec lui?

Au reste si Sa Majesté le Roi de *Pologne* souhaite, comme le Mémoire l'insinue, de se réconcilier sincérement de concert avec la Cour de *Vienne*, avec le Roi, Sa Majesté n'en sera jamais éloignée, & on se souviendra qu'on a laissé le choix à la Cour de *Dresde* de se racommoder, ou conjointement ou séparément de celle de *Vienne*, avec le Roi, qui de son côté a aporté tant de facilités pour l'une & pour l'autre, qu'on peut hardiment défier toute l'Europe de pouvoir faire le moindre reproche à la sincérité de

Sa

Sa Majeſté & à la pureté de ſes ſentimens là-deſſus.

Enfin il faut eſpérer que la Cour de *Dreſde*, faiſant réflexion ſur la ſituation préſente de ſes affaires, & ſur la dure néceſſité où elle a réduit le Roi d'uſer de ſes avantages pour ſe procurer toutes les ſûretés imaginables, ne voudra plus différer l'envoi d'un Miniſtre autoriſé pour conclure promtement une paix ſi deſirée, & ſi néceſſaire au bien des Etats réciproques, ſans accrocher davantage un œuvre ſi ſalutaire à des demandes incompatibles avec les Loix de la guerre, & l'uſage pratiqué conſtamment en pareille occaſion. Ce ſera la pierre de touche de la ſincérité de la Cour de *Dreſde*, & ſi l'on s'y refuſe, on n'en ſauroit inférer d'autres conſéquences, ſinon qu'elle veut amuſer le Roi, lui faire perdre ſes avantages préſens, & gagner aſſez de tems pour exécuter les vaſtes projets qu'on avoit formés contre les Etats de Sa Majeſté, & que la Providence Divine & les heureux ſuccès du Roi ont juſqu'ici fait échouer ſi heureuſement.

„ Quelques jours après la réception de „ cette Lettre ſe donna la bataille de „ *Keſſelsdorff*, le jour même de la bataille, „ le Roi de *Pruſſe* reçut la Lettre ſuivante „ de Mr. de *Villiers*, datée de *Prague* du „ 13. Décembre.

SIRE,

SIRE,

En conſéquence des ordres de Votre Majeſté du 11. du courant, j'ai de nouveau repréſenté ici ſes ſentimens pour la paix & pour la perſonne du Roi de *Pologne*, & je n'ai pas manqué non plus de faire voir la réſolution où eſt Votre Majeſté de continuer les opérations, juſqu'a ce que l'accommodement ſoit aſſuré, & les malheurs qui en réſulteront à la *Saxe*, quoique conduites ſans haine ou animoſité, & par des Troupes dont la diſcipline, auſſi-bien que la bravoure, fait l'admiration de toute l'*Europe*. J'ai encore pris la liberté de me ſervir d'un extrait de la Lettre de Votre Majeſté pour rendre avec préciſion & énergie ce qu'elle deſire pour le bien de l'*Allemagne*; & le Comte de *Brühl* vient de me dire de faire ſavoir à Votre Majeſté que le Roi ſon Maître a toûjours l'eſprit ſincérement porté à ſe réconcilier avec Votre Majeſté, & qu'il enverra à Mr. de *Saul* pour inſtruire ſon Cabinèt ſur les inſtructions à donner au Miniſtre qui ſera emploïé à cette négociation, & qu'on l'expédiera ſans perte de tems. Le Roi de *Pologne* ſouhaite que j'aille avec ce Miniſtre: mon obéiſſance à ſes ordres ſera accompagnée du plus grand empreſſement à faire ma cour à Votre Majeſté. Le Comte de *Brühl* croit que ledit Miniſtre poura partir vers Samedi ou Dimanche. En attendant, on reconnoit la néceſſité de faire vi-

vre les Troupes, mais on ſe flate que celles de Votre Majeſté n'éxigeront rien de plus.

Comme cette réponſe paroit un acheminement à l'objèt principal de Votre Majeſté, je la lui communique ſans attendre les remarques qu'elle a eu la bonté de dire qu'elle m'enverroit ſur le Mémoire de cette Cour, du 9. du courant.

Ses expreſſions pleines d'indulgence m'enhardiſſent à offrir à ſa conſidération, ſi ce ne ſeroit pas le moïen de perfectionner plutôt cet ouvrage, & de le rendre plus ſolide, que d'engager la Cour de *Vienne* à y entrer. Les diſcours que j'ai eus avec le Comte de *Harrach*, depuis que je ſuis ici, me donnent lieu d'eſpérer que l'on trouveroit de la facilité du côté de ſa Maîtreſſe, prête à vivre dans une parfaite amitié avec Votre Majeſté, pourvû que l'on puiſſe obtenir, à ce qu'il dit, quelque adouciſſement aux articles de la Convention de *Hannovre*. L'aprobation de Votre Majeſté augmenteroit, ſi cela ſe pouvoit, mon zèle pour ſon ſervice ; c'eſt une récompenſe bien au-de-là de mon mérite. L'étude de mes jours ſera de la conſerver, &c.

„ Le Roi de *Pruſſe* ne répondit à cetre
„ Lettre que trois jours après l'avoir reçue;
„ les affaires militaires l'empêchérent de
„ le faire plutôt; mais le 18. Décembre
„ il fit la réponſe ſuivante, datée de
„ *Dreſde.*"

Mon-

MONSIEUR,

J'AI été fort surpris de recevoir des propositions de paix le jour d'une bataille, & j'ai été suffisamment convaincu du peu de sincérité des Ministres *Saxons*. La fortune, qui a secondé ma cause, m'a mis en état de ressentir ces sortes de procédés bien vivement; mais bien loin de penser de cette façon-là, j'offre encore pour la dernière fois mon amitié au Roi de *Pologne*. Mes succès ne m'aveuglent point, & quoique j'eusse raison d'être enflé de ma situation, je suis toûjours dans les sentimens de préférer la paix à la guerre, & j'attens que Mr. *de Bulow* & Mr. *de Rex* aïent leurs pleins-pouvoirs, pour que le Comte de *Podewils*, qui arrivera ce soir ou demain ici, puisse entrer d'abord en conférence avec eux.

D'AILLEURS je ne puis vous cacher ma surprise, qu'un Ministre *Anglois* puisse me conseiller de me départir d'un Traité que j'ai fait avec le Roi son Maitre, & que la *Grande-Brétagne* a garanti.

Vous me verrez plutôt périr, moi & toute mon Armée, que de me relâcher sur la moindre minucie de ce Traité. Si la Reine de *Hongrie* veut donc enfin faire une fois la paix, je suis prêt de la signer selon la Convention de *Hanovre*; & si elle le refuse entiérement, je me verrai en droit de hausser mes prétentions contr'elle. Aportez-moi donc les derniéres résolutions du Roi de *Pologne*

logne, & que je ſache s'il préfére la ruïne totale de ſon Païs, les ſentimens de la haine à ceux de l'amitié, & en un mot s'il aime mieux attiſer l'embraſement funeſte de cette guerre, que de rétablir la paix avec ſes Voiſins & de pacifier l'*Allemagne*. Je ſuis, &c.

„ APRES la victoire de *Keſſelsdorff*, le Roi
„ de *Pruſſe* entra dans *Dreſde*, où ſe ren-
„ dirent les Comtes de *Podewils* & de *Har-*
„ *rach*, Miniſtres Plénipotentiaires du Roi
„ de *Pologne*, Electeur de *Saxe*, & de l'Im-
„ pératrice Reine de *Hongrie*, qui ſe preſ-
„ ſérent de convenir des articles des deux
„ Traitez de Paix qui rendirent la Paix à
„ l'*Allemagne* & que nous avons raportés
„ dans le Tome XIX. pag. 423 & ſuivantes,
„ ſuivies des Piéces qui y ont raport.

FIN.

TABLE

TABLE (*)
CHRONOLOGIQUE

Des Piéces contenuës dans les vingt-trois Tomes de ce Recueil.

1678. *TRaité d'Alliance défensive entre Charles II. Roi de la Gr. Brétagne & L. H. P.* t 413

1705. *Négociation & Traité d'Alliance entre la Reine Anne & les Catalans.* l 353-374

1714. *Traité d'Alliance entre les Etats-Généraux & le Canton de Bern avec la Capitulation pour les Troupes.* a 445

Traité de Bade entre l'Empereur & la France. a 1

1715. *Traité de la Barière entre l'Empereur & les Hollandois.* a 37

1716. *Traité d'Alliance entre l'Empereur & la Grande-Brétagne conclu à Londres.* a 469

Traité de Commerce entre la France & les Villes Anséatiques. a 422

Convention de Madrid pour servir d'Eclaircissement au Traite de Commerce d'Utrecht entre

(*) Les Tomes sont marqués par une lettre Romaine, ainsi (a) signifie 1, b c d e f g h i k l 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 m n o p q r s t u nn ss 12 13 14 15 16 17 18 19 20 *supl.* de 13 *supl.* de 18.

entre l'Eſpagne & la Grande Brétagne. a 441
1717. *Traité de la Triple Alliance entre la Grande Brétagne, les Etats Généraux & la France.* a 89
Lettre du Marquis Grimaldo ſur l'invaſion de la Sardaigne. a 161
Convention entre les Etats Généraux & l'Electeur de Cologne. a 442
1718. *Traité entre le Roi de France & le Duc de Loraine.* a 103
Articles propoſés par le Roi d'Eſpagne au Roi de Sicile. a 229
Lettre du Sécretaire d'Etat d'Eſpagne au Miniſtre d'Eſpagne à Turin. a 225
Traité de paix entre l'Empereur & la Porte conclu à Paſſarowitz. b 411
——— *de Commerce entre l'Empereur & la Porte.* b 426
——— *de Paix entre la Porte & les Vénitiens conclu à Paſſarowitz.* b 437
——— *de la Quadruple Alliance* a 180
Mémoire du Marquis Beretti Landi ſur l'Invaſion de la Sardaine. a 170
Lettre attribuée au Roi d'Eſpagne pour le Roi de France, a 249
——— *pour les Parlemens.* a 52
Manifeſte attribué au Roi Catholique pour les Etats de France. a 254
Renonciation de l'Empereur à la Monarchie d'Eſpagne. c 458
Manifeſte de l'Eſpagne ſur l'invaſion de la Sicile. a 234
Acceſſion du Roi de Sicile à la Quadruple Alliance. a 230
Billet du Cardinal Alberoni au Prince de Cellamare. a 266

Lettre

1718. *Lettre du Prince de Cellamare au Cardinal Alberoni.* a 244
Lettre du même au même. a 247
Convention entre l'Empereur, le Roi de la Grande Brétagne & les Etats Généraux pour l'explication du Traité de la Barrière. a 400
1719. *Traité entre l'Empereur & les Rois de la Grande Brétagne & de Pologne.* b 458
Manifeſte de la France ſur ſa rupture avec l'Eſpagne. a 267
Lettre du Roi d'Eſpagne aux Etats Généraux. a 294
Conditions propoſées par l'Eſpagne pour accéder à la Quadruple Alliance. a 296
Rénonciation de l'Archiducheſſe Joſephine Epouſe du Prince Roïal & Electoral de Saxe. c 435
Traité de Paix entre la Grande Brétagne & la Suède. b 466
——— *d'Alliance entre la Suede & la Grande Brétagne.* b 476
Traité de Stockholm entre le Roi de Pruſſe & la Reine de Suède. a 373
Acceſſion du Roi d'Eſpagne à la Quadruple Alliance. a 299
Rénonciation du Roi Philippe V. aux Etats démembrés de la Monarchie d'Eſpagne. c 464
Traité de Fredericksbourg entre le Dannemarck & la Suède. a 357
Acte de garantie du Roi de France pour le Duché de Holſtein. d 236
Acte de Garantie du Roi de la Grande Brétagne pour le Duché de Holſtein. b 494
1721. *Traité de Newſtadt.* a 327
Traité entre la Grande Brétagne & l'Eſpagne. d 95

1721. *Traité d'Alliance défensive entre la Grande Bretagne, la France & l'Espagne.* d 101
Demandes du Duc de Parme au Congrès de Cambray. d 109
Lettres d'Expectative de l'Investiture éventuelle de la Toscane pour l'Infant Don Carlos. d 110
Garantie donnée à l'Empereur sur la renonciation du Roi d'Espagne. d 116
Démêlés de l'Ooſtfriſe depuis 1721 *juſqu'en* 1728. d 279-510
Succincta ſpecies Facti &c. h 84
Relation courte & fondamentale. h 154
Courte Réponſe à la Relation courte. h 181
Principaux Griefs des Etats d'Ooſtfriſe. h 227
Gravamina generalia *des Etats d'Ooſtfriſe.* h 258
Réponſe aux Griefs des Embdois. h 262
1722. *Octroi de la Compagnie d'Oſtende.* b 5
1723. *Proteſtation du Pape au Congrès de Cambrai.* a 309
Proteſtation du Gr. Duc de Toſcane contre l'inveſtiture éventuelle. d 146
1724. *Traité d'Alliance de Stockholm entre le Czar & la Suède.* a 347
Remontrance des trois Etats de Brabant à S. M. Imp. au ſujet de l'Octroi de la Comp. d'Oſtende. b 8
Diſſertatio de Jure quod competit Societati Privilegiatæ Fœderati Belgii &c. adverſus incolas Belgii Auſtriaci. b 4
Repréſentation du Roi d'Eſpagne au Roi de la Grande Brétagne contre la Comp. d'Oſtende. b 7
Cérémonial de Police du Congrès de Cambrai. c 41

De

1724 *Demandes de l'Empereur délivrées au Congrès de Cambray.* d 119
——— *du Roi d'Espagne.* d 125
——— *du Roi de Sardaigne.* d 130
——— *du Duc de Parme.* d 132
Réponse à cet Ecrit de la part de l'Empereur. d 138
Réflexions des Médiateurs sur cette Réponse. d 141
Replique des Ministres Impériaux. d 143
Protocole des Ministres Impériaux. d 145
Sanction Pragmatique pour la Succession dans la Maison d'Autriche. c 425
1725. *Traité de Paix entre l'Empereur Charles VI. & le Roi d'Espagne.* b 110
——— *Entre l'Empire & le Roi d'Espagne.* b 123
——— *de Commerce entre l'Empereur & le Roi d'Espagne.* b 127
——— *d'Alliance défensive entre l'Empereur & le Roi d'Espagne.* b 178
——— *défensive de Hanovre,* b 189
——— *Mémoire de la Comp. des Indes Occidentales à L. H. P. contre la Comp. d'Ostende.* b 199
——— *des Indes Orientales.* b 203
Invitation des Alliés de Hanovre à Leurs Hautes Puissances. b 225
Plein-pouvoir de l'Empereur au Comte de Konigsegg-Erps. b 240
Mémoire du Comte de Konigsegg-Erps à LL. HH. PP. b 230
Réponse de LL. HH. PP. à ce Mémoire. b 234
Mémoire du Comte de Konigsegg-Erps à LL. HH. PP. b 236
Réponse à ce Mémoire. b 241

1725. *Billet de Mr. Ovendayn à Mr. Vander Meer.* b 252
Mémoire du Comte de Konigſegg-Erps à LL. HH. PP. b 244
1726. ——— *du même aux mêmes.* b 246
——— *du Secretaire d'Oliver à LL. HH. PP.* b 250
——— *de Mr. Vander Meer au Roi d'Eſpagne contre le Traité de Vienne.* b 214
Billet du Duc de Ripperda à Mr. Vander Meer. b 253
Réſolution des Etats Généraux ſur trois Memoires du Comte de Konigſegg-Erps. b 254
Réponſe de LL. HH. PP. à un Mémoire de Mr. d'Oliver. b 259
Mémoire du Comte de Konigſegg-Erps à LL. HH. PP. b 262
Lettre du Roi d'Eſpagne à LL. HH. PP. b 269
Prémière Lettre d'un Membre de la Province de..... à un Membre de la Province de..... b 273
Seconde Lettre &c. b 283
Troiſième Lettre &c. b 289
Quatrième Lettre &c. b 295
Mémoire du Comte de Konigſegg-Erps touchant les ouvrages de la Montagne de St. Pierre près Maſtrecht. c 179
Réponſe de LL. HH. PP. à ce Mémoire. c 181
Lettre des Miniſtres Danois & de Holſtein au ſujèt de certains bruits d'une négociation touchant Sleswick. d 226-285
Mémoire du Sécrétaire d'Oliver à LL. HH. PP. b 268
Réflexions ſur une répréſentation contre le Traité d'Hanovre. b 301

Remar-

1726. *Remarques des Anglois sur ces Réflexions.* b 305
Lettres de Mrs. Bulow & Gallowin Ministres de Prusse & de Russie à Stockholm. c 200
Analyse du Traité d'Hanovre b 310
Remarques sur l'Analyse du Traité d'Hanovre. b 338
Mémoire du Marquis de S. Philippe aux Etats Généraux. c 2
Réponse des Etats Généraux au précédent Memoire. c 9
La Vérité du Fait & du Droit & de l'intérêt de tout ce qui concerne le Commerce des Indes établi dans les Païs-Bas Autrichiens. c 24
Réfutation de la pièce précédente. c 116
Second Mémoire du Marquis de S. Philippe aux Etats Généraux. c 21
Conférence du 18 Avril 1726 entre les Députés de LL. HH. PP. & les Ministres de Hanovre. c 136
Remarques des Cours de France, de Londres & de Berlin sur les objections de LL. HH. PP. d 158
Considérations sur une Alliance défensive contre les Corsaires de Barbarie. c 145
Acte d'accession de l'Empereur au Traité de Stockholm. c 151
Restrictions de la Ratification de cette accession de la part de la Suède. c 154
Lettre du Roi de la Grande Brétagne à l'Impératrice de Russie. c 206
Réponse de l'Impératrice de Russie. c 210
Mémoire de Mr. Pointz Ministre Britan. au Roi de Suède. c 217
Réflexions sur ce Mémoire &c. d 169
Remarques sur le même sujet. d 196

1726. *Mémoire de Mr. Westphalen Envoïé de Dannemarck à la Cour de Russie.* d 217
Réponse de l'Impératrice. d 222
Traité d'Alliance défensive entre l'Empereur & la Russie. c 158
Acte d'accession des Etats Généraux au Traité de Hanovre. c 166
Article secrèt de l'Alliance défensive conclu à S. Petersbourg entre la Czaritze & le Roi de Prusse. c 198
Lettre du Duc de Holstein aux Etats de Suède. c 231
Lettres écrites par les Ministres de la Grande Brétagne, d'Espagne & de Hollande touchant l'enlevement & l'Evasion du Duc de Riperda. d 69-94
Lettres écrites par les Ministres d'Espagne, & de la Grande Brétagne touchant le blocus de Porto-bello. d 49-68
Traité de LL. HH. PP. avec les Algeriens. d 260
Traité apocrife de Wurtzbausen entre l'Empereur & le Roi de Prusse. c 187
Lettre du Colonel Stanhope au Marquis de la Paz à Madrid. c 358
Projèt pour la pacification du Nord atribué au Comte de Bassewitz. c 291
Conference entre le Nonce Grimaldi, le Duc de Richelieu & Mr. Hamel-Bruyninck où l'on convient, d'un projèt de préliminaires de la part de l'Empereur. c 382
Lettre instructive sur les affaires du Nord & sur l'accession de la Suède au Traité de Hanovre. c 246
Démêlé du R. de Dannemarck avec la Ville de Hambourg. k 3 à 169
Réglement du Roi de Dannemarck pour la Monoye. k 169. 171

Ordon-

1726. *Ordonances de Hambourg pour la Monoye.* k 167 à 295
Patente du Roi de Dannemarck pour les païemens après la réduction. k 196. 198. 199
Mandement du Roi de Dannemarck pour défendre tout Commerce avec Hambourg. k 201
Raisons du Roi de Dannemarck pour l'abolition de la Banque courant de Hambourg. k 206
Information des differends du Roi de Dannemarck avec la Ville de Hambourg. k 210
Déduction de la liberté de la ville de Hambourg. k 231
Démêlé de la Ville de Hambourg avec le Roi de Dannemarck au sujèt de la Cour de Schauenburg. k 243
Convention entre Sa Maj. Dan. & la Ville de Hambourg. l 210. 231
1727. *Lettre du Marquis Pozzo-Bueno au Duc de Newcastle pour répondre à la lettre du Colonel Stanhope.* c 368
Harangue du Roi George I. à son Parlement. c 327
Réponse des Etats Généraux au Projèt de la Cour de Vienne proposé par le Nonce du Pape. c 387
Lettre du Roi de Prusse au Roi d'Angleterre pour prévenir les troubles & Réponse de Sa Majesté Brit. d 239
Lettre du Comte de Zinzendorf au Sr. Salm Résident Imper. à Londres. c 353
Mémoire du Comte de Freytag Ministre Impérial au Roi de Suède. c 224
Déclaration du Roi de France à la Diète de l'Empire. c 337
Traité de l'Empereur avec les Algeriens, les Tripolitains & Tunisans. d 270

1727. *Décrèt Impér. du 27 Mars adreſſé à la Diéte.* c 340
Mémoire du Réſident Salm au Roi de la Grande Brétagne. c 349
Réponſe du Roi de Suède à une Lettre du Duc de Holſtein. c 236
Réponſe du Roi de Suède au Mémoire du Comte de Freytag. c 240
Convention entre le Roi de la Grande Brétagne, & le Landgrave de Heſſe-Caſſel. c 322
Raport du Commité ſecrèt des Etats de Suède touchant l'acceſſion au Traité de Hanovre. c 298
Harangue du Comte de Horn en préſentant au Roi le raport ſusdit. c 303
Réponſe du Roi de Suède aux offres de la Ruſſie. c 306
Acte d'acceſſion de la Suède au Traité de Hanovre. c 314
Prémier ultimatum *des Alliés de Hanovre.* c 388
Articles préliminaires propoſés par la Cour de Vienne. c 390
Second ultimatum *des Alliés de Hanovre.* c 394
Traité d'Alliance entre les Rois de France, de la Grande Brétagne & de Dannemarck. d 244
Articles préliminaires propoſés par la Cour de Vienne & ſignés à Paris. c 399
——— *les mêmes en latin.* d 2
Acte obligatoire de Mr. Walpole ſigné à Paris. c 404
Lettre de Mr. Walpole au Duc de Richelieu. c 406
——— ——— *à Mr. Hamel Bruyninx.* c 408

Liſte

1727. *Liſte des Vaiſſeaux de la Compagnie d'Oſtende.* c 413
Mémoire ſur la Succeſſion à la Courlande. c 471
Queſtions ſur la Succeſſion à la Courlande. c 477
Traité d'Alliance entre le Roi de la Grande Bretagne & le Duc de Wolffenbuttel. d 254
Inſtrument de la Succeſſion de la Courlande à la Pologne. c 485
Difficultés de l'Eſpagne ſur les Préliminaires. d 13
Lettre de Mr. vander Meer à Mylord Portzmore. d 16
—— *du même au Marquis de la Paz.* d 19
—— *Mémoire de Mr. d'Oliver à LL. HH. PP.* d 29
Conference de L. H. P. avec les Miniſtres de France & de la Grande Brétagne ſur l'Indult & les Piaſtres. d 30
Lettre du C. de Rottenbourg au Marquis de la Paz. d 34
Réponſe du Marquis de la Paz. d 36
1728. *Convention du Pardo ſur les Préliminaires.* d 45
Plan de la Compagnie Danoiſe pour les Indes &c. e 2-42
Congrès de Soiſſons. e 43
Ecrit ſur la ſituation des affaires à traiter dans ce Congrès. e 45
Diſcours du Comte Zinzendorff à l'ouverture du Congrès. e 175
Diſcours du Card. de Fleury. c 176
Réglement de Police. c 177
Protocole. c 182
Demande des Etats Généraux au Congrès. e 184
Sommaire des Griefs de la Comp. Occid. c 192

1728. *Remontrances de la dite Comp.* c 195
Réponse des Plénip. Impériaux aux demandes des Etats Généraux. c 198
Des Plénipotentiaires d'Espagne aux Mêmes. c 200
Demandes Prélimin. de la Grande Bretagne. c 201
Mémoire du Comte de Bassewitz Plénipotentiaire de Holstein. e 211
Mémoires des Etats Généraux contenant leurs Griefs sur l'inéxécution du Traité de la Barière. c 214
Octroi de la Compagnie de Guipuscoa. c 239
Résolution des Etats Généraux sur cet Octroy. e 246
1728. à 1730. AFFAIRES D'OOSTFRISE.
Lettres de Mr. Hop Ambassadeur de L. H. P. en France. e 252-255 260 261
Lettre du C. Zinzendorff. e 258
—— *du Card. de Fleuri.* e 262
Résolutions des Etats Generaux. e 270, 272
Réponse de S. M. Imp. à L. H. P. e 279
Instruction de la Cour Imp. au Bar. de Fonseca. c 286
Acte de soumission des Embdemois. c 303
Réponse des Subdélégués. c 305
Remarques des Ministres du Prince sur la soumission. c 308
1729. *Résolution Impériale qui admèt la Soumission.* e 316
Résolution Impériale. 318
Traité de Seville entre la Gr. Brét, la France & l'Espagne. e I.
Observations sur ce Traité. XIII
Harangues de Sa Maj. Brit. à son Parlement. e XXX
Protestation de 24 Pairs contre le Traité de Seville. e XXXIII

Acces-

Acceſſion de L. H. P. au Traité de Seville. e xxxix

1728. AFFAIRES DE MECKLEMBURG.
à *Table Généalogique de la Maiſon de Mecklem-*
1730. *burg.* g 18
Décrèt de l'Empereur qui nomme un Adminiſtrateur. g 19
Lettre du Duc à la Diète. g 26
—— *du Roi de Suède au Duc.* g 34
—— *du Duc au Roi de Suède.* g 35
Patente du Duc contre l'Adminiſtrateur. g 42
Lettre circulaire du Duc à tous les Princes de l'Empire. g 44
Reſcript de l'Emp. aux Cours de Hanovre & de Brunswick. g 60
Second Décrèt de l'Empereur ſur l'adminiſtration. g 63
Information de l'Empereur ſur l'adminiſtration. g 65
Réponſe de la Commiſſion à l'information g 85
Déduction des Droits du Roi de Pruſſe à la Succeſſion du Mecklembourg. g 110
Preuves & documens alleguez. g 144
1729. *Reſcript de l'Empereur aux Cours de Hanovre & de Brunswick.* g 233
Troiſieme Décrèt de l'Empereur. g 238
Reſcript de l'Empereur au Roi de Pruſſe ſur l'adminiſtration g 245
Repréſentations du Roi de Pruſſe au Duc de Mecklembourg. g 247
Lettre du Roi de Pruſſe au Duc. g 249
1730. —— *du Duc Chrétien Louis au Duc Charles Leopold.* g 251
Réponſe du Duc Charles Leopold. g ibid
Lettre du Duc au Roi de la Grande Bréta-gne. g 253
Réponſe de S. M. Brit. g 258

Re-

1730. *Reſcript de l'Empereur à la Commiſſion Imper. à Ratisbonne.* g 263
Relation de l'état déplorable du Mecklembourg. g 270
Pro Memoria *de la Commiſſion ſubdeleguée.* g 276
Déclaration de la même. g 278
Réſolution Imper. ſur les griefs de la Nobleſſe. g 280
Lettre de Sa Majeſté Brit. au Duc Charles Leopold. g 283
Dernière Réſolution & inſtruction Imper. dans l'adminiſtration du Mecklembourg. g 287
Inſtructions du Baron d'Effonſeca au Congrès de Soiſſons ſur les demêlés du Mecklembourg. g 6
Manifeſte du Duc Charles Leopold de Mecklembourg &c. g 472
Décrèt de Commiſſion Impériale contre le Traité de Seville avec ſes annexes. c XLIV-LXXVI
Conſidérations ſur le Decrêt Imper. e LXXVII
Remarques ſur les Conſidérations e LXXXIII
e CXXIX
Ultimatum des Alliez de Seville. c CXXX
Réponſe de l'Emper. à l'ultimatum. e CXXXII
Replique des Alliez de Seville. e CXXXIX
Diſcours du Marquis de Fenelon aux Etats Généraux. f 5
1731. *Déclaration du Marquis de Caſtelare.* f 8
——— *révoquée par l'Eſpagne.* f 96
Traité de Vienne Latin & François. f 13-34
Obſervat. ſur le Traité de Vienne. f 54-101-185
Lettres ſur le Traité de Vienne. f 64-79-132-152
Diſcours du C. Zintzendorff à L. H. P. en communiquant le Traité de Vienne. f 99
Lettre de L. H. P. aux Provinces en leur communiquant le Traité de Vienne. f 176

Traité

1731. *Traité de Vienne entre l'Emper. & les Rois de la Grande Brétagne & d'Eſpagne, Latin & François.* f 193-211
Convention de famille entre le Roi d'Eſpagne & la Maiſon de Medicis. f 233
Remarques de l'Empereur ſur cette convention. i 3
Déclaration du Roi d'Eſpagne ſur ce ſujèt. f 246
Arangement pour la Réception de l'Infant Duc de Toſcane. f 243
Acte d'acceſſion du Grand Duc au Traité de Vienne. f 248
Réſolution Imper. touchant l'émancipation de l'Infant Duc. f 253
Etat de la Flote combinée qui a eſcortè l'Infant Duc en Toſcane. f 257
Règlement touchant les Troupes Eſpagnoles en Toſcane. f 259
Patentes de l'Empereur pour conſtituer les Tuteurs de Duc Charles. i 7
Juramentum Tutelæ præſtitum. i 11
Litteræ reverſales à conſtitutis Tutoribus extradendæ. i 12
Acte d'Emancipation de D. Carlos. i 15
1732. *Repréſentation ſur le nombre des Troupes Eſpagnoles.* i 18
Nota delli Battaglioni à truppe condotte dali Spagnuoli in Italia. i 21
Projèt d'Acte de déclaration joint à la répréſentation précedente. i 22
Toutes les Piéces qui ont raport à la priſe de poſſeſſion de la Toſcane. i 24 *ad* 129
1731. *Acte de Concurrence des Etats Généraux au Traité de Vienne Latin & François.* f 442-453
Traité d'Alliance entre les Electorats de Saxe & de Hanovre. f 471

De

1731. De la Pragmatique Sanction caroline f 268
Conclusion de l'Empire qui aprouve le transport des Espag. en Toscane. f 273
Décrét de Commission Impériale à la Diète. f 274
Acte de communication de la Pragmatique Sanction au Conseil de l'Empereur. f 278
Réflexions sur la Pragmatique Sanction. f 283. 353. 363. 374. 398. 411
Opposition des Elect. de Bavière, Saxe, & Palatin à la garantie de la Pragmatique f 315
Acte de garantie de l'Empire. f 347
Remerciement de l'Emper. à la Diète. f 350
Succession de Berg & Juliers. g 294
1732. *Table Généalogique des Prétendans.* g 300
Information sommaire du Droit de la Maison de Saxe. g 301-356
Traité de Riascha entre la Perse & la Russie g 357
—— *d'Alliance de garantie entre l'Empereur, le Roi de la Grande Brétagne & celui de Dannemarck..* g 364
Brevis Deductio juris quod Serenissimæ Domni Palatino-Moburgicæ competito & inditionibus Juliacensibus. h 1
Déduction sommaire des Droits de la Maison de Sultzbach. h 134
Cent argumens qui prouvent les Droits du Roi de Prusse à la Succession de Berg & Juliers. h 64
Affaires des Compagnies des Indes.
Mémoires du Ministre de S. M. Brit. & de L. H. P. au Senat de Hambourg. h 304
Réponse du Senat de Hambourg. h 307
Passeport Prussien pour un Vaisseau d'Ostende. h 314

Lettre

1732. *Lettre du Senat de Hambourg à l'Empereur.* h 317
Second Mémoire des Miniſtres de la Grande Brétagne & de Hollande au Senat de Hambourg. h 319
Réponſe du Senat. h 322
Lettre du Senat à l'Empereur. h 330
Le Grand Privilège de l'Elbe. h 335
Reſcript de l'Empereur au Senat de Hambourg. h 340
Réponſe du Magiſtrat au Reſcript. h 341
Octroi du Roi de Suède pour une Comp. des Indes. h 343
Mémoire du Miniſtre de Suède à L. H. P. h 355
Second Mémoire du Même. h 357
Plaintes du Miniſtre de Suède à L. H. P. h 360
Réponſe de L. H. P. h 367
Octroi du Roi d'Eſpagne pour l'Erection d'une Comp. des Philippines. h 369
SUCCESSION D'ORANGE.
Teſtament du Roi Guillaume. h 404
Traité de Partage de la Succeſſion du Roi Guillaume &c. h 408
1733. CONCERNANT LA GUERRE DE 1733.
Confœderatio generalis omnium Ordinum Regni Poloniæ &c. i 137
Ecrit anonyme répandu à Varſovie. i 181
Déclaration de la France ſur les affaires de Pologne. i 185
Déclaration de l'Empereur en réponſe à la précedente. i 186
Lettre de l'Empereur au Primat. i 188
Réponſe du Primat. i 190
Déclarations de l'Ambaſſ. Impér. au Primat. i 195-197-199
Réponſe du Primat. i 202

1733. *Lettre du Primat à l'Emper.* i 206
Réponſe de l'Empereur. i 208
Univerſaux pour la convocation des Diètines. i 211
Manifeſte des Ruſſes en entrant en Pologne. i 219
Manifeſte de la Diète contre l'entrée des Troupes étrangéres. i 221
Déclaration du Roi de France à la Diète d'Election. i 226
Manifeſte des opoſans aſſemblés à Praga. i 228
Univerſaux du Roi Staniſlas. i 234
Univerſaux du Roi Auguſte III. i 249
Veræ & commoventes rationes contra Staniſlaï Electionem. i 256
Extrait des inſtructions envoïées de Vienne au Réſident Impér. en Ruſſie. i 430
1734 *Réſultat du Conſilium tenu à Dantzick.* i 269
Manifeſte contre le couronnement fait à Cracovie. i 270
Déclaration de Guerre du Roi de France contre l'Emper. i 279
Motifs de la Réſolution du Roi. i 281
Lettre du Roi de France au Primat. i 289
Manifeſte du Roi d'Eſpagne contre l'Emper i 29
Manifeſte du Roi de Sardaigne. i 305
Déclaration du Roi de France aux Electeur & Princes de l'Empire. i 309
Décrèt de Commiſſion Impér. contre les Motifs de la France &c. i 311
Réſultat de la Diète ſur le Décrèt de Commiſſion Impér. i 324
Proteſtations de trois Electeurs contre le Réſultat de la Diète. i 328
Déclaration de Guerre de l'Empire contre le Rois de France & de Sardaigne. i 337

Re

1734. *Réponſe aux motifs de la Réſolution du Roi de France.* i 346
Réponſe au Manifeſte de l'Eſpagne. i 367
Eclairciſſement ſur le Décrèt de Commiſſion Impér. & ſur la Réponſe aux Motifs &c. i 399
Species facti du départ de l'Ambaſſ. de Sard. de la Cour de Vienne ſans prendre congé. i 434
Lettres des Etats Génér. à l'Emper. i 442
Réponſe de l'Empereur. i 446
Négociation pour la Neutralité des Païs-Bas. i 450
Acte de Neutralité pour les Païs-Bas. i 461
Déclaration de l'Impératrice de Ruſſie touchant l'arrêt du Marquis de Monti & autres piéces ſur ce ſujèt. i 464-515
Raport des mauvais traitemens faits aux Officiers Ruſſes pris par la flotte Françoiſe. i 515
Rélation touchant l'attaque du Retranchement Ruſſien. i 507
Capitulation de Dantzick. l 3
Acte de Soumiſſion des Polonois au Roi Auguſte III &c, l 12-13-15-18
Manifeſte du Roi Staniſlas. l 23
Lettres des Comtes Oſſolinski & Poniatowski. l 34.-38
Déclaration de l'Impératrice de Ruſſie ſur le ſéjour de ſes troupes en Polog. l 50-54-105
Lettres du Roi Auguſte ſur la ſortie des troupes étrangéres. l 59
Traité d'Amitié, de Commerce, de Navigation entre la Ruſſie & la Gr. Brét. l 376
1735. *Rélation de la Diète de Pacification infructueuſe.* l 60. 65. 71. 83 104. 111. 112
Traité d'Alliance entre le Roi de France & la République confédérée. l 137

1736. *Mémoire de l'Abbé Langlois au Roi Staniſlas & à la Répub.* l 141
Réponſe. l 147
Actes de Soumiſſion des Confédérés au Roi Auguſte. l 154. 155. 158. 162. 163. 164. 169
Précis du Réſultat de la Diète de Pacification. l 172
Brevis enarratio jurium Curlandiæ. l 193
Relation des Tumultes arrivés à Rome en 1736. l 504
1735. *Projèt d'Accommodement & de Pacification.* k 454
Déclarations de l'Emper., des Alliés, & des Polon. ſur le Projèt de Pacification. k 463. 468. 470. 484.
Déclaration des Puiſſances Maritimes ſur ces Réponſes. k 486
Nouv. Plan de Pacification. k 489
Harangue de S. M. Brit. à ſon Parlement. k 496
Mémoire de l'Ambaſſad. d'Angleterre à L.H.P. k 494
Déclaration des Rois Alliés touchant l'Armiſtice. k 497
Réſolution & remarques de L.H.P. ſur cette Déclaration. k 499
Mémoire du Comte d'Ulefelt à L.H.P. k 503
Réponſe de L.H.P. à ce Mémoire. k 509
Pro Memoria *de la Cour Impér. remis à Mr. Hamel Bruyninx.* k 511
Déclaration de l'Emper. ſur celle des Alliés. k 512
Eclairciſſemens donnés par l'Ambaſſad. de France. k 515
Articles Préliminaires conclu à Vienne. k 519
Rélation de ce qui s'eſt paſſé par raport à l'Art. IV. du Traité de Ryswick. l 428

Re-

Renouvellement du Traité de subside entre la France & la Suède. l 392. 415.
1734. TROUBLES DE GENEVE *en* 1734. k 265
Représentations des Citoïens & Bourgeois. k 271-307
Protestations des Citoïens contre les interprétations données à leurs Représentations. k 329
Conseil Général. k 341
Affaires de la prise d'Armes. k 346. 348. 354. 356.
Harangues des Bourgeois aux Députés de Zurik & de Berne. k 360. 362. 366
Protestation & nouveaux Griefs. k 375
Arrêt du Grand Conseil contre les Tamponneurs. k 389
Jugement du Grand Conseil sur divers Ecrits séditieux. k 392
Ordre du Sindic de la garde pour la Garnison. k 394
Lettre des Cantons aux Conseils de Guerre. k 398. 400
Représentation des Citoïens & Bourgeois. k 403. 405
Représentations. k 407. 406
Représentations, déclarations. k 420. 423. 425
Divers Extraits du Registre des CC. k 428 *ad* 452
Raport des Commissaires. l 232
Fin des Troubles. l 348
1736. AFFAIRES DE BERG & JULIERS. m 1
Courte Déduction des Droits de la Maison Palatine de Deux-Ponts. m 6
Déduction des Droits de la Maison de Sultzbach réfutée par celle de Prusse. m 15
Déduction des Droits de S. M. le Roi de Prusse. m 56

1736 *Réſolutions de L.H.P. ſur les affaires de Berg & Juliers.* m 71. 72. 75. 82. 93. 99. 111 215. 221
Déclarations des Cours de Vienne & de France. m 103
Propoſitions du Roi de Pruſſe à la Cour Palatine. m 109
Lettre du Roi de Pologne Electeur de Saxe à L. H. P. m 116
Raiſons pour leſquelles la Maiſon de Saxe ne peut être exclue des Négociations pour cette Succeſſion. m 118
Réfutation de ces Raiſons par la Cour de Berlin. m 165
Déclaration du Roi de France au Roi de Pruſſe. m 218
Réponſe de l'Elect. Palatin à l'Ultimatum du Roi de Pruſſe. m 219
Déclaration des Cours de Vienne & de France ſur la Garantie de la poſſeſſion proviſionnelle de Sultzbach. m 227
Réponſe des Puiſſ. Marit. à cette Déclaration. m 228
Mémoire des 4 Puiſſ. concertantes aux Cours de Berlin & Manheim. m 232
Réponſe. m 237
Déduction des Droits de la Cour Palatine. n 2
Expoſition Hiſtorique du Droit du Duc de Scbleswig-Holſtein à la ſucceſſion de Cleves, Berg & Juliers. n 63
Réponſe de la Cour de Pruſſe au Mémoire de la Cour de Saxe pour n'être pas exclue de la Négociation &c. n 115
Démêlé au ſujèt de la ſucceſſion de Hanau prétendue par le Landgrave de Heſſe-Caſſel. n 163. 320

Dé-

1737. *Décrèt de Commiſſion Impériale ſur les monoyes de l'Empire.* m 431. 456

1738. *Démêlé de Anglois & des Hollandois avec l'Eſpagne au ſujèt des Déprédations.* m 241

Mémoires des Anglois à L. H. P. m 243. 246

Mémoires du Marq. de S. Gil à L. H. P. m 257. 286. 308. 348. 378.

Réponſe de L. H. P. au Marq. de S Gil. m 261. 333

Réponſe de la Cour d'Eſpagne aux Mémoires de l'Ambaſſ. de Hollande. m 360

Réponſe de L. H. P. à cette réponſe. m 381

Lettre de Mr. de la Quadra à Mr. Keene. m 265

Réponſe de la Cour Britann. m 272

Réſolution du Parlement Brit. ſur les Déprédations. m 303

Mémoire de la Comp. des Indes Occid. de Hollande contre les Gardes-Côtes Eſpag. m 321

Réſolution de L. H. P. ſur ce Mémoire. m 328

Mémoire des Griefs de la Compag. Occidentale &c. m 423

Toutes les piéces de ce Démêlé qui a donné lieu à la guerre déclarée à la fin de 1739, ſe trouvent dans le ſuplément. nn 1. 403

1738. AFFAIRES DU RECOURS AD COMITIA.

Lettre des Ducs de Saxe Meinunge & Eiſenach à la Diète. n 321

Reſcript de Sa Maj. Impér. à la Diète ſur ces Mémoires. n 336-397

Reſcript du Prince Guillaume de Heſſe-Caſſel à ſon Miniſtre à la Diète. n 401

Traité de Paix conclu à Vienne entre l'Empereur & le Roi de France. n 421

1738. DEMELE ENTRE LE ROI DE DANNEMARCK

1739. ET L'ELECTEUR DE HANOVRE AU SUJET DE LA SEIGNEURIE DE STEINHORST. o 1. 121
Traité de Commerce, Navigation & Marine entre la France & L. H. P. o 447. 484
Traité d'Alliance entre la Porte & la Suède s 2
DEMELE ENTRE LA REINE DE HONGRIE ET L'ELECTEUR DE BAVIERE.
Réfutation des prétentions de la Cour Electorale de Bavière établies dans sa protestation contre la Pragmatique Sanction. o 125
1740. *Lettre de l'Electeur de Bavière à l'Empereur Charles VI.* o 142
Réponse de l'Empereur. o 146
Réponse de l'Electeur o 161
Instructions de l'Electeur à son Ministre à Vienne. o 165
Protestation de l'Electeur pour le maintien de ses Droits à la Succession d'Autriche. o 167
Différence de l'Original du Testament de Ferdinand I. avec la copie produite par Bavière. o 171. 177. 184
Lettre circulaire de la Reine à ses Ministres dans toutes les Cours. o 172
Réfutée par la Cour de Bavière. o 201
Mémoire du Comte de la Pérouse à la Cour de Vienne. o 186
Extrait du Testament de Ferdinand II. o 187
——— *du Codicille.* o 195
Rescript circulaire de la Reine. o 241
Réfuté par Bavière. o 262
Rescript circulaire de l'Elect. de Bavière. o 277
Rescript circulaire de la Cour de Vienne qui

qui réfute celui de Bavière. o 278
Réfuté par Bavière. o 300
1740. DEMELE ENTRE LE ROI DE PRUSSE ET L'EVEQ. PRINCE DE LIEGE, *pour la Baronie de Herſtal avec toutes les pièces.* o 306. 356
DEMELE ENTRE L'EVEQUE PRINCE DE LIEGE ET LA REGENCE DES PAIS-BAS *au ſujèt des droits d'entrée, ſortie & tranſit avec toutes les piéces de ſuites.* o 356. 446
SUITE DES DEMELES POUR LA SUCCESSION D'AUTRICHE.
Proteſtation du Sécrétaire d'Eſpagne à la mort de l'Empereur. p 2
Mémoires & Proteſtations du Roi d'Eſpagne. p 3. 6. 24. 34. 35.
Déclaration de la Reine de Hongrie pour aſſocier ſon Epoux le Grand Duc au Gouvernement. p 37. 44.
Lettre Circulaire de la Reine touchant le Suffrage de Boheme. p 47
Réfutation du précedent reſcript. p 57
Examen de l'Aſſociation du Grand Duc au gouvernement. p 67
Réflexions ſur les fonctions Electorales de Boheme; réfutées. p 100. 115
1740. AFFAIRES DE SILESIE. p 129
Motifs de la Marche des Troupes du Roi de Pruſſe & publication. p 132. 133
Inſtructions du Roi de Pruſſe à ſes Miniſtres dans les Cours étrangéres. p 137
Déclaration de la Régence de Sileſie contre le Roi de Pruſſe. p 139
Rélation de la Négociation du C. de Götter à Vienne. p 143
Reſcript de la Reine au Roi de la Grande Brétagne. p 149

Reſcript à ſes Miniſtres à la Diète. p 152
——— *du Roi de Pruſſe à ſon Miniſtre à la Diète.* p 159
Traité de paix entre le Sultan & le Roi des deux Siciles. s 7
1741. *Expoſition des Droits de la Maiſon Royale de Pruſſe ſur pluſieurs Principautés & Duchés de la Sileſie.* p 168
Déduction ultérieure ſur le même ſujèt. p 215
Réfutée. p 325
Contre-Information de la part de la Reine de Hongrie. p 256
Homage rendu au Roi de Pruſſe par les Etats de la Baſſe Sileſie. p 370
1741. SUITE DES DEMELES POUR LA SUCCESSION D'AUTRICHE. p 376
Déclaration de Guerre de l'Electeur de Bavière contre la Reine de Hongrie. p 380
Surpriſe de Paſſau. p 382. 394
Lettres Patentes du Roi de France qui nomme l'Electeur de Bavière Commandant en Chef des Armées combinées. p 395
Manifeſte de l'Electeur. p 397
Déduction des Droits de la Maiſon de Bavière aux Etats d'Autriche. p 418
Table Généalogique de la Maiſon d'Autriche où l'on voit de quel chef Bavière, Saxe & Eſpagne forment des prétentions. p 546
Prævia Reſponſio ad fundamentalem ita dictam deductionem Seren. Dom. Elect. Bavariæ &c. q 3
Réponſe de la Cour de Vienne au Mémoire des Prétentions de l'Eſpagne avec la réfutation de l'Eſpagne. q 158
Table Généalogique des diverſes Branches de la Maiſon d'Autriche. q 349

Dé-

1741. *Déduction des Droits de la Maison de Savoye sur le Milanez.* q 350. 402

Raisons qui portent le Roi de Pologne à entrer à main armée dans les Etats du feu Empereur & Manifeste. p 406. 409

Divers Ecrits concernant les liaisons d'intérêts entre l'Electeur de Cologne & la Maison d'Autriche. q 425. 426. 427. 461. 479

Mémoires & Instruction de la Cour de France à son Ministre à Vienne. q 433

Réponse de la Reine aux représentations de la France. q 438

Instrument de succession passé entre les Empereurs Leopold, Joseph & Charles VI. q 447. 453

Lettre de la Reine au Card. de Fleury. q 454

Projet de Convention entre la Régence des Païs-Bas & l'Evêque Prince de Liege. s 22

Convention Préliminaire de Commerce entre la France & la Suéde. s 19

Affaires du double Vicariat de l'Empire après la mort de Charles VI. s 105. 123

GUERRE ENTRE LA SUEDE ET LA RUSSIE. q 479

Déclaration de Guerre de la Suéde contre la Russie. q 486. 488

Harangue du Roi de Suède aux Etats de son Royaume. q 490

Contre-Déclaration de Guerre de Sa Maj. Impér. de toutes les Russies. q 495

Manifeste de Russie adressé aux Finlandois. q 499

Contre-Manifeste du Roi de Suéde. q 502

Capitulation de l'Armée Suédoise près d'Helsingfors. q 509

Ré-

Révolution arrivée en Ruſſie. q 511
Manifeſte de l'Impératrice Elizabeth. q 515. 516
Formule de ſerment. q 521
Ordonnance pour établir la forme du Gouvernement Politique. q 522
Manifeſte équivoque du Général Suédois. q 527
1742. *Capitulation de Charles VII.* r 2
Réſolutions, Lettres, Propoſitions, Avis, Proteſtations &c. dans les délibérations de L. H. P. & des Provinces touchant la preſtation de la Garantie ſtipulée dans le Traité de Vienne &c. r 177. 486
Acte du Grand Duc de Toſcane touchant la Succeſſion de l'Electrice Douairière Palatine, s 24
Traité préliminaire de Paix de Breſlaw. s 27
——— *définitif de Breſlaw.* s 33
Traité d'Alliance de Weſtminſter entre les Rois de Pruſſe & de la Grande Brétagne. s 45
Traité d'Alliance de Moſcou entre l'Impératrice du Ruſſie & le Roi de la Grande Brétagne. s 51
1743. *Traité de Paix entre la Ruſſie & la Suède à Abo.* s 64
Traité de Worms. s 83
Traité d'Alliance entre les Cours de Vienne & de Saxe. s 102
Affaire du refus de porter à la Dictature de la Diète les proteſtations de la Reine de Hongrie. s 123-393
1744. *Projèt de la Cour de France en faveur du fils du Prétendant.* s 294-316
Déclaration de guerre de la France contre le Roi d'Angleterre. s 317

Dé-

1744. *Déclaration de Guerre du Roi de la Grande Brétagne contre la France.* s 321 331
Harangue d'Aparat du Marquis de Feneton à L. H. P. s 334
Déclaration de Guerre du Roi de France contre la Reine de Hongrie. s 348
Déclaration de Guerre de la Reine de Hongrie &c. contre la France. s 351
Convention entre les Cours de France & de la Grande Brétagne pour l'éxécution de l'Art. 19 *du Traité d'Utrecht.* s 364
Manifeſte du Roi des deux Siciles. s 367
——— *de la Reine de Hongrie répandu dans le Royaume de Naples.* s 372
Continuation des Démêlés entre Charles VII., ſes Alliez & la Reine de Hongrie. s 390-441
Traité d'Union conclu à Francfort. s 446
Expoſé des Motifs qui ont obligé le Roi de Pruſſe de donner des troupes auxiliaires à l'Empereur Charles VII. s 456-463
Déclaration du Miniſtre de Pruſſe à la Reine de Hongrie. s 469
Convention Secrete du petit Schellenberg. s 473
Réponſe à la Déclaration du Miniſtre du Roi de Pruſſe. s 477
Quadruple Alliance de Varſovie. s 516
RECHERCHES SUR LES ALLIANCES ET LES INTERETS ENTRE LA FRANCE ET LA SUEDE *Suplement.* ss 1-328
Inſtruction ſolide du Droit de Succeſſion de l'Electeur de Hanovre au Comté d'Ooſtfriſe. t 3-45
Extrait des Remarques de la Cour de Berlin ſur l'Expoſé de Hanovre. t 53-120
1745. Concluſum *de la Diète Electorale dans l'affaire d'Ooſtfriſe.* t 121

Ré-

1745. *Réſolutions & Mémoires entre L. H. P. & le Miniſtre de Pruſſe ſur l'affaire d'Ooſtfriſe.* t 123-153
Affaires de Genes avec les Corſes. t 154-373
Capitulation de la Ville de Genes avec le Général Marquis de Botta & les ſuites de cette guerre. t 374 391
Lettre d'un Anglois, de Veniſe à ſon Correſpondant à Londres. t 392
Traité de Paix de Dresde entre les Rois de Pruſſe & de Pologne. t 423
Traité de Paix de Dresde entre le Roi de Pruſſe & la Reine de Hongrie. t 432
Actes de Garantie &c. t 441-445-448-450-455
1746. *Traité d'Alliance défenſive entre les Cours de Vienne & de Petersbourg.* t 460
Traité de Paix entre le Grand Seigneur & le Schah Nadir. t 477
1747. *Traité d'Alliance défenſive entre la Suède & la Pruſſe.* t 486
Traité de ſubſide entre l'Impératrice de Ruſſie & le Roi de la Grande Brétagne. t 492
Rétabliſſement du Statbouderat dans les Provinces Unies. u 1-86-91-93-96
Lettre de l'Abbé de la Ville & Déclaration du Roi de France à L. H. P. u 4-5-6-9-14.
Harangue du Marquis de Fenelon à L. H. P. u 30
Réponſe de L. H. P. u 34-36
Réfutation de la Réponſe. u 54
Réſolution des Etats de Holl. ſur l'invaſion de la Flandre. u 82
Congrès de Breda. u 101-116
Lettre du Gr. Vizir offrant la Médiation de la

1747. *la Porte, Réponſe de L. H. P.* u 102-109
Pro Memoria *du Miniſtre Portugais à Vienne.* u 121
Réponſe à ce Mémoire par la Cour de Vienne. (*) u 124
Réflexions patriotiques ſur la marche des Ruſſes. u 134
1748. *Congrès d'Aix-la-Chapelle.* u 147-348
Convention du Buen-retiro entre l'Eſpagne & la Grande Brétagne. u 349
Droit de Succeſſion de la Maiſon de Heſſe au Duché de Brabant. u 360-438
Garantie du Traité de Dresde entre la Reine de Hongrie & le Roi de Pruſſe. 479

(*) *On a mal intitulé cette* Réponſe, SECOND MEMOIRE.

TABLE ALPHABETIQUE (*) DES MATIERES

Contenuës dans le Recueil Hiſtorique des Actes, Négociations, Mémoires & Traités.

A.

Bingdon (le Lord) proteſte contre l'approbation du Traité de Seville. *e* xxxviii

Abo, reſtitué à la Suède. *s* 71

Abregé des Droits & Libertés du Marquiſat de Berg-op-Zoom. *u* 270-316

Acceptation de l'ordre de Succeſſion paſſé entre les Empereurs Joſeph & Leopold, par le Roi d'Eſpagne. *q* 453

——— Voïez *Acte*.

(*) *Les Volumes ſont cités par une Lettre Italique ſuivant l'ordre de l'Alphabet.*

a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

Acceſſion du Roi de *Sardaigne* au Traité de la Quadruple Alliance *a* 230, aux Préliminaires de 1736. *n* 498, au Traité définitif de 1738. 524
——— du Roi de *Sicile* à la même Alliance de 1718. 230
——— du Roi d'Eſpagne à la même Alliance 299, au Traité définitif de 1738. *n* 527
——— du Prince Elect. de Saxe à la Renonciation de l'Archiducheſſe Marie à la Succeſſion d'Autriche. *c* 445 & 455
——— de l'Electeur de Saxe à la même Renonciation. 448 & 449
——— des E. G. au Traité de Seville. *e XXXIX*
——— du Roi des deux Siciles au Traité définitif de 1738. *n* 532
——— d'autres Etats au Traité d'Alliance entre la Suède, & la Porte, y ſtipulée. 6
——— de la Ruſſie au Traité de Breſlaw. *s* 44
——— Voïez *Acte*.
Achats des Marchands Siciliens en Turquie réglés. *s* 17
Acquaviva (le Cardinal) Miniſtre d'Eſpagne à Rome en 1736. *l* 514 attente ſur la Souveraineté du Pape. 527. ſe contredit dans ſa conduite. 552
Acquoy (la Comté d') échue au Prince d'Orange. *b* 416
Acte d'Acceptation de la Quadruple Alliance par le Roi d'Eſpagne. *a* 302
——— de la dépoſition faite à la Maiſon de Ville de Cambray des Brèfs du Pape à l'Abbé Maſſei & des proteſtations de l'Abbé Rota au Congrès de la dite Ville. *a* 324. *& ſuiv.*
——— pour le licent de Stetin qui a rapport à l'Art. XII. du Traité de Fredericksbourg. *i* 396

Acte pour l'éxécution du Traité d'Aix la Chapelle. *u* 205
—— de la Concluſion du Traité de Paix entre l'Empereur & la Haute Porte ſignée des Ambaſſadeurs des Puiſſ. Marit. *b* 425. de la concluſion du Traité de Paix entre Veniſe & la Haute Porte par les mêmes. 455. de la Déclaration des Plénip. de l'Empereur à ceux de la Haute Porte de l'Alliance de l'Empereur avec la Pologne & Veniſe ſignée des mêmes. 457
—— de ceſſion que le Roi de Pologne s'engage de fournir au Roi de Pruſſe. *t* 428
—— d'Acceſſion de l'Empereur au Traité de *Stockholm* de 1724. *c* 151
—— d'Acceſſion de la Suède au Traité de Hanovre. 314
—— d'Acceſſion des E. G. au Traité de Hanovre. 166
—— de Garantie de la Sileſie par Sa Maj. Brit. *XIX. t* 445 accepté par le Roi de Pruſſe 448
—— de Garantie du Duché de Sleswick au Ro de Dannemarck par Sa Majeſté Brit. *b* 49
—— d'Aeceſſion des E. G. au Tr. de Hanov. 16
—— d'Acceſſion du Gr. Duc de Toſcane au Traité de Vienne du 22 Juillet 1731. *f* 24
—— d'Acceſſion de la Czarine aux Préliminaires de 1735 en ce qui concerne la Pologne *n* 461 de l'Electeur de Saxe. 46
—— obligatoire des 12. Art. Préliminaires d 1727 ſigné par Mr. Walpole. 40
—— de la dépoſition au Greffe de la Proteſtation du Gr. D. de Toſcane au Congrès d Cambray. *d* 153 de la dépoſition au Greff de la confirmation de la ſusdite Proteſtation 15

Acte de Garantie de Sleswick au Dannemarck par la France. *d* 236
—— de Garantie de la Pragmatique Sanction de la part de l'Empire. *f* 347
—— de Garantie des Capitaux &c. dûs aux Provinces-Unies en Ooſtfriſe par le Roi de Pruſſe. *t* 153
—— de Garantie de la Corſe aux Genois par les Cours de Vienne & de Verſailles. *t* 350
—— d'Alliance entre le Roi de la Grande Bretagne & le Duc de Brunswick-Wolfenbuttel. 254
—— de Soumiſſion des Adminiſtrateurs de l'Ooſtfriſe qui furent démis de leurs Charges. 381
—— des Embdenois aux Ordres de l'Emp. *e* 303
—— de la Communication de la Pragmatique Sanction au Conſeil d'Etat de l'Emp. en 1713. *f* 278
—— de Concurrence des E. G. au Traité de Vienne du 16 Mars. 1731. *f* 442 & 454
— d'émancipation de l'Infant Duc. *i* 15
— de Soumiſſion des Seigneurs Polonois pris dans Dantzick non acceptée. *i* 12 des Confédérés de Konigsberg, à Sa Majeſté le Roi de Pologne. 155
— d'Acceptation de la Ruſſie, des Conventions de la France & de l'Emp. au ſujèt de la Pologne. *n* 461 des ſusdites conventions par l'Electeur de Saxe. 464
— d'Abdication de la Couronne de Pologne par Staniſlas. *n* 455 confirmé & circonſtancié par la France. 459
— de reconnoiſſance d'Auguſte III. Roi de Pologne par la France. *n* 468, de Staniſlas pour Roi de Pologne quant aux titres par la Ruſſie 469. De la ſusdite Reconnoiſſance par l'Elect. de Saxe. 470

Acte de la Reine de Hongrie qui revêt le Gr. Duc du Droit de Suffrage pour la Bohême. *p* 44
—— du Grand Duc qui accepte la Corrégence des Etats héréditaires d'Autriche. *p* 42 touchant la Succeſſion de l'Electrice Douairiere Palatine. *s* 24
—— pour confirmer l'Election du B. de Neuhoff au Trône de Corſe. *t* 317
Actes (les) de l'Election du Roi Auguſte III. ont force de Loix. *l* 175. De l'interrègne de Pologne approuvés. 175. Contraires aux précédens annullés. *ibid.*
Actions (les) des Etrangers dans la Comp. des Philippines ne pouvoient être confiſquées. *b* 387
Addition aux Repréſentations des Bourgeois de Genève. *k* 307
Adminiſtrateurs des revenus de l'Ooſt-Friſe caſſés. *d* 381
—— ſe ſoumettent avec reſtriction. 382
Adminiſtration des Puiſſ. Marit. dans les Païs-Bas confirmée par l'Empereur. *a* 57
—— du Mecklenbourg réglée définitivement. *g* 289
Adreſſe du Parlement à Sa Majeſté Brit. en 1738. au ſujèt des déprédations. *m* 303
—— du Parlement à Sa Majeſté Brit. en 1744. ſur ſon Meſſage au ſujèt du Prétendant. *s* 296
—— du Parlement à Sa Majeſté Brit. en Réponſe à ſa Harangue de 1744. *s* 329
Adwart (le Sr. Lewe) Envoïé des Etats Généraux au Prince de Ooſtfriſe pour le porter à la douceur. *d* 403
Affaires Domeſtiques. La Ruſſie ne doit point ſe mêler de celles de la Suède. *a* 333
Agents de l'Empereur en Turquie doivent y être

être mieux traités que tous les autres. *b* 422
Agents la Cour de Vienne peut en avoir en Turquie par tout où les autres Puiſſ. en ont. 530. n'y païent aucun impôt. *ibid.*
——— la Ruſſie peut en avoir par tout où elle veut dans la Perſe, *& viciſſim.* *g* 461
Agnats (les) ne perdent point leurs droits ſur les biens d'un Banni de l'Empire. *r* 90
Ahmed-Han Plénip. de la ſublime Porte pour ſon Traité de Commerce avec l'Empereur. *b* 427. Pour ſon Traité de Paix avec la Répub. de Veniſe. *b* 437
Aix-la Chapelle choiſie par l'Empereur en 1727. pour tenir un Congrès. *c* 402. Congrès de 1748. *x* 147 *& ſuiv.*
——— porte ſes Griefs & Prétentions à la Diète de 1742. *r* 157
Aland (les Iſles d') reſtituées à la Suède. *s* 71
Albanie (l') eſt compriſe dans le Traité de Paix de la Porte avec le Roi des deux Siciles. *s* 15
Alberoni (le Card.) prémier Miniſtre d'Eſpagne fomente une Guerre Civile en France. *a* 159 *& ſuiv.* ſon Caractère. *ibid.*
Alger compris dans le Traité de Paix de Paſſarowitz. *b* 20 & 445. Fait la Paix avec l'Empereur. *d* 273. Compris dans le Traité d'Amitié de la Suède avec la Porte. *s* 6. Fait la Paix avec les Provinces-Unies. *d* 260. s'engage à ne point ſouffrir qu'aucun de ſes Sujèts aille dans les Ports Ennemis des Provinces-Unies. 262
Aldovrandi (le Cardinal) eſt Député du Pape vers le Cardinal Acquaviva en 1736. *l* 548
Allemans (les) priſonniers qui mettent pié à terre à Alger, recouvrent la Liberté. *d* 275. ne peuvent y être Eſclaves. *ibid.* ont trois mois pour en ſortir au cas de rupture. 276

Alliance entre la France, l'Angleterre & L. H. P. *a* 89. Entre l'Empereur, la France & la Grande Brétagne. 180. Entre l'Espagne, la France & la Grande Brétagne. 308. Entre la Suède & la Russie 348. pour 12. ans. 355

——— perpétuelle entre L. H. P. & le Canton de Berne. *a* 446

——— entre Leurs Maj. Suèd. & Brit. *b* 478 pour 18. ans. 493

——— entre l'Empereur & Sa Majesté Brit. *a* 469. Ne s'étend pas à la Guerre contre le Turc. 572

——— entre l'Espagne & l'Emp. *b* 180

——— entre l'Empereur & les Electeurs de Saxe & de Hanovre. *b* 460

——— de 1700 entre la Suède & l'Angl. sert de baze à celle de 1720. *b* 490

——— entre l'Empereur & la Russie. *c* 161

——— entre la France, l'Espagne & l'Angleterre. *d* 102

——— particuliere de l'Espagne avec l'Angleterre comprise dans celle de ces deux Puissances avec la France. *d* 106

——— de 1717 entre la France, l'Angleterre & la Hollande confirmée. *d* 108

——— entre le Dannemarck, la France & l'Angleterre. *d* 246

——— entre le Prince de Brunswick-Wolfenbuttel & Sa Majesté Brit. *d* 254

——— entre la France, l'Espagne & l'Angleterre. *e* 11

——— entre les Rois de France, de la Gr. Brét. & de Prusse. *b* 190. Contraire à toute autre séparée. 193. fixée à 15 ans. 194

——— entre l'Empereur, l'Angl. & L. H. P. *d* 15

——— (le Tr. de la Quadruple) renouvellé entre l'Emp. & l'Esp. *f* 224

Al-

Alliance des Elect. de Saxe & de Hanovre en 1731. *f* 471
——— pour 3. ans. 478
——— entre l'Emp., le Dannemarck & la Ruſſie. *g* 465
——— entre la France & les Confédérés de Konigsberg. *l* 138
——— entre la Reine Anne & les Catalans. *l* 362
——— entre la Suède & la Ruſſie pour 12 ans. *l* 423
——— de 1736 entre les Electeurs de Baviè-re, de Cologne & Palatin. *m* 69
——— l'Emp. ne peut en faire ſans le con-ſentement de l'Empire. *r* 23. Faite par l'Em-per. ſans l'avis de la Diète ne peut engager l'Empire. 31. permiſe à tous les Membres de l'Empire en ſuivant ſes Conſtitutions. *ibid.*
——— Défenſive entre la Porte & la Suède. *r* 4. Comprend les Régences de Tunis, d'Al-ger & de Tripoli. 6
——— des Rois de la Gr. Brét. & de Pruſſe. *r* 47
——— entre la Ruſſie & la Gr. Brét. *r* 51. ne s'étend point au cas de Guerre en Orient. fixée à 15. ans. XVIII. 61
——— de Worms. XVIII. 91
——— de Varſovie en 1745. *r* 517. Doit ſubſiſter après la Paix. 522
——— conclue à Weſtminſter entre les Prov. Unies & la Gr. Brét. *t* 413
——— renouvellée entre les Cours de Vien-ne & de S. Petersbourg. *t* 462. pour 25. ans. 471
——— entre le Roi de Pruſſe & la Suède. *t* 488. pour 10. ans. 490

Alliances (toutes celles) du Canton de Berne réservées dans ſon Traité d'Alliance avec les Prov. Unies. *a* 453

Alphen (van) Plénipotent. des E. G. au Traité d'Alliance avec le Canton de Berne. *a* 446

Altena (la Compagnie d') Octroïée par Sa Maj. Dannoiſe. *e* 2. Indépendante & éxempte de toute impoſition. 3

Ambaſſadeurs de Veniſe à Conſtantinople quels ſont leurs Priviléges. *b* 443

——— des Elect. ne cédent le pas qu'à ceux des Têtes couronnées. *r* 19. l'ont ſur les Princes de l'Empire en Perſonne. *ibid.* Ne ſouffrent point de diſtinction entr'eux. 20. Doivent être traités comme ceux des Têtes Couronnées. *ibid.*

——— Députés des membres de l'Empire ne ſont pas obligés de ſuivre la Cour Imp. *r* 98

——— des Puiſſances Etrangeres ne doivent pas ſe mêler des affaires de l'Empire. *r* 108. Ne peuvent pas s'y faire accompagner de Gardes. *ibid.*

——— de Suède & de Ruſſie ne ſont plus défraïés. *s* 82

Amelot (le Sr.) Plénipotentiaire de France à ſon Traité de Commerce avec les Villes Anſéatiques. *a* 423. Au Traité de Commerce de 1739 avec L. H. P. *o* 447. A la Convention de Commerce avec la Suède. *s* 19

Amendes (les) des Membres de l'Empire réglées. *r* 88

Ameronge (Tats van) Plénip. de L. H. P. *a* 401. *c* 170

Amitié Voïez Alliance.

Ammon (le Chev. d') Miniſtre de Pruſſe à la Haye. *t* 135

Amniſtie accordée à la Ville de Dantzick par les Généraux Ruſſiens. *l* 4

An-

Amniſtie promiſe par les Généraux Saxons. *ibid.* accordée en 1735 aux Armées du *Comput* des 2 Nations en Pologne, avec reſtriction. *l* 122
Amunition (l') doit être fournie aux Tr. Auxiliaires entre la Suède & la Ruſſie par le Réquérant. *l* 418
Amplification de l'Art. VI. de l'Octroi de l'ancienne Comp. des Indes Dannoiſes. *e* 23
Amſterdam propoſe un tempérament à la Propoſition de Dort pour le ſecours de la Reine. *r* 201
Amſtel (Ploos van) Plénip. des E. G. au Tr. d'Alliance avec le Canton de Berne. *a* 446
Analyſe critique du Traité de Hanovre par le Bar. de Carlſcroon. *b* 310
Anderſon (Jean) Plénip. des Villes Anſéatiques au Tr. de Commerce avec la France. *a* 422
Andrié (J. H.) Plénip. de Pruſſe à ſon Alliance avec la Gr. Brét. *g* 46. A la Convent. de Hanovre de 1745. *t* 442
Anghiera une partie de ce Païs cédée au Roi de Sard. *s* 96
Angleſey (le Lord) proteſte contre l'approbation du Traité de Seville. *e* XXXVIII
Anglois (les) ne païent pas plus de droits en Eſpagne que les Eſpagnols mêmes *a* 441. Peuvent amaſſer du Sel dans l'Iſle de la Tortue. *ibid.*
——— ne peuvent pas ſervir contre la Suède. *b* 488
——— doivent jouir en Eſpagne des Privileges de la Nation la plus favoriſée. *d* 106
——— ont droit de paſſer au travers de la Ruſſie pour aller en Perſe. *l* 381
——— ont un an au moins pour ſortir de Ruſſie au cas de rupture. 385
Anglois (l'Abbé l') Miniſtre de France auprès de Staniſlas & des Confédérés de Dieſckow. *l* 141

Annexe aux Actes de Protestation de la Reine de Hongrie à la Diète de 1743. *s* 148
Anvers fixé pour la Souscription de la Comp. d'Ostende. *b* 25
——— Son Burgraviat réservé par le Prince d'Orange. *b* 416
Appel (A. B. von) Administrateur d'Oostfrise démis de sa charge *d* 383. Non compris par l'Emp. dans l'Amnistie. *d* 509 & *e* 323
Approbation du Traité de Seville par le Parlement d'Angleterre. *e* XXXIII
Arco (le D. d') Témoin de la Rénonc. de Philippe V. aux Etats démembrés de la Monarchie d'Espagne. *c* 470
Archi-Marechal de l'Empire ne doit point être troublé par le Maréchal de la Cour Imp. & *vicissim.* *r* 22
Archi-Office l'Emp. s'engage d'en donner un convenable à l'Elect. de Hanovre. *r* 15
Archives de l'Empire la remise en est cautionnée à l'Emper. par les Alliés de Franckfort. *s* 448
Argent des Navires Impériaux ne doit aucun impôt en Turquie. *b* 430. Courant de Hambourg *k* 183. Evalué 191 *& suiv.*
Argumens (100) qui prouvent les Droits du Roi de Prusse sur Bergue &c. *b* 64
Argument Justificatif des motifs des Corses au sujet de leur entreprise contre la Républ. de Genes. *t* 297
Arlington (H. C. d') Plénip. de la Grande Brét. à son Traité d'Alliance avec les Prov. Unies en 1678. *t* 414
Armateurs (les) en France & en Hollande sont obligés de donner caution. *o* 462
Armoiries (les) d'Orange réservés par le Roi de Prusse. *b* 413. Par le Prince d'Orange *ibid.* de Meurs & de Lingen abandonnés par le suf-

susdit Prince. 419. De Ter-Veer & Vlissingen abandonnés par le Roi de Prusse. 419
Armoiries celles que l'Emper. peut accorder. *r* 94
——— de Wirtenberg le Duc de ce nom demande qu'on les ôte à la Maison d'Autriche. *r* 150
——— de Lorraine réservées par le Grand Duc Régnant de Toscane. *n* 447
Armes pour les Garnisons des Places de la Barrière ne païent aucun droit. *a* 44
——— les Sujèts de la Cour de Vienne ne peuvent point en porter en Turquie. *b* 428
——— qui étoient à Genes devoient être remises aux Autrichiens XIX. 374
——— des Comp. Suisses sont fournies par les Capitaines. *i* 458 & 465
——— promises par Sa Maj. Brit. aux Catalans XI. 367
Armistice général en *Allemagne* stipulée par le Traité d'Union de *Francfort* XVIII. 448
——— proposé aux Puiss. Bellig. par les Puiss. Marit. en 1734. *k* 454. Accepté par l'Emp. 463. Rejetté par les Rois Alliés. 468
Arrêt de la Ville de Hambourg au sujèt des mauvaises pièces de 8 Déniers. *k* 167
Arrêté du Conseil des CC. qui consent aux propositions des Bourgeois de Genève. *k* 356. Du même Conseil qui absout les Tamponneurs. 375. Le même changé en quelques termes. 389. Du Grand Conseil sur les Représentations pour la cassation de plusieurs de ses membres 416. Autre arrêté sur plusieurs démandes des Bourgeois 424. Du Conseil Général du 20 Décembre qui pacifia les troubles. 425
Arrêts divers du Grand Conseil de Genève pendant les troubles. *k* 428. Faux répandus dans le Public. 443

Arrière-Ban (l') de Pologne laiſſé à la diſpoſition d'Auguſte en 1735. *l* 115
Articles préſentés au Card. Alberoni tendant à pacifier les choſes en 1717. *a* 178. Délivrés au C. de Stanhope par le ſusdit Card. 179
——— Préliminaires d'accommodement délivrés par la Cour de Vienne en 1726. *c* 382 Les Préliminaires de la même Cour en 1727. 390. De la même Cour ſignés à Paris 399. & 403
Artillerie (l') des Places priſes par le Dannemarck reſtituée à la Suède, *a* 365
——— pour les Garniſons de la Barrière ne païe aucun droit ou péage *a* 44
——— que les Prov. Unies avoient dans les Païs-Bas leur eſt accordée par l'Emp. *a* 47
——— des Places de la Barrière n'en peut ſortir ſans le conſentement de l'Emp. *ibid.*
——— de Campagne doit être fournie aux Troupes Auxil. entre la Suède & la Ruſſie par le Réquérant. *a* 350
——— des Places cédées à L. H. P. dans les Païs-Bas leur eſt donnée conditionnellement. *a* 419
——— de Bonn reſtituée à L. H. P. *a* 444
——— de Dantzick & de ſes Forts reſtituée. *l* 5
——— de Fonte de *Neiſs* reſte à la Reine de Hongrie. *s* 474
Aſcanio (le Pere) Plénip. de l'Eſp. à la Convention de famille avec le Grand Duc de Toſcane. *f* 235. Aux arangemens pour la reception de l'Infant en Toſcane. 245
Aſperen (Joſias van) Hollandois, promoteur de la Comp. d'Altena. *e* 1
Aſſemblées permiſes en tout tems aux Membres & Etats de l'Empire. *r* 62
Aſſendelft (Mr.) Ambaſſ. de L. H. P. en Dannemarck. *e* 33

Assiento confirmé. *d* 96 & *e* XI. *u* 201 aboli *u* 350
Assignation l'Empereur n'en peut donner aucunes de son Chèf sur les Cercles ou Etats de l'Empire. *r* 31
Astarinsk (l') restitué à la Perse. *g* 458
Attestation de l'acte obligatoire de Mr. Walpole par les Plénip. de l'Emp., de France & de L. H. P. *c* 406
Aubaine (le droit d') n'a point lieu en France à l'égard des Hollandois, *o* 468
——— aboli réciproquement entre la France & l'Emper. *a* 22
——— n'a point lieu en France à l'égard des Sujèts des Villes Anséatiques. *a* 424. Ni en Esp. à l'égard des Impériaux. *b* 159. Ni en Perse à l'égard des Russes. *g* 460. Ni en Turquie à l'égard des Siciliens. *s* 9
Austregues (les Priviléges d') ne doivent point être accordés par l'Emper. *r* 84 & 87
Autriche (Affaires de la Succession d'). *o* 122 *p* I. *q* I
Avant-propos de la Réponse à la Déclaration du C. de *Dobna*. *s* 471
Avertissement du Roi d'Angl. comme Elect. de Hanovre contre la Compag. d'Altena. *e* 33
Avis du Quartier de Nimégue sur le secours proposé en faveur de la Reine de Hongrie. *r* 468. de celui de Zutphen sur la même proposition 478. De celui de Veluwe. 480
Aylesford (le Lord) proteste contre l'approbation du Traité de Seville. *e* XXXVIII
Aylva (le Bar. d') Plénip. du Pr. d'Orange au Traité de Partage de la Succession du Roi Guillaume. *b* 410
Aymerich (Ant.) Député des Catalans pour traiter avec Mitford Crow. *l* 374

B.

Bachmetew (le Pr.) nommé Sénateur de Ruſſie en 1741. *q* 524
Bade (le Traité de) ſert de baſe à celui de la France avec le Duc de Lorraine. *a* 108. Confirmé par la France, l'Eſp. & la Grande. Brét. *d* 103. & en 1727 par l'alliance de Hanovre *c* 400, ſert de baze à celui de Vienne de 1738 *n* 427
Baden (les deux Maiſons de) rétablies dans leurs poſſeſſions *a* 9. 11. Proteſtent contre l'Art. xx. du Traité d'Aix la Chapelle. *u* 326. 337
Bayle, la Répub. de Veniſe en peut avoir un à Conſtantinople *b* 443. N'eſt point aſtreint aux affaires dont la Répub. ne l'a pas chargé. 444. Ne doit pas être forcé de païer les dettes d'autrui. 44
Balance de la Compag. des Indes de Dannemarck *e* 1
Baleine coupée, droits qu'elle païe en France ſur les Navires des Villes Anſéatiques. *o* 42
Ban, On ne peut point y mettre les Contumaces dans l'Empire. *r* 9
Banniſſement (Règles ſur le) par la Diète de 1742. *r* 8
Banque Quand & pourquoi on en avoit établi une à Hambourg. *k* 41. Courante réglée dans la même Ville. 179. anéantie. *l* 21
Banqueroutiers de Hambourg fugitifs en Dannemarck ſont obligés de s'accommoder avec leurs Créanciers. *l* 21
Bar (le Duché de) cédé à Staniſlas. *k* 51
Barbeyrac refute Mr. Nenny, dans une diſſertation contre la Comp. d'Oſtende. *b* 8
Barnachea (Mr.) Plénip. de l'Eſp. au Congrès de Soiſſons. *e* 4

Barons de l'Empire, quelles sont les conditions de leur réception. *r* 7. Le rang de ceux qui sont immédiats. 20

Barrière dans les Païs-Bas pour les Prov. Unies stipulée par le Traité de Bade. *a* 17 & 20. Accordée par Sa Maj. Imp. 41

——— (la) des Prov. Unies ne doit point être attaquée par les Troupes du C. de Berne. *a* 453

——— (le Tr. de la) confirmé. *a* 420

Bassewiks (le Sr. de) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Traité de Paix avec la Suède. *b* 468

Bassewitz (le C. de) Président du Conseil du Duc de Holstein. *d* 227, Envoïé au Congrès de Soissons. *e* 174

Bâtimens entre les Turcs & les Siciliens; on ne peut pas les forcer à transporter des Troupes ou de l'Artillerie. *s* 12

——— de l'Empire Ottoman sont obligés en Sicile à la Quarantaine. *ibid.* Pris doivent être rendus en leur entier réciproquement. 13

——— étrangers ne peuvent pas être armés en Guerre en Turquie contre la Sicile & *vicissim.* 16. Turcs pris avec Pavillon Ennemi par les Siciliens doit être puni *& vicissim. ibid.*

——— de l'Empire Ottoman ne doivent point être molestés à la vûë des Côtes de Sicile. *s* 14. Ni molester ceux des Amis de la Sicile à la vûë de ses Côtes. *ibid.* Ne peuvent être retenus chargés en Sicile pour cause de Procès *& vicissim.* 17

Bathurst (le Lord) proteste contre l'approbation du Traité de Seville. *e* XXXVIII

Bavière (l'Elect. de) est rétabli dans son Electorat &c. *a* 13. S'oblige à demander à l'Emp. le renouvellement de l'investiture de tous ses Etats. 16. Peut troquer ses Etats. 17.

Bavière (l'Elect de) S'opose à la Garantie de la Pragmatique Sanction par l'Empire. *f* 315. Proteste contre le Résultat de la Diète en 1734 pour la guerre. *i* 328. Prétend la Succession d'Autriche. *o* 123. Proteste contre le Couronnement de la Reine de Hongrie. *p* 35. S'opose au transport de la voix de Bohême. 675. Déclare la Guerre à la Reine de Hongrie. 380. Surprend Passaw. 382. En fait instruire la Diète. 384. Est nommé Commandant en Chef des Armées combinées de France 395. Est élu Empereur. *r* 4

——— (Maximilien Elect. de) prétend le Vicariat du Rhin. *s* 108. S'allie avec la Cour de Vienne. *t* 472. S'engage à tenir un Corps de ses Troupes à sa disposition. 473. à se séparer entierement de ses Ennemis. 475. à fournir son contingent à l'Armée de l'Empire *ibid.* A concourir avec la Cour de Vienne à toutes les affaires de l'Empire. 476

Baz, en quel cas les Ministres de Venise en Turquie païent ce droit. *b* 444

Beaufort (le Lord) proteste contre l'approbation du Traité de Seville. *e* xxxviii

Beaune (le Sr. de la) Plénip. de France aux Prélimin. de 1735. *n* 432

Bedford (le Lord) proteste contre l'approbation du Traité de Seville. *e* xxxviii

Bedka cédée par le Turc à l'Emper. *b* 414

Belgrade cédée à l'Emp. *b* 414

Bellina cédé à l'Emp. *ibid.*

Belluga (le Card.) contribue au rétablissement de la Paix entre Rome & l'Esp. en 1736. i 560

Benavides (D. Alvare) Témoin de la Renonc. de Philippe V. aux Etats démembrés de la Monarchie. *e* 470

Bene (le C. de) Plénip. d'*Espagne* à *Francfort*. . . . *s* 432

Bénéfices conférés par Louis XIV. dans les Païs-Bas conservés à ceux qui les avoient. *a* 24

——— dans le Païs cédé par l'Emp. aux Prov. Unies, sont conférés par l'Evêq. de Ruremonde. *a* 54

——— conférés par les Puiſſ. Marit. dans les Païs-Bas, reſtent aux Poſſeſſeurs. *a* 58

——— en Lorraine laiſſés à ceux qui les poſſédoient. *a* 133

——— En Toſcane ne doivent ſe conférer qu'aux Naturels du Païs. *f* 237

Berchtolsgaden (la Préfecture de) rendue à l'Elect. de Cologne. *a* 14

Beretti-Landi (Le M.) Ambaſ. d'Eſpagne à la Haye en 1717. *a* 169. Empêche les Prov. Unies d'accéder au Traité de la Quadruple Alliance. 292. Fait fraper une médaille curieuſe à ce ſujet. 293. Plénip. d'Eſp. pour ſon acceſſion au Traité de la Quadruple Alliance. 301. Au Congrès de *Cambray*. 307

Berczini (le Pr.) eſt obligé de ſe tenir loin des frontières de la Hongrie. II. 421

Berg (Mr. van de) Député des E. G. à la Conférence. *a* 78

Bergue (affaires de) & de Juliers. *c* 192. *g* 294. *b* I. 436. *m* I. *n.* I

Berkeley (le Sr.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Traité de la Quadruple Alliance. *a* 203

Berne (le Canton de) s'allie avec les Prov. Unies. *a* 445. Conſent que ſes Troupes ſoient emploïées à la défenſe de la Grande Brétagne. 446. S'oblige d'en entretenir toujours 24 Compagnies au ſervice des Prov. Unies. 447. De leur fournir 4 mille Hom. de plus au cas d'attaque. *ibid.* Se réſerve de pouvoir rapeller toutes ſes Troupes au cas de Guerre. 448 *& ſuiv.*

Berne se réserve de nommer les Capitaines des nouvelles Compagnies. 452. S'engage à ne pas souffrir que ses Troupes attaquent les Etats des Prov. Unies ou leur Barrière. 453
——— Conclut une Capitulation pour ses Troupes avec les Prov. Unies. 456
——— Voïez, Suisses.
Bestuchef (le C. de) Plénip. de Russie a ses Alliances avec la Suède. *a* 348 & *l* 415
——— nommé Sénateur de Russie en 1741. *q* 524. Et Vice-Chancelier, chargé de la Direction des affaires Etrangeres. 525. Plénip. au Traité d'Alliance avec la Gr. Brét. *s* 52. Au Traité d'Alliance avec la Cour de Vienne. *t* 461. Au Traité de Subside avec la Gr. Brét. 493
Beuningen (Samuel van) Plénip. des Prov. Unies au Traité d'Alliance de 1678 avec la Grande Brétagne. *t* 414
Bialocierkiew Sa Maj. Pol. s'engage de faire restituer cette Forteresse. *l* 174
Bielinski (le C. de) doit être appuïé dans ses prétentions par Sa Maj. Pol. *k* 127
Bienne compris dans la Garantie des Prov. Unies en faveur du Canton de Berne. *a* 448
Biens rendus à Staniſlas & à son Epouse x. 515
xiii. 463
Billèts que font courir les Ministres de Russie contre ceux de la Gr. Brét. *d* 222
Bierneborg restitué à la Suède. *s* 71
Bitsch (la Ville de) rendue à l'Emp. & les Fortifications du Château démolies. *a* 10
Blanc (le) Plénip. de France à l'Acte de Garantie de la Rénonciation de l'Esp. *d* 115
Blome (Otto) Plénip. de Dannemarck au Tr. d'Alliance avec l'Emp. & la Russie. *g* 465
Bohême le Suffrage en est transporté au Gr. Duc en 1741. *p* 4

Bois (le Card. du) ménage le Traité de la Triple Alliance. *a* 88. Eſt Plénipotentiaire au ſusdit Traité. 89. A celui de la Quadruple Alliance. 203
Bois de Charpente ne païe aucun Droit à Alger. *d* 261
——— ne peut être tranſporté de la Gueldre dans le Païs de Liège. *o* 358. & 371
Bologni (l'Abbé) Miniſtre de Genes à Vienne. *t* 337
Bolton (Myld.) Plénip. de Sa Majeſté Brit. au Tr. de la Quadruple Alliance. *a* 203
Bonde (le C. de) Plénip. de Suède a ſon Traité d'Alliance avec la Ruſſie. *l* 415
Bonn ne doit point avoir de Garniſon en tems de Paix. *a* 14. Ses Fortifications démolies. 444
Bonneville (la) compriſe dans la Garantie des Prov. Unies en faveur du Canton de Berne. *a* 448
Borcke (le Sr. de) Plénip. de Pruſſe au Traité de Partage de la Succeſſion d'Orange. *b* 410. Ambaſſadeur de Pruſſe à Vienne en 1740. *p* 143
Boreel (le Sr.) Plénip. de L. H. P. ſigne les Prélimin. à Paris en 1727. *c* 403
Boromeo (le C.) Plénip. de l'Emp. en Toſcane. *e* LXXV
Borſele (le Sr. de) Plénip. des E. G. à l'Acte de leur concurrence au Traité de Vienne de 1731. *f* 455
Boſſart Réſident de la Reine de Hongrie à Bonn en 1741. *q* 470
Boſtrum (le Sr.) Orateur de la Bourgeoiſie à la Diète des Etats de Suède en 1726. *c* 303
Bothie Orientale reſtituée à la Suède. *s* 71
Bonflers (le Duc de) eſt envoïé à Gènes pour y commander les Troupes. *t* 388. harangue le Sénat. 389

Botta (le M. de) Général Autrichien prend Gênes. *t* 374
Bourg (le Maréchal du) règle le païement des contributions dûës par l'Empire à la France en 1736. *n* 513
Bourgeois de Hambourg ne peuvent pas s'établir en Dannemarck sans avoir acquité la Taxe de leur Départ. *l* 219
——— de Dannemarck sont dans le même cas par rapport à Hambourg. *ibid.*
Bourgeoisie (la) de Genève soulevée contre le Conseil des CC *k* 265. Demande un Conseil Général. 272
Bournonville (le D. de) Plénip. d'Esp. à Vienne en 1726. *c* 411. Au Congrès de Soissons. *e* 44
Brackeurs répondent du faux emballage &c. en Russie à l'égard des Anglois *& viciſſim l* 389
Boyars de Valachie compris dans la Paix de l'Emp. avec le Turc. *b* 414
Boyle (le Lord) proteste contre l'approbation du Traité de Seville. *e* XXXVIII
Brabançons peuvent commercer avec les François. *a* 21. Ne sont point sujèt en France au droit d'Aubaine. 22
Brabant (les Etats de) font une Rémontrance à l'Emper. en faveur de la Comp. d'Ostende. *h* 84. Publient un Mémoire en Réfutation de celui de la Comp. Hollandoise des Indes. 91
Brackel (le Baron de) Plénip. de Russie à son Traité d'Alliance avec l'Emper. & le Dannemarck. *g* 464
Braydlhon (le Bar. de) Plénip. de Bavière à son Alliance avec la Cour de Vienne. *t* 476
Branas-Chereſt (le C. de) Envoïé de France en Suède pour l'engager à accéder au Traité de Hanovre. *c* 199

Branas-Chereſt (le C. de) au congrès de Soiſſons. *e* 44. Au Traité de Seville. *e* 11

Brandebourg (l'Elect. de) prétend la Succeſſion de Berg & de Juliers. *c* 193

——— Voïez *Pruſſe*.

Braque (la Commanderie de) réſervée par le Prince d'Orange. *b* 416

Breda (la Baronie de) échue au Prince d'Orange. *b* 416

Bredenvoort (l'Amanie de) échue au Prince d'Orange. *b* 415

Bréf du Pape qui donne des pleins-pouvoirs à l'Abbé Maſſei ſon Nonce en France pour le Congrès de Cambrai. *a* 310. Autre qui ordonne au même Abbé d'y proteſter contre tout ce qui s'y décideroit touchant Parme & Plaiſance contre les droits du S. Siége. 311

——— aux Elect. & Pr. de l'Empire contre l'abolition de la Clauſule de l'Art. IV. du Traité de Ryſwick. *l* 475

Brême remplace Lautern-Palatin en ce qui concerne la députation de l'Empire. *r* 77. Fait un Traité de Commerce avec la France *a* 422

——— (le Duché de) cédé à Elect. de Hanovre. II 269

Bretlach (le Bar. de) commis par le D. de Wirtemberg pour régler les dettes de l'Empire à la France en 1736. *n* 514. Plénip. de la Cour de Vienne à ſon Alliance avec la Ruſſie. *t* 461

Brevern (Charles de) Plénip. de Ruſſie a ſon Alliance avec Sa Maj Brit. *s* 52

Brevis & ſuccincta Enarratio Furium Curlandiæ & Semigalliæ circa Electionem novi Principis. *i* 193

Brezezin (le Diſtrict de) obtient d'avoir des Charges comme les autres en Pologne. *l* 182

Brilkin (le Sr.) nommé Vice-Procureur Général de Ruſſie en 1741. *q* 524

Brille (la Ville de la) ne veut pas qu'on secoure la Reine en 1742. *r* 193
Briſack (le vieux) reſtitué à l'Emp. *a* 6
Briſtoll (le Lord) proteſte contre l'approbation du Traité de Seville. *e* xxxviii
Broekbuyſen, Plénipot. des E. G. au Traité d'Alliance avec le Canton de Berne. *a* 446. Et à la Capitulation pour les Troupes Suiſſes au ſervice de la Hollande. 468
Broglio (le C. de) Plénip. de France au Traité de Hanovre. *b* 190. Ambaſſ. de France à Londres en 1731. *f* 8
Brook (le Lord de) proteſte contre l'approbation du Traité de Seville. *e* xxxviii
Broſſeau (Chriſtofle) Plénip. des Villes Anſéatiques au Traité de Commerce avec la France. *a* 422
Brown (le C. de) Général Autrichien. *t* 377
Bruce (le Lord) proteſte contre l'approbation du Traité de Seville. *e* xxxviii.
—— (le C. de) Plénip. de Ruſſie au Tr. de Nieuſtadt. *a* 327
Brubl (le C. de) Plénip. de *Saxe* à *Varſovie* en 1745. *s* 517
Bruyninx (Hamel) Envoïé Extraord. de L. H. P. à Vienne en 1726. *c* 382
Brunswick ni ſa citadelle ne peuvent être confiées à aucune Puiſſance étrangere. *d* 257
Brunswick-Hanovre (le Duc de) reconnu par la France Electeur du S. Empire. *a* 12
—— Voïez *Hanovre*.
Brunswick-Wolfenbutel. Le Duc s'allie avec Sa Maj Brit. *d* 254. Eſt chargé en partie de la Commiſ. Imp. en Ooſt-Friſe. 378
—— Voïez *Wolfenbutel*.
Budde (*J.*) Adminiſtrateur d'Ooſt-Friſe démis de ſa Charge. *d* 383
Bulle-d'Or, l'Emp. s'engage de l'obſerver. *r* 10

Bulle de Brabant caſſée dans l'Empire. *r* 107
Bulow (le Bar. de) Ambaſ. de Pruſſe en Suède ſe brouille avec celui de Ruſſie. *c* 200. Plénip. à la Paix de Dresde. *t* 424
Bunzlau (le Cercle de) cédé au Roi de *Pruſſe* ſous condition. *s* 451
Bureaux établis en Lorraine pour la commodité des Voituriers. *a* 155
Burmania (Ubbe Aylva van) Plénip. des Prov. Unies au Traité de la Triple Alliance. *a* 90
Burum (van) Plénip. des E. G. au Traité d'Alliance avec le Canton de Berne. *a* 446
Buttrinto (le Fort de) cédé à la Républ. de Veniſe. *b* 439
Buuren (la Comté de) réſervée par le Prince d'Orange. *c* 416

C.

Cadi. C'eſt à lui que doivent s'en raporter tous les Miniſtres de la Répub. de Veniſe. *b* 446
Cadogan (le C. de) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Traité de la Barrière. *a* 38. Au Traité de la Triple Alliance. 90. A celui de la Quadruple Alliance. 301. A la Convention pour l'éxécution du Traité de Barrière. 400
Calkoen (Corneille) Plénip. de L. H. P. à Varſovie en 1745. *s* 517
Calmines droits de Tranſit qu'elles païent à Liège. *o* 369
Cambray (la Ville de) eſt choiſie pour tenir un Congrès. *a* 307
Camilly (le C. de) Ambaſſ. de France vient à bout de faire accéder le Dannemarck au Tr. de Hanovre. *c* 321. Plénip. au Traité d'Alliance avec Sa Maj. Brit. & le Dannemarck. *d* 245

Campbel. Plénip. de Suède conduit à Batavia en 1733. *c* 365
Campêche, l'Eſpagne veut que la Grande Brét. abandonne cette Baïe. *d* 33
Campredon (le Sr.) Plénip. de France Médiatrice au Traité de Fréderiksbourg. *a* 359. A celui de Stockholm entre la Pruſſe & la Suède 373. Plénipot. au Traité Préliminin. de Paix entre la Suède & Sa Maj. Brit. *b* 467. Au Traité d'Alliance entre les mêmes Puiſſances. 476. A l'acte de Garantie de Sleswick au Dannemarck, *d* 238
Canon de Bronze combien il en entra en Toſcane avec les Troupes d'Eſp. *i* 22
Cant (le Sr. W.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Traité de la Quadruple Alliance. *a* 203
Canton (le) de Berne s'allie avec les Prov. Unies. *a* 445
——— Voïez *Berne.*
Cantons Suiſſes Proteſtans peuvent entrer dans l'Alliance de celui de Berne avec L. H. P. *a* 454
Cantuarienſis (L. S. W.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Traité d'Alliance avec l'Emp. *a* 472
Capitaux dûs par l'Ooſt-Friſe aux Provinces-Unies. *t* 124 *& ſuiv.* Garantis par Sa Majeſté Pruſſienne. 128. Des obligations des Pruſſiens ſur la Saxe garantis &c. *t* 431. Des Obligations ſur la Sileſie, le Roi de Pruſſe ſe charge de les païer. *s* 40
Capitulation pour les Troupes du Canton de Berne au ſervice des Prov. Unies. *a* 456. De Dantzick en 1734. *l* 3. De l'Armée Suédoiſe avec le C. de Laſci pour pouvoir retourner en Suède, *q* 509. De l'Emp. Charles VII. *r* 4. De Charles VII. non regardée comme une Loi de l'Empire par les Princes *r* 172.

Capitulation de Braunau soit-disant enfreinte par la Reine de Hongrie. *s* 399. De Neiff. conclue avant le Siége. *s* 414. De la Ville de Genes avec le M. de Botta d'Adorno. *t* 374
Capitulations accordées par les Puiff. Marit. aux Places des Païs-Bas, confirmées par l'Emp. *a* 57
Caponi (le M. de) reçoit le ſerment du Général Eſp. au nom du Grand Duc de Toſcane. *f* 263
Capre moſcovite. Aucun ne doit être reçu dans les Ports de Suède ou de Dannemarck. *a* 361
Captifs priſonniers de Guerre mis en liberté par la Cour de Vienne & l'Emp. Ottom. *b* 418. Convention pour ceux qui avoient été vendus de part & d'autre *ibid.* Aucun Sujèt de la Cour de Vienne ne peut l'être en Turquie quoique pris ſur un Vaiſſeau de Pirates. *b* 435
Caractère du Peuple Romain. *l* 510
Carelie cédée en partie à la Ruſſie. *a* 33
Carelscroon (le Bar. de) publie un Traité pour la défenſe de l'Octroi de la Comp. d'Oſtende. *b* 83
Caretto (le M. de) prétend que les Fièfs de Langhes ſont immédiats. *r* 169
Carlzon (Z.) Plénip. de Suède a ſon Traité d'Alliance avec la Porte. *s* 7
Carpentero (le Sr.) Sécrétaire d'Eſpagne à Vienne lors de la Mort de l'Emp. *q* 3
Cartel de 1741 entre les Rois de Pruſſe & de Pologne continué. *t* 430
Carteret (Milord) Plénip. de Sa Maj. Brit. médiateur au Traité de Frédericksbourg. *a* 359. A celui de Stockholm entre la Suède & la Pruſſe. *a* 373. Au Traité de Worms. *s* 91. Au Traité d'Alliance avec Sa Maj. Pruſſ. *s* 46
Caſtagnetta (l'Amiral) trouve moïen de ramener des Indes la Flotille Eſp. en 1726. *c* 326

Caſteja (le C. de) Ambaſſ. de France en Suède *i* 395
Caſtellar (le M. de) Ambaſſ. d'Eſp. à Paris en 1731. *f* 8
Caſtiglione (le Pr. de) compris, quant à ſes prétentions, dans le Traité de Bade. *a* 29
Caſtiglione prétendu par le Duc de Solfrino. *r* 162
Caſtro, la Déſincamération de ce Duché ne doit point être pourſuivie par l'Emp. *n* 455
Caſus foederis (le) de la Triple Alliance expliqué. 99. Du Traité d'Alliance entre la Grande Brét. & les Prov. Unies, expliqué. *t* 422
Catalans s'allient avec la Reine Anne. *l* 361
Caution que doivent donner les Capitaines des Navires François & des Villes Anſéatiques armés en Guerre. *a* 436. Que les Capitaines de Vaiſſeau & Armateurs doivent donner en France & en Hollande. *o* 462
Caymo (le C. de) Réſident de l'Emp. en Toſcane en 1732. *i* 50
Cedercreutz (le Bar. de) Plénip. de Suède à ſon Alliance avec la Ruſſie. *l* 415. A ſa Paix avec la Ruſſie. *s* 64. A ſon Alliance avec le Roi de Pruſſe. *t* 487
Cederhelm (le Baron de) Plénip. de Suède au Traité d'Alliance avec la Ruſſie. *a* 348
Cellamare (le Pr. de) Amb. d'Eſp. en France y eſt arrêté. *a* 244
Cercles leur Rédintégration promiſe par l'Emp. *r* 58
Cérémonial & Police du Congrès de Cambray. *c* 417. Chapitre ſur ſon Omiſſion au Congrès de Soiſſons. *e* 169
Cerigo (les Iſles de) reſtituées à la Républ. de Veniſe. *c* 439
Ceſſions faites au Roi de Sicile par le Traité de Tu-

Turin de 1703 confirmées par l'Emp. *a* 193
Chambre Imp. réglée quant à ſes Fonctions & Priviléges, par la Diète de 1742. *r* 70
Chan (eſpece de Magazin) les Sujèts de la Cour de Vienne peuvent en avoir en Turquie moïennant qu'ils païent. *b* 435
Chancellerie, Réglement touchant celle de l'Empire & ſes Officiers par la Diète de 1742. *r* 104
Chanvre. La Suède a le Droit d'en acheter dans les Ports Ruſſiens de la Mer Baltique. *l* 424
Chapelle accordée aux Miniſtres de *France* dans les Villes Anſéatiques. *a* 439
Charbon de Bois droits qu'il païe allant à Liége, pour la ſortie ou le Tranſit dans les Païs-Bas. *b* 358
Charbon de Terre de Liége ne peut entrer en Gueldre. *o* 359 & 371. Ne peut entrer à Liége venant des Païs-Bas-Autrich. 428
Charges (les) vacantes de Pologne ſe donnent par Sa Maj. Pol. *l* 175. Celles d'Evêque, Palatin & Caſtelan doivent être conférés aux Naturels en Lithuanie. *l* 189
Charny (le C. de) Plénip. de l'Eſp. au Réglement pour l'introduction de ſes Troupes en Toſcane. *f* 262. Prête ſerment en qualité de Commandant desdites Troupes. 263
Chateau-Neuf (le M. de) Ambaſſ. de France à la Haye en 1717. *a* 83. Plénip. au Traité de la Triple Alliance. *a* 90
Chavigni (le C. de) Ambaſſ. de France à la Diète de l'Emp. *c* 334
——— Y publie un Ecrit en faveur du Traité de Seville. *e* LXXVII
Chauvelin (Mr.) Plénip. de France au Traité avec les Confédérés de Konigsberg. *l* 137

Chaux ne peut entrer en Gueldre venant Liége. *o* 359 & 371. Ne peut entrer à L ge venant des Païs-Bas-Autrich. 4
Chefs du Tumulte de Rome en 1736. livrés Miniſtre d'Eſp. *l* 5
Cheſterfield (le C. de) Ambaſſ. Extraord. de Maj. Brit. à la Haye en 1727. *d* 498. Cc certe un Mémoire avec les Députés de L. P. contre la Comp. d'Altena. *c* 37. Enga les E. G. à accéder au Traité de Vienne 1731. *f* 441. Eſt Plénip. de Sa Maj. Br à l'acte de concurrence des E. G. au ſusc Traité. 4:
Chiverny (le C. de) Plénip. de France pour r gler les conditions de Paix entre Leurs M: Imp. & Cath. *a* 3(
Choczin la ſublime Porte s'engage à ſatisfaire Pologne ſur ce ſujèt. *b* 42
Choteck (le C. de) ſomme les Génois de païe les Contributions. *t* 379. Eſt Plénip. de Cour de Vienne à ſon Alliance avec celle c Bavière. 47
Chretien-Louïs (le Duc) eſt chargé de l'Adm niſtration du Mecklenbourg. *g* 19. Ave penſion. 20. Ecrit à ſon Frère une Letti d'Office. 25
Clauſule du Traité de Riswick. Affaires à ce ſujè *l* 42
Cloches rachetées à Dantzick- *l*
Codicille Extrait de celui de Ferdinand qui rè gle la ſucceſſion d'Autriche. *o* 18.
——— de Ferdinand II. ſur le même ſujèt. 19:
Colebroek (le Sr.) préſente à l'Emp. le projèt d l'Etabliſſement de la Comp. d'Oſtende. *b* 4
Collectes de l'Empire réglées. *r* 30 Ordin. des Villes Imp. doivent être réunies à l'Empire. *r* 57

Cloredo (le C. de) Miniſtre de la Reine de Hongrie à Cologne. *q* 461
Illin (la Ville de) cédée au Roi de Pruſſe conditionellement. *s* 451
Illyer (le C. de) Plénip. des E. G. médiateurs en 1718 entre l'Emp. & la Haute Porte. *b* 426. Entre la Républ. de Veniſe & l'Empire Ottoman. 437
Ilman (François) Plénip. de l'Angl. au Réglement pour l'introduction des Eſp. en Toſcane. *f* 262
logne (l'Elect. de) rétabli dans ſon Electorat &c. *a* 13. S'oblige à demander à l'Emp. le renouvellement d'inveſtiture de tous ſes Etats. 16. Conclut une Convention avec les Prov. Unies. 442
—— s'engage de démolir les Fortifications de Hui, Bonn &c. 443 *& ſuiv.*
—— de reſtituer aux Prov. Unies toute l'Artillerie & Munitions qu'elles avoient dans les ſusdites Places. 444. De païer les dettes du Chapitre Electoral à la Garniſon Hollandoiſe de Bonn. 444
—— d'écrire une Lettre de civilité à L. H P. 445. Proteſte contre le Réſultat de la Diète de 1734. pour la guerre. *i* 328. Porte à la Diète les griefs des Cathol. Rom. de Cleves contre les Proteſtans. *i* 467. Promèt de garantir la Pragmatique Sanction. *o* 161. *p* 426
—— demande qu'on lui garantiſſe ſes Etats en 1741. avant qu'il reconnoiſſe la Reine de Hongrie 461
—— ne le veut faire qu'avec reſtriction 466
réfuſe entierement de le faire. 471
—— garantit la Pragmatique Sanction. *q* 425
—— engage ſon ſuffrage à cet effèt en toute occaſion. *ibid.* & 426. Invité au Traité d'union de Francfort. *s* 449

Col-

Colſter (le Sr.) Ambaſſ. de L. H. P. à Madri
a 25
Comines cédée à l'Emp. *a* 2
Commerce des Païs Marit. dans les Païs-Bas réglé proviſionellement. *a* 6
——— réglé entre l'Eſp. & l'Empereur *b* 12
doit continuer en cas de Guerre. 13
——— Entre la Lorraine & les 3 Evêchés. *a* 13
——— entre la Suède & la Ruſſie rétabli ſur le pié des plus grands amis. *a* 34
——— réglé entre la France & les Villes Anſéatiques. *a* 423 *& ſuiv.* N'eſt pas interrompu en cas de Guerre entre la France & l'Empereur 428. entre l'Anglet. & l'Eſp. confirmé. *a* 442. Reglé entre les Eſpagnols & les Sujèts de l'Emper. *b* 12
——— devoit continuer en cas de Guerre. *b* 13
——— s'étendoit auſſi à l'égard des Indes & des Canaries. *b* 165 *& ſuiv.*
——— entre l'*Eſpagne* & l'Emper. confirmé *b* 18
——— réglé entre les Turcs & les Sujèts de l'Emp. ſur le pié le plus avantageux. *b* 427 *& ſuiv.*
——— entre la Suède & l'Angl. *b* 48
——— permis aux Suédois & aux Anglois avec leurs Ennemis reſpectifs en tems de Guerre. *b* 49
——— de la Comp. d'Oſtende ſuſpendu pour 7 ans. *c* 39
——— de la Fr. & des Puiſſ. Marit. confirmé par l'Emp. ſur le pié des Traitez. *c* 40
——— des Anglois en Amérique confirmé par l'Eſp. *c* 401 *d* 97
——— des François & des Anglois avec l'Eſp. confirmé. *d* 106

Commerce entre les Sujèts de l'Emp. & les Tripolitains réglé. *d* 270
——— défendu entre les Sujèts de la Cour de Vienne & les Algeriens. *d* 274. De la Comp. Dannoiſe des Indes cherche à s'étendre juſqu'à la Chine. *e* 2
——— accordé par l'Eſp. aux Sujèts de l'Emp. décliné. *e* IV
——— des François & Anglois, en Eſpagne & aux Indes rétabli. *e* V & X
——— des Eſpagnols dans les Etats de Sa Maj. Brit. confirmé. XI
——— rétabli entre les Provinces-Unies & l'Eſpagne ſur le pié des Traitez. *e* XLI. Accordé par l'Eſp. à une autre Nation ne peut être refuſé aux Hollandois. XLII
——— des Hollandois & Anglois en Sicile confirmé par l'Emp. *f* 22
——— des Païs-Bas-Autrichiens aux Indes Orientales aboli. *f* 460
——— des Indes Orientales prohibé aux Habitans des Païs démembrés de l'Eſpagne. *f* 42 & 460
——— des Toſcans doit être maintenu en Eſpagne ſur le pié des Nations les plus amies. *f* 237
——— réglé entre la Ruſſie & la Perſe. *g* 459
——— de la Comp. Suédoiſe des Indes réglé. *b* 345. Séparé dans les Indes Orient. deffendu aux Suédois. 354
——— d'Amérique défendu à la Comp. des Philippines. *b* 376
——— d'Interlopes deffendu à Hambourg. *b* 479
——— rétabli entre le Dannemarck & Hambourg. *i* 213

Commerce réglé entre la Ruſſie & la Grande Brét. *i* 378
——— reſtreint à l'Europe, *ibid.*
——— de Perſe ouvert aux Anglois au travers de la Ruſſie. *i* 381
——— renouvellé entre la France & les Prov. Unies. *o* 446. Permis aux deux Nations ſusdites avec les Ennemis l'un de l'autre. *o* 456. Eſt fondé ſur l'égalité, 461. Ses Diſcuſſions ne regardent point dans l'Empire le Conſeil de Guerre de l'Emp, r 24
——— des Villes Imp. & Anſéatiques doit être protégé par l'Emp. *r* 31
——— entre la Suède & la Porte confirmé. *s* 6
——— réglé entre la Porte & la Sicile. *s* 8. De Dulcigno & d'Albanie permis aux Siciliens. *s* 15. Réglé entre la France, & la Suède en 1741. *s* 20. Rétabli entre la Suède & la Ruſſie ſur le pié des Nations les plus amies. *s* 80. Des Anglois doit être ſur le meilleur pié dans les Etats de la Reine de Hongrie & de Sa Maj. Sard. *s* 101
Commiſſaires doivent être nommés pour régler les Limites des Païs-Bas Eſp. avec la France. *a* 2. Pour régler tous les differends entre la Suède & le Dannemarck. *a* 367
——— pour régler les limites de la Norvège du côté de la Laponie. 368
——— pour régler les limites des Etats de la Cour de Vienne & de la ſublime Porte. *b* 416. Pour régler une partie des limites des Etats de Veniſe & de l'Emp. Ottom. *b* 440. Pour régler les limites d'Alſace & des Païs-Bas. *k* 523 & XIII. 508, Pour régler les limites entre Hambourg & la Comté de Pinnenberg. *l* 217

Commerce pour régler le Commerce entre les Sujèts de Leurs Maj. Hong. & Prussien. *s* 40. Pour tracer les Limites entre la Suède & la Russie. *s* 74. Pour régler les Limites des Etats d'Autriche & de Saxe. *s* 105
Commission (la) de Radom en Pologne suspendue. *l* 121
Commissions (diverses) nommées en Pologne en 1736. *l* 180. 183. 184. 192
——— les Espagnols & les Impériaux n'en peuvent pas prendre de leurs Ennemis respectifs. *b* 168
——— d'Ennemis de la France ou de la Hollande deffendues aux Sujèts respectifs. *o* 465
——— ne peuvent pas être prises par les Siciliens contre les Turcs *& viciſſim.* *s* 16
Commachio prétendu par le Duc de Modene. *r* 160
Compagnie d'Ostende reconnue contraire au Traité de Munster & autres, par les Alliés de Hanovre. *c* 175
——— Suspendue pour 7 ans. 399. Abolie. *f* 20 & 460
——— veut continuer son Commerce par interlopes. *b* 304 & 339
——— établie à Altena. *e* 1. Ne peut se former dans les Etats démembrés de l'Esp. *f* 43 & 460
——— des Indes Octroïée en Suède. *b* 343. Des Philippines Octroïée en Espagne. *b* 369
——— Hollan. des Indes Occid. porte ses Plaintes à L. H. P. contre les déprédations de l'Esp. *m* 325 & 423
——— de Commerce qui parurent en 1720. *b* 2
——— affaires de celles des Indes. *b* 302
——— de Négoce doivent être abolies dans l'Empire. *r* 34

Compagnies Suiſſes (les 24) au ſervice des Prov. Unies ne peuvent être rapellées qu'en un ſeul cas. *a* 449
——— ne ceſſent jamais d'être à la ſolde des Prov. Unies. *ibid.*
——— Voïez *Suiſſes.*
——— doivent être compoſées au moins de deux tiers de Suiſſes. 457. Aucune ne peut être congediée avant 3. ans de ſervice. 459. Sont toutes levées armées & habillées par les Capitaines. *ibid.*
——— peuvent être réduites à 150. Hom. en tems de Paix. *a* 461
——— congediées. Quels gages on doit leur donner. *ibid.*
——— ne peuvent être emploïées ou tranſportées par Mer qu'en Angleterre. *a* 467
Compenſation pour cauſe de dettes ne peut avoir lieu dans l'Empire. *r* 31
Comptes (les) du Succeſſeur du Grand Tréſorier de Lithuanie approuvés. *l* 189
Comtes de l'Empire. Quelles ſont les conditions de leur réception. *r* 6
——— immédiats: quel eſt leur rang. *r* 26
——— ne veulent point prendre l'inveſtiture des Vicaires de l'Empire. *r* 153
Concluſion de l'Empire qui aprouve l'introduction des Eſp. en Toſcane &c. *f* 273. Autre pour la garantie de la Pragmatique Sanction. *f* 347. De la Diète qui caſſe une ſentence de la Chambre Imp. de Wetzlar. *n* 319. Electorale pour la Succeſſion de D. Carlos. *t* CXXVI. Du Collège des Princes en faveur du même Prince. CXXVII. Du Sénat de Hambourg en réponſe au Mémoire du Sr. Hohenmühle. *k* 190 De la Diète Electorale de l'Empire au ſujèt de la Succeſſion de l'Ooſt Friſe. *t* 121

Concordia (le Marq.) prétendu par François Marie Pic. *s* 163. Revendiqué par l'Elect. de Bavière. *u* 223. 225
Conditions de Paix entre l'Emp. & l'Espagne proposées aux E. G. par Sa Maj. Cath. *a* 296. La Suéde promet de n'en point écouter aucune de l'*Esp.* nuisible à l'*Angl.* *b* 490. Auxquelles les E. G. veulent accéder au Traité de Hanovre. *c* 137. Auxquelles Sa Maj. Dann. permet l'augmentation de la Comp. de Tranquebar. *e* 7. De souscription de la Comp. des Indes de Dannem. *e* 14
Confédération de Cracovie en 1735. prorogée jusqu'à la Diète. XI. 135. Toutes annuliées en Pologne. *l* 172
Confédérés de Pologne. Voïez *Polonois.*
Conférence des Députés de L. H. P. avec les Ambass. des Alliés de Hanovre. *b* 225. *c* 136. Des Députés de L. H. P. avec le C. Konigsegg-Erps touchant la Comp. d'Ostende. *b* 241. Sécrete entre le Nonce Grimaldi, le D. de Richelieu & Mr. Hamel Bruyninx à Vienne. *c* 382. Entre le Pr. Eugène, le D. de Bournonville & les Ambass. de France & de L. H. P. en 1727. *c* 399
——— de Mr. vander Méer & du M. de la Paz au sujèt des Prélimin. de la Paix en 1727. *d* 15
——— Entre les Députés de L. H. P. & les Ambass. de France & d'Angl. au sujèt de la distribution des Effèts de la flotille d'Esp. en 1727. IV 30.
——— entre les Ambass. de l'Emp. & de France chez le M. de la Paz touchant les Préliminaires. 33
——— entre les Ministres du Traité de Hanovre & les Députés des E. G. sur leur accession au dit Tr. *e* 158

Conférence du Congrès de Soissons. V 175. & *suiv.*
——— de Mr. Luiscius avec les Députés de L. H. P. au sujèt de Berg &c. XII. 75 & 82
Confirmation réiterée avec serment de la Rénonciation de l'Archiducheſſe Marie Joseph à la Succession d'Autriche. III. 452
——— de tous les Tr. depuis 1703. entre Leurs Maj. Hongr., Brit. & Sard. XVIII. 92
Confiscations (les) de l'Esp. & de l'Empereur pendant la Guerre de 1701. confirmées. *b* 167
Confoederatio *generalis omnium Ordinum Regni Poloniæ & Magni Ducatus Litbuaniæ in convocatione generali Varsovienſi anno.* 1733. *Sancita.* i 137
Congé des Soldats Suisses au service des Prov. Unies en quels cas il peut avoir lieu. *i* 458
——— des Officiers en Semestre. *i* 467
Congrès de Cambrai *a* 307 de Soissons, de Breda, d'Aix-la-Chapelle. *u* 147. Préliminaires 158
Traité. 179
——— proposé par la France aux E. G. en 1745 *x* 6 assemblé à Breda. 101
——— d'Aix la-Chapelle. *u* 147. Préliminaires. 158
Coninck (Samuel) Plénip. des Prov. Unies au Tr. de la Triple Alliance. *a* 90. Au Tr. d'Alliance avec le Canton de Berne. 446
Connoissemens, quels doivent être ceux des Navires des Villes Anséatiques par raport à la France. *a* 431
——— quels doivent être ceux des Venitiens par raport aux Turcs & *vicissim.* *b* 452
Conquête de la Bohême pour l'Emper. promise par le Roi de Prusse. *s* 451
Consciences ne doivent point être gênées dans les Provinces de Suède cédées à la Russie. *a* 335
——— Voïez *Religion.*

Conſeil général de Genève du 8 Juillet 1734. *k* 341. Autre du 20. Decembre. 425
Conſeil de Guerre de l'Emper. ne doit point ſe mêler des diſcuſſions de Commerce. *r* 24. ni donner aucun ordre en ce qui regarde le Militaire & les Fortereſſes de l'Empire. *ibid.*
——— *Aulique* réglé quant à ſes Fonctions & priviléges par la Diète de 1742. *r* 70. Quant à ſes Membres & leur ſeance. &c. 100
Conſeillers, quels doivent être ceux du Conſeil de Guerre de l'Empire. *r* 23
Conſentement de l'Empire pour les Préliminaires de 1735. promis par l'Emp. *k* 523. Quel doit être celui des Elect. pour une Expectative. *t* 101 *& ſuiv.*
Conſidérations ſur une Alliance deffenſive contre les Corſaires de Barbarie. *c* 145
——— du C. Gollowin ſur les Conférences qu'il avoit eues avec Mr. Bulow. *c* 204
——— ſur la propoſition des E. G. de terminer les différends d'Ooſt-Friſe par un Accommodement à faire ſous leur médiation & celle du Dannemarck. *d* 483
——— des Alliés de Seville ſur le Décrèt Imp. donné au ſujèt du dit Tr. *e* 77
——— ſur la maniére de bien faire des Traités &c. *u* 150
Conſtance (le Lac de) en litige entre la Maiſon d'Autriche & les Seigneurs limitrophes. *r* 120. L'immédiateté des Fiefs de l'Evêché doit être protegée par l'Emp. 170
Conſtitutions de la Diète de Pacification de Warſovie en 1736. *l* 172. De la Courlande garanties. *l* 125. Des Tartares en Pologne confirmées. *l* 131. De la Pologne garanties. 173
——— de l'Empire doivent être la Règle des demandes de l'Emper. à ſes Tribunaux. *r* 72

Conſul Hollandois ne doit point répondre à Alger pour un Homicide Hollandois qui s'eſt ſauvé. *d* 266
——— Impérial établi à Tripoli. *d* 271. A Alger. 275. Ne répond point des fugitifs. 276. A tous les privilèges qu'ont ceux des autres Nations. IV. 276
——— l'Eſp. & l'Emp. peuvent en avoir dans tous les Ports reſpectifs. *b* 157
——— La Cour de Vienne peut en avoir en Turquie par tout où les autres Puiſſances en ont. *b* 430
——— n'y païent aucun impôt. *ibid.*
——— Venitiens peuvent ſe rendre dans toutes les Echelles du Levant &c. *b* 444
——— ne peuvent point être arrêtés. *ibid.*
——— Les Perſes peuvent en avoir par tout où ils veulent en Ruſſie *& viciſſim.* *g* 461
——— ne ſont point admis entre la France & la Hollande. *o* 470
——— Le Roi de Sicile en peut avoir dans tous les Ports de l'Empire Ottoman. *s* 9
——— de Sicile en Turquie peuvent éxiger le Droit de Conſulat de tous les Bâtimens portant pavillon Sicilien. XVIII. *s* 17
Contrebande défendue aux Villes Anſéatiques en cas de Guerre entre la France & l'Emp. *a* 428. Eſt confiſquée ſans plus. 429. Peut être retenue par les Vaiſſeaux François en certains cas & en païant. 432. Etoit permiſe à la Comp. d'Oſtende. *b* 33. confiſcable en *Eſp.* ſur les Navires Imp. 133. Chargée ſur les Vaiſſeaux Hollandois ne païe aucun Droit d'entrée à Alger. *d* 261. Eſt confiſquée entre les Anglois & les Ruſſes ſans autres ſuites *l* 384. Expliquée entre la France & la Hollande. *o* 456. Comment on doit punir en Turquie les Siciliens qui en ſont coupables. *s* 14

Contre-déclaration à donner par le C. de Kinski sur le titre de Gr. Pr. de Toscane pour D. Carlos. *i* 114 autre sur le même sujet proposée par l'Angl 121
——— de Guerre de la Russie contre la Suéde en 1741. *q* 495
Contre-information en réponse à l'Exposition des Droits du Roi de Prusse sur la Silesie. *p* 256
Contre-protestation de la Noblesse & des 17. Membres des Etats qui avoient résolu de secourir la Reine de Hongrie. *r* 322
Contributions. le D. de Parme prétend n'en jamais païer à l'Emp. *d* 109. Veut qu'on lui restitue celles qu'il avoit fournies. 135. Promises à la Diète de Pologne par la France en faveur de Staniſlas. *g* 227. Sur les cheminées en Lithuanie doivent être ôtées. *l* 187. Exigées par les Espagnols dans les terres du Pape en 1736. *l* 555
——— dûës par l'Empire à la France en 1736. réglées. *n* 513. De l'Empire ne doivent surcharger personne. *r* 52. Demandées aux Génois par le C. de Choteck. *t* 380. Que la Saxe s'engage de donner au Roi de Prusse. 425
Contumaces le Ban ne peut avoir lieu contr'eux dans l'Empire. *r* 91
Convention de Hamptoncourt au sujèt de la Démolition de Dunkerque. *a* 95. Secrette entre l'Emp., la France & l'Angl. pour forcer l'Esp. & le Roi de Sicile à la Paix en. 1718. 211. Entre les mêmes contre les Rois d'Esp. & de Sicile en cas de Guerre. *b* 217. Entre les mêmes pour valider la Quadruple Alliance en cas que L. H. P. n'y accédaſſent pas. 222. Entre l'Emp., la Gr. Brét. & L. H. P. pour l'exécution du Tr. de la Barrière. 402

Convention de *Madrid* pour servir d'éclairciſſement au Tr. de Commerce d'*Utrecht* entre l'*Eſp.* & l'*Angl.* 441. Entre L. H. P. & l'Elect. de *Cologne* au ſujèt de Bonn. 442. Entre le Roi d'Angl. & le Landgrave de Heſſe Caſſel. *c* 322. Pour une ſuſpenſion d'Armes devant Gibraltar. *d* 17. Du Pardo ſur les préliminaires en 1727. 45. De Famille entre la Maiſon de Médicis & l'Eſp. *e* 233. De Juterbock en 1611. entre les prétendans à la Succeſſion de Bergue &c. *g* 413

——— confirmée par l'Emp. 435

——— entre la France & L. H. P. pour la Neutralité des Païs-Bas en 1733. *i* 461. Entre le Dannemarck & la Ville de Hambourg touchant la Monnoïe. *l* 210. Entre les mêmes au ſujèt de la Cour de Schuawenbourg 213

——— Entre L. H. P. & l'Evêque de Liège en 1669 au ſujèt de la Rochette. *m* 493. Entre la France & l'Emp. en 1736. pour l'éxécution des Prélimin. *n* 432. Entre l'Emp. & la France pour la ceſſion actuelle de la Lorraine à Staniſlas en 1736. 441. Entre le Duc de Wirtemberg & le Maréchal du Bourg au ſujèt des contributions qui reſtoient à païer dans l'Empire à la France en 1736. 513

——— au ſujèt de la Seigneurie de Steinhorſt. *o* 118. Entre la Régence des Païs Bas & le Pr. de Liège au ſujèt du Tarif. 443. Préliminaire de Commerce & de Navigation entre la France & la Suède en 1741. *s* 19. Entre la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne pour la deffenſe de l'Italie. 85. Entre la France & l'Angl. en 1744. pour l'éxécution de l'Art. XIX du Tr. d'Utrecht. 364. Secrette du petit Schnellendorff. *s* 473. De Hanovre ſervant de baſe à la Paix de Dresde. t 434 & 441

Convention du Buen-Retiro entre l'Eſpagne & la Gr. Brétagne touchant l'Aſſiento &c. *u* 349
——— de la Haye pour l'explication du Traité de la Bariére. *a* 400
——— de Madrid pour le Traité de Commerce d'Utrecht entre la Grande Brétagne & l'Eſp. 441
——— entre les Etats Généraux & l'Elect. de Cologne. 442
——— Entre le Roi de la Gr. Brét. & le Landgrave de Heſſe-Caſſel. *c* 322
——— pour une ſuſpenſion d'Armes devant Gibraltar. *d* 17
——— du Pardo. 45
——— de Famille entre la Maiſon de Médicis & le Roi d'Eſp. 233
——— Entre le Roi de Dannemarck & la Ville de Hambourg. *l* 210
——— au ſujèt de Steinhorſt entre le Roi de Dannemarck & l'Elect. de Hanovre. *o* 118
——— entre la Régence des Païs-Bas & l'Evêq. de Liége. 443
——— Préliminaire de Commerce entre les Rois de France & de Suède. *s* 19
——— de Worms entre les Rois de la Gr. Brét. & de Sard. & la Reine de Hongrie. 83
——— Entre les Cours de France & de la Gr. Brét. pour l'Exécution de l'Art. 19. du Tr. d'Utrecht. 364
——— Secrète du petit Schelenberg. 473
——— de Hanovre in 1746. *t* 441
——— du Buen-retiro entre L. M. Brit. & Cath. *u* 349
Converſation entre le Bar. Hop & le C. de Zinzendorff au ſujèt des affaires d'Ooſt-Friſe. *e* 254. Entre le Garde des Sceaux de France, & le ſusdit Baron. pour la même cauſe. 256

Converſation entre 2 Anglois ſur le Tr. de Vienne de 1731. *f* 101
Corazo. Tous les Venitiens qui ne ſont pas établis en Turquie, ſont obligés de païer ce droit. *b* 199
Corſaires Turcs (les) qui inſultent les Siciliens en Mer, doivent être châtiés. XVIII. *s* 15
Corſegne (le M. de) prémier Miniſtre de Sa Maj. Sard. *t* 329
Corſe (Affaires de) *t* 154
——— (la) juſtifiée. 155
Corſes (les) veulent détourner la France de ſecourir les Genois contr'eux. *t* 293 *& ſuiv.* Juſtifient leur conduite. 297
——— ont recours au Roi de Sardaigne. *t* 339
Corſini (le M.) Plénip. de Toſcane au Congrès de Cambray. *e* 146
——— (le Card.) Député du Pape en 1736. pour traiter avec le Card. Aquaviva. *l* 544
Coſaques Ruſſiens qui avoient pris le parti de la Suède, ne ſont point compris dans les Tr. de Paix. *a* 330 *s* 67
Coſſabie les Miniſtres &c. de la République de Veniſe ne païent point ce droit en Turquie. *b* 444
Coventry (le Lord) proteſte contre l'approbation du Tr de Seville. *e* XXXVIII
Couper (les Srs.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. d'Alliance avec l'Empereur. *a* 472
Cour (la) Imp. doit réſider en Allemagne. *r* 98
Couriers de la Cour de Vienne en Turquie doivent jouir d'une entière ſûreté. *b* 422
Courlande (affaires de) avec une idée du Païs, du Duc & de ſes Priviléges &c. III. 471. *& ſuiv.*
——— Ses priviléges confirmés & la Succeſſion de ſes Ducs réglée. *l* 179. Son droit de choiſir ſon Souverain. 193

Couronnement (la Convention du) entre les Electeurs de Mayence & de Cologne, confirmée par l'Empereur. *r* 14. La Ville d'Aix-la Chapelle demande qu'on lui conserve ce droit. 157
Courtier, le Consul Hollandois peut choisir à Alger celui qu'il veut. *d* 267
——— les Siciliens peuvent se servir de ceux qu'ils veulent en Turquie. *s* 14
Cracovie somme qui lui est accordée en 1735. *l* 129 & 179. Ses privilèges conservés. 178. doit suivre les mêmes statuts que Thorn. 179 Les Privilèges de son Académie confirmés. 186
Craggs (le Sr. J.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. de la Quadruple Alliance. *a* 203
Cranendonck (la Seigneurie de) échue au Prince d'Orange. *b* 416
Crimée (le Cham de) compris dans le Traité de Paix de Passarowitz. *b* 424
Criminels doivent être rendus entre la Suède & la Russie. *a* 343. D'Etat fugitifs doivent être punis entre la Haute Porte & l'Empereur. *b* 421
——— doivent être rendus entre la Républ. de Venise & la Porte. *b* 440
——— non en sûreté dans la Cour de Schwawenbourg. *l* 216. Doivent se rendre réciproquement entre Hambourg & le Dannemarck. 218. Rendus entre Hambourg & le Dannemarck. 218. Entre la Suède & la Russie. *s* 82
Cronhielm (le C. de) Plénip. de Suède au Traité du Fréderiksbourg. *a* 358
——— au Tr. de Paix avec le Roi de la Gr. Brét. *b* 468
Crow (Mitford) Plénip. de la Reine Anne en 1736. *i* 353

Croy-Solre (la Maiſon de) prétend la Succeſſion du Roi Guillaume. *b* 406
Curli (le M.) Miniſtre de Gènes à Turin. *t* 329
Cyril-Wich (le Chev. Baronet) Plénip. de Sa Majeſté Brit. a ſon Alliance avec la Ruſſie. *s* 52
Czacki (Mich.) eſt obligé de ſe tenir éloigné des frontières de la Hongrie. *b* 421
Czartoryski (le Pr. de) doit être récompenſé par Sa Maj. Pol. dans l'occaſion. *l* 181. Obtient la permiſſion d'aller à certains Bains. 184
Czerkaski (le Pr.) Plénip. de Ruſſie à ſon Tr. de Commerce avec la Gr. Brét. *l* 377

D.

Dagoe (l'Iſle de) cédée à la Ruſſie. *a* 331
Dalmann (le Sr. de) Plénip. de l'Empereur au Traité de Paix avec l'Empereur Ottoman. *b* 425
Damm. (la Ville de) cédée au Roi de Pruſſe. *a* 387
Danby (T. C. de) Plénip. de la Gr. Brét. à ſon Tr. d'Alliance avec les Prov. Unies en 1678 *t* 414
Dannemarck (le) fait ſa Paix avec la Suède. *a* 357. Renonce à tout Traité contraire. 360. S'engage à ne point aſſiſter le Czar contre la Suède. 361. A ne ſouffrir aucun Capre Moſcovite dans ſes Ports. 361. Reſtitue pluſieurs places de la Poméranie à la Suède. 362. Confirme tous ſes Tr. antérieurs avec la Suède. 369. Accéde au Tr. Hanovre. *c* 321. Demande à la Ruſſie pourquoi elle armoit. *d* 217. S'allie avec la France & la Gr. Brét. 244. Conſent d'être médiateur dans l'affaire d'Ooſt-Friſe ſous condition. 483. Veut ériger une nouvelle Comp. de Commerce à Altena. *e* 2

Dannemarck s'allie avec les Cours de Vienne & de Ruſſie. *g* 464. S'engage à ne conclure aucun Tr. contraire à la ſusdite Alliance. 465. Garantit la Pragmat. Sanction. *g* 446. 466. S'engage à païer un million de Ryxdalders au Duc de Holſtein pour Sleswick. *g* 470. Défend dans ſes Etats le nouvel argent courant de Hambourg. *k* 201

——— Convient d'un accommodement avec cette Ville. *l* 210. Prétend la Seigneurie de Steinhorſt. *o* 2

——— compris dans le Tr. Préliminaire de Breſlau. *s* 32

Danube la Navigation en eſt libre & commune aux Sujèts de l'Emp. & de la ſublime Porte. *b* 414

Dantzick capitule. *l* 3. Reconnoit Auguſte pour Roi de Pologne. *ibid.* S'engage à lui écrire une Lettre de Soumiſſion. *ibid.* A le recevoir dans ſon enceinte. *ibid.* A ne point y recevoir les Ennemis de la Ruſſie. 6. A lui envoïer une Députation pour lui faire une Supplication. *ibid.* A lui païer un million d'écus. 6. Rachete ſes cloches. 7. Doit conſerver ſans les rechercher, les Garniſons des Forts qui s'étoient rendus. 8

Débiteurs fugitifs Convention entre Veniſe & la Porte à ce ſujèt. *b* 442 & 447

Declaratio Fœderis Sacri Coeſareo-Polonico-Veneti à Legatis Cœſareis, Legatis Ottoman. *b* 456

Déclaration du C. Konigſegg au ſujèt de la démolition des Fortifications de Bonn & de Liège. *a* 69

——— des E. G. au Plénip. de l'Empereur au ſujèt de la démolition des Fortifications de Liège, de Hui &c. 77

——— de Sa Maj. Suèd. ſur quelques art. du Tr. de Frédéricksbourg. 292

Dé-

Déclaration des Plénip. de Sa Maj. Brit. touchant les actes du Tr. de la Quadruple Alliance qui n'avoient été dreſſés qu'en latin. 207
——— de Sa Maj. Suèd. ſur quelques Art. du Tr. de Paix de Stockholm. 392. De L. H. P. au ſujèt de la Paix conclue en 1725. entre l'Eſp. & l'Emp. *b* 187. De L. H. P. aux Ambaſſ. des Alliés de Hanovre ſur leur invitation. 225. Des Députés des E. G. au C. de Konigſegg dans la ſeconde conférence touchant la Comp. d'Oſtende. 243. De L. H. P. aux Ambaſſ. des Alliés de Hanovre ſur l'invitation qui leur avoit été faite. *c* 136. Des Plénip. des E. G. à ceux des Alliés de Hanovre en cas qu'il fallut prendre des meſures pour maintenir l'Equilibre de l'Europe. 174. Qui rend valide contre tout incident l'acceſſion de L. H. P. au Tr. de Hanovre. 177. De l'Amiral Wager au Roi de Suède ſur l'arrivée de la Flotte dans la Mer Baltique. 206 De la France à la Diète de l'Empereur en 1727. pour juſtifier les Alliés de Hanovre III. 334
——— de Sa Maj. Brit. à la même Diète ſur le même ſujèt. 337
——— du D. de Richelieu à l'Emp. au ſujèt du projèt de Paix que la France lui faiſoit préſenter en 1727. 398
——— de Mr. Meinhertzhagen aux Députés des E. G. ſur leurs difficultés à accéder au Tr. de Hanovre. *d* 163
——— des Miniſtres Ruſſiens contre le Miniſtére Brit. en 1726. 222
——— de la Czarine en faveur des Négocians Anglois. 223
——— des Communes de Leerh & autres ſur l'ultérieure Réſolution du Pr. de Ooſt-Friſe. 397

Déclaration de l'Ambaſſ. d'Angl. aux Etats G. au ſujèt des Affaires d'Ooſt-Friſe. 498
——— de Sa Maj. Dann. en Réponſe au Mémoire des Ambaſſ. d'Angl. & des E. G. *e* 35
——— de Sa Maj. Dan. ſur le Mémoire des Puiſſ. Marit. contre la Comp. d'Altena. 35
——— du Garde des Sceaux de France au Bar. Hop ſur les affaires d'Ooſt-Friſe. 257
——— du Parlement d'Angl. qui approuve le Tr. de Seville. XXXIII
——— de l'Emp. pour ſatisfaire L. H. P. ſur les affaires d'Ooſt-Friſe. *f* 31
——— des Puiſſ. Marit. à l'Emp. au ſujèt de l'Introduction des Eſp. en Toſcane &c. 47
——— de l'Emp. en faveur de la Succeſſion de D. Carlos. 48
——— Sécréte de L. H. P. & de Sa Maj. Brit. garantiſſant la ſortie des Eſp. de la Toſcane après l'Etabliſſement de D. Carlos. 51. Des Miniſtres d'Eſp. à ceux de la Gr. Brét. pour révoquer celle du M. de Caſtellar. 96. Du M. de Caſtellar, que l'Eſp. renonçoit au Tr. de Seville. 97. De l'Eſp. à l'Emp. au ſujèt de la convention de Famille de Florence. 246. D'Acceſſion du Gr. D. de Toſcane au Tr. de Vienne du 22. Juillet 1731. 248. De l'Emp. qui aſſûre à l'Infant la Succeſſion de Parme &c. 214
——— des Puiſſ. Marit. à l'Emp. au ſujèt de l'Introduction des Troupes d'Eſp. dans les Places de la ſusdite Succeſſion. 216. De la Commiſſion Imp. du Mecklenbourg qui y défend toute Aſſemblée de la Bourgeoiſie. *g* 279. Propoſée au Duc de *Liria* de ſigner ſur le nombre des Troupes Eſpagnoles paſſées en Toſcane. *i* 23. Du M. de Monteleon touchant le nombre des Troupes d'Eſp. entrées en Toſcane. 24

Déclaration désaprouvée par le Roi d'Esp. 30. De la France à la Diète d'Election de Pologne en 1733. 185. De Sa Maj. Imp. en replique à la susdite. 186. De l'Ambass. de l'Emp. au Primat de Pologne contre Staniflas. 195. Autre du même au même. 197. Troisième du même au même. 199. Du Roi de France à la susdite Diète en faveur de Staniflas. 226. De Guerre de la France à l'Emp. 279. De l'Esp. contre l'Emp. 291. Du Roi de Sard. contre Sa Maj. Imp. 302. De l'Empire aux Rois de France & de Sard. 337. de la France aux Electeurs & Princes de l'Empire sur son entrée en Allemagne en 1732. 309

——— des E. G. à l'Emp. au sujèt de la Guerre de 1733. 451. Des E. G. servant d'explication à leurs Représentations à la France en 1733. 457. De L. H. P. au C. de Sinzendorff de leurs résolutions au sujèt de la Guerre de 1733. 459. De la Russie aux Ministres des Puiss. Marit. au sujèt de l'arrêt du M. de Monti. 465. Des Officiers Russiens sur la maniére dont les François les avoient traités. 515

——— des Bourgeois de Genève au sujèt de la prise d'Armes du mois de juin. *k* 346

——— (autre) des mêmes approuvée par le Conseil des CC. 354

——— des mêmes au sujèt de la prise d'Armes du 18. Décembre 1734. 423

——— de l'Emp. sur le projèt de Pacification des Puiss. Marit. 463. Des Alliés sur le même projèt. 468. éclaircie. 515. Autre, de l'Emp. sur le même projèt. 484. Des Puiss. Marit. les susdites. 487. Des Rois Alliés touchant l'Armistice proposée par les Puiss. Marit. 499. Du C. d'Ulefeld en réponse à celle des Rois Alliés sur un Armistice. 514

Déclaration soumise des Seigneurs Polonois pris dans Dantzick, à l'Imp. de Russie. *l* 15. Publique de la Russie sur le séjour de ses Troupes en Pologne. 50. De la même sur le séjour de ses Troupes en Pologne. 105. Du Roi de Prusse aux Catholiques Romains de Halberstadt en faveur des Protestans. 463 Du D. de S Aignan au Pape au sujèt des affaires de Religion. 466. Du Duc de Wirtemberg au sujèt de la Religion. 469. De la France au sujèt de la Clausule du Tr. de Ryswick. 491, De M. Luiscius à L. H. P. sur Berg &c. *m* 75. Autre du même aux mêmes sur le même sujèt. 86. Du Card. Fleuri & de Mr. Chauvelin sur Berg & Juliers &c. 99. De l'Emp. à L. H. P. sur les affaires de Berg & Juliers. 104. De la France à L. H. P. sur le même sujèt. 107. De L. H. P. en Réponse aux 2. susdites. III. De la France au Roi de Prusse au sujèt de Berg & Juliers. 218. De la Fr. & de l'Emp. sur la Garantie de la possession provisionelle de Berg &c. pour le Pr. de Sultzbach. XII. 227. Des Négocians Hollandois en Amérique contre les Gardes-Côtes Esp. signée de plusieurs François. 347. De la France sur l'abdication de Stanislas & la reconnoissance d'Auguste. III. *n* 459. De l'Emp. sur la Paix avec les Rois d'Espagne & des deux Siciles en 1736. 472. De la France sur la Paix de l'Emp. avec les Rois d'Esp. & des deux Siciles. 473. De l'Esp. sur sa Paix avec l'Emp.. 474. Du Roi des deux Siciles sur sa Paix avec l'Emp. *ibid.* Autre du même sur la même Paix. 475. De l'Emp. sur certains détails de sa Paix avec l'Esp. & les deux Siciles. 479. Des Plénipotentiaires de l'Empereur & de France au sujèt de Serravalle.

Déclaration de la Régence de Hanovre au sujèt de la Seigneurie de Steinhorſt. *o* 3. De la Régence des Païs-Bas qui caſſe les ordonnances du Tarif au desavantage des Liegeois 445. De la Reine de Hongrie pour aſſocier le Gr. Duc au Gouvern. de ſes Etats Héréditaires. *p* 37. De Sa Maj. Pruſ. ſur les motifs de la marche de ſes Troupes en Sileſie. 132. De la Régence de Sileſie contre le Roi de Pruſſe. 139. De Guerre de l'Elect. de Baviére à la Reine de Hongrie. 380. De Guerre de la Suède contre la Ruſſie. 488. Du Bar. de *Helfreich* à la Garniſon de Braunau. *s* 40. De Mr. de la Noue à la Diète en 1743 ſur la retraite des François hors de l'Empire 123. De Guerre de la France contre l'Angleterre en 1744. 317. De l'Angleterre contre le Roi des François. 321. De la France contre la Reine de Hongrie. 348. De Sa Maj. la Reine de Hongrie contre la France 351. Ordonnée par la Reine des effets & Marchandiſes Françoiſes, & des dettes de ſes Sujèts. 360. De l'Emp. au ſujèt du prétendu Art. ſecrèt de l'Union de Francfort 449. Du C. de Dohna ſur la priſe d'Arme de Sa Maj. Pruſ. en 1744. 469. De quelques Députés des Chèfs de la Corſe au Bar de Neuhoff. *t* 315. De Guerre des Genois contre le Roi de Sardaigne. 326. Du Roi de France au ſujèt des Corſes. 348. De la Cour de Vienne ſur la demande de la Garantie de l'Empire par Sa Maj. Pruſ. 450. *A* Aix-la-Chapelle ſur la ceſſation d'armes. *t* 16[illegible]

Décrèt Impérial adreſſé à la Diète de l'Empire en réponſe aux Déclarations de la France & de la Grande Brétagne au ſujèt du Traité de Hanovre. *c* 34[illegible]

D[illegible]

Décrèt de l'Emp. contre les Rénitens d'Ooſt-Friſe. *d* 430. De l'Emp. contre les Etats de Ooſt-Friſe en faveur de leur Pr. 281. Qui caſſe les Adminiſtrateurs des dits Etats. 380. De Sa Maj. Imp. contenant ſes dernières volontés dans l'affaire d'Ooſt-Friſe pour ſatisfaire L. H. P. 509. De Commiſ. Imp. pour avoir l'avis de la Diète au ſujèt de la Succeſſion de la Toſcane. *e* CXXIII

——— De Commiſſion Imp. contre le Tr. de Seville porté à la Dictature, à Ratisbonne. XLIV.

——— De l'Emp. au Sénat de Florence pour mettre D. Carlos en poſſeſſion de la Toſcane. LXXIII

——— De l'Emp. à la Diète au ſujèt de l'introduction des Eſpag. en Toſcane, & de la garantie de la Pragm. Sanction *f* 268. (2) ſur la garantie de la Pragm. Sanction. 274. De l'Emp. qui remet l'Adminiſtration du Mecklenbourg au Duc Chriſtien Louis &c. *g* 19. Autre pour l'éxécution du précédent. 63. De Comiſ. Imp. à la Diète pour demander ſon concours dans l'affaire du Mecklenbourg. 238. Dernier de l'Emp. ſur les affaires du Mecklenbourg. 287. Du Sénat de Hambourg qui interdit tout commerce aux interlopes. *h* 479. De Commiſ. Imp. en réponſe aux Griefs allégués dans la déclaration de Guerre de la France en 1733. IX. 311. Réfuté par la France. *i* 399. De l'Emp. au ſujèt de la clauſule. 452. De Sa Maj. Imp. au ſujèt de l'abſence des membres du Corps Evangélique, dans le Conſeil tenu ſur les affaires de la Religion. 457. De Commiſ. & de Ratification Imp. à la Diète de 1737 au ſujèt des Monnoïes. *m* 481 *Ibid.*

Décret de Commiſ. Imp. qui annulle *ex plenâ potentiâ* la Dictature publique des Proteſtations de la Reine de Bohême. *s* 290. Prononcés contre les Polonois abſens & contumaces annullés. *l* 177. Publiés contre les militaires de Lithuanie annullés. 191. De l'Emper. ſur les avis de la Diète ne doivent pas être différés. *r* 60

Deductio juridica quod in famoſa cauſa Garantiæ majores ſtatus diſſentientes non obligent. *f* 363

Déduction ſuccinte pour prouver la juſtice du prémier Décret Impér. en faveur du Pr. d'Ooſt-Friſe. *d* 289. Des Etats d'Ooſt-Friſe pour prouver leurs droits, & réfuter le ſusdit Décrét. 297. De la conduite du Roi de Pruſſe envers le Duc de Mecklenbourg. *g* 57. Des Droits du Roi de Pruſſe à la Succeſſion de Mecklenbourg. 110. Des Droits de la Maiſon Palatine ſur Berg & Juliers &c. *b* 1. Des Droits de la Maiſon Palatine de Neubourg & de Sultzbach, ſur Berg &c. &c. 437. Du Droit de la Ruſſie en faiſant arrêter le M. de Monti. *i* 469. Des démêlés du Dannemarc avec la Ville de Hambourg pour la monnoïe *k* 3. De la liberté & immédiateté de la Ville de Hambourg. 231. Des démêlés du Dannemarck avec la Ville ſusdite au ſujèt de la Cour de Schavembourg. 243. Des Droits du Roi de Pruſſe ſur pluſieurs Duchés de Sileſie. *p* 21

——— des Droits de l'Elect. de Bavière à la Succeſſion des Etats Héréditaires d'Autriche 41

——— des Droits du Roi de Sard. ſur le Duché de Milan. *q* 35

——— du Droit de la Courlande & du Sémgall pour ſe choiſir un Souverain. *l* 15

Déduction des Droits de la Maiſon Palatine de Deux-Ponts ſur Berg. *m* 6. Des Droits du Pr. de Sultzbach à la même Succeſſion. 16. Avec la Réfutation *ibid.* Des Droits du Roi de Pruſſe ſur Berg &c. en réfutation de celle de la Maiſon de Deux-Ponts. 15 & 56. Des raiſons de ne point exclure la Maiſon de Saxe des Négociations touchant Berg &c. 118. De la validité du poſſeſſoire de Berg &c. par le Roi de Pruſſe. 165. Des Droits de la Maiſon de Sultzbach ſur Berg & Juliers *n* 2. Des Droits du Duc de Sleswick-Holſtein ſur Berg & Juliers &c. 63

Dédomagement garanti réciproquement entre les Alliés de Francfort. *s* 448. De toute invaſion garanti à l'Elect. de Saxe par le Tr. de Varſovie. 521

Défenſe de l'Elect. de Hanovre à ſes Sujèts de s'intéreſſer dans la Compagnie d'Altena. *e* 33

Défi (tout) doit être puni par la Cour de Vienne & la ſublime Porte entre leurs Sujèts reſpectifs. *b* 417

Debn (le C. de) Plénip. du Prince de Brunswick-Wolfenbutel. *d* 254

Déhortatoire Imp. de 1709 à tous les Militaires de Berg &c. de ſe ſoumettre aux Mandemens Imp. *m* 159

Délais accordés par la France aux Navires des Villes Anſéatiques pour ſe conformer au tems de Guerre. *a* 431

—— Voïez *terme.*

Demandes du Duc de Parme au Congrès de Cambray que la France & l'Angl. devoient ſoutenir. *d* 109 & 132. De l'Emp. au Congrès de Cambray. 119. De l'Eſp. au ſusdit Congrès. 125

Demandes du Roi de Sardaigne au même Congrès. 130. De l'Esp. en faveur du Duc de Parme au Congrès de Cambray. 132. Des E. G. au Congrès de Soissons. *e* 184. Préliminaires de l'Angl. pour une Paix séparée avec l'Esp. en 1727. 201

——— des E. G. aux Alliés de Hanovre au sujèt des affaires d'Oost-Frise. 267. Des Confédérés de Dziskauw en se soumettant. *l* 154. Du Prince d'Oost-Frise à la Cour de Hanovre. *t* 5 & 7

Démêlé du Frey-Gericht entre le Landgrave de Hesse-Cassel & l'Elect. de Mayence. *n* 161. De la Succession de Hanau entre les Landgraves de Hesse-Cassel & de Hesse-Darmstadt. 233. De la Cour de Dannemarck avec la Ville de Hambourg pour la Monnoïe. *k* 1

——— pour la Cour de Schavembourg. 243. De l'Esp. avec la Gr. Brét. & L. H. P. au sujèt des Déprédations. *m* 241. De l'Evêque de Liège avec la Régence des Païs-Bas au sujèt de la Rochette. 457. De Herstal. 306. De la Seigneurie de Steinhorst. 1 & *q* 1. De la Succession d'Autriche. 122. Pour le Tarif entre la Régence des Païs-Bas & le Pr de Liège. *o* 350

——— Voïez *différends.*

Démonstration solide en faveur de la Conclusion de la Diète de 1731. pour la Garantie de la Pragmatique Sanction. *f* 374

Dendermonde compriſe dans les Places de la Barrière des Provinces-Unies. *a* 41. *& suiv.* Doit avoir une garnison moitié Autrich. moitié Holland. *ibia*

Dépoſition d'un Paquebot Anglois sur la manière dont on l'avoit traité à Calais en 1744. *s* 30

——— des Princes & Souverains permise en certains cas. *t* 158 *& suiv.*

Déprédations (affaire des) *m* 241 *& suiv.*
Députation que Dantzick s'engage d'envoïer en Ruſſie. *l* 6. De l'Empire néceſſaire pour traiter de la Paix. *r* 26. Doit être admiſe aux Congrès *ibid.* Ordinaire de l'Empire doit être rétablie par l'Emp. avec reſtriction. 59. De l'Empire doit travailler au projèt d'amélioration de la Chambre. Imp. 78. Doit être envoïée au tems marqué par les différens membres ſous certaines peines. *ibid.* Comment elle doit faire la viſite de la Chambre Imp. *ibid.*
Députés des Membres de l'Emp. ne ſont pas obligés de ſuivre la Cour Imp. *r* 98
Déſerteurs Autrichiens qui étoient à Genes abſous ſous condition. *t* 374. Rendus avec leur Equipage par la Capitulation de Dantzick. *l* 10. Danois doivent être rendus par la Ville de Hambourg. 218
Dettes des Officiers Priſonniers entre la Suède & le Dannemarck doivent être liquidées. *a* 368. De l'Emper. en Catalogne & de l'Eſp. en Italie & en Flandres réglées. *b* 121. D'un Sujèt de la Cour de Vienne n'influent point en Turquie ſur un autre. 432. Doivent être païées quoiqu'il ſe faſſe Mohométan. 435. D'un Hollandois à Alger ne peuvent pas influer ſur un autre qui n'eſt pas caution. *d* 266. Actives & paſſives de la Succeſſion de Guillaume III. non Hipothéquées échues au Prince d'Orange. *b* 421. De la Suède à la Hollande qui doivent être acquitées par la Ruſſie. *l* 424. Des Duchés de Lorraine & de Bar en 1736. dont la France ſe charge. *n* 453
——— de la Chambre d'Enſisheim diſtribuées. 409. Du Milanès à la France réglées & diminuées. 519 *& ſuiv.*

Dettes des Siciliens doivent être païées quoiqu'ils ſe faſſent Mahometans. *s* 13. Hypothéquées aux Marchands Anglois ſur la Sileſie ſont à la charge du Roi de Pruſſe. 31 & 40. Du Steveramt, de Siléſie & de la Banque de Vienne réglées. 43

Devonshire (L. S.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Traité d'Alliance avec l'Emp. *a* 472. A ſon Alliance avec le D. de Brunswick-Wolfenbuttel. *d* 255

Deux-Ponts (le Prince de) prétend la Succeſſion de Berg & Juliers. *c* 193. *m* 6. Eſt diſpenſé de ſa Rélevance au Duc de Lorraine d'un Fief ad *Cameram*. *n* 441 & 445

Dhaun (le C.) Gouverneur du Milanez en 1728. *e* LXXV

Diemer (le Sr. de) Plénip. du Landgrave de Heſſe-Caſſel. *c* 322

Diepholtz cédé au Prince d'Ooſt-Friſe dans le cas où la Maiſon de Brunswick-Lunebourg auroit été éteinte la prémière. *t* 4 & 45

Dieſt (la Bar. de) échuë en partage au Prince d'Orange VIII. 416

Diete (la) de 1731 aprouve l'inveſtiture éventuelle de la Toſcane donnée à D. Carlos VI. 273

——— garantit la Pragmatique-Sanction. 347. Générale de Pacification convoquée en Pologne. *l* 65. Ne peut prendre forme & eſt rompue. 111. Autre générale & extraordinaire convoquée. 158. A une heureuſe fin. 171. Ses délibérations réglées. 181. De l'Empire doit être convoquée tous les 10 ans au moins. *r* 61

Différends entre la Suède & la Ruſſie doivent ſe décider par Commiſſaires. *a* 343. Entre la ſublime Porte & la Cour de Vienne doivent ſe vuider par Commiſſaires. *b* 417

Différends entre les Puiſſ. de l'Europe quelles en ſont les cauſes en général. *e* 45. Entre l'Eſp. & la Gr. Brét. en 1727. 77. Comment on pouvoit les accommoder. 102. Comment on pouvoit pacifier ceux de l'Emp. avec les Puiſ. Marit. 119. Entre les Princes du Nord qui devoient être portés au Congrès de Soiſſons. 139. De Religion qui devoient être portés au Congrès de Soiſſons. 149. Dans l'Empire au ſujèt de la clauſule de l'Art. IV. du Tr. de Riswick. *l* 427

——— des Matelots avec leur Capitaine, entre la France & la Hollande, ne doivent être jugés que dans leur patrie reſpective. *o* 452

Dignité Roïale garantie à Auguſte III. Roi de Pologne par la République. *l* 172. De l'Empire ne doivent ſe donner qu'à certaines perſonnes. *r* 94

——— ne donnent pas voix ni ſéance à la Diète ſans certaines conditions. *ibid.*

Diplome promis par l'Elect. de Saxe à la Ville de Dantzick pour la conſervation de tous ſes Privilèges. 3. Autre promis par la Ruſſie. 4. De l'Emp. pour la ceſſion des Deux Siciles & des Ports de la Toſcane à Don Carlos. *n* 476. Du Roi d'Eſp. pour la ceſſion de Parme & Plaiſance à l'Emp., & de la Succeſſion de Toſcane au D. de Lorraine. 481. Du Roi des deux Siciles pour la ceſſion ſusdite. 486. De l'Emp. pour la ceſſion du Novarois & du Tortonois au Roi de Sardaigne. 492. De l'Emp. Charles Quint qui établit l'ordre de Succeſſion du Duché de Milan. *q* 396. Gracieux Réglement à ce ſujèt par la Diète de 1742. 94

Directeurs quels devoient être ceux de la Comp. d'Oſtende. *b* 12 *& ſuiv.*

Directeurs d'Altena. *e* 3. De la Comp. des Philippines. *b* 389. De la Comp. Suèd. des Indes. 350

——— du Conseil de Guerre de l'Empire doivent être moitié Romains moitié Réformés. *r* 23

Directoire de Mayence doit porter à la Diète tous les points de délibérations. 60. Peut y porter toutes sortes de Griefs. 61

Discours de Mr. de *Fenelon* aux Députés des E. G. pour les engager à armer en 1731. *f* 5. Du C. de Zinzendorff à l'ouverture du Congrès de Soissons. *e* 175. Du Card. de Fleury à la même occasion. 176. Du C. de Zinzendorff aux Députés des E. G. en leur communiquant le Traité de Vienne de 1731. *f* 99

——— du prémier Sindic au Conseil général de Genève. *k* 341

——— du Primat de Pologne au Roi Auguste après que la Russie lui eut rendu la Liberté. *l* 104

Dissertatio de jure quod competit Societati privilegiatæ fœderati Belgii ad Navigationem & Commercium Indiarum Orientalium adversus Incolas Belgii Austriaci. *b* 43

Dissertation du Droit de Succession de la Maison de Hesse-Cassel au Duché de Brabant &c. *u* 360-437. Du Droit de la Maison de Hesse sur le Brabant commun aux deux Branches. 438-482

Disidens (les) dans la Religion en Pologne doivent y être en Paix sous condition. *l* 176

——— ceux de Lithuanie remis dans leur prémier état. 191

Diversion. La Suède & la Porte se la doivent réciproquement contre la Russie. *s* 5

Dixmes échues au Prince d'Orange. *b* 415

Dix-

Dixmude cédée à l'Emp. *a* 20
Dobiza cédé à l'Emp. *b* 415
Does (Wigbold vander) Plénip. des E. G au Tr. de la Triple Alliance. *a* 90. A la Convention pour l'éxécution de celui de Barriére. 401
Doge de Gènes s'oblige à aller en députation à Vienne. *t* 376
Dohna (le C. de) Ambaſſ. de Pruſſe à Vienne en 1744. *s* 469
Dolgoruki (le Pr.) Envoïé de la Ruſſie à Stockholm en 1726. *c* 205
Domages cauſés entre la France, l'Eſp. & l'Angl. depuis 1727 à 1729 réparés. *e* v
Domeſtiques à quelles conditions les Négocians Anglois peuvent en prendre en Ruſſie & *viciſſim. l* 387. Doivent être ſans crédit s'ils n'ont des Lettres de leurs Maîtres. 382
——— de la Maiſon de Lorraine y ont conſervé tous leurs Droits. *n* 451
Donation d'un bien de l'Empire, illicite à l'Emp. s'il n'a l'avis de la Diète. *r* 49
Dongen (la Seigneurie de) échuë au Pr. d'Orange. *b* 416
Donop (A. M. de) Plénip. de Heſſe-Caſſel au Tr. d'Union de Francfort. *s* 447
Dorpt (la Ville de) cédée à la Ruſſie. *a* 331
Dort (la Ville de) ne veut point ſecourir la Reine de Hongrie en 1742. *r* 193
Douane que les Sujèts de l'Emp. païent en Turquie. *b* 429. Et les Vénitiens. 449 & 453. Réduite à la moitié pour les Holland. à Alger. *d* 261. Des Ruſſiens & Anglois dans les Etats reſpectifs, fixée à l'égalité. *l* 380. Réglée entre la Porte & la Sicile. *s* 9
Draps d'Angleterre. Droits qu'ils païent en Ruſſie. *l* 389

Droits (les) le long de la Meuse ne peuvent être augmentés sans l'avis de la Cour de Vienne & des Prov. Unies. *a* 55. Affectés à certain païement. *ibid.* Ne peuvent augmenter dans les Païs-Bas à l'égard des Puiſ. Marit. 66. Que païent dans les Etats de l'Eſp. les marchandiſes chargées ſur les Navires Imp. *b* 145. Que païent en Turquie les Sujèts de la Cour de Vienne *& vice verſâ.* 429. Que païent les Perſes ſur le Danube. 436. Que païent les Marchands Vénitiens en Turquie, *& vice verſâ.* 454. Que païent les Hollandois à Alger. *d* 261 & 263. Annullés pour les Ruſſes en Perſe. *g* 459. Annullés auſſi en Ruſſie pour les Perſes qui y vont en acheter des Marchandiſes pour leur Prince. 461. Ne peuvent point être établis ſur l'Elbe depuis Hambourg juſqu'à la Mer. *b* 338. De tranſit que païent les Anglois de Perſe en Ruſſie & de Ruſſie en Perſe. *l* 382

Drouville (le Bar. de) Plénip. du Duc de Lorraine. *a* 107

Duben (le Bar. de) Plénip. de Suède au Traité d'Alliance avec la Ruſſie. *a* 348

Ducker (le C. de) Plénip. de Suède au Tr. de Stockholm. 373

——— au Tr. de Paix avec Sa Maj. Brit. *b* 468

——— au Tr. d'Alliance avec la même Puiſſance. 477

Duels doivent être punis par l'Emp. & la ſublime Porte entre leurs Sujèts reſpectifs. *b* 417

Dulcingo compris dans les Tr. de Paix de Paſſarowitz. *b* 420 & 445

——— compris dans le Traité de Paix entre la Porte & le Roi des deux Siciles. *s* 15

Du-

Dunamonde (la Ville de) cédée à la Ruſſie. *a* 331
Duncan (Jean) Plénip. du Pr. d'Orange au Tr. de partage de la ſucceſ. du Roi Guillaume. *b* 410
Dunkerque ſon Port & ſes Fortifications doivent être démolies. *a* 93 & 96
Durand (D. Miguel Fernandez) Sécrétaire d'Etat d'Eſpagne. *a* 225
Duſſen (Bruno vander) Plénip. des E. G. au Tr. de la Barrière. *a* 38

E.

E *Bauche* d'un Tr. d'Alliance & d'Amitié entre l'Eſp. & l'Emp. remis au D. de Liria. *i* 33
Eccléſiaſtiques Auguſte III. s'engage à faire rendre la Liberté à ceux de Pologne. *l* 174. Placés dans la Pomeranie & l'Iſle Rugen par le Dannemarck, confirmés par la Suède. *a* 372
Echange de ſes Etats permis à l'Electeur de Bavière. *a* 17. Des droits de L. H. P. ſur la Rochette contre la Seigneurie de Lith. *m* 497
Echt (la Ville d') cédée à L. H. P. avec reſtriction. *a* 53 *& ſuiv.*
Eckbout (Antoine) Plénip. des E. G. au Tr. de la Triple Alliance. *a* 90
Eclairciſſemens donnés par Mr. de Fenelon ſur la déclaration des Rois Alliés pour un Armiſtice. *k* 516
——— du M. de S. Gil ſur la Réponſe de Mr. Kéene à la Lettre du M. de la Quadra. *m* 286. Sur le Décrèt de Commiſ. Imp. & la Réponſe aux Motifs de la Déclaration de Guerre de la France en 1733. *g* 399. Sur la retraite du C. de Solari. 434

Eclairciſſemens au ſujèt de la Guerre de Corſe. *t* 155
Ecluſes dans les Païs-Bas doivent être gardées par les Troupes de L. H. P. en tems de Guerre. *a* 51
Ecrit publié à Vienne ſur les différends à terminer au Congrès de Soiſſons. *e* 45
——— Anonyme contre Staniſlas répandu à Varſovie en 1733. *i* 181. De la Cour de Vienne ſur la demande de la Garantie de l'Empire par Sa Maj. Pruſ. *t* 450
Ecrits pour & contre la Compagnie d'Oſtende. *b* 83. Pour & contre Staniſlas. *i* 217. Cités dans la Relation des troubles de Genève. *k* 428. Faux répandus dans le Public à Genève. 443
——— contre Sa Maj. Pol. Auguſte III. annullés. *l* 172
Ecrivains contre la Paix de Religion de l'Empire doivent être punis. *r* 12
Edit par lequel Don Carlos ſe déclare Majeur de ſon Chèf. *i* 129. De la Ville de Hambourg pour la Monnoïe. *k* 172
——— du Baron de Neuhoff à ſon retour en Corſe. *t* 310
Effèts des Hollandois morts à Alger. qui doit en prendre ſoin. *d* 265. D'un Marchand Venitien mort en Turquie doivent être remis au Baïle. *b* 443
——— à qui doivent être remis ceux des Siciliens morts en Turquie. *s* 9
Egliſe de Warswic miſe ſous la Juriſdiction de l'Evêque de Poſnanie. *l* 185. Romaine doit être protégée par l'Emp. *r* 5. Réformée doit l'être également. 8. Romaines confirmées en Turquie. *b* 418. Peuvent y être réparées. *b* 418 & 441. Ne doivent être obligées à aucune nouvelle finance. *ibid.*
Egliſes

Eglises enlevées aux Protestans dans l'Empire. 502
Ebrenpreus (Ch.) Plénip. de Suède. *t* 487
Eindhoven (la Seigneurie d') échuë au Pr. d'Orange. *b* 416
Elbe (l') Espag. cédée à l'Infant d'Esp. Héritier de la Toscane. *a* 187. *b* 117 & 125. *k* 521
Elbe (le grand Privilège de l') *b* 335
Elbing. Revenus assignés à cette Ville. *l* 129 & 179
Electeurs peuvent élire un Roi des Romains lorsqu'ils veulent. *r* 15. Peuvent tenir des Assemblées entr'eux. 16. Leurs Privilèges garantis par l'Emper. *r* 13. Doivent être invités à son Couronnement. 14. Doivent être conservés dans leur Droit de libre Election. 15. Peuvent accorder séparement leurs suffrages pour une Expectative. *t* 101. *& suiv.*
Election de l'Emp. ce Droit doit être conservé aux Electeurs. *r* 15. D'un Roi des Romains peut se faire lorsqu'ils le veulent. *ibid.*
Elizabeth (la Princesse) monte sur le Trône de Russie en 1741. *q* 512. Y rétablit la forme du Gouvernement de Pierre le Grand. 521
Elucidation des Articles du Tr. de Frédericksbourg. *a* 370
——— des différends entre le Landgrave de Hesse-Cassel comme C. de Hanau & l'Elect. de Mayence. *n* 161. Des remarques de Hesse-Cassel sur les irrégularités de la Chambre Imp. de Wetzlar dans l'affaire de la succession de Hanau. *n* 257
Emancipation de l'Infant Duc. *i* 15
Embarquement de 1744 en faveur du Prétendant dispersé. *s* 316
Embden se soumet aux décrèts de l'Emp. *e* 303. Déduit ses griefs contre le Prince d'Oost-Frise. 227

Embden évacué par les Troupes des Provinces Unies. *t* 128
——— Voïez *Rénitens.*
Emmer (L. H.) Plénip. de L. H. P. *c* 170
Empereur (l') fait ſa Paix avec la France. *a* 1
——— la confirme dans la poſſeſſion de Fort-Louis. 9 *& ſuiv.*
——— s'oblige de rétablir les Elect. de Bavière & de Cologne. 13. Conſent que la France garde S. Amand & Mortagne ſous condition. 19. Conſent que les François commercent dans les Païs-Bas. 22. Conſent d'envoïer des Commiſſaires pour régler les limites des Païs-Bas du côté de la France. 23
——— s'oblige d'en laiſſer les Bénéfices &c. à ceux à qui Louis XIV les avoit donnés. 24. S'engage à ne point rompre la Paix avec la France, ſous quelque prétexte que ce ſoit. 26. Et à ne point troubler la Neutralité de l'Italie. 27
——— à y rendre bonne & prompte juſtice à tous les Princes 28. Se réſerve le droit de nommer le Gouverneur de Dendermonde. 42. S'engage à ne rien aliéner des Païs-Bas. 40. A y entretenir toûjours 30. à 35000 Hom. *ibid.*
——— y accorde une Barrière aux Prov. Unies. 41. Accorde aux Troupes des Prov. Unies l'éxercice de la Religion Réformée dans les Places de la Barrière. 43. S'engage de tenir le paſſage libre aux Meſſagers dans les Païs-Bas. 47. Conſent que les Prov. Unies retire l'Artillerie qu'elles avoient dans les Païs-Bas ſans païer aucun droit. *ibid.* Se réſerve la proprieté de celle des Villes de la Barrière. 48

Empereur (l') consent que les Prov. Unies mettent en tems de Guerre des Troupes dans toutes les Places sur le Demer. *i* 48. Leur fait plusieurs cessions sous condition *ibid & suiv.* S'engage à ne point souffrir qu'on bâtisse aucune Fortification près de Stevenswaert. 52. Doit avoir accès à tous les Papiers du Haut-Quartier de Gueldres. 56

——— affecte un subside annuel aux Prov. Unies sur tous les Païs-Bas. *ibid. & suiv.* Confirme l'administration des Puiss. Marit. dans tous les Païs-Bas. 57. *& suiv.* S'engage à y laisser les Bénéfices à ceux aux quels elles les avoient conférés. 58. Accepte les obligations de Charles II & autres sur les Païs-Bas. 58. S'engage de faire démolir les Fortifications de Liége & de Hui. 67. Assigne aux Prov. Unies de nouvelles Hipothèques. 71. Approuve l'Emploi des deniers levés dans les Païs-Bas, mais conditionnellement. 75. S'allie avec la Fr. & la Gr. Brét. 180. Confirme la Succession aux Couronnes de Fr. & d'Esp. réglée à Utrecht. 183. Renonce à tous les Etats de la Monarchie d'Esp. cédés à Philippe V. *ibid.* Reconnoît Philippe V. Roi d'Esp. *a* 184 & *b* 115. Consent de donner l'Expectative des Duchés de Toscane, Parme & Plaisance à Don Carlos. *a* 184 & *b* 116. Consent à la Franchise de Livourne. *a* 186 & *b* 116. S'engage à ne point faire entrer de troupes dans les Etats susdits. *a* 187 & *b* 116. A y mettre 6 mille Suisses à ses dépens en partie. *a* 188. Garantit à l'Esp. tous ses Etats. 189. Change la Sardaigne contre la Sicile. 192. Confirme toutes les cessions faites au D. de Savoïe par le Tr. de Turin. 193. Garantit au Roi de Sardaigne tous ses Etats d'Italie. 194

Empereur (l') confirme les Tr. d'Utrecht & les postérieurs. 196. Garantit tous les Etats de la France & l'ordre de Succeſſion. 197. Promet de ne donner aucun ſecours ou aſile au Prétendant &c. 199
——— ratifie le Tr. de la Quadruple Alliance. 209. Fait une nouvelle Convention avec les Prov. Unies au ſujèt de leur Barrière. 400. Leur fait pluſieurs ceſſions. 403 *& ſuiv.* Leur accorde de nouvelles Hipothèques dans les Païs Bas. 408 *& ſuiv.* Leur accorde ſous condition l'Artillerie des Places qu'il leur avoit cédées. 419. Ne doit point donner azile aux Criminels, Rebelles ou Mécontens de Turquie. 421. S'allie avec la Gr. Brét. 469. Lui garantit ſes Etats. 470. Ratifie cette Alliance. 473. Accorde des Privilèges conſidérables ſur la Mer Adriatique aux Villes de Fiume & de Trieſte. *b* 3. Accorde un Octroi à la Compagnie des Indes dans les Païs-Bas. 5. Fait ſa Paix avec l'Eſp. 112. Accepte l'ordre de Succeſſion établi à Utrecht pour les Couronnes de France & d'Eſp. 117. Renonce à tous les Etats poſſédés par Philippe V. 115. Les lui garantit. 118. Conſerve tous les Titres qu'il avoit pris, mais pour lui ſeul. 119. Garantit la Succeſſion réglée à Utrecht à la Couronne d'Eſp. 120. S'engage de païer les dettes qu'il avoit contractées en Catalogne. 121. Fait un Traité de Commerce avec l'Eſp. 127. S'allie intimement avec la même Puiſſ. 178. Lui promet ſes bons offices pour la reſtitution de Gibraltar. 181. De la ſecourir de toutes ſes forces au cas d'attaque. 11. 185
——— veut empêcher la Suède d'accéder au Tr. de Hanovre. 223 *& ſuiv.*

Empereur (l') cherche à empêcher les Prov. Unies d'accéder au Tr. de Hanovre. 230 *& ſuiv.* Leur offre d'entrer en accommodement au ſujèt de la Comp. d'Oſtende. 236. Fait ſa Paix avec le Turc. 411. Y comprend les Régences de Tunis, Alger & Tripoli. 420. Conclut un Tr. de Commerce fort avantageux. 426. S'allie avec les Elect. de Saxe & de Hanovre. 458. Garantit la Pologne &c. à l'Elect. de Saxe. 463

——— accéde au Tr. d'Alliance entre la Suède & la Ruſſie. *c* 151

——— conclut un Traité d'Alliance avec la Ruſſie. 158

——— s'engage de faire pour le Duc de Holſtein *ce qu'il ſoubaite* &c. 165. Appuïe les plaintes du Pr. de Liège auprès de L. H. P. au ſujèt de quelques Ouvrages conſtruits près de Maſtricht. 179

——— s'allie avec le Roi de Pruſſe. 186. Adreſſe un Décrèt à la Diète contre les Alliés de Hanovre & leurs Déclarations. 340

——— prétend avoir été offenſé dans la Harangue de Sa Maj. Brit. à ſon Parlement & Demande réparation. 352

——— ordonne aux Miniſtres de la Gr. Brét. & de Hanovre de ſortir de Vienne. 357. Fait quelques propoſitions par la voïe du Nonce Grimaldi pour parvenir à un accommodement avec les Alliés de Hanovre. 386

——— ſuſpend l'Octroi de la Comp. d'Oſtende pour 7. ans. 399

——— confirme les Privilèges de Commerce des Puiſſ. Marit & de la France. 400. S'engage de concourir pour prévenir toute Hoſtilité dans le Nord, 400

Empereur (l') fait remettre à L. H. P. une Liste de tous les Navires de la Comp. d'Ostende qui avoient été ou qui étoient encore aux Ind. 412. Renonce solemnellement à la Monarchie d'Espagne. 456. Accorde des Lettres d'Investiture à l'Infant Don Carlos. *d* 110

——— ne veut point qu'on admette le Duc de Parme au Congrès de Soissons. 145

——— ne peut engager le Dannemarck à accéder à son Alliance avec la Russie. 244. Fait la Paix avec les Régences de Tunis & de Tripoli. 270

——— obtient trois mois à ses Sujets pour sortir de Tripoli au cas de rupture. 272

——— fait sa Paix avec la Régence d'Alger. 273. Se déclare pour le Pr. d'Oost-Frise contre les Etats. 281

——— s'allie avec la Gr. Brét. *f* 15

——— consent à l'Introduction des Espagnols dans les Places de la Succession de l'Infant. 40. & 214. 224. 232

——— satisfait L. H. P. sur les affaires d'Oost-Frise. 31

——— leur fait communiquer le Traité qu'il avoit conclu avec la Gr. Brét. 99

——— Emancipe l'Infant Don Carlos. 253. Demande à l'Empire de garantir la Pragmatique Sanction. 268. Abolit la Comp. d'Ostende. 460

——— charge le Duc Chrêtien-Louis de l'Administration du Mecklenbourg. *g* 19

——— fait expliquer l'état de la Question aux Cours de Hanovre & de Wolffenbuttel. 60

——— confirme la susdite Administration. 64. Demande le concours de la Diète dans cette affaire. 238

——— Justifie sa conduite à Ratisbonne. 263

Empereur (l') porte un dernier Décrèt contre le Duc de Mecklenbourg. 287. S'allie avec la Ruſſie & le Dannemarck. 464
——— s'engage à ne prendre aucun engagement contraire à la ſusdite Alliance. 465. Trouve le Tr. de Vienne de 1731 incompatible avec la Convention de Florence. *i* 3. *k* 3
——— conſtitue des Tuteurs pour l'Infant Duc. 7
——— ſe plaint que les Troupes Eſp. introduites en Toſcane ſurpaſſent 6000. Hommes. 18
——— leve le Sequeſtre de Parme. 23
——— ſe plaint de ce que l'Infant Duc avoit reçu l'Hommage des Peuples de la Toſcane. 42
——— annulle cet Hommage *ex plenâ potentiâ.* 63. Donne un plein-pouvoir pour mettre l'Infant Duc en poſſeſſion de la Toſcane. 63
——— prétend l'Iſle de Ponza. 94. Cherche à exclure Staniſlas & Auguſte III. de la Couronne de Pologne. 136. Fait avancer des Troupes vers la Pologne. 180
——— s'allie avec la Ruſſie & l'Elect. de Saxe. 181
——— requiert l'Empire de déclarer la Guerre à la France. 311
——— cherche à y engager les Puiſſ. Maritimes. 450
——— accepte le prémier Projèt de Pacification des Puiſſ. Marit. en 1734. *k* 484
——— veut les engager à armer en ſa faveur. 503
——— fait ſa Paix avec la France. 519
——— promet de ſatisfaire le Corps Evangélique au ſujèt de la clauſule de Religion. *l* 467. 474. 488.

Empereur (l') déclare qu'il eſt prêt d'entrer dans les meſures de L. H. P. pour finir l'affaire de Berg. *m* 106
——— veut empêcher aux Cours de Heſſe-Caſſel & de Saxe le *recurſus ad Comitia*. *n* 379
——— ſa Capitulation. *r* 4
——— Voïez *Hongrie*.
Empire (l') fait ſa Paix avec la France. *a* 1. avec l'Eſpagne. *b* 123
——— déclare la Guerre à la France & au Roi de Sard. *i* 337
——— ne doit point être impliqué par l'Emp. dans des Guerres étrangeres. *r* 23
——— ne peut être rendu héréditaire. 9
Emploi (l') des deniers levés dans les Païs-Bas pendant le Gouvern. Proviſionel des Puiſſ. Marit. approuvé par l'Emp. ſous condition. *a* 75
Emplois ceux de la Toſcane ne ſe doivent conférer qu'aux Naturels. *f* 237
Enfans procréés d'un Mariage inégal ne peuvent en Empire poſſéder les dignités de leur Pere. *r* 94
Ennemis de la Ruſſie ſont traités par la Perſe comme les Siens propres *& viciſſim*. *g* 459
——— de la Ruſſie ne peuvent être admis dans Dantzick. *l* 6
Enrolleurs Eſpagnols bannis de Rome en 1736. 525. Cauſent du tumulte à Oſtia. 529
Erxano (la Forteresſe d') cédée à la Répub. de Veniſe. *b* 438
Eſcadre Angloiſe envoïée en Amérique en 1726. pour y arrêter les Galions d'Eſp. *c* 325
——— que l'Angl. s'engage d'envoïer au Dannemarck en cas de Guerre avec la Ruſſie. *d* 250
——— que l'Angl. s'engage d'entretenir dans la Méditerranée pour la deffenſe de l'Italie. *s* 94

Eſcadre demandée par l'Angl. aux Etats Généraux en 1744. 332
Eſclaves Fugitifs. comment on doit en uſer à cet égard entre l'Emp. Ottom. & la Répub. de Veniſe. *b* 448
——— les Hollandois ne doivent point l'être dans les Etats d'Alger. *d* 262 *& ſuiv.* D'Alger Fugitif ne doit point être reçu à bord d'un vaiſſeau Hollandois. 264. Hollandois doit être acheté à l'amiable de la part du vendeur & de l'acheteur. 265. D'Alger peut aller au ſervice divin chez le Conſul de Hollande. 267. Aucun Sujèt de l'Emp. ne peut l'être à Tripoli &c. 271. Ni à Alger. 275
——— Siciliens peuvent être échangés contre les Eſclaves Turcs en Sicile. *s* 14
Eſpagne (l') envahit la Sardaigne. *a* 160
——— veut juſtifier cette invaſion. 161 & 170
——— refuſe d'accéder aux propoſitions de Paix avec l'Emp., que lui fait la Gr. Brét. 179
——— envahit la Sicile. 225
——— excuſe adroitement cette invaſion *ibid. & ſuiv.*
——— propoſe une Ligue offenſive & défenſive à la Cour de Turin. 228. Publie un Manifeſte pour juſtifier ſes démarches. 234. Cherche à exciter une Guerre civile en France. 243 *& ſuiv.*
——— oblige le Duc de S. Agnan de ſortir de Madrid. 266
——— communique aux Prov. Unies des conditions de Paix qu'elle les prie de faire accepter. 296. Accéde au Tr. de la Quadruple Alliance. 299
——— s'allie de la France & de la Gr. Brét. 308. Envoïe ordre à ſes Plénip. de ſe retirer de Cambray. 326

Espagne (l') conclut une Convention de Commerce avec la Gr. Brét. 441. Permet aux Anglois d'amasser du sel dans les Isles de la Tortue. *ibid.* Accorde aux Anglois tous ces mêmes Privilégés de commerce qu'ont ses propres Sujèts. *ibid.*

——— confirme le Tr. de Commerce conclu à Utrecht avec la Gr. Brét. 442

——— se déclare contre l'Etablissement de la Comp. d'Ostende. *b* 76. Fait sa Paix en entier avec l'Emp. 112

——— confirme à l'Emp. la cession de la Sardaigne. 113

——— lui céde son Droit de Réversion à la Sicile. 115

——— renonce à tous les Etats de Sa Maj. Imp. en Italie & dans les Païs-Bas. *ibid.*

——— s'engage de remettre à l'Infant Héritier de la Toscane, Porto-Longone &c. 117. A ne jamais posséder aucun Etat en Italie. *ibid.* & 117. A ne point gérer la tutelle d'aucun Prince Héritier de Toscane, Parme ou Plaisance. *ibid.* Garantit à l'Emp. tous ses Etats. 118. Garantit la Pragmat. Sanction. 120 *q* 453

——— s'oblige conditionellement de païer les dettes qu'elle avoit contractées en Flandre & en Italie. *b* 121. Fait sa Paix avec l'Empire. 123. Fait un Tr. de Commerce avec l'Empereur. 128

——— accorde à ses Sujèts les mêmes priviléges qu'à ceux des Puiss. Marit. 145. *& suiv.* & 182. Accorde aux Sujèts de l'Emp. le Tarif des Anglois. 150

——— s'allie intimement avec l'Emp. 178

——— lui promet de faire cause commune au cas qu'on attaque les Navires de ses Sujèts. 482

Eſpagne (l') s'engage à ſecourir Sa Maj. Imp. de tous ſes forces au cas d'attaque. 184. Cherche à empêcher les Prov. Unies d'accéder au Tr. de Hanovre. 230. & *ſuiv.* Veut attirer à Madrid la Négociation entre les Prov. Unies & l'Emp. au ſujèt de la Comp. d'Oſtende. 252. Uſe de menaces pour empêcher les Prov. Unies d'accéder au Tr. de Hanovre. 269 & *ſuiv.* Offre ſa Médiation aux Prov. Unies dans l'affaire de la Comp. d'Oſtende. *c* 2. Fait de groſſes remiſes à Vienne. 125

——— ſe plaint de ce que la Flotte Angloiſe avoit empêché ſes Gallions d'arriver en Europe. 326

——— trouve moïen de faire arriver la Flotille. *ibid.*

Eſpagnols (les) ont dans les ports de la Gr. Brét. les mêmes Privilèges que les Anglois-mêmes. *a* 441

——— ne peuvent pas commercer ſéparément dans les Indes Orientales. *b* 370

——— s'emparent des portes de Rome en 1736. *l* 536

Eſpèces nouvelles courantes de Hambourg. *k* 191. Qui ont cours dans l'Empire & ſur quel pié. *m* 432. *& ſuiv.*

Eſſen (Jean van) Plénip. des E. G. au Tr. de la Triple Alliance. *a* 90

Eſterhaſi (le C. d') Plénip. de Vienne au Tr. de Varſovie. *s* 517

Eſtherhaſi (Ant.) obligé de ſe tenir loin des Frontières de la Hongrie. *b* 421

Eſtonie (l') cédée à la Ruſſie. *a* 330

Eſtrées (le Maréchal d') Plénip. de France au Tr. de Commerce avec les Villes Anſéatiques. *a* 423

Etapes (les) ne ſont point dûës dans l'Empire aux Troupes de l'Empereur en marche *r* 28

Etat de la Flotte combinée qui a ſervi au Transport de l'Infant Duc en Toſcane. *f* 257

Etats-Généraux (les) Exécuteurs Teſtamentaires de Guillaume. *c* VIII. 406

——— Voïez *Prov. Unies.*

Etats de l'Empire. L'Emp. doit voir ſi ceux, admis en 1654 & depuis ſe ſont qualifiés ſelon les régles. *r* 7. Ne doivent point être troublés dans les affaires de Religion Politique, & Juſtice. 7

Etoile (le Fort de l') reſtitué à l'Emp. *a* 6

Etrangers emploïés dans la Comp. Suèd. des Indes réputés Suèdois *b* 353

——— pouvoient être facteurs dans la Comp. des Philippines. 374

——— pouvoient être emploïés dans la Navigation & le Commerce de la Comp. des Philippines. 375

——— Voïez *Paſſagers.*

Evangélique (le Corps) de l'Empire demande l'abolition de la clauſule du Tr. de Ryswick. *l* 425

Eugène (le Pr.) Plénip. de l'Emp. au Tr. de Bade. *a* 3. S'opoſe à l'Etabliſſement de la Comp. d'*Oſtende. b* 4. Eſt Plénip. de l'Emp. à ſon Tr. de Paix avec l'Eſpagne. 112. De les l'Empire à ſa Paix avec l'Eſp. 126

——— de l'Empereur à ſon Tr. de Commerce avec la même Couronne. 127. Et à celui d'Alliance. 179. A celui d'Alliance avec les Elect. de Saxe & de Hanovre. 458

——— au Tr. d'Alliance avec la Ruſſie. *c* 159

——— avec la Gr. Brét. *f* 14 & 35

——— avec l'Eſp. & la Gr. Brét. 211

Eu-

ugène a l'acceſſion du Gr. Duc de Toſcane au ſusdit Traité. 252
——— il fait le Siège de Gibraltar. 357
——— déclare indirectement la Guerre à la Gr. Brét. 358. & 368.
——— laiſſe carte blanche à l'Emp. pour un accommodement. 399. S'engage de concourir pour prévenir toute Hoſtilité dans le Nord. 400
——— à ceſſer elle-même celles qu'elle avoit commencées. 401
——— à partager les effets des Gallions & de la Flotille comme à l'ordinaire. *ibid.*
——— confirme le Commerce des Anglois en Amérique. 401. Suſpend le Siège de Gibraltar. 411. Fait quelques nouvelles difficultés ſur la diſtribution des effets de la Flotille. 411
——— renonce ſolemnellement aux Etats poſſedés par Charles VI. 464
——— ratifie les Préliminaires. *d* 15. Fait difficulté de les éxécuter. 18 & 27
——— veut lever un nouvel indult indirectement ſur les effets de la Flotille. 29. Refuſe de lever le Siège de Gibraltar. &c. 33
——— Signe la Convention du Pardo pour l'éxécution des Préliminaires. 45. Fait enlever le Duc de Riperda de l'Hôtel de l'Amb. de la Gr. Brét. 11. 74. Fait ſa Paix avec la Gr. Brét. 95. S'allie avec la même Puiſſance & la France. 101. Promet de retirer ſes Garniſons des Places de la Succeſſion de Don Carlos après ſon Etabliſſement. *e* VIII
——— s'allie avec la France & la Gr. Brét. I
——— Conſent à abolir tous les Privilèges de Commerce des Tr. de Vienne. IV
——— ſe plaint de l'inéxécution du Traité de Seville, & y renonce. *f* 3
——— lui rend ſa forcé. 97

Eugène conclut une Convention de Famill avec le Gr. Duc de Toscane. 233. Doit traiter les Ministres du Gr. Duc de Toscane comme elle a fait ceux du Duc de Savoïe. 237
——— déclare à l'Emp. que la Convention de Florence ne déroge point au Tr. de Vienne de 1731. 247. Accorde un Octroi à la Comp. des Philippines VIII. 369. Emancipe l'Infant Duc. *i* 15. Fait la Guerre à l'Emp. 291. Ne veut point approuver le prémier Plan de Pacification des Puiss. Marit. en 1734. *l* 468
——— a de grands démêlés avec les Puiss. Marit. *m* 241 *& suiv.*
——— accéde aux Préliminaires de 1735. *n* 481 *& suiv.*
——— au Tr. définitif. 527
——— prétend la Succession d'Autriche. *p* 6. *q* 157
——— proteste contre le Couronnement de la Reine de Hongrie. 34
Examen si le Transport du suffrage de Bohême au Gr. Duc est conforme aux Loix de l'Emp. *p* 67
Exemplaires (les) du Tr. de la Quadruple Alliance montérent jusqu'au nombre de 12. *a* 306
Expéditions de l'Empire doivent se délivrer dans la Chancellerie. *r* 95
Expectative du prémier Fief vacant demandée à la Diète de 1742. par le C. de Pappenheim. 155
——— ne demande point le consentement des Electeurs *collegialiter* mais seulement *extra Collegium.* XIX. 101
Explication de l'Art. V. des Préliminaires de 1727, & éxaminée. V. 96
——— donnée par Sa Maj. Dannoise à l'Art. XVII. de l'Octroi de la Comp. d'Altena. V 27

xposé des motifs qui ont obligé le Roi de Pruſſe de donner des Troupes Auxiliaires à l'Emp. en 1744. XVIII. 457
xposition des Raiſons pour leſquelles l'Elect. de Saxe ne peut être exclû des Négociations ſur Berg & Juliers &c. XII. 118
——— réfutée. 187
——— pour faire voir que la Poſſeſſion de Berg &c. par le Brandebourg, eſt légitime. XII. 165
——— des raiſons qui ont porté le Roi de Pruſſe à uſer de Répréſailles contre le Pr. de Liège en 1740. XIV. 309
——— du Pr. de Liège contre la ſusdite. XIV. 315
——— fidéle des attentats du Pr. de Liège contre les Droits du Roi de Pruſſe ſur la Baronie de Herſtal. XIV. 335
——— fidéle des Droits du Roi de Pruſſe ſur la Sileſie. XV. 168
xtractum ex actis Proeſidis & Conſiliariorum Indiæ Orientalis Fœderatarum Provinciarum Bataviæ. I. 51
xtrait d'un Ecrit tendant à invalider les Rénonciations de l'Eſpagne à la Couronne de France. I. 80
——— d'un Mémoire au Régent au ſujèt des Fortifications de Dunkerque. I. 83
——— de la Réponſe du Régent. I. 84
——— d'un Mémoire du Comte de Stairs pour la même cauſe. I. 85
——— d'une Lettre de Sa Maj. Brit. aux E. G. pour les engager à prévenir de concert avec Elle la guérre entre l'Emp. & le Roi d'Eſp. I. 168
——— de la joïeuſe Entrée de l'Emp. dans les Païs-Bas. en Langue Brabançonne. II. 108
——— des Inſtructions envoïées par l'Emp. à ſon Réſident en Ruſſie ſur les affaires de Pologne. IX. 430

F.

Facteurs la Cour de Vienne peut en avoir
Turquie par tout où les autres Puiſſ.
ont. *b* 430. N'y païent aucun impôt. *ibi*
Factieux abſous à Rome en 1736. *l* 5
Factum des Etats de Ooſt-Friſe pour prouv
leurs Droits, contre leur Prince. *c* 2
——— Pruſſien contre l'Evêque de Liège
ſujèt d'Herſtal. *o* 3
Falckenſtein (la Comté de) non compriſe da
la priſe de poſſeſſion de la Lorraine par St
niſlas. *n* 4
Familles (4000) ſont obligées de quitter la Cor
t 1
Feneloñ (le M. de) Ambaſſ. de France à la H
ye. *b* 225. Plénip. à l'Acte d'Acceſſion d
E. G. au Tr. de Hanovre. *c* 170. Au Co
grès de Soiſſons. *e*
Fer blanc Droit qu'il païe en France ſur l
Navires des Villes Anſéatiques. *a* 4
Fer ne païe aucun Droit à Alger. *d* 2
Feudataires en Corſe privés par les Genois
leurs Droits de Vaſſelage. XIX. *t* 2
Fidélité (la) n'eſt point dûë aux Rois de Polog
qui ne ſuivent pas ſes Conſtitutions. *l* 1
Fiefs (les) de l'Empire doivent y être réunis
plutôt. *r*
——— doivent être conſervés dans leur enti
52 &
——— leur différence. *t* 58 *& ſu*
Final (le Marquiſât de) compris dans la Réno
ciation de l'*Eſp.* ſur l'*Italie* *a* 184. & *b* 1
Finch (le Sr. W.) Ambaſſ. d'Angleterre à la Hay
b 2
——— Plénip. à l'Acte d'acceſſion des E. G.
Tr. de Hanover. *c* 1

Finch (H. B. de) Plénip. de la Gr. Brét. à ſon Tr. d'Alliance de 1678 avec les Prov. Unies. *t* 414

Finlande (le Duché de) reſtitué à la Suède. 1. 332 & *s* 71

Finochietti (le Chev.) Plénip. du Roi des deux Siciles a ſa Paix avec la Porte. *s* 8

Fiſc n'a aucun Droit entre l'Eſp. & l'Emp. ſur les effèts des Navires qui font naufrage. *b* 162. Ni en Turquie ſur les effèts des Sujèts de la Cour de Vienne. *b* 431. *& vice verſâ.* 433. Ni à l'égard des Marchands Vénitiens. *b* 443

——— à Alger. ſur les effèts des Hollandois qui y meurent. *d* 265

——— Voïez *Aubaine ou le nom de chaque Nation.*

Fiume (la Ville de) obtient des Privilèges conſidérables de l'Emp. ſur la Mer Adriatique. *b* 3

Flanelle d'Angleterre. Droits qu'elle païe en Ruſſie. *l* 390

Fleiſchmann (le Sr. de) Plénip. de l'Emp. au Tr. de Commerce avec la Haute Porte. *b* 427

Flemming (le C. de) Plénip. de l'Elect. de Saxe au Tr. d'Alliance avec l'Emp. & l'Elect. de Hanovre. 459

Fleury (le Card. de) réfute les difficultés de l'Eſp. à ratifier les préliminaires de la Paix en 1727. *d* 33

——— Plénip. au Congrès de Soiſſons. *e* 43. & 44

Foley (le Lord) proteſte contre l'approbation du Tr. de Séville. *e* XXXVIII.

Flotte Ruſſienne envoïée au ſecours de l'Emp. peut ſe retirer dans les Ports d'Eſp. *c* 164

Flotte Angloiſe envoïée dans la Mer Baltique en faveur de la Suède en 1726. 205. Angloiſe différend entre l'Eſp. & l'Angl. à ce ſujèt en 1728. *d* 48. Combinée de la Gr. Brét. & d'Eſp. qui tranſporta les Eſpagnols en Toſcane. *f* 257 *& ſuiv.*

Flottes Marchandes Vénitiennes comment on doit les traiter en Turquie. *b* 449

Florence doit être la Réſidence du Gr. Duc de Toſcane. *f* 237

Floride l'Eſpagne veut que la Gr. Brét. y faſſe démolir ſon Fort. *d* 33

Fond de la Comp. d'Oſtende fixé à 6 Millions de fl. argent de change. *b* 13

——— de la Comp. Suèd. des Indes non limité. *b* 346

——— de la Comp. des Philippines fixé à 4 Millions d'Ecus. 388

Fonſeca (le Bar. de) Plénip. de l'Emp. en France en 1727. *c* 406

Forbans bannis des Ports de France & de Hollande. *o* 467

Forgatſch (le C. de) obligé de ſe tenir éloigné des Frontières de la Hongrie. *b* 421

Formulaire du ſerment pour le Gouvern. de Dendermonde. *a* 69. De celui pour les Gouvern. des autres places de la Barrière. *ibid.* Des Paſſeports & Lettres de Mer des Négocians François en Hollande. *o* 472

——— de l'acte du Serment des ſusdits Négocians. 474

——— des Lettres de Mer de L. H. P. à leurs Négocians en France. 474

——— du Serment prêté par tous les Ordres de Ruſſie à l'Imp. *q* 521

Fort-Louis la poſſeſſion en eſt confirmée à la France par l'Emp. *q* 9

Fort des Anglois dans la Floride; l'Espagne veut qu'ils le démolissent. *c* 33
——— aucun ne doit être bâti dans les Isles de l'Elbe ni plus près de Hambourg que 5. lieuës. *b* 337
——— nouveaux défendus entre l'Emp. & la sublime Porte sur leurs confins respectifs. *b* 416
——— en quels lieux la Républ. de Venise & la Porte sont convenus de n'en point bâtir. 442. Bâtis sur les bords du Rhin pendant la Guerre démolis en 1738. *n* 507
Forteresses détruites par les Venitiens ne peuvent être réparées par l'Emp. Ottom. *b* 442. Peuvent être construites par ces deux Puiss. en terre Ferme. *ibid.* De l'Empire ne sont point à la disposition du Conseil de Guerre de l'Emp. *r* 24. Ne peuvent être bâties ni rétablies dans aucun Etat de l'Empire que par ordre du Souverain. *ibid.* Le Conseil de Guerre de l'Emp. ne doit point s'en mêler. 24. De Pologne doivent être rétablies. *l* 174. De Caminiec & de la Trinité doivent être réparées au dépens du Roi de Pologne. 181
Fortifications sur le Rhin démolies. *a* 6. & 9. peuvent être faites par les Prov. Unies dans toutes les Places de leur Barrière. 46. De Liège & de Hui démolies. 67
——— restituées entre l'Emp. Ottom. & la Répub. de Venise peuvent être réparées. *b* 442
——— nouvelles ne peuvent se faire par les deux Puiss. susdites. *ibid.*
Fourages doivent être fournis par le Réquerant aux Troupes Auxiliaires, entre la Suède & la Russie. *a* 350

Fourages ſur quel pié les doivent païer les Troupes du Canton de Berne au ſervice des Prov. Unies. 467

France (la) fait ſa Paix avec l'Emp. & l'Empire. *a* 1. Lui reſtitue le vieux Briſack. &c. 6. & 7. S'engage de faire démolir pluſieurs Forts & Fortifications. 7 *& ſuiv.* Promèt d'éxécuter le Tr. de Riswick à l'égard du Duc de Lorraine & de l'Evêque de Strasbourg. 12. Conſent que l'Elect. de Bavière troque ſes Etats. 17. Que l'Emp. garde à jamais les Païs-Bas. *ibid.* Céde Menin & Tournai à l'Emp. 19. Se reſerve S. Amand & Mortagne conditionnellement. *ibid.* Céde pluſieurs autres Villes à l'Emp. 20. Conſent que ſes Sujèts renouvellent leur Commerce avec les habitants des Païs-Bas. 22. Conſent d'envoïer des Commiſ. pour régler ſes limites du côté des Païs-Bas. 22. S'engage de ne point rompre la Paix avec l'Emp. *pour quelque cauſe que ce ſoit.* 26. Ne peut poſſéder la moindre partie des Païs-Bas Eſpagnols. 40. Refuſe de démolir Dunker. que conformément au Traité d'Utrecht. 84 S'allie des Puiſſ. Marit. 90. Conſent de ne point ſecourir le Prétendant & de lui faire paſſer les Alpes. 92 & 199. S'oblige de faire ſortir de ſes Etats les rébelles Sujèts des Puiſſ. Marit. *a* 93. De démolir Dunkerque & de détruire le Canal &c. de Mardick. 94. Garantit la Succeſſion de la Gr. Brét. dans la Ligne proteſtante. 97 & 199. Conclut un Tr. avec le Duc de Lorraine 105

—— lui reſtitue pluſieurs Places. 106 & *ſuiv*

—— confirme l'Emp. dans la poſſeſſion de tous ſes Etats d'Italie. 127

Franc

France (la) s'allie avec l'Emp. & la Gr. Brét. 180
——— s'engage à ne point faire entrer de Troupes dans les Duchés de Toscane, Parme & Plaisance. 187
——— à y mettre 6 mille Suisses à ses dépens en partie. 188
——— confirme les Tr. d'Utrecht & tous les postérieurs. 196
——— garantit à l'Emp. tous ses Etats. 196
——— promet de ne point donner azile à ses Sujèts rébelles. *ibid.* Ratifie le Traité de la Quadruple Alliance. 209. Déclare la Guerre à l'Esp. 291. S'allie de l'Esp. & de la Gr. Brét. 308. Renvoïe l'Infante d'Espagne qui devoit épouser Louis XV. 326. Est médiatrice entre la Suède & le Dannemarck. 359
——— entre la Suède & le Roi de Prusse. 373. Conclut un Tr. de Commerce avec les Villes Anséatiques. 422
——— leur accorde les mêmes Privilèges qu'aux François mêmes. 1. 423 *& suiv.*
——— leur promet ceux qu'elle pourroit accorder aux Hollandois &c. 1 425
——— accorde 9. mois à leurs Sujèts au cas de Guerre pour sortir de ses Etats. 437
——— les regarde comme neutres au cas de Guerre avec l'Emp. 438. Leur permet de faire la cérémonie de leurs obséques dans tous ses Etats. 440. S'allie avec la Gr. Brét. & le Roi de Prusse, *b* 189. Pour 15 ans. 194
——— leur garantit tous leurs Etats. 191. S'engage de maintenir le Tr. de Westphalie & autres concernant l'Empire. 193
——— & celui d'Oliva au sujèt de l'affaire de Thorn. 195. Fait inviter les Prov. Unies d'accéder au Tr. de Hanovre. 225
——— garantit le Commerce des Prov. Unies contre la Comp. d'Ostende. *c* 175

France (la) cherche à faire accéder la Suède au Tr. de Hanovre. 199 & *suiv.* En vient à bout moïennant de gros Subsides III. 314 & 319. Engage le Dannemarck à y accéder. 321

——— fait notifier à la Diète de l'Empire les vûës des Alliés de Hanovre. 334

——— trouve insuffisantes les prémières Propositions d'accommodement, par la Cour de Vienne. 388. Lui en propose d'autres de concert avec les Puiss. Marit. *ibid.* Lui propose un second projèt elle seule. 394. Déclare qu'elle en regardera la non-acceptation dans un mois, comme une rupture ouverte des Négociations. 398

——— accepte le 3me. projèt présenté par la Cour de Vienne. 403. S'engage à concourir pour prévenir toute Hostilité dans le Nord. 400. Ne veut point échanger la Ratification de son accommodement avec l'Espagne pour raison. 411. S'allie avec l'Esp. & la Gr. Brét. *d* 101. Garantit à l'Emp. les Renonciations de l'Esp. 118. Garantit le Duché de Sleswick au Dannemarck. 236. S'allie avec la Gr. Brét. & le Dannem. 244

——— s'intéresse dans les troubles d'Oost-Frise en faveur de L. H. P. 498 & 508. Médiatrice au Tr. de Paix entre la Suède & la Gr. Brét. *b* 467

——— s'allie avec l'Esp. & la Gr. Brét. *e* 1. Consent à l'Introduction de Troupes Esp. dans les Places de la Succession de Don Carlos VII. accepte pour *casus fœderis* les affaires d'Oost-Frise & de la Comp. d'Ostende. XLI. Propose à L. H. P. en 1731. d'entrer en Guerre contre la Cour de Vienne. *f* 6. Invitée à garantir la convention de Florence. 242

France (la) déclare qu'elle fera avancer des Troupes en Pologne. 1 185. Fait des offres considérables à la Diète d'Election pour la porter à élire Staniſlas. 227
——— déclare la Guerre à l'Emp. 279
——— conſent à la Neutralité des Païs-Bas. 461. Fait ſa Paix avec l'Emp. *k* 519. Promet de garantir la Pragmatique-Sanction. 523. S'engage à ne point mettre bas les Armes qu'on n'ait reconnu Staniſlas. *l* 138. S'allie avec les Confédérés de Dziskow. 137
——— leur fait demander leur conſentement pour la ſignature des Préliminaires de la Paix. 141
——— fait déclarer au Pape qu'elle ne veut plus de ſes Bulles, Décrèts &c. 466. Déclare aux Puiſſ. Marit. qu'elle ne veut plus ſe mêler des affaires de Religion de l'Empire. 491. Accéde à l'Alliance des Electeurs de Bavière, de Cologne & Palatin. *m* 70
——— déclare qu'elle eſt prête d'entrer avec L. H. P. dans les meſures pour finir les affaires de Berg. 108. S'engage à procurer tous les biens de la Toſcane au Duc de Lorraine. *n* 440 & 445. A ne point prétendre de nouvelles Sujètions en Lorraine. *ibid.* Reconnoit Auguſte III. pour Roi de Pologne. 468. Garantit l'éxécution des Préliminaires de la part de l'Eſp. 473. Garantit la Pragmatique-Sanction. 505. Renouvelle ſon Tr. de Commerce avec la Hollande en 1739. 447
——— promet de faire attention aux plaintes de l'Ambaſſ. de L. H. P. en fait de Commerce. 465
——— de ne pas ſouffrir qu'on faſſe des priſes ſur les Hollandois dans ſes Ports &c. 467

France (la) peut acheter des Munitions de Guerre & des Vaiſſeaux en Hollande. 470. Nomme l'Elect. de Bavière Commandant en chèf des Armées combinées en 1741. *p* 395
——— appuïe les prétentions de l'Elect. de Bavière à la Succeſſion d'Autriche. *q* 438
——— prétend que le Tr. de 1738. n'eſt point parfait. 454
——— conclut une Convention de Commerce avec la Suède. *s* 19. Répond indirectement aux Manifeſtes des Cours de Vienne & de Turin en faveur des Corſes. *t* 348
——— garantit la Corſe aux Génois. 350
——— (la Cour de) accepte la médiation du Portugal. *u* 121
François (les) peuvent commercer dans les Païs-Bas. *a* 21. N'y ſont point ſujèts au Droit d'Aubaine. 22. Jouiſſent dans les Ports des Villes Anſéatiques de tous les Droits de leurs habitans. 437. Sont éxemts du Droit de fret. *ibid.* Doivent jouir en Eſp. des Privilèges de la Nation la plus favoriſée. *d* 106
——— doivent avoir en Hollande les mêmes Privilèges que les Naturels du Païs. *o* 449
——— y païent le Droit de *Laſt* une fois par an. 451
——— peuvent commercer avec les Ennemis de la Hollande. 456
——— doivent rendre les Marchandiſes Hollandoiſes priſes ſur l'Ennemi en certains cas. 459. Ne païent pas plus de Droits de Douane en Suède que les Suèdois mêmes. *s* 20. Ni à Wiſmar. 21. Bannis des Etats de la Reine de Hongrie en 1744. 358. Ont eu ſix mois pour retirer leurs effèts de la Gr. Brét. en 1744. 364
Franken (le Bar. de) Envoïé de l'Elect. Palatin au Congrès de Soiſſons. *e* 174

Fraude des Droits de Douane comment elle doit être punie sur les Impériaux en Turquie. *a* 430
Frederikskam (la Forteresse de) cédée à la Russie. *s* 70
Fret. Les François sont éxemts de ce droit dans les Ports &c. des Villes Anséatiques & *vicissim.* *a* 424 & 437
Frey-Gericht (démêlé du) *k* 161
Freysingen (l'Evêque de) s'oppose en 1731. à la Garantie de la Pragmatique-Sanction. *f* 315
Freytag (le C. de) Ambass. de l'Emp. en Suède en 1726. *c* 205. Il passe en Dannemarck pour l'engager à accéder au Tr. de Vienne mais inutilement. *d* 244
Fribourg (la Ville de) restituée à l'Emp. *a* 6
Fugitifs doivent être rendus à l'Emp. Ottom. par la Répub. de Venise. *b* 453
——— des Païs cédés à la Russie peuvent y retourner. *s* 70. Doivent être rendus respectivement entre la Perse & la Turquie. *t* 485
Furnes (la Ville de) cédée à l'Emp. *a* 20. Confiée à la garde de L. H. P. comme Place de la Barrière. 41
Furstenberg cédée au Roi de Prusse moïennant un Equivalent. *t* 429
Fusils combien il en entra en Toscane avec les Troupes d'Esp. *i* 22

G.

Gages de plusieurs Officiers du Tribunal militaire de Pologne fixés. XI. 178
Galères l'Emp. Ottom. ne doit point en souffrir aux Corsaires de Barbarie. II. 445
Galiczin (le Pr.) Envoïé de l'Esp. en Russie en 1726. III. 157

Galiczin nommé Sénateur en Ruſſie en 1741. XVI. 524
Gallowin (le C. de) nommé Sénateur de Ruſſie en 1741. *q* 524
Garantie du Traité de la Barrière par Sa Maj. Brit. *a* 68
——— de la Succeſſion à la Couronne d'Angl. dans la Ligne proteſtante par la France & L. H. P. 97. De la Succeſſion à la Couronne de France réglée à *Utrecht* par les Puiſſ. Marit. *ibid.* Réciproque des Puiſſances Contractantes dans le Tr. de la Triple Alliance. 97. Reſtrainte à l'Europe entre la France & L. H. P. 101. Réciproque de leurs Etats entre l'Emp. & l'Eſp. 189. De tous leurs Etats d'Italie entre l'Emp. & le Roi de Sardaigne. 194
——— entre les Contractans de la Quadruple Alliance. 195. 196 *& ſuiv.* De l'ordre de Succeſſion au Roïaume de France réglé à *Utrecht.* 197
——— de la Succeſſion au Trône de la Gr. Brét. dans la Ligne proteſtante. 199
——— que le Roi de Pruſſe promèt pour le Duc de Holſtein. 386
——— de la Convention pour l'éxécution du Tr. de la Barrière par l'Angl. 421
——— entre L. H. P. & le Canton de Berne. 447
——— entre l'Emp. & la Gr. Brét. 470
——— de tous les Privilèges des Etats de Brabant par Sa Maj. Brit. & les E. G. *b* 106
Entre Leurs Maj. Imp. & Cath. de tous leurs Etats. 118
——— entre la France, l'Angl. & la Pruſſe de tous leurs Etats au dedans ou dehors de l'Europe. 191. De la Pragmatique-Sanction par l'Eſpagne. 120

Garantie de l'ordre de Succeſſion au Trône d'*Eſpagne* par l'Emp. *ibid.* De tous leurs Etats ſitués en Allemagne entre l'Emp. & les Elect. de Saxe & de Hanovre. 460. De la Lithuanie & de la Pologne à l'Elect. de Saxe par l'Emp. & l'Elect. de Hanovre. 462. *& ſuiv.*

——— des Privilèges de la Pologne. 463. De tous leurs Etats, Droits & Privilèges entre la Suède & l'Angleterre. 480. De la Succeſſion d'Angl. dans la Ligne Proteſtante par la Suède. 490

——— du Duché de *Sleswick* au Roi de *Dannemarck* par Sa Maj. Brit. 494

——— de tous leurs Etats d'Europe entre la Ruſſie & l'Emp. *c* 161 & 162. Des Tr. de Weſtphalie & d'Oliva exceptée dans l'acceſſion de L. H. P. au Tr. d'Hanovre. 168

——— de la Suède envers les autres Alliés de Hanovre reſtrainte à l'Europe. 317

——— de tous leurs Etats entre la France, l'Eſp. & l'Angl. *d* 103. Donnée par la France & l'Angl. à l'Emp. ſur la Rénonciation de l'Eſp. 117. Du Duché de Sleswick au Dannemarck par la France. 236. De Sleswick par la France & l'Angl. 246

——— de leurs Etats en Europe entre le Roi d'Angl. & le Duc de Brunswick-Wolfenbuttel. 256. *& ſuiv.* Générale entre la France, l'Angl. & l'Eſp. *e* 327. De Sa Maj. Brit. pour l'éxécution des Lettres d'inveſtiture données à Don Carlos. LIV

——— de la France pour le même ſujèt. LVIII. Générale entre l'Emp., la Gr. Brét. & L. H. P. *f* 16. De la Pragmatique-Sanction par la Gr. Brét. & L. H. P. *ibid.* Ne s'étend point à la Guerre avec le Turc. 46

Garantie de la Pragmatique-Sanction par Sa Maj. Brit. & L. H. P. avec reſtriction. 462. De tous leurs Païs en Allemagne entre les Electeurs de Saxe & de Hanovre en 1731. 474. De tous leurs Etats entre l'Emp., la Ruſſie & le Dannemarck. *g* 466

——— de la Pragmatique-Sanction par le Dannemarck. 467

——— entre le Roi de Pruſſe & le Prince d'Orange de leur partage, reſtrainte aux bons offices. *b* 420. De L. H. P. en Ooſt-Friſe prouvée. 154. Réfutée. 181. De la Pragmatique-Sanction promiſe par la France. *k* 52[illegible]

——— accordée. *n* 50[illegible]

——— des Conſtitutions de la Pologne par Auguſte III. *l* 173. De leurs Etats entre la Suède & la Ruſſie. 416. De la poſſeſſion proviſionelle de Berg &c. pour le Prince de Sultzbach, propoſée aux Puiſſ. Marit. par la France & l'Emp. 221. Non acceptée. 222. Propoſée avec reſtriction. *m* 228. Acceptée 229. Des Conſtitutions de la Pologne par la Ruſſie. *n* 46[illegible]

——— de la Pragmatique-Sanction par les Elect. de Cologne & de Bavière. *o* 161

——— par l'Elect. de Cologne. 42[illegible]

——— des Tr. de Breſlaw par l'Angl. *s* 48

——— réciproque de tous leurs Etats en Europe entre les Rois de Pruſſe & d'Angl. 48. Entre la Ruſſie & l'Angl. de tous leurs Etats préſens & futurs en 1742. 5[illegible]

——— réciproque entre Leurs Maj. Hongr., Brit. & Sard. ſuivant tous les Tr. depuis 1703. 9[illegible]

——— de la Pragmatique-Sanction par l'Electeur de Saxe. 10[illegible]

Garantie réciproque de tous leurs Etats entre la Reine de Hongrie & l'Elect. de Saxe. 103. De tous leurs Etats entre les Alliés de Francfort. 448
——— réciproque entre les Alliés de Varsovie. 518. De la Pragmatique-Sanction renouvellée à Varsovie en 1745. 519. Des Capitaux dûs aux Provinces-Unies en Oost-Frise par le Roi de Prusse. *t* 153
——— générale & perpétuelle entre la Gr. Brét. & les Prov. Unies. 415
——— de la Silesie par Sa Maj. Brit. 445
——— acceptée par le Roi de Prusse. 448. Quelle doit être celle des Tr. de Dresde 431 & 440. De l'ordre de Succession établi en Suède, par le Roi de Prusse. 491
——— de la Succession Britan. *u* 161. De la Silesie au Roi de Prusse. *u* 163-202. Du Viguevanasc au Roi de Sardaigne. *u* 198
——— de la Pragmatique-Sanction Caroline par les Puiss. du Traité d'Aix-la-Chapelle. *u* 202
——— du Traité de Dresde entre la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse. *u* 479
Garde du Roi de Pologne peut être de 1200 Saxons. *l* 174
Gardie (le C. de la) Plénip. de Suède au Tr. de Fredericksbourg. *a* 359
——— à celui de Stockholm avec le Roi de Prusse. 373. A son Tr. de Paix avec la Gr. Brét. II. 468
——— à son Tr. d'Alliance. *b* 477
Garnison de Bonn réglée. *a* 14
——— de Dantzick faite prisonnière de Guerre de la Russie. *l* 5. Avec restriction. 11
——— des Forts qui s'étoient rendus à la Russie compriſe dans l'Amnistie. 3

Garniſon de Braunau condamnée à ne poi
ſervir pendant un an & jour. *s* 399. De G
nes priſonniere de Guerre. *t* 374. De Ga
Priſonnière de Guerre. 375. Des Places d
la Barrière réglée. *a* 40 & 44. Hollandoiſe
dans les Païs-Bas y ont le libre éxercice d
leur Religion. 4
——— Imp. introduites en Toſcane. *n* 48
——— Hollandoiſes évacuent Embdem
Lieroth. *t* 12
Gavi livré aux Autrichiens. 37
Geertruydenberg (la Seigneurie de) échue au Pr
d'Orange. *b* 41
Geldermalſem (Adr. V. Borſele) Plénip. de
E. G. au Tr. de la Barrière. *a* 3
Généalogie des Ducs de Courlande. *c* 47.
——— de la Maiſon d'Autriche. *p* 546.
78 & 348. De celle de Maſſa Carara.
16
Général (le) de la Garde Saxone du Roi de Po
logne doit prêter Serment à la République
l 17.
Généraux de l'Empire doivent être moitié Ro
mains moitié Proteſtans. *r* 2
——— de l'Emper. ne doivent rien faire d
leur chef dans l'Empire. 24
Genève (la Ville de) compriſe dans la Garantie
des Prov. Unies en faveur du Canton de Ber
ne. *a* 448
——— Troubles qui y arrivent en 1732. *k* 265
Gennep (le Péage de) cédé au Roi de Pruſſe. *b*
413
Genes (Affaires de). *t* 154
— (la République de) rétablie dans toutes ſes
poſſeſſions. *u* 200
Genois ont détruit en Corſe 18 Pièves & 123.
Villages. 187. Imputent aux Corſes d'être d'un
fort mauvais naturel. 170

Genois ont été cauſes des diviſions & meurtres qu'on a vûs en Corſe. 167 *& ſuiv.* 172 *& ſuiv.* Quelles queſtions ils faiſoient eux-mêmes aux Gouverneurs de Corſe. 188. Penſée curieuſe d'un d'eux au ſujèt des mêmes Gouverneurs. *ibid.* Blâment politiquement les Marchandiſes de Corſe. 199. Aviliſſent la même Nation. *ibid. & ſuiv.* Exemptent les Vaſſeaux en Corſe de leur devoir à l'égard des Feudataires. 204. Donnent pouvoir aux Gouverneurs de Corſe de condamner aux Galères toute perſonne ſans diſtinction & ſans lui faire ſon Procès. 205. Les Nobles ne peuvent pas s'établir en Corſe s'ils ne veulent pas être privés de toute voix dans les Magiſtratures. 205. Ne permettent pas aux Corſes de s'élever à aucun poſte d'honneur. 205. Sont cauſes que les Sciences dépériſſent en Corſe. 206

——— reprochent à tort l'ignorance au Clergé de cette Iſle. *ibid. & ſuiv.* Avoient arrêté qu'aucun Corſe ne pourroit être Evêque dans cette Iſle. 208

——— n'ont aucun juſte titre pour poſſéder la Corſe. 225 *& ſuiv.* s'allient de la France & de l'Eſpagne. 319. Font faire des repréſentations à Sa Maj. Brit. au ſujèt de Final. 320 *& ſuiv.* Refuſent d'entendre à aucun arangement au ſujèt de Final. 325. S'allient de la France. 326. Déclarent la Guerre au Roi de Sardaigne. 326. Font informer le C. de Schulembourg de cette Déclaration. 328

——— ne veulent plus permettre l'entrée ni le paſſage ſur leur Territoire aux Autrichiens. 329. Font informer la Cour de Turin de leur Alliance & de leurs deſſeins. 330. Défendent l'entrée & le paſſage ſur leurs terres aux Troupes Piémontoiſes. 330

Genois publient une Lettre pour juſtifier leu conduite. 331. Refutent les Manifeſtes de Cours de Vienne & de Turin en faveur de Corſes. 351. Capitulent avec les Autrichiens 37
——— s'engagent à leur livrer les Portes d leur Ville. *ibid*
——— à leur conſigner toutes leurs Armes Munitions, Proviſions &c. *ibid*
——— à conſigner tous les Bagages & effèt de leurs Alliés &c. *ibid.* A livrer le Bour & Château de Gavi. 37
——— à accorder durant toute la Guerre l paſſage libre aux Autrichiens dans tous leur Etats. *ibid*
——— à ne point commettre d'hoſtilités du rant toute la Guerre contre la Reine ou ſe Alliés. 37
——— à accorder la libre entrée dans leu Port aux Vaiſſeaux Anglois &c. *ibid*
——— à envoïer en députation à Vienne leu Doge & 6 Sénateurs. 37
——— à mettre tous leurs Priſonniers de Gue re en liberté. *ibid*
——— à païer 50000 Genovines ſauf les au tres Contributions. 376. A en paſſer pa tout ce que la Cour de Vienne jugera. 37 Envoïent des Députés au M. de Botta. 37
——— ſont ſommés de païer des Contributions 37
——— ſe révoltent contre les Autrichiens. xix 384. Répondent au Mémoire du C. de Schu lembourg. xix. 38
Gentils-Hommes. Les Plénip. au Congrès d Soiſſons ne pouvoient en avoir que 2. 40
——— Polonois. Sa Maj. Pol. s'engage à leu faire rendre la liberté en 1736, *l* 17
Ghedd

Ghedda (Mr.) Plénip. de Suède au Congrès de Soissons. *e* 174
Gibraltar (le Port de) Sa Maj. Imp. s'engage à emploïer ses bons offices pour le faire rendre à l'Esp. *c* 181. Assiégé par les Espagnols. 357
——— (le siége de) suspendu en 1727. en vertu des Prélimin. de la Paix. *d* 17
Gil (le M. de St.) Ambass. d'Esp. à la Haye en 1738. *m* 251
Gilan (le) restitué à la Perse. *g* 458
Gilles (Jacques) Député de Etats de Hollande à Dort en 1742. *r* 236
Giraldi (le Chev.) Plénip. de Toscane à la Convention de famille avec l'Esp. *f* 235
——— aux arrangemens pour la réception de l'Infant en Toscane. 245
Giraldino (D. Th.) Plénip. d'Esp. à Londres en 1738. *m* 306
Gironne l'Esp. prétend que l'Emp. restitue une somme à cette Ville. *d* 129
Glats cédé au Roi de Prusse avec ses dépendances. *s* 30 & 39
Glenorchi (le Lord) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. d'Alliance avec la France & le Dannemarck. *d* 245. Ambass. à Copenhague. *e* 33. Ministre de la Gr. Brét. vient à bout de faire accéder le Dannemarck au Tr. de Hanovre. *c* 320
Gludda (le Bar. de) Sécrétaire d'Etat des affaires étrangères en Suède en 1737. *p* 483. Favorise la faction Françoise. *ibid.*
Gockinga (Séanton de) Plénip. des E. G. au Tr. de la Barrière. *a* 38
Goez (le C. de) Plénip. de l'Emp. à la Paix de Bade. *a* 3
Gollowin (le C.) Ambass. de Russie en Suède se brouille avec celui de Prusse. *c* 200

Goloffkin (le C. de) Plénip. de Ruſſie au Congrès de Soiſſons. *e* 17
Golnaw (la Ville de) cédée au Roi de Pruſſe. *c* 387
Gonzague (Sigismond de) demande la Succeſſion de Mantoue. *r* 161
Gormes (le C. ſant Eſtevan de) Plénip. d'Eſp. au Congrès de Cambray. *a* 307
Geſlinga (le Bar. de) Plénip. des E. G. au Congrès de Soiſſons. *e* 44
Gotter (le Bar. de) Envoïé du Roi de Pruſſe à Vienne en 1740. *p* 143
Goudron ne païe aucun Droit à Alger. *d* 261
Gouvernement il ne doit ſe faire aucun changement dans celui de la Toſcane. *f* 236
Gouvernemens (différence des) & quel eſt le meilleur. *t* 232 *& ſuiv.*
Gouverneur de Dendermonde doit être nommé par l'Emp. *a* 42. Doit prêter Serment aux E. G. des Prov. Unies. *ibid.* Quels doivent être ceux des autres Places de la Barrière. *a* 42
——— doivent prêter Serment à l'Emp. 43
——— doivent rendre les honneurs qui ſont dûs au Gouverneur Général. *ibid.* De Corſe peuvent y condamner aux Galères qui ils veulent ſans lui faire ſon procès. *t* 205
Gower (le Lord) proteſte contre l'approbation du Tr. de Seville. *e* XXXVIII
Grains en tems de diſette pour les Garniſons de la Barrière ne païent aucun droit. *a* 44
——— la Suède en peut acheter annuellement pour 50000 Roubles à Riga, Revel & Arensbourg. 332
Grande-Brétagne (la) garantit le Tr. de Barrière. 68
——— demande la démolition de Dunkerque ſuivant le Tr. d'Utrecht. 83 & 85

Grande-Brétagne (la) s'allie avec la France & les Prov. Unies. 90. S'oblige de faire sortir de ses Etats les Rébelles de Fr. & des Prov. Unies. 93
——— garantit les Etats de la France & des Prov. Unies &c. 97
——— propose inutilement des conditions au Card. Alberoni pour la Paix entre l'Esp. & l'Emp. 178
——— s'allie avec la France & l'Emp. 180
——— s'engage à mettre 6 mille Suisses dans plusieurs Places d'Italie en partie à ses dépens. 188
——— confirme le Tr. d'Utrecht & tous les postérieurs. 196. garantit à l'Emp. tous ses Et. *ibid.*
——— promet de ne point donner asile aux Sujets rébelles à l'Emp. 197
——— garantit tous les Etats de la France & l'ordre de Succession. *ibid.*
——— s'allie de la Fr. & de l'Esp. 308. Ratifie le Tr. de la Quadruple Alliance. 209 *& suiv.* Prend des mesures secrettes avec la France pour le faire accepter par les Cours de Madrid & de Turin. 211 *& suiv.* Comprise dans le Tr. de Nieustadt de la part de la Suède. 343. Est médiatrice entre la Suède & le Dann. 359. Entre la Suède & le Roi de Prusse. 373
——— garantit la Convention pour l'éxécution du Tr. de Barrière. 421
——— conclut une Convention servant d'éclaircissement à son Commerce avec l'Esp. 441. Accorde aux Espagnols dans ses ports les mêmes Privilèges qu'ont les Anglois mêmes. 441. Confirme le Tr. de Commerce conclu à Utrecht avec l'Esp. 442. Sur quel pié Elle peut entrer dans l'Alliance de L. H. P. avec le Canton de Berne. 454
——— s'allie avec l'Emp. 469. Lui garantit ses Etats excepté dans le cas de Guerre avec le Turc. 470 & 472

Grande-Brétagne (la) s'oppose à l'Etablissement de la Comp. d'Ostende. *b* 43 *& suiv.* S'allie avec la France & le Roi de Prusse. 189. pour 15 ans. 194
——— leur garantit tous leurs Etats. 191. S'engage de maintenir de concert le Tr. de Westphalie & autres concernant l'Empire. 193. Et celui d'Oliva au sujèt de l'affaire de Thorn. 195. S'engage d'agir de concert avec la France au cas de Guerre avec l'Empire. 196. Se réserve néanmoins le pouvoir de fournir les Contingens de l'Electorat de Hanovre. 197 Fait inviter les Prov. Unies à accéder au susdit Traité. 225. Médiatrice avec les Prov. Unies au Tr. de Passarowitz. 411 & 437. Fait sa Paix avec la Suède. 466. S'engage de païer une grosse somme à la Suède. 475. S'allie avec cette Couronne. 476
——— accorde à ses Sujèts dans ses Etats les mêmes Privilèges qu'ont les Anglois mêmes. II. 487
——— Garantit au Dannemarck le Duché de Sleswick. 494
——— garantit le Commerce des Prov. Unies contre la Comp. d'Ostende. *c* 175. Cherche à faire accéder la Suède au Tr. de Hanovre 199 *& suiv.* Envoïe une Flotte dans la Mer Baltique pour en imposer à la Russie. 205
——— lui écrit une Lettre à ce sujèt. 206
——— engage la Suède à accéder au Tr. de Hanovre à la faveur de gros subsides. 315
——— engage le Dannem. à y accéder aussi. 321. Et le Pr. de Hesse-Cassel d'une manière indirecte. 322. Lui païe une grosse somme par forme de subside. *ibid*
——— empêche les Gallions & la Flotille d'arriver en Espagne. 325
——— justifie cette conduite. 326. Justifie le Tr. de Hanovre, à la Diète de l'Empire. 337

Grande Brétagne (la) déclare en quelque façon la Guerre à l'Esp. 358
——— trouve insuffisantes les prémières propositions d'accommodement par la Cour de Vienne. 388. Lui en propose d'autres de concert avec la France & les Prov. Unies. *ibid.* S'engage de concourir pour prévenir toute Hostilité dans le Nord. 400
——— à laisser revenir les Vaisseaux de la Comp. d'Ostende qui étoient en Mer. 401. Et les Gallions & Flotille d'Espagne, en rappellant ses Escadres. 401. Ne veut point échanger la Ratification de son accommodement avec l'Espagne pour raison. 401
——— accepte le 3me. projèt présenté par la Cour de Vienne. 403
——— fait sa Paix avec l'Esp. *d* 95. S'allie avec la même Couronne & la France. 101
——— garantit à l'Emp. les Renonciations de l'Esp. 18
——— s'allie avec le Dannemarck & la France. 244
——— avec le D. de Brunswick-Wolffenbuttel. 254
——— s'intéresse dans l'affaire d'Oost-Frise. 498 & 508
——— propose au Congrès de Soissons les conditions de la Paix avec l'Esp. *e* 201
——— s'allie avec l'Esp. & la France. 1
——— consent à l'introduction de Troupes Esp. dans les Places de la Succession de D. Carlos. VII
——— demande la Suppression de la Comp. d'Altena. XXXIV
——— accepte comme *casus fœderis* les affaires d'Oost-Frise & de la Comp. d'Ostende. XLI

Grande-Brétagne (la) refuſe en 1731 d'entrer en Guerre contre la Cour de Vienne. *f* 8
——— s'allie avec elle & avec les Provinces-Unies. 34
——— Garantit la Pragmatique-Sanction. 38
——— s'engage à faire avec l'Emp. un nouveau Tarif pour le Commerce des Païs-Bas. 43
——— s'engage à agir à force ouverte pour aſſurer la Succeſſion de l'Infant. 231. Eſt invitée à la Convention de Florence au ſujèt de la ſusdite Succeſſion. 242
——— veut engager le Duc de Mecklenbourg à ſe ſoumettre à l'Emper. *g* 283
——— veut raccommoder l'Eſp. avec l'Emp. au ſujèt des affaires de la Toſcane. *i* 82 & 106
——— veut engager les Prov. Unies à armer en 1735. *k* 496
——— invitée au Tr. de 1738. 523
——— fait un Tr. d'Alliance, de Commerce &c. avec la Ruſſie. *l* 376
——— s'intéreſſe pour l'abolition de la clauſule. 451 *& ſuiv.* 484 *& ſuiv.*
——— a des démêlés avec l'Eſp. au ſujèt des Déprédations. *m* 241
——— requiert L. H. P. de joindre leurs Griefs aux ſiens. 243
——— compriſe dans le Tr. Préliminaire de Breſlau. *s* 32 & 42. S'allie avec le Roi de Pruſſe. 45
——— avec la Ruſſie. 64
——— avec les Cours de Vienne & de Turin. 83
——— avec les Cours de Vienne, de Saxe & de la Haye. 516
——— demande à L. H. P. les ſecours ſtipulés contre le Prétendant. 305

Grande Brétagne (la) offre aux Génois de les dédommager pour la ceſſion de Final. *t* 324. S'allie pour toûjours avec les Prov. Unies. 414. Leur garantit généralement tout ce qu'elles poſſédent ou qu'elles poſſéderont. 415
——— s'oblige d'entrer en rupture ouverte avec tous leurs Ennemis deux mois après qu'elles auront été attaquées. 417
——— de ne point conclure aucune ſuſpenſion Paix ou Trève ſéparément. 419
——— doit être invité de garantir la Paix de Dresde. 431
——— garantit le Tr. de Dresde &c. 440
——— eſt compris dans le dit Tr. comme Electeur. *ibid.*
——— garantit la Sileſie au Roi de Pruſſe. XIX. 445
——— conclut un Tr. de ſubſide avec la Ruſſie. 493
Gratification des Capit. des Troupes du Canton de Berne au ſervice des Prov. Unies réglée. *a* 460
——— accordées à pluſieurs Seigneurs Polonois & Lithuaniens en 1736. *l* 181 & 183
Grave (la Baronie de) échue au Prince d'Orange. *b* 416
Griefs de l'Angl. contre l'Eſp. en 1726. *d* 56
——— de l'Eſp. contre l'Angl. 59 *& ſuiv.* Du Prince d'Ooſt-Friſe contre les Etats. 280
——— des Etats contre le Prince. 297 *& ſuiv.*
——— réfutés. 335
——— de la Comp. des Indes Occid. Hollandoiſe, contre l'Eſp. portés au Congrès de Soiſſons. *e* 192
——— du Duc de Holſtein portés au Congrès de Soiſſons. 211

Griefs des Prov. Unies contre l'inéxécution du Tr. de Barrière. 214
——— comment ſe doivent terminer ceux entre les Prov. Unies & l'Eſp. *e* XLI
——— l'Empereur s'engage de faire éxaminer ceux des Peuples de l'Ooſt-Friſe. *f* 31
——— principaux des Etats d'Ooſt-Friſe contre les Décrèts du Conſeil Aulique. *h* 227
——— généraux des mêmes Etats. 258
——— réſultans à la Bourgeoiſie de Genève de l'arrêté du Conſeil des CC. qui abſout les Tamponeurs. *k* 377
——— de la Comp. Holland. des Indes Occid. contre l'Eſp. *n* 423
——— du Cercle du haut Rhin contre les Nobles domiciliés dans l'Etendue du dit Cercle. *r* 115
——— de celui de Suabe contre la Maiſon d'Autriche au ſujèt des juſtices Provinciales &c. 116
——— de la Maiſon de Taxis au ſujèt des Poſtes de l'Empire. 151. D'Aix-la-Chapelle & autres portés à la Diète de 1742. 157. De l'Emp. contre la Reine de Hongrie au ſujèt de la Capitulation de Braunau. *s* 395
——— des Corſes contre les Genois. *t* 166 *& ſuiv.*
Grimaldi (le Nonce) contribue le prémier au calme de l'Europe en 1727. *c* 382
Grimaldo (le M. de) Sécrétaire du Roi d'*Eſp.* *a* 161. Plénip. a ſon Tr. de Paix avec la Gr. Brét. *c* 100. A celui d'Alliance avec la France & la Gr. Brét. 101
Grimbergen (la Seigneurie de) échue au Prince d'Orange. *b* 416
Grys (le Sr.) Miniſtre de Sa Maj. Dannoiſe à la Haye en 1726. *d* 470

Guastaldi (Mr.) Ministre de Gènes à Londres en 1744. *s* 378
Guastalla (le Duc de) compris, quant à ses prétentions, dans le Tr. de Bade. *a* 28
——— apuïé par le Collège Elect. dans ses prétentions sur Mantoue. *e* CXXVIII. *k* 522
Gueldres la possession en est confirmée au Roi de Prusse. *a* 18. Les Papiers du Haut Quartier doivent rester dans les Archives de Rurmonde. 56. Sont communs aux Cours de Vienne, de Berlin & de la Haye. *ibid.*
Guerre (le cas de) entre l'Emp. & la France réglé par raport aux Villes Anséatiques. *a* 428. Intestine de Suisse non comprise dans l'Alliance conclue alors entre les Prov. Unies & le Canton de Berne. 454
——— générale du Nord commune aux Cours de Vienne, de Saxe & de Hanovre. *b* 465. A l'occasion de la Comp. d'Ostende exceptée de l'Alliance de 1724 entre l'Emp., la Suède & la Russie. *c* 155
——— pour l'inéxécution des Tr. d'Oliva & de Westphalie aussi exceptée. 156
——— déclarée à un des Alliés de Hanovre en haine de leur Alliance étoit commune à tous 172 & 319. Déclarée au Prince de Hesse-Cassel en haine de son accession au Tr. de Hanovre, commune à l'Angl. 324. Ne doit point se faire entre les Hollandois & les Algeriens pour Contraventions à la Paix. *d* 269
——— de l'Emp. contre les Turcs non comprise dans son Alliance de 1731 avec l'Angl. & L. H. P. *f* 24
——— déclarée à l'Emp. par la France en 1733. *i* 279. Par l'Esp. 291. Par Sa Maj. Sard. 302
——— à la France & au Roi de Sard. par l'Empire. 337

Guerre ne doit point ſe faire par l'Emp. ſans le conſentement de l'Empire. *r* 23
——— contre les Orientaux non compriſe dans le Tr. d'Alliance entre la Ruſſie & l'Angl. *s* 59
——— déclarée à l'Angleterre par la France en 1744. 317
——— déclarée contre le Roi des François par l'Angl. 321
——— déclarée à la Reine de Hongrie par la France. 348
——— à la France par la Reine de Hongrie. 351
Guipuſcoa (Octroi de la Comp. de) par Sa Maj. Cath. *e* 239
Gyllenborg (le Comte de) Plénip. de Suède au Tr. d'Alliance avec la Ruſſie. *a* 348
Gyldeſtein (le Comte de) Directeur de la Comp. d'Altena. *e* 19
Gyllenburg (le C. de) favoriſe la Faction Françoiſe. *q* 483
——— eſt nommé prémier Miniſtre de Suède. 484
——— préſente au Roi le Plan des Préparatifs de Guerre en 1741. 486
——— Harangue la Diète à ſa ſéparation. 490

H.

Habits des Comp. Suiſſes au ſervice des Prov. Unies ſont fournis par les Capitaines. *a* 458 & 465
——— les Miniſtres de l'Empereur à la Porte peuvent porter ceux qu'ils veulent. *b* 422
Hambourg (la Ville de) fait un Tr. de Commerce avec la France. *a* 422. Le Magiſtrat eſt requis de ſéqueſtrer un Vaiſſeau de la Comp. d'Oſtende qui y étoit arrivé. *b* 305 & 319

Hambourg s'excuſe de le faire. 307 *& ſuiv.* 322 *& ſuiv.*
——— eſt requis par l'Emp. de ſéqueſtrer la Cargaiſon d'un autre Vaiſſeau. 340. Deffend tout commerce d'Interlopes. 479
——— ſes démêlés avec le Dannemarck pour la monnoïe. *k* 1 & 243 *l* 209
——— prétend ne tenir que de l'Emp. le droit de battre monnoïe. *k* 11
——— s'accommode avec le Dannemarck. *l* 210 *& ſuiv.*
Hanau. Démêlée au ſujèt de la Succeſſion. *n* 233
Hanovre (l'Elect. de) s'allie avec l'Emp. & l'Electeur de Saxe. *b* 458
——— garantit la Pologne à l'Elect. de Saxe. 463
——— fait répandre un avertiſſement contre la Comp. d'Altena. *e* 33
——— (la nature du Tr. de) éxaminée par raport aux Conſtitutions de l'Empire. 62
——— s'allie pour 3. ans avec l'Elect. de Saxe. *f* 471. Prétend la Seigneurie de Steinhorſt. *o* 3. Doit être maintenu par l'Emper. *r* 14. Doit avoir un Archi-Office convenable. *ibid.*
——— prétend à la Succeſſion de l'Ooſt-Friſe. *t* 2 *& ſuiv.* Invité d'accéder à l'Alliance des Cours de Vienne & de Ruſſie. 470
——— Voïez *Gr. Brétagne.*
Harang ſalé peut être vendu & débité en France par les Hollandois. *o* 453
Harangue du C. de Horn en préſentant au Roi de Suède le raport du Comité ſecret, pour l'acceſſion au Tr. de Hanovre. *c* 303. Des Bourgeois de Genève aux Repréſentans de Zurich & de Berne. *k* 360

Harangue (autre) des mêmes aux mêmes. 366. Du C. de Gyllenburg aux Etats de Suède pour leur séparation en 1741. *q* 490. Des Députés de Gènes au M. de Botta. *t* 378. Du Duc de Bouflers au Sénat de Gènes. 389
——— & Mémoire du Marquis de Fenelon à L. H. P. *u* 30. Résolution sur ce sujèt 34. réponse au Mémoire. 36. Réfutée par un Ecrit anonyme. 55
——— de Sa Maj. Brit. à son Parlement 1727 *c* 327. Sur le Traité de Seville. *e* xxx. pour la cloture du Parlem. *k* 491. en 1744. au sujèt de la Guerre déclarée par la France. *s* 326. en 1748 pour notifier les Préliminaire d'Aix-la-Chapelle. *u* 171. La Paix. 316
Hardwick (le Lord) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. d'Alliance avec Sa Maj. Pruss. *s* 46
Haren (A. E. van) Plénip. des E. G. à la Capitulation pour les Troupes Suisses au Service de la Hollande. *a* 468
Harrach (le C. de) sollicite à la Diète la Garantie de la Pragmatique-Sanction. *f* 282
——— la porte à l'Emper. 350
——— (le C L. T. R. de) Plénip. de l'Emp. au Traité définitif de 1738. *n* 424. A la Convention pour la remise actuelle du Duché de Lorraine. 452
——— (F. C. de) Plénip. de la Cour de Vienne à la Paix de Dresde. *t* 433
Harrington (le C. de) Plénip. à la Convention de Hanovre de 1745. *t* 442
Heinsius (Ant.) Plénip. des Prov. Unies au Tr. de la Quadruple Alliance. *a* 90. A la Convention pour l'éxécution du Tr. de Barrière. 401. Au Tr. d'Alliance avec le Canton de Berne. 446. A la Capitulation pour les Troupes du susdit Canton. 468

Helfreich (le Bar. de) Commandant de Straubingen en 1744. *s* 401
Hereſie inconnue en Corſe depuis que la Relig. Chrét. y eſt établie. *t* 171
Herſtal (la Bar. de) échue au Roi de Pruſſe. *b* 413 *o* 307. Prétendue par l'Evêque de Liége. 314
——— cédée à Sa Maj. Pruſſ. 355
Heſſe-Caſſel (le Prince de) accède au Tr. de Hanovre indirectement. *c* 323
——— prétend le Frey-Gericht. *n* 163 & 310. Et la Succeſſion de Hanau. 233. A recours à la Diète. 251 *& ſuiv.* Ses prétentions au Duché de Brabant. *u* 360-437
——— Darmſtadt (le Pr. de) prétend la Succeſſion de Hanau. *n* 233. Et au Duché de Brabant. *u* 438
Heunijch Conſeiller de l'Elect. de Cologne réſident à Vienne en 1741. *q* 466
Heup (le Sr. le) Ambaſſ. de Sa Maj. Brit. à la Diète de 1727. *c* 340
Hildesheim (l'Evêché d') rendu à l'Elect. de Cologne. *a* 14
Hindfort (le C. de) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. de ſubſide avec la Ruſſie. *t* 493
Hipothèques ſur les diſtricts cédés au Roi de Pruſſe dans les Païs-Bas, reſervés. *a* 18. De L. H. P. dans les Païs-Bas confirmées. 59 & 62
——— nouvelles aſſignées aux Prov. Unies dans le même Païs. 71 & 408. Conſtituées pour le païement des Dettes des Impératrices Marie & Marguerite, reſtituées au Roi d'Eſp. *b* 120. Confirmées en Lorraine & dans l'Evêché de Metz en faveur des Sujèts reſpectifs. *a* 131
——— réſervées par la Suède ſur les Provinces qu'Elle céde à la Ruſſie. 337

Hipothèques réſervées par la même Puiſſance ſur le Païs qu'Elle céde au Roi de Pruſſe. 380. De L. H. P. dans les Païs-Bas changées. 409. Sur les Duchés de Bremen & Verden reſervées par la Suède. *b* 474. Dans l'Empire, ne peuvent pas être données du chèf de l'Emper. *r* 49

——— donnés dans l'Empire, doivent être retirées au plutôt. 50. Sur la Sileſie reparties ſur le Roi de Pruſſe & ſur la Reine de Hongrie. *s* 40. Des Provinces-Unies en Ooſt-Friſe. *t* 147. Garanties par le Roi de Pruſſe. 153

——— Voïez *Dettes.*

Hoadley Evêque de Salisbury compoſe un Ecrit tendant à juſtifier l'envoï de l'Eſcadre Angloiſe en Amérique contre les Gallions d'Eſp. en 1726. *c* 326

Hoenderland (la Seigneurie de) cédée au Roi de Pruſſe. *b* 413

Hoey (Mr. van) Plénip. de L. H. P. au Tr. de Commerce de 1739 avec la France. *o* 447

Hoffman (Joſeph) Plénip. de l'Emp. au Tr. de la Quadruple Alliance. *a* 203. (Jean Philip.) Plénip. au Tr. d'Alliance avec Sa Maj. Brit. 472

Hohenholte (le Chev. de) Plénip. de la Cour de Vienne. *t* 461

Hohenmühle (J. C.) Miniſtre de Dannemarck à Hambourg. *k* 198

Hollande (la Prov. de) veut ſécourir la Reine de Hongrie en 1742. *r* 193

——— Voïez *Provinces-Unies.*

Hollandois ne peuvent pas être Eſclaves dans le Roïaume d'Alger. *d* 264. Ni forcés d'en achetter. *ibid.* Ni forcés en rien l'un pour l'autre. 265 *& ſuiv.*

Hollandois ne doivent point être arrêtés à Alger au cas de brouilleries. 267. Doivent avoir en Espagne tous les Privil. qu'on y accorde à d'autres Nations. *e* XLII. Ont en France les mêmes Privilèges que les François mêmes. *o* 449
——— ne païent l'imposition de 50. Sols par tonneau que dans un seul cas. 450
——— peuvent se servir de tels facteurs &c. qu'ils jugent à propos en France. 451. Peuvent commercer avec les Ennemis de la France. 456. Doivent rendre en certains cas les Marchandises Françoises prises sur l'Ennemi. 459. Peuvent se servir de tel Avocat, Procureur &c. en France qu'ils veulent. 469. ont 6 mois pour sortir de France au cas de rupture. 470
Holstein (le Duc de) compris dans le Tr. de Neustadt, à son avantage. *a* 356. Dans celui de Fredéricksbourg à son desavantage. 361. Dans celui de Stockholm avec le Roi de Prusse à son avantage. 386
——— l'Emp. s'engage à faire pour lui ce qu'il souhaite. *c* 165. Céde ses droits sur Stetin au Roi de Prusse. 199. Cherche à détourner la Suède d'accéder au Tr. de Hanovre. 232 *& suiv.* Porte ses demandes au Congrès de Soissons. *e* 211. Compris dans l'Alliance entre l'Emp., le Dannemarck & la Russie. *g* 469. Prétend la Succession de Berg, Juliers, &c. *n* 63
Holstein (Jean Louis de) Plénip. du Dannemark à son accommodement avec Hambourg. *l* 224
Holstenbourg (le C. de) Plénip. du Dannemark au Tr. d'Alliance avec la France & l'Angl. *e* 245
Hombourg (la Ville de) rendue à l'Emp. & les fortifications du Château démolies. *a* 10

Homage rendu à l'Infant Duc par les Etats de Toscane en 1732. *i* 51
——— annullé par l'Emper. 63
——— rendu à l'Emp. par le Roi de Sardaigne. 434
——— rendu au Roi de Prusse dans la Basse Silesie en 1741. *p* 374
——— dû à l'Empire ne doit point être étendu sur la Maison de l'Emper. *r* 53
Homicides convention à ce sujet entre la Répub. de Venise & la sublime Porte. *b* 445
——— Voïez *Venitiens*, *Siciliens*.
Hongrie (la) comprise dans la Garantie réciproque entre l'Emp. & les Elect. de Saxe & de Hanovre. *b* 461
——— (la Reine de) associe le Gr. Duc de Toscane au Gouvernement de ses Etats. *p* 37
——— le revêt du droit de suffrage de Bohême. 44. Instruit Sa Maj. Brit. de l'entrée du Roi de Prusse en Silesie. 145
——— en fait instruire la Diète. 152. Refute l'Ecrit intitulé Réfléxions sur les fonctions Elector. de Bohême. 115. *q* 1. Accorde des Reversales à l'Elect. de Cologne pour la Garantie de ses Etats en 1741. 464
——— fait sa Paix avec le Roi de Prusse. *s* 27 & 33
——— s'allie avec les Cours de Turin & de Londres. x 83
——— avec celle de Saxe. 102. Céde ses droits sur Final à Sa Maj. Sard. *s* 98
——— doit contribuer à la deffense des Etats du Roi de Sard. 100
——— proteste contre la forme de l'Election de Charles VII. 132
——— prend les Corses sous sa protection. *t* 341

Hongrie (la Reine de) fait sa Paix avec le Roi de Prusse. 432
——— s'engage à ne point fournir de secours à ses Ennemis. 434
——— abandonne toutes ses Prétentions &c. sur les Etats du Roi de Prusse. 435
——— lui restitue la Baronie de Turnhout. 438
——— s'engage de lui garantir tous ses Etats quelconques. 440
——— consent sous condition de demander la Garantie de l'Empire pour le Tr. de Dresde. 450
——— fait un Tr. d'Alliance avec la Russie. 460. S'engage de lui fournir des secours. 463
——— de ne donner aucun Azile &c. à ses Sujèts rébelles. 470
——— promet de ne point faire de Paix &c. sans y comprendre la Russie. 469
——— de lui révéler les intrigues qu'elle pourroit découvrir. 470. Invite plusieurs Puissances de concert avec la Russie d'accéder à leur Alliance. *ibid.*
——— s'allie de la Cour de Munich. 472
——— fait plusieurs renonciations en sa faveur. 473. Fait la Paix avec la France & ses Alliés *u* 183. Retablie dans la possession de ce qu'elle possédoit avant la Guerre. 187. Céde Parme & Plaisance. 190
Hongrois (les) réfugiés en Turquie doivent demeurer loin des Frontières. *b* 421
——— peuvent y faire venir leurs femmes. II. 422
Hoogcamer (J. Lycochtom) Député des Etats de Hollande à Dort en 1742. XVII. 236
Hooge (Borselle vander) Plénip. des Prov. Unies à leur accession au Tr. de Vienne. VI. 455

Hoornbeeck (Is. van) Penſionnaire de Hollande Plénip. de L. H. P. pour l'acceſſ. au Tr. de Hanovre. *c* 170

Hop (le Bar.) Plénip. des E. G. au Congrès de Soiſſons. *e* 44

Hopken (le Bar. de) Plénip. de Suède à ſon Alliance avec la Ruſſie. *a* 348

——— au Tr. de Paix avec le Dannemarck. 359

——— à celui de Stockholm avec le Roi de Pruſſe. 374

——— au Tr. de Paix avec Sa Maj. Brit. *b* 468

——— à celui d'Alliance avec la Gr. Brét. 478

——— à ſon Alliance avec la ſublime Porte. *s* 7

Horn le Comte de) Plénip. de Suède au Tr. d'Alliance avec la Ruſſie. *a* 348 *l* 415. Quitte la Place de prémier Miniſtre de Suède en 1737. *q* 484

Horn (Awed) Maréchal de la Chambre de la Nobleſſe à la Diète des Etats de Suède de 1726. *c* 303

Horodel (le diſtrict. d') obtient d'avoir des Charges comme les autres Diſtricts de Pologne. *l* 182

Hoſier (l'Amiral) empêche les Gallions d'arriver en Eſp. en 1726. *c* 325

Hotels des Ambaſſ. d'Eſp. à Rome & à la Haye. L'Emp. en prétend le rembourſement. *d* 123

——— Voïez *Palais*.

Hoya (la Comté de) cédée au Prince d'Ooſt-Friſe pour le cas où la Maiſon de Brunswick-Lunebourg auroit été éteinte la prémière. *t* 4 & 49

Hoyms (le C. de) Plénip. de Pologne au Congrès de Soiſſons. *e* 174

Hug-

Hugget tous les Sujèts de la Cour de Vien ne ſont obligés de s'en ſervir en Turquie. *b* 431
Hui (les Fortifications du Château de) démolies. *a* 67 & 443
Huile de poiſſon droits qu'elle païe en France ſur les navires des villes Anſéatiques. *a* 425
Huningue (le Fort de) démoli pour toûjours. *a* 9
Huntington (le Lord) proteſte contre l'approbation du Tr. de Seville. *e* XXXVIII
Hurgronje (Mr.) Plénip. des E. G. au Congrès de Soiſſons. *e* 44
Huxelles (le Maréchal d') Plénip. de France aux conditions de Paix entre l'Emper. & l'Eſpag. *a* 303
——— au Tr. de Commerce avec les Villes Anſéatiques. *a* 423
Hyndford (le C. de) Plénip. de la Reine de Hongrie à Breſlau en 1742. *s* 28 & 32
Hyndfort témoin de la convention du petit Schnellendorff. *s* 473

I.

Iaſſenoviz cédé à l'Emp. *b* 415
Iberville (le Sr. d') Plénip. de France à la convention de Haptoncourt. *a* 94
Ibrahim Aga Plénip. de la Haute Porte au Tr. de Paſſarowitz. *b* 412
Ibrahim Effendi Plénip. de la Haute Porte au Tr. de Paix avec la Républ. de Veniſe. *b* 438
Ibrahim Plénip. de Perſe au Tr. de Paix de 1732 avec la Ruſſie. *g* 462
Imoſche (le Fort d') cédé à la Républ. de Veniſe. *c* 438
Impériaux trouvés ſur un Corſaire, ne peuvent pas être Eſclaves en Turquie. *c* 435

Impériaux voïez *Allemans ou Paſſagers.* *c* 435
Impôt les Impériaux emploïés dans le commerce n'en païent point en Turquie. *c* 431. Etablis à Geneve pour les Fortifications en 1714 & 1715. *k* 344. Leur excès eſt une preuve de Tirannie *t* 191. Réfléxion ſur ceux que les Génois éxigent des Corſes. 193
Ingermanie cédée à la Ruſſie par la Suède. *a* 330
Infant (l') Don Carlos émancipé. *i* 15
——— reçoit l'Homage des Peuples de la Toſcane. 47
——— ſe déclare majeur de ſon Chef. 129
Informatio & facti ſeries in punctо arreſtorum per Regimen Branbantinum ſuper bonis Leodienſium interpoſitorum. *m* 464
Information de l'Emp. ſur l'adminiſtration du Mecklenbourg. *g* 65. Sommaire des droits de la Saxe à la ſucceſſion de Bergue & Juliers. 301. Touchant l'Iſle de Ponza &c remiſe par ordre de l'Emp. à Sa Maj. Brit. *i* 94 Des différends du Dannemarck avec la Ville de Hambourg ſur le point de la Monnoïe *k* 210. En fait tant ſur les Fortifications que ſur les Impôts levés à Geneve. l 234. Sur la ſucceſſion de Hanau tant au pétitoire qu'au poſſeſſoire. *m* 161. De la Régence de Hanovre ſur le démêlé de Steinhorſt. *o* 10. Du Dannemarck ſur le ſusdit démêlé. 20
——— (autre) du Dannemarck en réponſe à celle de Hanovre 45. Du Pr. de Liège ſur ſon différend avec la Régence des Païs-Bas pour le Tarif. 433. En Réponſe à l'Expoſition des droits du Roi de Pruſſe ſur la Sileſie en 1740. *p* 250
Ingelheim (le C. d') Plénip. de Treves à l'Election de Charles VII. *r* 5
Inondations réglemens concernant celles des Païs-Bas. *a* 48 *& ſuiv*

Inſcription du Comptoir de la Comp. d'Altena. *e* 32
Inſinuations d'arrêts faites par les Huiſiers de Brabant à pluſieurs Liegeois en 1735. *m* 512
Inſtructions données à Mitford Crovv pour traiter avec les Catalans. *l* 355. De L. H. P. à leur Ambaſſ. à Vienne au ſujèt de Berg, Juliers &c. *m* 97. De L. H. P. à leurs Plénip. à Paris. contre la Comp. de Guipuſcoa. *e* 246. De l'Emp. au Bar. d'Effonſeca ſur les affaires d'Ooſtfriſe. 286. Sur les affaires du Mecklenbourg. *g* 6
——— Impér. ſur l'adminiſtration du Mecklenbourg. 287. Envoiées par l'Emp. à ſon Réſident à Pétersbourg ſur les affaires de Pologne en 1733. *i* 430. De l'Elect de Bavière au C. de la Pérouſe en cas de mort de l'Emp. *o* 165
——— du Roi de Pruſſe à ſes Miniſtres ſur la marche de ſes Troupes en Sileſie en 1740 *p* 137. Au Baron de Götter. 145
——— de la France à Mr. de la Baune. *p* 433
——— de l'Elect. de Hanovre à ſon Miniſtre ſur la Dictature Publique des Proteſtations de la Reine de Bohême. *s* 281
——— du M. de *Villarias* au C. de *Bene* pour le Tr. d'union de Francfort. 432
——— du Roi de Pruſſe à Mr. d'Andrié ſur ſa priſe d'Armes en 1744. 463
——— ſolide du droit de ſucceſſion, qu'a S. M. le Roi de la Gr. Brét. comme Elect. de Brunswick-Lunenbourg à la C. d'Ooſt-Friſe & aux Seigneuries qui en dépendent. *t* 3. Du Senat de Genes aux Gouverneurs de la Corſe. 179
Interpretes les Miniſtres de la Cour de Vienne peuvent prendre en Turquie ceux qu'ils veulent. *b* 422

Interpretes la Cour de Vienne peut en avoir en Turquie par tout où les autres Puiſſ. en ont. 430. Jouiſſent des privileges des Conſuls là où ils n'y en a point. 431. Ne païe aucun impôt. *ibid*
Intrigues ſecrettes doivent être révélées entre les Cours de Vienne & de Ruſſie. *t* 470.
Introduction des Eſp. en Toſcane ſtipulée dans le Traité de Seville, empeche l'Emp. d'y accéder. *f* 1
——— ratifiée par Sa Maj. Imp. 18
——— confirmée. 212. 224. 230. 232
——— approuvée par l'Empire. 273
Invaſion (toute) des Sujèts de la Cour de Vienne & de l'Emp. Ottom. ſur les Etats reſpectifs doit être ſévérement punie. *b* 418
Inventaire (l') des papiers du Haut-Quartier de Gueldres eſt commun à 3 Puiſſances. *a* 56
——— qui doit faire en Eſp. celui des Impériaux. *b* 160
——— des Hollandois morts à Alger. Qui doit le faire. *d* 265
——— en quel cas le Cadi doit faire celui des Siciliens morts en Turquie. *s* 10
Inveſtiture (l') de tous les Etats des Elect. de Bavière & de Cologne renouvellée *a* 16. Des Ducs de Courlande. *c* 472. De la Toſcane &c. accordée à Don Carlos. *d* 110
———la Cour de Turin la reçoit de l'Emp. *i* 434
——— des differens Fiefs de l'Empire, reglée par la Diète de 1742. *r* 53
——— des Fiefs de l'Empire doit ſe prendre en Allemagne. 69
Iſouff (Uſſain) Plénip. d'Alger au Tr. avec la Hollande en 1727. *d* 269
Iſtalaz cédé à l'Emp. *b* 414
Italie (aucun Etat d') ne peut être poſſedé par le Roi d'Eſpagne. *b* 117

Italie non compriſe par la Suède dans ſon Alliance de 1724 avec la Ruſſie & l'Emp. *c* 155. Doit être deffendue par Sa Maj. Sard. XVIII 86
Jugemens comment ſe doivent rendre ceux qui concernent les navires des villes Anſéatiques en France. *a* 436
——— de Confédération contre les Turbulens en Pologne prorogés. *l* 120
——— dans les Provinces & aux Grods ordonnés. 121. De capture approuvée. 172
——— aſſeſſoriaux de Lithuanie doivent continuer en tout tems. XI. 180. Des priſes entre la France & la Hollande en cas de contrebande. XIV. 464
——— de la Chambre Imp. & du Conſeil Aulique réglés. XVII. 74. De l'Empire doivent être éxécutés malgré qui que ce ſoit. XVII 80
——— les Sujèts de la Cour de Vienne ne ſont pas tenus d'y comparoître en Turquie en l'abſence de leur interprête. II. 433. Du Conſeil des C. C. ſur divers Ecrits ſéditieux répandus à Genève. X 392
——— du même Conſeil ſur les Repréſentations des Bourgeois de Genève contenant pluſieurs accuſations graves. 405
Juifs (les) ne doivent point ſe mêler du commerce des Sujèts de la Cour de Vienne en Turquie ſans leur volonté. II. 434
——— doivent être exemplairement punis s'ils le font. II 435
Juliers. Voïez *Berg.*
Juramentum Tutelæ infantis Caroli. IX. 11
Juriſdiction des tribunaux de l'Empire réglée par la Diète de 1742. XVII 82
Juſtice du Tr. de Paix de Vienne entre l'Emp. & l'Eſpagne démontrée. V 49

Juſtice Les Troupes du C. de Berne au ſervice des Prov. Unies en ont une particulière ſous condition 1. 465
——— dans l'Empire réglée par la Diète de 1742. XVII 69. Eſt le fondement indiſpenſable de la Souveraine Autorité. XIX. 219 & *ſuiv.*
Juſtices (les) provinciales en Suabe doivent être abolies. XVII. 84

K.

K *Aminiec* (la Forteresſe de) doit être rétablie *l* 64. Aux dépens du Roi de Pologne. 174
Kamprecht (le Sr.) chargé d'engager les E. G. à ne ſe point mêler du gouvernement d'Ooſtfriſe. *b* 224
Katſcher avec ſes dépendances cédée au Roi de Pruſſe. *s* 37
Kaufman cédée à la France. *a* 114
Keen (le Sr.) Plénip. de Sa Maj. Brit. à la Convention de 1727 *e* 48. Pardo au Traité de Seville. *e* XI.
Kehl (le Fort de) reſtitué à l'Emp. *a* 7
Kempenaer (D. D.) Plénip. des E. G. à la Convention pour l'éxécution du Tr. de Barrière *a* 401
Kent (le Sr.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr de la Quadruple Alliance. *a* 205
Kerés (le Sr.) Plénip. de Suède à ſon Alliance avec la Ruſſie. *l* 415
Keſſel (le païs de) cédé au Roi de Pruſſe avec reſtriction *a* 18
Kevenhuler (le C. de) règle les Dettes du Milanez à la France en 1736. *n* 520
Kexholme (la Ville de) cédée à la Ruſſie. *a* 331
——— (le Fief de) reſtitué à la Suède. *s* 71
Keyſerling (le Bar. de) Plénip. de Ruſſie en Pologne en 1734. *l* 50

Kieinski Sa Maiſon de Varſovie jouit du droit terreſtre. *l* 186
Kingſton C. P. S. (le Sr.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. de la Quadruple Alliance. *a* 203
Kinsky (le C. de) Ambaſſ. de l'Emp. à Londres. *i* 113
Kirchner (le Bar. de) porte à l'Emp. la Garantie de la Pragmatique Sanction par l'Empire. *f* 350
Klefleker (Jean) Plénip. de Hambourg a ſon accommodement avec le Dannemarck. *l* 227
Klingraff (J. G. de) Plénip. de Brandebourg au Tr. d'union de Francfort *s* 447
Klundert (la Seigneurie de) échue au Pr. d'Orange. *b* 416
Knipbauſen (le Bar. de) Plénip. de Pruſſe au Tr. de Stockholm. *a* 373
Knocque (le Fort de la) cédé à l'Emp. *a* 20
——— confié aux E. G. pour leur ſervir de Barrière. 41
Kocben (le Bar. de) Plénip. de Suède à ſon Alliance avec la Ruſſie. *l* 415
Krenigsfeld-à-Zaitz (le C. de) Plénip. de Bavière à ſon Election au Trône Imp. *r* 5
Kolodzick (les biens de) jouiſſent du Droit terreſtre en Lithuanie. *l* 191
Konigsgrätz (le Cercle de) cédé au Roi de Pruſſe ſous condition. *s* 451
Koning (le Sr.) Chef de la Comp. des Indes Suédoiſes. *b* 344
Konigſegg-Erps (le C. de) Envoïé Extraord. de l'Emp. à la *Haye*. *b* 230
Koningſegg (le C. de) Plénip. de l'Emp. au Tr. de la Barriére. *a* 38
——— à la Convention du Pardo. *d* 48
——— au Tr. de 1731. avec l'Eſp. & l'Ang. *f* 222. A l'acceſſion du Gr. Duc de Toſcane au ſuſdit Traité. 252

Koningsfeld (le C. de) Plénip. de Vienne a fon Alliance avec l'Elect. de Bavière. *t* 476. Envoïé de l'Electeur de Bavière au Congrès de Soiſſons. *e* 174
Korſakow Lieut. Ruſſien pris par les François en 1734. *i* 516
Kraſnoſtow (le diſtrict de) obtient des Charges comme les autres de Pologne. *l* 182
Krickenbeck (l'Amanie de) cédée au Roi de Pruſſe. *a* 18
Kuffſtein (le C. de) ſollicite la garantie de la Pragmatique Sanction par l'Empire. *f* 282
Kurpiks de Pologne le Gr. Général de la Couronne eſt chargé de les retenir dans le devoir. *l* 184
Kurakin (le Pr.) nommé Sénateur de Ruſſie en 1741. *q* 524
Kurtzrock (le Bar. de) Réſident Imp. à Hambourg en 1732. *b* 341
Kymmenegrod (la Province de) cédée à la Ruſſie. *s* 70

L.

Laarwig (le C. de) Directeur de la Compag. d'Altena. *e* 19
Lagetſchantz (le) reſtitué à la Perſe. *g* 458
Lambelly (le Sr.) envoïé en Ruſſie par le Duc de Ripperda. *e* 157. Eſt arrêté à Amſterdam 158
Lanczinski (Louis) Plénip. de la Ruſſie à ſon Alliance avec l'Emp. *c* 160
Landau la poſſeſſion en eſt confirmée à la France par l'Emper. *a* 13
Langhes (la ſupériorité territ. des) cédée au Roi de Sard. en 1735. *k* 522
——— Impériales. *n* 429. Impériales en Partie. *ibid.*

Langbes (les Fiefs des) regardés comme immédiats de l'Empire par les Poſſeſſeurs. *r* 169
Langue Françoiſe on s'en eſt ſervi ſans conſéquence dans les Préliminaires de 1735 *n* 431. Et dans la Convention pour l'éxécution des ſusdits Préliminaires. 440. Allemande & la Latine ſont les ſeules dont on doit ſe ſervir dans les Ecrits de l'Empire. *r* 98
Laponies leurs limites du côté de la Norvège doivent être réglées ſur le pié des Anciens Traités. *a* 68
Laſcaris (le C. de) Ambaſſ. de Sicile à Madrid ne peut empêcher l'invaſion de la Sicile. *a* 230
Laſci (le C. de) Général des Ruſſes entrés en Pologne en 1733. *i* 219
Laſt (le droit du) ne ſe païe qu'une fois par an en Hollande par les François. *o* 450
Laudemium (le droit de) annullé dans l'Empire. *r* 82
Lavv (Jean) donne naiſſance à toutes les Compagnies de Commerce qui parurent en 1720 *b* 1 *& ſuiv.*
Leerdam (la Comté de) échue au Prince d'Orange. *b* 416
Leipſick obligée de fournir de graſſes contributions au Roi de Pruſſe. *t* 425
Leitmeritz (le Cercle de) cédé au Roi de *Pruſſe* ſous condition *s* 451
Lentulus (le Major-Général Pruſſien) préſent à la Convention du petit Schnellendorff. *s* 473
Léopold Sa Maj. Pol. doit prendre ſoin que cette Ville ſe relève. *l* 129
Lettre de l'Ab. de la Ville aux E. G. en 1747. *x* 4. Du Gr. Vizir aux E. G. pour offrir la médiation de S. H. 102
Levées d'argent dans les Païs-Bas faites par les Puiſſ. Marit. confirmées par l'Emp. *a* 61. Des Comp.. Suiſſes ſe fait par les Capit. 458

Levées de gens de Guerre permises entre la Gr. Brét. & les Prov. Unies dans les Etats l'un de l'autre sous condition. *t* 419
Lewaschoff (le Général) Plénip. de Russie au Tr. de Paix de 1732 avec la Perse. *g* 462
Legonstedt (le C. de) Plénip. de Suède au Tr. de Frédericksbourg. *a* 359
Lichtenstein (Joseph Pr. de) Plénip. de l'Emp. en France en 1739. *n* 526
Lieroth évacué par les Troupes des Provinces-Unies. *t* 128
Ligue offens. & défens. proposée à la Cour de Turin, par le Card. Albéroni. *a* 229
Lilliensted (J.) Plénip. de Suède au Tr. de Paix de Nieustadt. *a* 328.
——— à celui de Frédericksbourg. 359
——— à celui de Stockholm avec le Roi de Prusse. 373. Au Tr. d'Alliance avec la Gr. Brét. *b* 477
Liége (l'Evêché de) rendu à l'Electeur de Cologne. *a* 14.
——— (Fortifications de) & de sa Citadelle démolies. 67 & 442. (Le Pr. de) se plaint de quelques ouvrages faits près de Mastreicht. *c* 179
——— est appuïé de l'Empereur. *ibid.* Porte ses plaintes à la Diète dans l'affaire de la Rochette. *m* 457. Prétend la Baronie de Herstal. *o* 314. Est forcé de la céder au Roi de Prusse. 355. A un démêlé pour le Tarif avec la Régence des Païs-Bas. 356. Eit invité au Tr. d'union de Francfort. *s* 449
Limites accordées aux Prov. Unies dans les Païs-Bas sous condition. *a* 49
——— changées. 402. Réglées entre la Suède & la Russie. 333. Entre la Poméranie Suéd. & Pruss. 377 & 382. Entre les Etats de l'Emp. & du Turc. *b* 413 *& suiv.*
Li-

Limites des Etats de Veniſe & de l'Emp. Ottoman en partie 438. Ne doivent point occaſionner de rupture entre Veniſe & l'Emp. Ottoman. 441

——— réglées entre pluſieurs diſtricts de Polog. *l* 185

——— & de Lithuanie. 192

——— de la Sileſie réglées. *s* 38. De l'Empire ne doivent pas être réglées ſans l'avis de la Diète. *r* 50

——— réglées entre la Ruſſie & la Suède. *s* 72

——— réglées par le Tr. de Worms entre les Etats d'Autriche & du Roi de Sard. en Italie 96

——— entre la Turquie & la Perſe. *t* 482

Lin la Suède a le droit d'en achêter en Ruſſie. *l* 424

Lingen (la Comté de) échue au Roi de Pruſſe. *b* 413

Lipski (le C. de) fait les fonctions de Primat de Pologne dans la Diète d'Election des Opposans. *i* 233

Liria (le D. de) Plénip. de l'Eſp. au Tr. de 1731 avec l'Emp. & l'Ang. *f* 222

——— à l'acceſſion du Gr. Duc de Toſcane au ſusdit Traité. 252

——— refuſe de ſigner la Déclaration ſur le nombre des Troupes d'Eſp. entrées en Toſcane. *i* 23

——— propoſe un Tr. d'Alliance à la Cour de Vienne. 32

Lis (la) exempte de péage & autres impoſitions. *a* 20

Liſte des Vaiſſeaux de la Compag. d'Oſtende qui n'étoient pas de retour des Indes en 1727 *c* 412. De ceux de la ſusdite Compag. qui en avoient fait le voïage depuis ſon Etabliſſement, II 515

Liſte des Bourguemaitres, Echevins & Conſeillers d'Embden lors des affaires d'Ooſt-friſe. *e* 304
— des Plénip. qui comparurent au Congrès de Soiſſons. 172
— des Troupes Eſp. paſſées en Toſcane. *i* 21
— des Villes, Bourgs, Villages &c. où l'on a introduit le *ſimultaneum*. *l* 492
— des Pièces juſtificatives de la déduction des droits de Bavière à la Succeſſ. d'Autriche. *p* 542
— des Pièces en preuves de la Réfutation de Vienne, contre les prétentions de l'Elect. de Bavière. *q* 149
Lithuanie ſes Conſtitutions. XI. 187. Garantie au Roi de Pologne par l'Emp. & l'Elect. de Hanovre. *b* 462
Litteræ reverſales à conſtitutis infantis Caroli Tutoribus extradendæ. *i* 12
Livonie (la) cédée à la Ruſſie. *a* 330
——— (Pactes de la) en ſe ſoumettant à la Pologne. III 485
Livourne (le Port de) doit être franc. *a* 186 *b* 117 & 125 *k* 521
Livrée (Gens de) les Plénip. au Congrès de Soiſſons n'en pouvoient avoir que ſix. *c* 402
Livres (les) de la Comp. Suèd. ne doivent être montrés à qui que ce ſoit. *b* 352
——— des Anglois ne peuvent pas leur être enlevés en Ruſſie. *l* 387
——— comment s'en fait la viſite. 388
——— de Religion Romaine & Réformée permis d'imprimer dans l'Empire. *r* 12
Lobbowitz (le Pr. de) Général Autrichien Gouverneur du Milanez en 1744. *s* 377
Lœwendahl (le Comte de) envahit la Flandre Hollandoiſe. *u* 84
Lœwenhaupt (le C. de) Général Suédois *q* 526

Lœwenœhrn (le Sr. de) Plénip. de Dannemarck au Tr. de Frédericksbourg. *a* 358
Loix utiles à la Pologne peuvent être établies par la Diète. *l* 119
——— l'Emp. ne peut point interprêter celles de l'Empire ni en faire de nouvelles. *r* 11
Lomellini (le M. de) informe le C. de Schulembourg de la déclaration de guerre des Genois contre le Roi de Sardaigne. *s* 328
——— eſt retenu priſonnier. *ibid.*
Londres (Le Tr. de) de 1718 ſert de baſe à celui de Paix entre Leurs Maj. Imp. & Cath. *b* 112
——— eſt confirmé par celui de Seville. *d* 103. Sert de baſe à celui de Vienne de 1738. *n* 427
Langwy (la poſſeſſion de) confirmée à la France. *a* 110
Loo (la Ville de) cedée à l'Emp. *a* 20
Lorraine (le Duc de) compris dans le Tr. de Bade. *a* 12
——— conclut un Tr. avec la France. *a* 103
——— lui céde Saarlouis, Valdevrange &c. 108 *& ſuiv.*
——— s'engage de rendre homage aux trois Evêques de ſon Duché. 133
——— cédée à la France. x *b* 520 & *n* 500. Ne donne aucun Titre à la France pour s'immiſcer dans l'Empire. 443. Ne peut changer ni pour le nom, ni pour la forme du Gouvernement. 450
Lubacz (le Diſtrict. de) obtient d'avoir des charges comme les autres en Pologne. *l* 182
——— (la Ville de) fait un Tr. de Commerce avec la France. *a* 423
Lubinski (le Pr.) obtient la permiſſion de Sa Maj. Pol. d'aller à certains Bains XI. 184
Lubras (le Bar. de) Plénip. de Ruſſie à ſon Tr. de Paix avec la Suède. XVIII. 64

Luc (le C. du) Plénip. de Fr. au Tr. de Bade. I. 3
Luiſcius (Mr.) Ambaſſ. du Roi de Pruſſe à la Haye en 1736. XII. 75
Lynden (le Bar. de) Plénip. du Pr. d'Orange au Tr. de partage de la Succeſſion de Guillaume III. VIII. 410

M.

M *Aartensdyk* (la Seigneurie de) échue au Pr. d'Orange. VIII. 416
Macannaz (D. Melchior de) Plénip. d'Eſp. à Breda, y fait une Déclaration *u* 116. Y remet un Mémoire. 118
Madrid (les Tr. de) entre l'Eſp. & la Gr. Brét. confirmés. VX
Magazins des Suédois en Ruſſie leur ſont reſtitués *& vice verſâ*. I. 341
——— des Places priſes par le Dannemarck reſtitués à la Suède. I 365
——— des Places cédées à L. H. P. dans les Païs-Bas leur ſont donnés ſous condition. I 419
——— de *Bonn* reſtitués à L. H. P. I 444
——— peuvent être bâtis en Perſe par les Marchands Ruſſiens. VII. 460
——— des Autrichiens en Sileſie réſervés en 1742. XVIII. 475
Magiſtrats des Païs-Bas-Eſpagnols doivent être Catholiques Romains. *a* 24
——— des Places cédées par l'Emp. aux Prov. Unies doivent être Cath. Rom. 54
——— placés dans la Poméranie & l'Iſle Rugen confirmés, par la Suède. 372
Mahomet (Abdi Ben) Plénip. d'Alger au Tr. avec la Hollande. *d* 269
Mahometan conditions auxquelles un Sujèt de l'Emp. peut être regardé tel en Turquie. *b* 435

Mahometan Voïez *Allemand*, *Venitien* &c.
Maisons des Consuls Venitiens & interprêtes ne peuvent point être fermées en Turquie. *c* 444
De la Succession d Orange réservées par le Roi de Prusse. *b* 413. Par le Prince d'Orange 415 *& suiv.* Où les Anglois & les Russes peuvent en avoir dans les Etats l'un de l'autre. *l* 385. (Les susdites) privilégiés dans certains endroits. *ibid.*
Malachowski Sa Maj. Pol. s'engage à lui donner une des prémières Charges vacantes en Pologne. *l* 181
Mallaski (Mr.) fait l'ouverture de la Diète d'Election de Varsovie en 1733. *i* 218
Mandatum Cæsareum, post obitum Gastonis Hetruriæ Ducis, in ipsa Hetruriâ publicandum. i 68
Mandement de l'Emp. aux Vassaux sujèts de la Toscane de reconnoître Don Carlos. *e* LXVII
——— du Roi de Dannem. qui défend tout commerce avec la Ville de Hambourg &c. *k* 201. Tous ceux du Duc de Mecklenbourg cassés par l'Emp. *g* 63. De l'Emp. aux Vasseaux & sujèts des Fiefs des Langhes cédés au Roi de Sardaigne. *n* 495. Du Pr. de Liège pour l'établissement d'un nouveau droit de Transit sur les Calmines des Païs-Pas. *o* 368
Manifeste attribué au Roi Cath. adressé aux 3. Etats de la France. *a* 255. De la France sur sa rupture avec l'Esp. 267. De l'Esp. pour justifier l'invasion de la Sicile. 234
——— des Etats d'Oost-Frise pour prouver leurs droits contre leur Prince. *d* 297
——— du D. de Mecklembourg contre l'administration Imp. de ses Etats. *g* 473
——— du Prince d'Oost-Frise contre les Etats de cette Province. *b* 84
——— du C. de Lasci en entrant en Polog. à la tête des Russes en 1733. *i* 219

Manifeſte de la Diète d'Election contre ceux qui les avoient apellés en Pologne. 221. Des Opoſans à l'Election de Staniſlas. 229. Du Primat de Pologne pour juſtifier ſa retraite à Dantzick en 1733. 240. Réfuté. 256
——— contre le prétendu Couronnement fait à Cracovie & contre l'Uſurpateur de la Couronne. 270
——— du Roi de France contenant les motifs de ſa déclaration de Guerre contre l'Emp. 281
——— de l'Eſp. contenant les raiſons qui la portent à faire la guerre à l'Emp. 291
——— du Roi de Sardaigne ſur ſa priſe d'Armes contre Sa Maj. Imp. 303
——— du Roi Staniſlas après ſa fuite de Dantzick. *l* 23. De la Ruſſie ſur le ſéjour de ſes Troupes en Pologne en 1734. 50
——— de la même Puiſſance ſur le même ſujèt adreſſé au C. Poniatouwski. 54
——— des Etats confédérés de Pologne en faveur du Roi Staniſlas du 30 Juillet 1735 71. (autre) des Seigneurs Polonois retirés en Turquie en faveur du ſusdit Prince. XI. 103
——— (3me) de la Ruſſie ſur le ſéjour de ſes Troupes en Pologne. 105
——— du Roi Auguſte III. ſur le ſéjour des Troupes étrangeres en Pologne. 169
——— du Pape ſur les Troubles de Rome en 1736. 504
——— de la Régence de Hanovre au ſujèt de la Seigneurie de Steinhorſt. *o* 10
——— de l'Elect. de Bavière avant ſes opérations contre l'Autriche. *p* 397
——— du Roi de Sard. contre les Eſpagnols en 1742. *q* 402
——— de l'Elect. de Saxe ſur les motifs de ſon entrée en Moravie & ſes prétentions à la Succeſſion d'Autriche. 409

Manifeſte d'Elizabeth Impér. de Ruſſie ſur ſon avénement à la Couronne en 1741. 515. (autre) ſur le même ſujèt. 516
——— équivoque répandue par le C. de Lœwenhaupt en Finlande en 1741. 526
——— de la Ruſſie pour engager la Finlande à ſe ſéparer de la Suède en 1742. *r* 499. Du Roi de Suède en réponſe au précédent. 502. Du Roi des 2 Siciles ſur la Rupture de la Neutralité en 1744. *s* 367
——— de la Reine de Hongrie répandu à Naples en réponſe au précédent 372
——— du Roi de Sardaigne qui prend les Corſes ſous ſa protection. *t* 339
——— du M. de Botta contre les Genois. 384
Manonville (le Bar. de) Plénip. du Duc de Lorraine. *a* 108
Mantoue la Succeſſion en eſt demandée à la Diète, par Sigismond de Gonzague. *r* 161
Marchandiſes des navires des villes Anſéatiques doivent leur être rendues en France au cas de Naufrage. *a* 427
——— ne peuvent être vendues dans le ſusdit cas qu'après un an & jour. *ibid.*
——— de Contrebande déſignées 428. *Voïez Contrebande.* Des Ennemis de la France ſur des Navires des Villes Anſéatiques ſont confiſquées ſans plus. 430
——— des Sujèts des Villes Anſéatiques ſur des Vaiſſeaux Ennemis auſſi confiſquées. 431
——— des Indes Orientales peuvent être aportées en *Eſp.* par les Impériaux. *b* 164. Dont les Impériaux peuvent trafiquer en Turquie 430. Les Sujèts de la Cour de Vienne peuvent trafiquer en Turquie de toutes celles qui ſont permiſes aux autres nations. 430

Marchandiſes doivent être rendues aux navires des Sujèts de la Cour de Vienne au cas de Naufrage, en Turquie. 433

——— entre les Venitiens & les Turcs doivent être rendues en tout cas, ſi on ne les païe. 44?

——— des Sujèts des Prov. Unies païen 5 pour 100 à Alger. *d* 26

——— ne peuvent point être vendues pa leurs Ennemis à Alger. 26.

——— des Ennemis des Prov. Unies peuven y être vendues. *ibi*

——— on ne peut pas forcer un Hollando à Alger à en acheter aucune. 26

——— de la Comp. Suéd. des Indes ſor exemptes de tous droits. *b* 3?

——— qui ont gliſſé la Douane entre les A glois & les Ruſſes, confiſquées ſans autr ſuites. *l* 3?

——— Françoiſes & Hollandoiſes priſes ſ un Vaiſſeau Ennemi doivent être renduës certains cas. *o* 4

——— Françoiſes & de ſes Alliés deffendu dans les Etats de la Reine de Hongrie 1744. *s* 3

——— de Corſe blamées politiquement p les Genois. *t* 1

Marchand de toute nation en ſûreté en T quie avec paſſeports de la Cour de Vien *b* 2

——— Sujèt de la Cour de Vienne ne d point être moleſté pour les pertes cauſées les Malthois & Pirates aux Vaiſſeaux Tur 434. Venitien ne peut être inquieté Turquie pour les dettes d'un autre. 442. T ou volé en Turquie comment on doit le t ter lui ou ſes Héritiers. 4

M

Marchand n'eſt pas obligé de comparoître en juſtice en l'abſence de l'interprête. 447. Peut trafiquer dans toutes les Echelles du Levant. 454
——— Ruſſe comment on doit le traiter en Perſe & *vice verſâ.* *g* 460
——— ſur un Vaiſſeau Sicilien n'a rien à craindre des Turcs. XVIII. 13
Mardefeldt (le Bar. de) Ambaſſ. du Roi de Pruſſe en Ruſſie y conclut un Tr. d'Alliance. *c* 197
Mardick (le Canal & l'Ecluſe de) doivent être démolies. *a* 94
Marlborough (L. S.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. d'Alliance avec l'Emp. *a* 472
Marſeille (le Port de) franc pour les Villes Anſéatiques avec reſtriction. 423
Marſtrand (la Ville & Forteresſe de) reſtituée à la Suède. *a* 362
Mary (le M. de) Plénip. de Toſcane au Réglement pour l'introduction des Eſp. dans le dit Duché. *f* 262
Maſſa-Carara demandé par le Duc de Solfrino. *r* 166
Maſſalski obtient une aſſignation de 40000 fl. Pol. ſur le Tréſor de Lithuanie. *l* 190
Maſſei (l'Abbé) Nonce du Pape en France nommé Plénipot. de S. Sainteté au Congrès de Cambray. *a* 310
Maſſerano (le Pr. de) Témoin de la Rénonc. de Philippe V. aux Etats démembrés de la Monarchie *c* 470
Materiaux pour fortifier la Barrière ne païent aucun droit. *a* 45. Pour la Guerre peuvent être tirés de la Suède par la Ruſſie, en tems de Guerre *& vice verſâ.* 354
——— pour la conſtruction des Vaiſſeaux exempts de droits en Eſpagne. *b* 149

Materiaux pour la conſtruction des Vaiſſeaux de la Comp. Suéd. des Indes, ne païent aucun droit. *b* 348
Mâts peuvent en être achettés par la Suède dans les ports Ruſſes de la Mer Baltique. *l* 424
Matthews (l'Amiral) demande à la Républ. de Gènes pourquoi elle arme. *t* 325
Maulevrier (le M. de) Plénip. de France au Tr. d'Alliance de 1721 avec l'Eſp. & l'Ang. *d* 102
Mauricius (J. S.) Miniſtre des Prov. Unies à Hambourg. *b* 306
Mayence (l'Elect. de) veut introduire la Religion Cath. Rom. dans pluſieurs places des Réformés. *l* 436 *& ſuiv.* 458 *& ſuiv.* Prétend le Frey-Gericht. *n* 163. Doit faire la viſite du Conſeil Aulique tous les 3. ans. *r* 102
Mechmed Aga Plénip. de la Haute Porte au Tr. de Paſſarowitz avec l'Emp. *b* 412
——— à celui de Paix avec la Républ. de *Veniſe*. 438
Mecklembourg (affaires du) expliquées. *g* 1
——— le Duc mis à la penſion par l'Emp. VII. 20. Porte ſes plaintes à la Diète. 26 Fait afficher une patente contre ſon Frère VII. 43
——— cherche à noircir la conduite de l'Emp. en ſe juſtifiant. VII. 44
——— fait une déduction de la conduite du Roi de Pruſſe à ſon égard. *g* 57
——— cherche à mettre la Gr. Brét. dans ſes intérêts 253. Informe tous les Membres de l'Empire de l'état déplorable de ſes Etats. 270. Publie un Manifeſte contre l'Adminiſtration Imp. 472
Mécontens de Turquie ne doivent point avoir d'azile dans les Etats de la Cour de Vienne *& viciſſim.* *b* 421

Médiation de Sa Maj. Brit. entre la Suède & le Dannemarck. *a* 358. Du même Prince entre la Pruſſe & la Suède. 373. De Louïs XV. entre la Suède & le Dannemarck. 358. Du même Prince entre la Pruſſe & la Suède. 373 De l'Eſp. entre l'Emp. & les Prov. Unies offerte à L. H. P. *c* 3. Refuſée. 14. Du Dannemarck demandée par L. H. P. dans l'affaire d'Ooſt-Friſe. *d* 476. Accordée ſous condition. IV. 477. N'a point lieu. 482
——— de la Gr. Brét. & des Prov. Unies entre la Cour de Vienne & la ſublime Porte. *b* 410. Entre la Républ. de Veniſe & l'Emp. Ottoman. 437
——— des 4 Puiſſances concertantes propoſée aux Cours de Berlin & de Manheim, dans l'affaire de Berg &c. *m* 232
——— acceptée par la prémière 237. Refuſée par la ſeconde 238
Médaille que le M. Beretti-Landi fit fraper au ſujèt du Tr. de la Quadruple Alliance. *a* 293
——— que les Zéelandois firent fraper en 1602. au ſujèt de la deffenſe qui leur fut faite de commercer dans les Indes. *b* 295
——— frappée en l'honneur du prémier Sindic de Géneve en 1735. *k* 427
Meer (Mr. van der) Ambaſſ. de L. H. P. à Madrid en 1727. *b* 215
——— ſigne la Convention du Pardo. *d* 48
——— prête ſon Equipage au Duc de Ripperda pour ſe réfugier chez l'Ambaſſ. d'Angl. 69. Eſt Plénip. de L. H. P. à leur acceſſion au Tr. de Seville. *e* XL.
Meerhout (la Seigneurie de) échue au Pr. d'Orange. *b* 416
Meinbertzhagen (le Sr.) Ambaſſ. de Pruſſe à la *Haye* en 1725. *b* 225

Mémoire du Miniſtre Portugais à Vienne 1746 pour la médiation. *u* 121. 124
——— de l'Abbé de la Ville aux E. G. pour conſeiller un Congrès *x* 6. *n*. De Mr. Macannaz au Congrès de Breda. 118
Menin (la Ville de) cedée à l'Emp. *a* 19. Confiée à la garde des E. G. pour leur ſervir de Barrière. 41
Meſſage de Sa Maj. Brit. au Parlement ſur l'entrepriſe projettée en *France* en 1744, en faveur du *Prétendant*. *s* 295
Meſſagers doivent aller & venir librement dans les places de la Barrière. *a* 47
——— ne doivent point ſe charger des paquèts des Marchands. *ibid.*
——— loix de l'Empire à leur égard. *r* 109
Meſſetaria, les Miniſtres &c. de la Républ. de Veniſe ne païent point ce droit en Turquie. *b* 444
Metſch (le C. de) chargé par l'Emp. de pourvoir au païement des fraix de l'éxécution du Mecklenbourg. *g* 25. Plénip. au Tr. de Paix de 1738. *n* 424
Metwen (le Sr.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. de la Haye de 1717. *a* 94
Meubles tous ceux de Lorraine & de Bar reſervés par le Gr. Duc Régnant de Toſc. *n* 450
Meurs (la Principauté de) échue au Roi de Pruſſe. *b* 41[illegible]
Meuſe ſes péages partagés inégalement entre le Roi de Pruſſe & le Pr. d'Orange. *b* 42[illegible]
Meyerfeldt (le Comte de) Plénip. de Suède au Tr. de paix avec la Pruſſe. *i* 37[illegible]
Midleton (le Lord) proteſte contre l'aprobation du Tr. de Seville. *e* XXXVII.
Milan (le Duché de) confirmé à l'Emp. par la France. *a* 2[illegible]
Milanez prétendu par le Roi de Sard. *q* 35[illegible]

Milanez ſa Succeſſion réglée par Charles-Quint. 396
Militaire de l'Empire ne regarde point le Conſeil de Guerre de l'Emp. *r* 24
Mina (le M. de la) Plénip. d'Eſp. en France en 1739. *n* 532
Miniſtres de Suède & de Ruſſie ne ſont plus défraïés. *a* 343
——— de France dans les Villes Anſéatiques y ont droit de Chapelle. 439
——— de l'Emp. & de la Porte comment ils doivent être traités en route & en Cour dans les Etats reſpectifs. *b* 422
——— de l'Emp. en Turquie peuvent y porter tels habits qu'ils veulent. 423
——— de la Gr. Brét. & de Han. reçoivent un ordre de ſortir de Vienne & de Ratisbonne. *c* 357
——— comment on doit traiter en Eſp. ceux du Gr. Duc de Toſcane. *f* 237
——— comment on doit traiter en Ruſſie ceux de Perſe & *vice verſâ*. *g* 461
——— de Madrid & de Naples quittent Rome en 1736. *l* 554
——— de France en Hollande *& viciſſim* doivent réſider où la Cour réſide. *o* 471
——— voïez *Ambaſſadeurs*.
Minorque (l'Iſle) Sa Maj. Imp. s'engage à emploïer ſa médiation pour la faire rendre à l'Eſp. *b* 181
——— on doit y permettre le libre Exercice de la Religion Cathol. *d* 98
Minuzzi Général Bavarois. *p* 383
Mirandole (Pic de la) compris, quant à ſes prétentions, dans le Tr. de Bade. *a* 28
——— prétendue par François Marie Pic. *r* 163. revendiqué par l'Elect de Bavière. *u* 223. 225
Mirepoix (le M. de) Plénip. de France au Tr. de Paix de 1738. *n* 424

Moen (l'Iſle de) cédée à la Ruſſie. *a* 331
Mollenbagen (le Sr. de) Plénip. du Dannemarck au Tr. d'All. avec la Fr. & l'Angl. *d* 245
Modene (le Duc de) prétend Commachio. *r* 60
Rétabli dans ſes Etats. *u* 160. 199
Monarchie (la) eſt le meilleur de tous les Gouvernemens. *t* 232 *& ſuiv.*
Monnoïe les Sujèts de l'Emp. peuvent païer les droits de Douane en Turquie avec toute ſorte. *b* 429. Démêlés à ce ſujèt entre le Dann. & la Ville de Hamb. *x* 3. Terminés. *l* 210
——— de Dannemarck doit avoir un libre cours à Hambourg. 210
——— dont les Anglois doivent païer les droits de Douane *&* autres en Ruſſie. 380
——— étrangères évaluées en Empire en 1737 *m* 437
——— réglement de la Diète de 1742 à ce ſujèt. *r* 46
——— que les Marchans Siciliens doivent emploïer en Turquie. *s* 417
Monopoles en fait de Commerce, d'Arts &c. & de Police deffendues dans l'Empire. *r* 34
Monſter (la Seigneurie de) échue au Pr. d'Orange. *b* 417
Montbelliard (le D. de) rétabli dans ſes poſſeſſions. *a* 11
Montealegre (J. J. de) Plénip. de Sicile en 1736. *n* 475
Montéleon (le D. de) vice Roi de Sicile. *d.* 126
Monteleon (le M. de) Ambaſſ. d'Eſp. en Italie en 1732. *i* 23
Montferrat (le) devoit être enlevé au Roi de Sicile en 1718. en cas de Guerre. *a* 217
——— le Roi de Sard. demande que l'Emp. lui en confirme la ceſſion. *d* 131
——— revendiqué par la Maiſon de Condé. *u* 233

Montfort (l'Amanie de) cédée avec reſtriction aux Prov. Unies. *a* 53
——— échue au Roi de Pruſſe. *b* 413
Monti (le M. de) Ambaſſ. de France en Polog. en 1733. *i* 135. Agit ouvertement pour Staniſlas. 187. Eſt arrêté à Dantzick. 464
Montijo (le C. de) Ambaſſ. Extraord. d'Eſp. à la Diète d'Election de 1741. *p* 5
Montjou (le Lord) proteſte contre l'aprobation du Tr. de Seville. *e* XXXVIII
Montero (le M. de) Député pour apaiſer le peuple à Rome en 1736. *l* 523
Mortagne ſans dépendances cédée à la France. *a* 19. Ne peut être fortifiée. *ibid.*
Mortimer (le Lord) proteſte contre l'aprobation du Tr. de Seville. *e* XXXVIII
Morville (le C. de) Plénip. de France à l'acte d'acceſſion du Roi d'Eſpagne au Tr. de la Quadruple Alliance. *a* 301
——— au Congrès de Cambray. 307
Motifs de l'oppoſition des Confédérés de Pragues à l'Election de Staniſlas. *i* 257. Qui oblige Sa Maj. Suéd. à déclarer la Guerre au Czar de Ruſſie. *q* 488
——— de la déclaration de Guerre de la Fr. contre l'Emp. *i* 281
——— de la priſe d'Armes des Corſes. *t* 298
Moubamet (Mirſa) Plénip. de Perſe au Tr. de Paix de 1732 avec la Ruſſie. *g* 462
Morue la pêche en eſt permiſe aux Eſpagnols dans les Mers de Neufundland. *d* 98
Mubaſſir droits que lui doivent païer les Marchands Vénitiens. *b* 446
Munich (le C. de) Veld-Maréchal de l'Imp. de Ruſſie. *i* 469
Munitions de Guerre ſont tranſportées aux Garniſons de la Barrière ſans païer aucun droit. *a* 44

Munitions des Places de la Barrière ne peuvent en sortir sans l'avis de l'Emp. 47
——— doivent être fournies aux Troup. Auxil. par le Réquerant entre la Suède & la Russie. 350
——— doivent être fournies *gratis* aux Troupes Suisses au service des Prov. Unies. 465
——— ne païent aucun droit à Alger. *d* 261
——— des Vaisseaux de la Comp. Suéd. des Indes ne païent aucun droit de sortie. *b* 348
——— de Guerre pour la France & la Hollande peuvent s'acheter dans les Etats l'un de l'autre. *o* 470
——— qui étoient à Gènes devoient être remises aux Autrichiens. *t* 374
Munchhausen (G. A. de) Plénip. de Hanovre à l'Election de l'Emp. Charles VII. *r* 5
Munster (le Tr. de) l'Emp. s'engage de l'observer. 10. De le faire observer. 27
Munsthertbal (le) compris dans la garantie des Prov. Unies en faveur du Cant. de Berne. *a* 448
Musulman. On ne doit pas regarder comme tel en Turquie un Sujèt de la Cour de Vienne sur une simple accusation. *b* 434
Musulmans peuvent trafiquer dans les Etats de la Républ. de Venise. *b* 448

N.

Naaltwyk (la Seigneurie de) cédée au Roi de Prusse. *b* 413
Namur (la Ville de) confiée à la Garde des E. G. pour leur servir de Barrière. *a* 41
Naples (le Roïaume de) confirmé à l'Emp. par la France. *a* 26. Assuré à Don Carlos. *k* 521 Revendiqué par la Maison de la Trémouille. *u* 244
Nariskin (le Sr.) nommé Sénateur de Russie en 1741. *q* 524

Naſſau (le Pr. Friſon de) nommé Héritier univerſel de Guillaume. *c* VIII 405
Naſſau-Siègen (les Pr. de) prétendent la Succeſſion de Guillaume. *c* VIII. 406
Naſſau (le C. Maurice de) nommé Général en Chef des Troup. Auxiliaires de la Holl. *r* 486
Naufrage (le cas de) réglé entre la Suède & la Ruſſie pour leurs Vaiſſeaux reſpectifs. *a* 341
——— des navires des Villes Anſéatiques ſur les côtes de France réglé. 427
Navigation du Rhin doit être libre. *a* 7
——— de la Lys doit être libre & ſans aucun nouveau Péage. 20
——— des navires des Villes Anſéatiques réglée par raport à la France. 426. *& ſuiv.* Des Sujèts de l'Emp. en *Eſpagne* & dans les *Indes*. *b* 129. *& ſuiv.* Doit continuer en cas de Guerre.
——— du Danube libre & commune aux Sujèts de l'Emp. & de la ſublime Porte. 414
——— entre la Porte & l'Emper. 433. Entre Veniſe & la Porte. 452 *& ſuiv.*
——— entre l'Angl. & la Suède. 485
——— entre la Holl & la Rég d'Alger. *d* 261
——— entre les Sujèts de l'Emp. & les Tripolitains. 270
——— entre les Sujèts ſudits & les Alger. 273
——— aux Indes Orient. reconnue illicite aux Habitans des Païs démembrés de l'Eſp. *f* 42. Eſt abolie. 460
——— entre la Perſe & la Ruſſie. *g* 460. Entre la Ruſſie & l'Angl. *l* 378. Entre la Fr. & la Hollande. *o* 453. Entre la Suède & l'Emp. Ottom. *s* 6. Entre la Sicile & le même Empire. 8. Entre la Suède & la Ruſſie. *a* 342. & *s* 81
Navires des Villes Anſéatiques ne peuvent être ſaiſis en France. *a* 426

Navires ni retenus, ni obligés à aucun transport *ibid.*
——— ne sont point obligés de décharger dans les Ports où ils relachent. *ibid.*
——— ni de païer aucun droit. *ibid.* Doivent savoir tous les effets sauvés en cas de Naufrage, sous condition. *ibid.* Peuvent trafiquer en tems de Guerre avec les Ennemis de la France sous condition. 428
——— de Guerre Ennemi ne peuvent sortir que 24 heures après les Bâtimens Turcs & Siciliens des Ports de ces Puissances. *s* 16
——— Voïez *Vaisseaux*, *Bâtimens* - ou le nom national.
——— aucun de ceux des Sujèts de la Cour de Vienne ne doit être retenu, lors de son départ de Turquie. *b* 432. Ni gêné en aucune manière lorsqu'il est pourvû des Passeports. 433 & 434
——— des villes Anséatiques à quels conditions on les reconnoit tels en France. *a* 433. Doivent abattre Pavillon & amener aux Vaisseaux & Armateurs François. 434
——— ne sont point confisqués quoique chargés de contrebande. 429. Le sont si les Papiers sont jettés à la Mer. 429. *& suiv.* Ne peuvent être amenés que dans certains cas dans les ports de France. 430
Neck (L. van) Député des Etats de Hollande à la Brille en 1742. XVII. 304
Négociation du Bar. de Götter. *p* 143
——— de Paix. Comment la Gr. Brét. & les Prov. Unies doivent se comporter à cet égard avec leur Ennemi commun. *t* 419
Neifs (Capitul. de) avant le Siège. *s* 474
Nenny (le Sr.) publie une *Réfutation des argumens des Directeurs des Compag. des Indes de Hollande* contre celle d'Ostende. *b* 83

Nerva (la Ville de) cédée à la Ruſſie. *a* 331
Neufchâtel compris dans la Garantie des Prov. Unies en faveur du Canton de Berne. *a* 448
Neufve (la) compriſe dans la garantie des Prov. Unies en faveur du Canton de Berne. *a* 448
Neuhoff (le B. de) retourne en Corſe. *t* 309. Y publie un Edit. 310. Eſt confirmé Roi de Corſe. 317
Neuperg (le C. de) Plénip. de la Reine de Hongrie à la convention du petit Schnellendorff. *s* 473
Neuſtadt (le Tr. de Paix de) confirmé. *l* 417
Neutralité d'Italie conclue par le Tr. d'Utrecht, confirmée par celui de Bade. *a* 27 *& ſuiv.*
——— confirmée entre l'Eſp. & l'Empire. *b* 124. Accordée aux Villes Anſéatiques en France en cas de Guerre avec l'Emp. *a* 438.
——— du Roi de Pruſſe promiſe au ſujèt de Sleswick. *c* 199
——— des Païs-Bas conclue en 1733. *i* 461. Prolongée pour un an en 1735. 463
Newcaſtle (le Duc de) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. de la Quadruple Alliance. *a* 203. A ſon Alliance avec le Duc de Brunswick-Wolfenbutel. *d* 255. Au Tr. d'Alliance avec Sa Maj. Pruſſ. *s* 46
Nieborsk (le Pr.) obtient de Sa Maj. Pol. la permiſſion de voïager. *l* 184
Nieuſtadt (la Ville de) cédée à L. H. P. avec reſtriction. *a* 53 *& ſuiv.*
Nimégue (le Tr. de) ſert de Baſe à celui de Bade. *a* 5. Sert de baſe à celui de Vienne de 1738. *n* 427
——— n'eſt pas d'avis de ſecourir la Reine de Hongrie. *r* 468
Niſpen (la Seigneurie de) échue au Pr. d'Orange. *b* 416

Noailles (le Maréchal de) règle les dettes du Milanez à la France en 1736. *n* 520
Nobles pouvoient s'intéreſſer dans la Compag. d'Oſtende ſans déroger. *b* 8
——— pouvoient ſans déroger s'intéreſſer dans la Comp. des Philippines. *b* 387
Nobleſſe (le Droit de) perdu pour les Diſſidens, de Polog. non Catholiques. *l* 191
——— immédiate de l'Empire porte ſes plaintes à la Diète de 1742. *r* 159
——— établie dans les Etats de la Reine de Hongrie non compriſe dans le banniſſement des François. XVIII. 359
Nolchen (Mr. de) Plénip. de Suède à ſa Paix avec la Ruſſie. XVIII. 65
——— à ſon Alliance avec le Roi de Pruſſe. XIX. 487
Noms des Intéreſſés dans la Comp. Suéd. des Indes doivent être tenus ſecrèts. VIII. 352
Nonciatures fermées à Madrid & à Naples en 1736. XI. 554
Northampton (le Lord) proteſte contre l'aprobation du Tr. de Seville. *v* XXXVIII
Nota delli Battaglioni, e Truppe condotte dalli Spagnuoli in Italia. IX. 21
——— *di quanto ha imbarcato in Barcellona un Convoio di 40. Tartane; che veniva con l'armata Spagnola per la Toſcana.* IX. 22
Note de la Cour de Vienne ſur les actes qu'Elle avoit envoïés en Toſcane. IX. 74
Notification de l'Emp. au Duc de Wolffenbutel au ſujèt de Mecklenbourg. *g* VII. 22
——— de la valeur intrinſeque de l'argent courant à Hambourg en 1726. X. 195
——— du Vicariat du Rhin. XVIII. 112
Novarois (le) cédé au Roi de Sardaigne. XIII. 492

Noue (Mr. de la) Ambaſſ. de France à la Diète de l'Emp. en 1743. XVIII. 123
Nowoſzilzow (le Sr.) nommé Sénateur de Ruſſie en 1741. XVI. 524
Nuremberg remplace Strasbourg en ce qui concerne la députation de l'Empire. XVII. 77
Nyland (la Province de) reſtituée à la Suède. XVIII. 71
Nyſlot (la Ville & Forteresſe de) cédée à la Ruſſie. XVIII. 70

O.

OBligations du feu Roi d'Eſp. acceptées par l'Emp. qui ſe charge de les acquiter. *a* 58
——— des Particuliers ſur les biens des Nobles de Lithuanie, caſſées ſi elles ne ſont pas aprouvées du Tribunal en 1736. *l* 189
——— des Princes & Souver. *t* 158 *& ſuiv.*
Obſeques permiſes dans toute la France aux Sujèts des Villes Anſéatiques. *a* 439
Obſervations du Miniſtère Anglois ſur le Tr. de Seville. *e* XIII.
——— (courtes) ſur le Traité de Vienne de 1731. avec Sa Majeſté Britannique. VI. *f* 54
Ockham (le Bar. de) Plénip. de la Gr. Brét. à ſon Alliance avec le D. de Brunswick-Wolfenbutel. *d* 255
Octroi de la Compag. d'Oſtende *b* 5
——— de Sa Maj. Danoiſe à la Compagnie d'Altena. *e* 2. De l'Ancienne Comp. des Indes Dannoiſes. 20. De la Compag. de Guipuſcoa par Sa Maj. Cath. 239
——— du Roi de Suède pour l'érection d'une Comp. de Indes. *b* 343. De la Compagnie des Philippines en 1733. 369
Oeſel (l'Iſle d') cédée à la Ruſſie. *a* 331

Offi-

Offices achetés en Lorraine avant la ceſſion à Staniſlas ne peuvent être ôtés ſans rembourſement. *n* 451
Officiers de la poſte Danoiſe de Hambourg. Quels ſont leurs Privilèges. *l* 226 & 320
——— Imp. & de l'Empire. Quels ils doivent être & leurs droits. *r* 99
Oginszi (Marcian) Sa Maj. Pol. s'engage de reconnoître ſon mérite. *l* 190
Oliva (le Tr. d') confirmée par celui de Stockholm en 1720. *a* 390
——— par celui de Hanovre. *b* 195
Oliver (le Sr. d') Sécrétaire d'Eſp. à la *Haye*. *b* 250
Olivetto (le Prince) Député pour apaiſer le Peuple à Rome en 1736. *l* 523
Ooſt-Friſe (affaire d') *d* 280 v. 252. *b* 83. *t* 1
——— devient un *caſus fœderis* par le Tr. de Seville. *e* XLI *& ſuiv.*
——— comment elle eſt devenue un Fief de l'Empire. *t* 17
——— n'eſt point un vrai Fief héréditaire. *t* 58. *& ſuiv.* garantie au Roi de Pruſſe par Sa *Maj. Brit.* à la Paix de Dresde. 107
——— (le Prince d') porte ſes griefs à l'Emp. *d* 280. publie un Manifeſte contre les Etats de ſa Principauté. *b* 84. Réfute l'Ecrit concernant la garantie de L. H. P. en Ooſt-Friſe 181. Répond aux griefs des Embdois. 262. Requiert les ſecours de la Cour de Hanovre inutilement. *t* 5 & 7
——— lui propoſe de renouveller le Tr. de Confraternité, ſous condition. *ibid.*
Opérations concertées en 1718. entre les Contractans de la Quadruple Alliance. *a* 215
Oppoſition des Elect. de Bav., Saxe & Palat. à la garantie de la Pragmat. Sanct. par l'Empire. *f* 315

Or (l') sur les navires des Impériaux ne doit aucun droit en Turquie. *b* 430
— apporté de l'Amérique en Espagne doit 2 pour cent. *b* 403
Orange (affaire de la Succession d') *b* 404
——— (la Principauté) & autres biens de cette Maison en France échus au Roi de Prusse. 411
——— (le nom d') peut être donné à telle autre Terre que le juge à propos le Prince d'Orange. 412
——— les Armoiries & Titres de cette Maison sont communs au Roi de Prusse. 413
——— le Prince abandonne les Titres & Armoiries de Meurs & de Lingen. 419
——— se charge des dettes actives & passives du Roi Guillaume. 421
——— (le Prince Guillaume IV) proclamé Stathoudre en Zéelande. *u* 86 Capitaine & Amiral-Général de l'Union. 93. Stathoudre Héréditaire en Hollande. 96
Ordonnance de la Ville de Hambourg de 1724 au sujèt des mauvaises Espèces. *k* 167
——— du Roi de Dannemarck pour la réduction des Piéces de 16 Sols. 171
——— du Roi de France portant déclaration de Guerre contre l'Emp. en 1733. *i* 279
——— de la Sérén. Archiducheſſe au sujèt de la Rochette. *m* 506
——— de la S. Archid. pour hausser le Tarif dans les Païs-Bas au desavantage des Liegeois. *o* 357. De l'Evêque de Liège en rétorsion à la précedente. 363. De l'Archiducheſſe qui hausse le susdit Tarif. 369. (autre) du Pr. de Liège en rétorsion à la précédente. 427. (les 4.) susdites annullées. 443
——— de l'Imp. Eliz. pour rétablir en Russie la forme du Gouvern. de P. le Grand en 1741. *q* 521

Ordonnance de Louïs XV. portant déclaration de Guerre contre l'Angleterre. *s* 317. Du Gouverneur du Milanez qui met le Roi de Sardaigne en Poſſeſſion des ceſſions du Tr. de Worms. 377
——— de l'Empire L'Emp. s'engage de les renouveller. *r* 11
——— l'Emp. ordonne d'annuller toutes celles du Duc Charles dans le Mecklenbourg. *g* 63
——— de l'Evêque de Liège au C. d'Arberg de ne point établir de péage à la Rochette. *m* 503
Orendayn (Mr.) Sécrétaire d'Etat d'Eſpagne. *b* 250
Ormea (le M. d') Plénip. de Sardaigne à la Convention pour la défenſe de l'Italie. *s* 85
Ormeſſon (le Fevre d') Plénip. de France au Tr. avec le D. de Lorraine. *a* 107
Ordre Teutonique le Grand-Maître eſt rétabli dans ſes Poſſeſſions. *a* 11
——— prétend la Pruſſe. *r* 144
——— de S. Etienne doit être maintenu en Toſcane. *f* 230
——— de S. Jean doit être rétabli dans ſes biens par l'Emper. *r* 51
Ordre de ſucceſſion aux Roïaumes de France & d'Eſp. accepté par l'Emp. II. *b* 114. & garanti. 120. Paſſe entre les Emp. Joſeph & Léopold en faveur de l'Archiduc Charles III. Roi d'Eſp. *q* 447
——— Voïez *Succeſſion.*
——— du Sindic de la garde pour la Garniſon de Genève en cas d'allarme. *k* 394
——— du Conſeil Aulique aux C. Baromeo & Dhaun de prêter main forte à D. Carlos en Toſcane. *e* LXXV
Orford (L. S.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. d'Alliance avec l'Emp. *a* 472

Osnabrug (le Tr. d') l'Emp. s'engage de l'observer. *r* 10. Promet de le faire observer. 27
Ossolenski (le C.) Grand Tréforier de Pologne pris dans Dantzick. *l* 2
——— prête ferment au Roi Auguſte. 13
——— ſe retire enſuite auprès de Staniſlas. 33
——— veut juſtifier ſa retraite. 34
——— ſigne la proteſtation des Confédérés de Konigsberg. 82
——— eſt le ſeul qui n'abandonne point Staniſlas. 157
Oſtende (la Compagnie d') octroiée. *a* 5
——— contraire aux Tr. de Munſter, d'Utrecht & de la Barrière. *b* 79, 81 *& ſuiv.* Met l'Europe à deux doits d'une guerre générale. 3. Suſpendue pour 7 ans. *c* 399
——— devient un *caſus fœderis* par le Tr. de Seville. *e* XLI. Abolie par l'Emp. *f* 43 & 460. Veut continuer ſon Commerce indirectement. *b* 304 & 339
Oſterbout (la Seigneurie d') échue au Pr. d'Orange. *b* 417
Oſterman (Henri &c.) Plénip. de Ruſſie au Tr. de Nieudſtadt. *a* 327
Oſtia (Tumulte d') contre les Eſpagnols. *l* 529. ſaccagée par les Eſpagnols. 555.
Oſtrzeſzow (le Diſtrict d') obtient d'avoir des charges comme les autres de la Pologne. *l* 182
Oswiecim le Château doit en être réparé. *l* 185
——— le Duché obtient d'élire deux Nonces pour la Diète. 185
Ottmachau (le Château d') évacué en 1742. *s* 475
Ottobeuren (l'Abbaïe d') eſt éxempte des collectes de l'Empire. *r* 132
Ouverture du Congrès de Soiſſons. *e* 174

Oxford (le Lord) proteſte contre l'approbatio du Tr. de Seville. *e* XXXVII
Ozarowski (le C.) Ambaſſ. de Staniſlas en Frar ce en 1735. *l* 13
——— y conclut un Tr. au nom des Confé dérés de Dziskow. 14
Ozga (S. J. Oſſa de) Evêque de Kiovie Czern chow ſigne la proteſtation des Seigneurs Pc lonois retirés en Turquie. *l* 10

P.

Acta Conventa envoïés par le Primat de Pc logne aux Palatinats & Diſtricts en 173; *i* 13
——— (autres) ſur leſquels la Diète général devoit délibérer. 1ç
Pactes & conditions de la ſujection de la Cou lande & de la Livonie à la Pologne. *c* 48
Pages les Plénip. au Congrès de Soiſſons r pouvoient en avoir que 2. *c* 4c
Païe des Troupes Suiſſes au ſervice des Pro Unies. *a* 459 & 46
——— de l'Etat-Major. 4c
——— des Troupes lévées par les Catala regardoit l'Angl. *l* 373. Des Troupes c Grand Duché de Lithuanie réglée 1ç
Païement des ſommes dûës à pluſieurs Polono remis en 1736. à la Diète future. *l* 1ç
Païs-Bas Eſpagnols cédés *pour toûjours* à Maiſon d'Autriche Allemande. *a* 17 & 4
Païs-Bas obtiennent des Lettres de mer de l'Em pour le Commerce des Indes. *b* 3. Diſpute: la Souveraineté de la Rochette au Pr. c Liège. *m* 4ç
——— ont un différend avec le Pr. de Liè au ſujèt du Tarif. *o* 3ç

Paix (la) entre la Cour de Vienne & l'Emp. Ottom. fixée à 25 ans. *b* 423. N'eſt point rompue pour une infraction entre l'Emp. & Tripoli &c. *d* 272. Ni entre Sa Maj. Imp. & Alger. 277. Publique de 1555. l'Emp. doit l'obſerver. *r* 10

——— la Suède & la Porte ne la doivent pas conclure ſéparément avec la Ruſſie. *s* 6. Ne peut pas ſe faire par la Gr. Brét. ſans le concours de la Ruſſie *& viciſſim.* 60. Ne doit point ſe faire par les Alliés de Worms l'un ſans l'autre. 100. Ni ſans faire reſtituer au Roi de Sard. ſes Etats & ceſſions faites par le ſusdit Tr. Ne doit pas ſe faire par les Alliés de Varſovie, l'un ſans l'autre. 521. Particuliere ne doit point ſe faire par la Gr. Brét. ou les Prov. Unies avec leur Ennemi commun. *t* 419

——— *Voïez Traitez.*

Palais du feu Roi d'Eſp. à la Haye, à Vienne & à Rome partagés entre l'Emp. & Sa Maj. Cath. *b* 121

——— l'Eſp. demande que l'Emp. lui reſtitue ceux qu'elle avoit à Vienne pour ſes Amb. *d* 127

——— d'Orange à Bruxelles réſervé par le Prince. *b* 416

Palanke (la) cédée à l'Emp.. *b* 415

Palatin (l'Elect.) rétabli dans ſes poſſeſſions. *a* 11

——— s'oppoſe en 1731. à la garantie de la Pragmatique Sanction. *f* 315

——— veut conſtruire une Chapelle Cath. à Wolffersweiler en 1729. *l* 462

——— prétend la Succeſſion de Berg. *m* 2 *& ſuiv.*

——— accepte la médiation des 4 Puiſſ. Concertantes. 238

Palatin (l'Elect.) proteſte contre le Réſultat de la Diète de 1734. pour la Guerre. *i* 328. Prétend le Vicariat du Rhin. *s* 107. Compris dans la Paix de Dresde ſous condition. *n* 441
Palatine (la Maiſon) de Neubourg prétend la Succeſſion de Berg &c. *b* 1
——— (la Maiſon) de Sultzbach prétend la même Succeſſion. 437
Palm (le Sr.) Réſident de l'Emp. à Londres en 1727. *c* 345
——— reçoit ordre de Sa Maj. Brit. d'en ſortir. 357. Eſt Ambaſſ. de la Reine de Hongrie à la Diète en 1743. *s* 125
Pape proteſte contre tout ce qui pourroit ſe conclure au Congrès de Cambrai au ſujèt de Parme & Plaiſance. *a* 305
——— cherche à empêcher l'abolition de la clauſule du Tr. de Riswick. *l* 475
——— juſtifie ſa conduite dans les Tumultes arrivés à Rome contre les Eſpag. 504
——— s'accommode avec le Miniſtre d'Eſp. 544
Papiers des navires des villes Anſéatiques jettés à la Mer en autoriſent la ſaiſie en France. *a* 429
——— concernant le Haut Quartier de Gueldres doivent reſter à Ruremonde. *a* 56
Pappenheim (le C. de) fait pluſieurs demandes à la Diète de 1742. *r* 155
Parakin cédé à l'Emp. *b* 414
Pardo (la Convention du) *c* 45
Parker C. (le Sr.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. de la Quadruple Alliance. *a* 203
Parme (le Duché de) reconnu Fief de l'Empire & de la Succeſſion de l'Infant d'Eſpagne. 186 & 188. *b* 116
——— prétendu par le Pape. *a* 317
——— compris dans l'Alliance entre la France, l'Eſp. & la Gr. Brét. *d* 105

Parme porte ſes demandes au Congrès de Cambray. 109
——— prétend n'être point obligé de comparoitre devant les Tribunaux de l'Empire. 109
——— (la Ducheſſe Douairiere de) nommée Tutrice de l'Infant Duc. *f* 253 & *i* 8. Accepte cette tutelle. 11. Le ſequeſtre en eſt levé. *i* 23. Eſt cedé à l'Emper. *k* 522. Par l'Eſp. *n* 481. Par le Roi des deux Siciles. 486. *Plaiſance* eſt aſſurée à Don Philippe. *u* 160. 189 *& ſuiv.*
Partawitz (la Ville de) cédée au Roi de Pruſſe ſous condition. *s* 451
Paſſage pour les Troupes des Prov. Unies libre dans tous les Païs-Bas. *a* 45. De Troupes Ennemies de l'Emp. ou de l'Elect. de Hanovre par la Pologne deffendu. *b* 464. Permis par tout dans la Turquie aux Sujèts de la Cour de Vienne. 434
——— à quelles conditions l'Emp. pouvoit l'avoir dans les Etats de Parme & de Plaiſ. *d* 109
——— à quelles conditions on l'accorde aux Troupes de l'Emp. dans l'Empire. *r* 28
——— par la Sileſie pour aller & venir de Pologne eſt dû conditionellement à la Cour de *Saxe*. t 430
Paſſages. La France & la Gr. Brét. s'engagent à les défendre en Pruſſe & en Pologne aux Ruſſes, s'ils vouloient attaquer Sleswick. *d* 251 & 253
Paſſagers en ſûreté ſur les navires des Villes Anſéatiques, s'ils ne ſont gens de Guerre de l'Ennemi. *a* 433
——— à couvert des Corſaires Turcs, ſur les Vaiſſeaux Venitiens. *b* 445. Sur les Vaiſſeaux Hollandois ne peuvent être pris par les Algeriens. *d* 263. Quelconques ſous Pavillon Impér. ſont toûjours à couvert des Croiſeurs Trip. &c. 271. Sur les Vaiſſeaux Allem. ſont à couvert des Corſaires d'Alger *& vice verſâ*. 275

Passagers réputés Sujèts de la Russie ou de la Gr. Brét. sur les Vaisseaux respectifs *l* 379
Passarovitz (le Tr. de) accorde aux Sujèts de l'Emp. quant au Commerce, des avantages plus grands que le Turc n'en a accordé jamais. *b* 3
Passau surprise par les Bavarois. *p* 382
Passeport Prussien d'un Vaisseau de la Comp. d'Ostende arrivé à Hambourg. *b* 314
——— quels doivent être ceux des Navires des Villes Anséatiques. *a* 434. *& suiv.*
——— de la Cour de Vienne sont bons en Turquie pour les Marchands de toute nation. *b* 420 & 428
——— comment on doit en éxiger la montre entre les Hollandois & les Algeriens *d* 262
——— doivent être renouvellés tous les 3. ans entre les Algeriens & les Hollandois. 269
——— de l'Emp. ne peuvent être donnés par son Consul d'Alger aux Vaisseaux Etrangers. 274. Quand & comment on doit en accorder aux Anglois en Russie & *vicissim. l* 386
——— Formulaire de ceux des Négocians François en Hollande. XIV. 472
——— des Hollandois Négocians en France. *o* 474
Patino (l'intendant) chargé de distribuer les Effèts de la Flotille d'Esp. en 1727. *d* 30
——— Plénip. de l'Esp. au Tr. de Seville. *e* XII.
——— Plénip. du Roi des deux Siciles en Esp. en 1736. *b* 475 483
Patyn (le Sr.) publie une dissertation en faveur de la Comp. d'Ostende. *b* 83. Envoïé de la susdite Compag. au Congrès de Soissons. *e* 174
Patente du Duc de Mecklenbourg affichée dans ses Etats contre son Frère. *g* 42
——— Imp. pour constituer des Tuteurs à l'Infant Don Carlos. *i* 7

Patente du Roi de Dannemarck pour les païemens à faire avant la Réduction de la monnoie. *k* 196
——— du D. de Holſtein aux Habitans de Steinhorſt, de reconnoître l'Elect. de Hanovre pour leur Seigneur. *o* 6
Patronage l'Eſp. prétend celui de Ste. Marie Majeure à Rome. *d* 127
Pavillon convention à ce ſujèt entre la Cour de Vienne & l'Emp. Ottom. *b* 434. Entre la Répub. de Veniſe & la ſublime Porte réglé. 451
——— Imp. & Algerien en ſûreté l'un de l'autre. *d* 273 *& ſuiv.*
Pavie (le Duché de) cédé en partie au Roi de Sard. par le Tr. de Worms. *s* 95 & 96
Paz (le M. de la) prémier Miniſtre d'Eſpagne. *d* 15. Eſt Plénip. à la Convention du Pardo 48. Au Tr. de Seville. *e* XII
Péage, aucun ne doit être établi ſur le Rhin. *a* 7. Ni ſur la Lys. 20
——— de Gennep échû au Roi de Pruſſe. *b* 413
de Grave doit être aboli. 414
——— ſur l'Oder illicite à Sa Maj. Pol. *t* 430
——— de l'Empire réglés. *r* 35. Nouveaux ne peuvent point être maintenus ni admis en Procès par l'Emp. 87
Peche de la Mourue dans les mers de Neufundland permiſe aux Eſpagnols. *d* 98
Pehne (la) ſert de limites entre les 2 Poméranies *a* 382
——— Exempte de tout nouveau péage. 383
Pélerinage de Jeruſalem & autres permis aux Imperiaux. *b* 418 & 434
——— aux Venitiens. 442
——— à Jeruſalem & ailleurs doit être permis aux Cath. Rom. en Turquie. 442

Pélerinage l'eſt aux Siciliens. *s* 9. De la Mecque réglé pour les Perſans. *t* 484 *& Juiv.*
Penſion que l'Emp. demande pour l'Archevêque de Valence qui reſtoit attaché à ſa perſonne. *d* 121
——— accordées ſur le Mecklenbourg au Souverain de ce Duché & à l'Adminiſtrateur. *g* 20 & 292
——— accordées à pluſieurs Polonois. *l* 130
Penterrider (le Bar. de) fait l'échange des ratifications du Tr. de Bade. *a* 33
——— Plénip. de l'Emp. au Tr. de la Quadruple Alliance. 203. Au Congrès de Cambrai. 307. Au Congrès de Soiſſons. *e* 43
Pereira (Dominic.) Député des Catalans pour traiter avec Mitford Crow. *l* 374
Perle (le Fort de la) doit être gardé par les Troupes de L. H. P. en cas de guerre. *a* 51
Perouſe (le C. de la) Plénip. de Bavière à Vienne en 1740. *o* 165
——— Plénip. de Sardaig. à ſon Acceſſion au Tr. de la Quadruple Alliance. *a* 233
Perſe (la) fait ſa Paix avec la Ruſſie. *g* 457
——— fait la Paix avec la ſublime Porte. *t* 472 S'engage d'avoir un Réſident à la ſublime Porte. 483. De rendre les Fugitifs. 485
Perſes Négocians ſur le Danube quels droits ils doivent païer. II. 436
——— ne païent aucun droit en Ruſſie. VII. 760
——— qui avoient pris le parti de la Ruſſie ſont abſous. VII. 462
Pertes des Marchands Ruſſiens maſſacrés par les Rébelles de Perſe, doivent être réparées. VII. 461
Petraſch (le Bar. de) Priſonnier de Guerre échangé contre Scarlati Voïvoda. *b* 419

Petrikow Sa Maj. Pol. doit prendre soin que cette Ville se réleve. XI. 129
Peuples (dans quel cas les) peuvent déposer ceux qui les gouvernent. XIX 158 & *suiv.*
Phalsbourg (la Ville de) cédée à la France. *a* 14
Philippe V. reconnu Roi d'Esp. par l'Emp. I. 184 II. 115
——— renonce à toute prétention sur les Païs-Bas & l'Italie. *ibid.* Voïez *Espagne.*
——— conserve tous les titres qu'il avoit pris. II. 119
Piastres l'Espagne veut les donner sur un pié trop haut aux Intéressés dans la Flotille. IV. 30
Pic (François Marie) prétend la Mirandole & Concorde. XVII. 163
——— & Massa Carara. 166
Pieves (18) de Corse détruits par les Génois. XIX 187
Pille (le Fort de la) démoli. *a* 7
Pilotes sont obligés de donner du secours aux Turcs & aux Siciliens dans les Ports respectifs. XVIII. 11
Piper (le C. de) Plénip. de Suède à son Alliance avec le Roi de Prusse. XIX 487
Pirates bannis des Ports des Païs-Bas, d'Angl., de France & des Prov. Unies. I 199
——— doivent être punis entre la Porte & l'Emper. Romain. II 420
——— entre la Porte & Venise. II. 452
——— qui se trouvent à Alger ne peuvent point poursuivre les Vaisseaux Marchands des Imp. qu'après 24 heures. IV 274
——— armés à Alger ne doivent point molester les Vaisseaux qui ont Pavillon Allemand &c. IV 274
——— bannis des Port de Fr. & de Holl. XIV. 467
Plaisance reconnu Fief de l'Empire & assuré à l'Infant aîné d'Esp. I. 184 & 188. II. 116
Plai-

Plaiſance prétendu par le Pape. I. 318. Cédée à l'Emper. X. 522.
——— cédée au Roi de Sard. en partie par le Tr. de Worms. XVIII. 96
——— cédée à l'Infant Don Philippe. *u* 160 189
Plan de la Comp. Dannoiſe des Indes octroié par Sa Maj. Dannoiſe. *e* 4
——— de Pacification en 1734. *k* 489
Planches ne païent aucun droit à Alger. *d* 261
Plein-pouvoir de l'Emp. au C. de Konigſegg-Erps pour traiter avec les E. G. ſur la Comp. d'Oſtende. *b* 240
——— de l'Emp. au Bar. d'Effonſeca pour les Préliminaires de la Paix en 1727. *d* 6
——— de la France au C. de Morville. 8
——— de Sa Maj. Brit. à Mr. Walpole. 10
——— des E. G. au Sr. Boreel. 12
——— de l'Emp. à Don Carlos pour la priſe de poſſeſſion de la Toſcane. *e* LXII
——— du Roi de Pruſſe à ſes Miniſtres au Tr. de Partage de la Succeſſion d'Orange. *b* 427
——— du Pr. d'Orange à ſes Miniſtres au ſuſdit Tr. 429
——— de la Reine Anne à Mitford Crow pour traiter avec les Catalans. *l* 353. Des Catalans à leurs Députés pour traiter avec le ſusdit Mitford Crovv. 360
Plénipotentia Cæſarea in formâ Patenti cum facultate ſubſtituendi pro .... ſuper capeſcendâ poſſeſſione Magni Ducatus Hetruriæ. *i* 63
Pleſſen (le Sr. de) Plénip. du Dannemarck au Tr. d'Alliance avec la Fr. & l'Angl. *d* 245
——— au Tr. d'Alliance avec l'Emp. & la Ruſſie. *g* 465
Plettemberg (le Bar. de) Ambaſſadeur de la Reine de Hongrie à la Diète en 1743. *s* 125
Plomb ne païe aucun droit à Alger. *d* 261

Plumes à écrire droits qu'elles païent en France, ſur les navires des Villes Anſéatiques. *a* 425
Pluralité (la) des ſuffrages a lieu parmi les Electeurs pour l'octroi d'une Expectative. *t* 105
Plymouth (le Lord) proteſte contre l'aprobation du Tr. de Seville. *e* XXXVIII
Podewils (le C. de) Plénip. de Pruſſe au Tr. de partage de la Succeſſion d'Orange. *b* 410
——— à ceux de Breſlaw. *s* 27
——— aux Traitez de Paix de Dresde. *t* 424 & 433
Podolie (le Palatinat de) obtient d'élire un député du diſtrict de Latyczew. *l* 183
Pokermeſnois néceſſaire à tout Domeſtique en Ruſſie pour entrer au ſervice d'un Anglois. *l* 387
Pöintz (le Sr.) Miniſtre de la Gr. Brét. en Suède veut l'engager à accéder au Tr. de Hanover. *c* 199
——— Plenip. de Sa Maj. Brit. au Congrès de Soiſſons. *e* 44
Poix ne païe aucun droit à Alger. *d* 261
Police Réglement pour celle du Congrès de Soiſſons. *e* 177
——— dans les Places des Païs-Bas cédés à L. H. P. doit être éxercée par des Catholiques Romains. *a* 55
——— de l'Empire quant à l'éxécution regarde l'Empereur. *r* 33
——— particuliére des Etats de l'Empire ne doit ſouffrir aucune atteinte. *s* 35
Pologne le Roi & la République compris dans le Tr. de Nieuſtadt. *a* 340
——— invités à l'Alliance entre l'Emp. & la Ruſſie. *c* 164
——— invités d'acceder à l'Alliance de la Ruſſie avec la Cour de Vienne. *t* 470

Pologne la Couronne en eſt garantie à l'Elect. de Saxe par l'Emp. & l'Elect. de Hanovre. *b* 463
——— (la Républ.) invitée au Tr. de Varſovie. *s* 522
——— invitée à ne pas accorder le paſſage ſur ſes terres aux Troupes Ruſſes pour envahir Sleswick. *d* 253
——— pourquoi non compriſe dans le Tr. de Paix de la Cour de Vienne avec l'Emp. Ottom. *b* 422
——— veut s'unir la Courlande & Sémigall. *c* 474
——— ſes conſtitutions. *l* 172. Affaire de la Succeſſion. *i* 1311
Polonois pris dans Dantzick. *l* 2. Prêtent ſerment au Roi Auguſte pour la plûpart. 15
——— ſe retirent à Konigsberg. 82
——— & en Turquie. 103
——— proteſtent contre les Univerſaux d'Auguſte pour une Diète générale de Pacification 71 & 103. S'allient avec la France. 137. Font leur Paix avec Auguſte. 155
Polwart (le Lord) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Congrès de Cambray. *a* 307
Ponza (l'Iſle de) prétendue par l'Emp. & par l'Infant Duc. *c* 137. *i* 90
Poniatowski (le C.) Régimentaire de Pologne pris dans Dantzick. *l* 2. Prête ſerment au Roi Auguſte. 13. Reſte fidèle. 38
——— obtient de Sa Maj. Polon. la permiſſion de voïager. 126
Poninski Maréchal de la Diète d'Election des Opoſans en Pologne. *i* 234
Popoli (le D. de) Témoin de la Rénonc. de Philippe V. aux Etats démembrés de la Monarchie. *c* 470
Popovo (le) avec ſes dépendances reſtitué à la Haute Porte. *b* 439

Popperinghe cedée à l'Emp. *a* 20
Porte (la ſublime) fait ſa paix avec l'Emper. 11 411
—— y comprend le Kam de Crimée. 424
—— conclut un Tr. de Commerce avec Sa Maj. Imp. 426
—— lui accorde les plus grands Privilèges. 428 *& ſuiv.*
—— ne veut pas comprendre la Pologne dans ſon Tr. de Paix, avec l'Emp. parce qu'elle étoit en Paix avec. 422
—— promet de la ſatisfaire au ſujèt de Choczin. *ibid.*
—— ne doit point donner azile aux Criminels rébelles ou mécontens des Etats de l'Empereur. *b* 421
—— fait ſa Paix avec la Républ. de Veniſe. 437. Lui fait pluſieurs ceſſions conſidérables. 438. *& ſuiv.* Lui accorde les plus grands Privilèges en tout. 440. *& ſuiv.* S'allie avec la Suède. *s* 2
—— fait ſa Paix avec le Roi des deux Siciles. 7
—— doit en faire communication aux Régences de Barbarie. 15. Fait ſa Paix avec la Perſe. *t* 472
—— s'engage de faire arriver à la Mecque ſains & ſaufs les Pelerins de Perſe. XIX. 483
—— d'avoir un Réſident à Iſpaham. 483. De rendre les fugitifs. 485
Portmore (le C. de) Gouvern. de Gibraltar ſigne une ſuſpenſion d'armes avec le C. de las Torres. *d* 17
Portocarrero (l'Abbé) arrêté à Poitiers. *a* 243
Porto-Bello bloqué par les Anglois. *d* 65
Portolongone cédée à l'Infant Héritier de la Toſcane. *a* 187. *b* 117. & 125. *k* 521.
Porzia (le Card.) député vers les Chèfs du tumulte de Rome en 1736. *l* 547

Porzia (le Card.) député vers le Card. Aquaviva.
Positions du Pr. de Hesse-Darmstadt pour la deffense du jugement rendu par la Chambre Imp. en sa faveur dans l'affaire de la Succession de Hanau. *n* 266
Postes réglées entre la Suède & le Dannemarck. *a* 369 & 372
—— de Lithuanie à Brzesc rétablies en 1735. *l* 132
—— Réglement touchant celles de l'Empire, par la Diète de 1742. *r* 108
Potocki (Théodore) Primat de Pologne se déclare pour Stanislas. *i* 187
—— Voïez *Primat.*
Potocki (le C.) Palatin de Kiov abandonne la Confédération de Dziskow. *l* 50. Doit être apuïé dans ses prétentions sur Niemierow par Sa Maj. Pol. 127
Poudre à Canon. Les Sujèts de la Cour de Vienne ne peuvent point en porter en Turquie. *b* 428
—— ne païe aucun droit à Alger. *d* 261
—— combien il en entra en Toscane avec les Troupes Esp. *i* 22
—— devoit être fournie par Sa Maj. Brit. aux Catalans. *l* 367
Pozzo-Bueno (le M. de) Ambass. d'Esp. à Londres. *b* 76. *c* 360
Prævia Responsio ad deductionem jurium in Hereditariam successionem Austriacam, Domui Bavaricæ competentium. *q* 3
Pragmatique-Sanction (la) garantie par le Roi d'Esp. *b* 120
—— par les Puiss. Marit. *f* 17. Par l'Empire. 347. Par la Hollande. 457
—— par les Puiss. Marit. avec restriction pour certain cas. 462. Par le Dannem. *g* 466
—— par la France. *n* 504

Pragmatique Sanction par l'Elect. de Cologne. *q* 425. Par le Roi de Sardaigne. *s* 93. Par l'Elect. de Saxe. 102. De nouveau par les Alliés de Varsovie. 519
——— par les Puiss. du Traité d'Aix-la-Chapelle. *u* 163. 202
——— Voïez *Succession.*
Prélats de Suabe immédiats de l'Empire prétendent le pas avant les Comtes. *r* 152
Préliminaires de la Paix de 1727. en Franç. *c* 399
——— de la susdite Paix en Latin différens des François. *e* 2
——— de la Paix de 1735. *k* 519
——— de Paix ne doivent être entamés par l'Emp. sans l'avis de la Diète. *r* 26
——— de la Paix de Breslaw servent de base à celle de Dresde. *t* 434
——— de Fuessen confirmées. *t* 472
——— d'Aix-la-Chapelle. *u* 158
Prérogatives du Primat de Pologne garanties par Auguste III. *l* 117
Préseance prétendue par le D. de Wirtenberg sur les Ambass. des Electeurs. *r* 143
Présens personne ne doit en éxiger des Sujèts de la Cour de Vienne en Turquie. *b* 433
Prétendant banni de la France qui s'engage à ne le point sécourir. *a* 92
——— ne doit point être reçu ni les siens dans aucun des Etats de la France ni des Puiss. Marit. 199
——— banni de la Suède qui s'engage à sécourir l'Angl. contre lui. *b* 492
——— se rend en *France* en 1744. *s* 299.
Prétentions de différens Princes & Elect. à la Succession de Berg & Juliers. *c* 192
——— du Roi de Prusse sur le Duché de Mecklenbourg. *g* 110. De l'Elect. de Saxe sur Berg & Juliers. 301

Prétentions de la Maison Palatine de Neubourg sur la Succession de Berg. *b* 1. De la Maison Palatine de Sultzbach à la même Succession. 437
——— de la Maison de Deux-Ponts sur Berg &c. réservées par la Suède dans son Tr. de 1673. *m* 12
——— appuiées par la même Puissance contre l'Elect. de Brandebourg. *ibid.*
——— de la Maison de Bavière à la Succession d'Autriche réfutées. *o* 125. Du Roi d'Espagne à la Succession totale de la Maison d'Autriche. *q* 157. Du Duc de Savoïe sur le Milanez 350. De l'Elect. de Saxe à la Succession d'Autriche. 405
——— de l'Emper. & de tout autre dans l'Empire doivent être portées à la Diète. *r* 92 De la Maison d'Autriche sur le Lac de Constance combattues. 120. Du Duc de Modene sur Commachio. 160. Du Duc de Solfrino sur Castiglione. 162. De François Marie-Pic sur la Mirandole & Concorde 163 Du même à la Succession de Massa & Carara 160
——— contre la Cour de Vienne abandonnée par le Roi de Prusse. *s* 30 & 3
——— des Suédois & des Russes dans les Roïaumes doivent être décidées suivant l'art *m* du Tr. de Nystadt. *s* 7
——— du Roi de Sard. sur le Milanez abandonnées pour un tems. 4
——— des Electeurs de Bavière & Palatin au même Vicariat du Rhin. 107. Du Roi de Prusse réglées. 47
——— de la Maison de Hesse sur le Braban *u* 360-482
——— de l'Electeur Palatin comme Marq de Bergen-op-Zoom. *u* 251 *& suiv.*

Preveſa (le Fort de) cédé à la Républ. de Veniſe. *b* 439
Preuves & Documens, allegués dans la Déduction du Roi de Pruſſe ſur le Mecklembourg. *g* 144
——— allégués dans l'information des droits de la Saxe ſur Berg & Juliers &c. 365
Prié (le Marquis de) Plénip. de l'Emp. à la Convention pour l'éxécution du Tr. de la Barrière. *a* 400
— s'oppoſe à l'établiſſement de la Comp. d'Oſtende. *b* 4
Primat (le) de Pologne ſe déclare pour Staniſlas. *l* 187
——— précipite ſon Election. 228
——— ſe retire avec lui à Dantzick. 234
——— veut juſtifier ſa conduite. 240
——— eſt fait priſonnier de la Ruſſie dans Dantzick. 2. Eſt rélâché. 103. Reconnoit Auguſte. 104. eſt rétabli dans ſes prérogatives. 115
Primogéniture doit être obſervé parmi les Elect. ſéculiers. *r* 6.
Prior (Mr.) Plénip. de Sa Maj. Brit. en France. *a* 83.
Princeland (la Seigneurie de) échue au Pr. d'Orange. *b* 416.
Princes, à quelles conditions l'Emp. doit en recevoir dans l'Empire. *r* 6.
——— d'ancienne Maiſon portent leurs demandes à la Diète de 1742. 133
——— de l'Empire ne veulent point reconnoître la Capitulation de l'Emper. Charles *g* pour une Loi de l'Empire. *r* 172
Priſes conduites dans les ports de Suède ou de Dannemarck par un Capre Moſcovite, doivent être reſtituées aux Propriétaires. *a* 361

Prises faites entre les Anglois & les Suédois compensées. *b* 487
——— rendues entre l'Esp. & l'Angl. *d* 98. Faites sur les Hollandois ne peuvent pas être vendues à Alger. 263. Des Hollandois sur leurs Ennemis le peuvent. 264
——— achetées par les Hollandois à Alger à couvert des Corsaires Algériens. 265
——— faites par les François & les Hollandois peuvent être conduites dans les ports l'un de l'autre *o* 454. Faites sur les Nations susdites ne doivent point y être reçues. *ibid.*
Prison aucun Sujet de la Cour de Vienne ne peut y être mis en Turquie que par les Consuls & Interprétes de la même Cour. *b* 432
Prisonniers de Neudorff échangés. *s* 415
Privilege de Succession donné par Charles-Quint à Guillaume de Cleves. *g* 398
——— favorable aux droits de la Maison Palatine de Deux-Ponts. *m* 7. (Le Grand de l'Elbe. 335. A la succession d'Orange annullés. *b* 424
——— comment on doit terminer ceux des Russes dans la Gr. Brét. & *vicissim.* *l* 387
——— des Puiss. Marit. en *Espagne* & aux *Indes* accordés aux Impériaux. *b* 145. 152. 165. 175. Des François & Anglois en Espagne confirmés. *d* 106
——— accordés par l'Esp. aux Sujets de l'Emp. déclinés. *e* 11
——— des Membres de l'Empire ne doivent souffrir aucun changement. *f* 8
——— accordés à plusieurs districts de Pologne en 1736. *l* 182. *& suiv.* Des Habitans de la Cour de Schuawenbourg. 214. Des Officiers de la Poste Danoise à Hambourg. 226

Privilége des Catalans garantis par Sa Maj. Brit. en 1705. 369
Procès comment se doivent juger ceux des Négocians Imp. en Turquie. *b* 432. Ceux des Vénitiens dans l'Emp. Ottom. 443. & 446 & 447
—— ceux de leurs Consuls & Interprêtes. 444 & 446. Ceux des particuliers pour homicide &c. sur les frontiéres. 445. Ceux des Hollandois à Alger. *d* 265 *& suiv.* Ceux des Sujèts de l'Emp. à Tripoli. 272
—— à Alger. 276
—— ceux de deux Vénitiens. *b* 447
—— ceux des Siciliens en Turquie *s* 11
—— des Etats ou Sujèts de l'Empire doivent se vuider en Allemagne. *r* 69. La Décision de ceux des membres de l'Empire doit être facilitée par l'Emp. 87. Entre les Sujèts & leur Seigneur Territoriels doit se faire avec précaution. *ibid*
—— d'Evocation suivant la Bulle de Brabant, abolis dans l'Empire. 107
Proclamation, l'Esp. veut qu'on aboliſſe celle du Duc de Monteleon. *d* 126
—— du Roi de Dannemarck à Steinhorst. *o* 2
Projèt attribué au C. de B***. pour la pacification du Nord en 1726. *c* 291
—— (1.) de Paix de l'Emp. en 1726. *c* 386
—— (2.) du même Prince en 1727. 390
—— (3.) du même signé à Paris. 399 & 403
—— d'Acte de déclaration du nombre d'Espagnols passés en Toscane remis au Duc Liria par ordre de Sa Maj Imp. *i* 22
—— de la demande du titre de Grand Prince de Toscane à l'Emp. pour D. Carlos. 85. De Requête à l'Emp. proposé par l'Agent des Tuteurs de l'Infant Duc, pour la même fin. 86

Projèt d'accomodement entre l'Emp. & l'Esp. dressé en Angl. en 1733. 106. D'une nouvelle contre-déclaration à donner par Mr. Kinsky. 113. De Pacification entre les Puiss. Belligerantes donné par les Puiss. Marit. *k* 455
——— (nouveau) de Pacification. 489
——— de Convention entre la Régence des Païs-Bas & le Pr. de Liège en 1741. *s* 22
——— de la Cour de *France* en faveur du Fils aîné du *Prétendant*. 294. De Réversales sous ferment que les Administrateurs des Revenus de l'Oost-Frise seront tenus de donner à L. H. P. *t* 145
Proloch (le Château de) cédé à la Républ. de Venise. *b*. 438
Proly (Mr.) Envoïé de la Compag. d'Ostende au Congrès de Soissons. *e* 174
Promotions des Officiers des Troupes Suisses au service des Prov. Unies réglées. *a* 452. & 462. *& suiv.*
Propositions de Paix présentées au Card. Alberoni. *a* 178
——— autres délivrées par le même Cardinal tendant au même but. 179
——— d'une Ligue offens. & défens. faites à la Cour de Turin par le susdit Card. 229
——— de M. Lewe d'Adwart au Pr. de Oost-Frise de la part des E. G. *d* 404
——— des Bourgeois de Genève au Grand Conseil pour la sûreté publique. *k* 348
——— du M. de Fénelon à L. H. P. pour la Paix en 1735. 515
——— du Roi de Prusse à L. H. P. pour le partage de la Succession de Berg. &c. *m* 76. Du C. de Schomberg à l'Elect. Palatin pour le même but 109. rejettées. 220. Du Roi de Prusse à la Cour de Vienne après son entrée en Silésie. *p* 143

Propositions des Députés de Dort dans l'Assemblée des Etats de Hollande pour accélerer la Paix en 1742. *r* 198. De la députation de Hollande à la Ville de Dort en faveur de la Reine de Hongrie. 212
——— des Députés de Hollande à la Brille en 1742. pour fournir du secours à la Reine de Hongrie. 269
Protection (Réglement touchant les Lettres de) par la Diéte de 1742. *r* 106
Protestans (les) d'Allemagne doivent être protégés par les Rois de Suède & de Prusse. *a* 390
——— de l'Empire demandent l'abolition de la Clausule du Tr. de Ryswick *l.* 428 *& suiv.*
——— sont persécutés cruellement par l'Archevêque de Saltzbourg. 463
Protestation de l'Abbé Rota au nom du S. Siége contre toutes les résolutions que l'on pourroit prendre au Congrès de Cambray touchant Parme & Plaisance. *a* 316
——— du Gr. Duc de Toscane au Congrès de Cambray contre l'investiture éventuelle de ses Etats. *d* 146
——— réïtérée & confirmée. 154
——— de 24. Pairs du Parlement d'Angl. contre l'approbation du Tr. de Seville. *e* XXXIII
——— de 3. Elect. contre le Résultat de la Diète de 1734. pour la guerre. *i* 328
——— des Bourgeois de Genève contre la mauvaise interprétation donnée à leurs Représentations. *k* 329. (Autre) des mêmes contre l'arrêt du Conseil des CC. au sujèt des Tamponneurs. 375
——— des Confédérés de Dziskow contre les Résolutions de la Diète générale de Pacification de Pologne en 1735. *l* 71

Proteſtation des Seigneurs Polonois retirés en Turquie à la même occaſion. 103
——— de l'Elect. de Baviére pour le maintien de ſes droits à la Succeſſion d'Autriche. *o* 167
——— de l'Eſpagne au ſujèt de la Toiſon d'Or. *p* 2
——— du C. de Montijo contre le couronnement de la Reine de Hongrie. 34. De l'Elect. de Baviere contre le ſuſdit Couron. 35
——— de l'Evêque de Paſſau contre la ſurpriſe de cette ville. 384
——— contre la paix de Religion de l'Empire doivent être annullées. *r* 12
——— des Princes de l'Empire contre la Capitulation de l'Emp. Charles VII. 172
——— de Dort contre la Réſolution de L. H. P. pour ſecourir la Reine de Hongrie. 320
——— de la Brille contre la même Réſolution. 321
——— autre de la ville de Dort raiſonnée & en forme ſur le même ſujèt. 322
——— de la Reine de Hongrie contre la forme de l'Election de l'Emp. Charles VII. *s* 132
——— de la Garniſon de Braunau contre le Procédé de la Reine de Hongrie. 401. De la R. de Hongrie à Aix-la-Chapelle en ſignant les Prélimin. *u* 166. Du Miniſtre de Genes. 207. Du Miniſtre de Vienne & de celui de Sardaigne ſur l'alternative du Rang. 210. Du Roi d'Eſpagne touchant la Gr. Maîtriſe de l'Ordre de la Toiſon. 220. De la Reine de Hongrie *ad idem.* 222. De l'Elect. de Bavière touchant la Mirandole & Concordia. 223. 225. Des E. G. touchant l'éxécution du Teſtam. de Guillaume III. 232

Proteſtation de la Maiſon de Condé touchant le Montferrat. 233. De la Ducheſſe de la Trémouille pour le Roi de Naples. 242. De l'Electeur Palatin comme Marq. de *Berg-op-Zoom.* 251-316. De la Maiſon d'Anhalt contre l'art. xx. du Traité d'Aix la-Chapelle. 323. De la Maiſon de Bade contre celle d'Anhalt. 326. De Hanovre contre Bade. 328. Contre Anhalt. 330. De l'Electeur de Saxe ſur le même ſujèt. 333. Du Duc de Saxe-Gotha *ad idem.* 334. contre par Bade & la Ducheſſe de Bavière. 337. Du Pr. de Saxe-Hilburgshauſen. *ad idem.* 339. De Saxe-Salfeld *ad idem.* 341. Contre tous par Anhalt. 344. De la Douairiere de Bavière *ad idem.* 347

Portocole de la 3me. Conférence du Congrès de Soiſſons. *e* 182

——— du Congrès de Cambrai. *d* 145

Provana (Le Sr.) Plénip. de Sardaigne à ſon acceſſion au Tr. de la Quadruple Alliance. *a* 233

Providence, l'Eſpagne veut que la Gr. Brét. abandonne cette Iſle. *d* 33

Provinces-Unies (les) concluent un Tr. de Barriére avec l'Emp. *a* 40. S'engagent d'y entretenir 30 à 35000. H. en tems de Paix, ont droit de nommer tous les Officiers des Places de leur Barrière. 42. D'y faire tranſporter tout le néceſſaire ſans païer aucun droit. 44. Ont le paſſage libre dans toute l'étendue des Païs-Bas. 45

——— peuvent y fortifier toutes les Places de leur Barrière à leurs propres fraix. 46

——— obtiennent de retirer toute leur Artillerie des Païs-Bas ſans païer aucun droit. 47

——— ne peuvent tranſporter celle des Places de la Barrière ſans l'avis de l'Emp. *ibid.*

Provinces-Unies peuvent au cas de Guerre mettre des Troupes dans toutes les Places situées sur le Demer. 48. Ont accès à tous les papiers du Haut Quartier de Gueldres. 56
Ont un subside annuel affecté sur tous les Païs Pas. *ibid. & suiv.*
——— ont la direction de la démolition des Fortifications de Liége. 67
——— s'allient avec la France & la Gr. Bret. 90
——— s'obligent de faire sortir de leurs Etats les Rébelles de France ou de la Gr. Bret. 93
——— Garantissent les Etats & Successions des Couronnes de France & d'Angleterre. 97
——— restraignent la susdite garantie à l'Europe à l'égard de la France. 101
——— doivent conserver la Religion Romaine dans le païs que leur a cédé Charles VI. 52 & 54
——— doivent contribuer à certain païement, avec le produit des droits sur la Meuse. 55
——— comprises sans leur participation dans le Tr. de la Quadruple Alliance. 303
——— font une nouvelle convention de Barrière &c. avec l'Emp. 400
——— renoncent sous condition à plusieurs rembourſemens de la part de l'Emp. 412 *& suiv.*
——— concluent une convention avec l'Elect. de Cologne au sujèt des fortifications de Hui &c. 442
——— s'allient du Canton de Berne. 445
——— garantissent tous les Etats & Combourgeois de Berne. 447. *& suiv.*
——— s'engagent de lui païer des subsides en certains cas. 448 *& suiv.*
Pro-

Provinces-Unies conviennent d'une Capitulation pour les Troupes de Canton de Berne. 456
——— invitées au Tr. d'Alliance de 1716 entre l'Emp. & la Gr. Brét. 471
——— s'oppoſent à l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende. *b* 43. *& ſuiv.* 199. *& ſuiv.*
——— font connoître publiquement leur ſatisfaction de la Paix de l'Eſp. avec l'Emp. 187
——— ſont invitées d'accéder au Tr. de Hanovre. 194 & 225
——— font porter leurs plaintes à la Cour de Madrid contre l'Etabliſ. de la Comp. d'Oſtende, & contre ſon Tr. de Commerce avec l'Emp. 214
——— s'excuſent politiquement d'accéder au Tr. de Hanovre. 225. *& ſuiv.*
——— ne veulent point d'autre accommodement que la ſuppreſſion totale de la Comp. d'Oſtende. 243
——— médiatrices avec la Gr. Brét. au Tr. de Paſſarowitz. 411. & 437
——— invitées à l'Alliance entre l'Emp. & les Elect. de Saxe & de Hanovre. 465
——— rejettent adroitement la Médiation de l'Eſp. dans l'affaire de la Comp. d'Oſtende. *c* 14. *& ſuiv.*
——— conſentent d'accéder au Tr. de Hanovre ſous condition. 136. *& ſuiv.*
——— accedent au Tr. de Hanovre. 166
——— ne veulent point garantir les Tr. d'Oliva & de Weſtphalie. 168
——— ni ſe méler hoſtilement dans l'affaire de Thorn. *ibid.*
——— trouvent inſuffiſantes les prémières propoſitions d'accommodement de la Cour de Vienne. 387

Provinces-Unies lui en propoſent d'autres de concert avec la Gr. Brét. & la France. 388
——— acceptent le 3me. Projet de la Cour de Vienne. 400
——— s'engagent à concourir pour prévenir toute Hoſtilité dans le Nord. 401
——— à laiſſer revenir les Navires de la Comp. d'Oſtende, qui étoient en Mer. *ibid.*
——— rappeller leurs Eſcadres des ports & côtes de l'Eſpagne & des Païs Bas. 401
——— ne veulent point échanger leur ratification du ſusdit accommod. pour raiſon. 411
——— invitées à l'Alliance entre l'Eſp., la France & l'Angl. en 1721. *d* 108
——— font la Paix avec les Algériens. 260
——— cherchent à appaiſer les diviſions en Ooſt-Friſe. 384
——— veulent y intéreſſer les Rois de la Gr. Brét. & de Pruſſe. 429
——— & le Dannemarck. 477
——— conſeillent aux Etats de ſe ſoumettre. 496
——— demandent la ſuppreſſion de la Comp. d'Altena. *e* 34
——— demandent au Congrès de Soiſſon la ſuppreſſion de la Comp. d'Oſtende. v. 184
——— invitées au Tr. de Seville. *e* IX. *y* accedent. XL
——— refuſent en 1731. d'entrer en guerre contre la Cour de Vienne. *f* 8
——— s'allient avec l'Empereur & la Gr. Brét. 34
——— garantiſſent la pragmatique Sanction. 38. Avec reſtriction. 462
——— ſont ſatisfaites par l'Emp. ſur les affaires d'Ooſt-Friſe. 31
——— regardées comme Parties Contractantes en 1731. entre l'Emp. & la Gr. Brét. 53

Provinces-Unies invitées de garantir la Convention de Florence. 242
——— accedent au Tr. de Vienne entre l'Emp., l'Esp. & la Gr. Brét. 453
——— veulent prévenir la Guerre dans les Païs-Bas en 1733. *l* 442 & 455
——— demandent la neutralité pour les susdits païs à la France. 456
——— la signent. 461
——— invitées au Tr. de Paix de 1738. *k* 523
——— s'intéressent à l'abolition de la clausule du Tr. de Ryswick. *l* 484 *& suiv.*
——— entrent dans le concert de l'Emp. & de la France pour régler la Succession de Berg. *m* 71 *& suiv.* 114 *& suiv.* ne veulent point entrer en rien dans le *Status quietus* de cette Succession. 221
——— demandent à l'Esp. de réparer les pertes causées à leurs Sujets & aux Anglois. 264
——— renouvellent leur Tr. de Commerce avec la France en 1739. *o* 447
——— ne doivent pas souffrir qu'on fasse des prises sur les François dans leurs Ports. 468
——— peuvent acheter des Munitions de Guerre & frêter des Vaisseaux en France. 470
——— comprises dans le Tr. de Breslau. *s* 32 & 42
——— invitées d'entrer dans l'Alliance des Rois de Prusse & d'Angl. 50
——— d'accéder au Tr. d'Alliance de 1742 entre la Russie & l'Angl. 63
——— invitées d'accéder au Tr. de Worms. 101
——— accordent du secours à la Gr. Brét. contre le Prétendant. 309

Provinces-Unies s'engagent à retirer leurs Garnisons d'Embden & de Lieroth. *t* 128
——— refuſent de rappeller les Receveurs qu'ils avoient en Ooſt-Friſe. 134 & 142
——— y conſentent. 147
——— emploïent leurs bons Offices en faveur des Genois. 383
——— invitées de garantir la Paix de Dresde. 431
——— s'allient pour toûjours avec la Gr. Brét. 413
——— lui garantiſſent généralement tout ce qu'elle poſſéde ou qu'elle poſſédera. 415 *& ſuiv.*
——— ſont obligées de rompre ouvertement avec tous les Ennemis de la Gr. Brét. deux mois après la guerre déclarée. 417
——— ne doivent point faire de ſuſpenſion d'Armes, ni de Paix, ni de Tréve ſéparément de l'Angleterre. 419
——— concourent à la concluſion des préliminaires & de la Paix d'Aix-la-Chapelle. *u* 158. 179
——— voïez *Puiſſ. Marit.*
Proviſions les Vaiſſeaux de Guerre Hollandois en peuvent acheter à Alger. *d* 264
——— toutes celles qui étoient à Génes devoient être remiſes aux Autrichiens. 374
Pruſſe (le Roi de) confirmé dans la poſſeſſion de Gueldres & autres villes des Païs-Bas. *a* 18
——— mis en poſſeſſion de pluſieurs Diſtricts. *ibid.*
——— obtient une augmentation de Terrain dans les Païs-Bas. 56
——— doit avoir un libre accès à tous les papiers du Haut-Quartier de Gueldres. *ibid.*
——— fait ſa paix avec la Suède. 373.

Pruſſe (le Roi de) s'engage de païer certaines ſommes en faveur de la Suède. 381 & 387
——— de protéger la Religion Evangélique. 390
——— prétend la franchiſe du Sond pour la Poméranie. 385
——— promet ſa garantie pour le Duc de Holſtein. 386
——— s'allie avec la France & la Gr. Brét. *b* 189 pour 15. ans. 194
——— leur garantit tous leurs Etats. 191
——— s'engage de maintenir de concert le Tr. de Weſtphalie & autres concernant l'Empire. 193
——— & celui d'Oliva au ſujèt de l'affaire de Thorn. 195
——— s'engage d'agir de concert avec la France au cas de Guerre avec l'Empire. 196
——— ſe réſerve néanmoins le pouvoir de fournir ſon contingent. 197
——— promet d'obſerver une éxacte Neutralité dans l'affaire de Sleswick. 198 & *c* 199
——— invite les Prov. Unies à accéder au Tr. de Hanovre. *b* 225
——— s'allie avec l'Emp. *c* 186 *& ſuiv.*
——— avec la Ruſſie. 197
——— ne veut pas permettre aux Troupes de cette Couronne de paſſer par ſes Etats. *ibid.*
——— décline l'Alliance de Hanovre. *d* 239
——— s'intéreſſe pour le Pr. d'Ooſt-Friſe. 488
——— déduit ſes prétentions ſur le Mecklenbourg. *g* 110
——— veut en engager le Duc à ſe ſoumettre à l'Emper. 247 *& ſuiv.*
——— prétend la Succeſſion du Roi Guillaume. *b* 406
——— la partage avec le Prince d'Orange. 408

Pruſſe (le Roi de) déduit ſes prétentions ſur la ſucceſſion de Berg. &c. 64
——— abandonne les Titres & Armoiries de Ter-Veer & Vliſſingen. 419
——— promèt ſes bons offices au Pr. d'Orange pour lui faire païer les ſommes que lui doit l'Eſpagne. 423
——— veut exclure Staniſlas & Auguſte. III. du Trône de Pologne. *i* 136
——— (le Roi de) ſe déclare ouvertement en faveur des Proteſtans de Saltzbourg. *l* 463
——— prétend la Succeſſion de Berg. *m* 5 & 16 *n* 115
——— propoſe de la partager avec le Prince de Sultzback. *m* 76 & 109
——— prouve qu'il en eſt le légitime Poſſeſſeur. 165
——— refuſe la médiation des 4. Puiſſ. Concertantes. 241
——— prétend la Baronie de Herſtal. *o* 307
——— force l'Evêque de Liége à la céder. 355
——— entre en Siléſie. *p* 132
——— fait des propoſitions à la Reine. 143
——— en fait inſtruire la Diète. 159
——— s'en empare. 369
——— s'y fait rendre Homage. 374
——— renouvelle ſes Tr. avec la Ruſſie. *s* 1
——— s'engage à ne point donner de ſecours aux Ennemis de la Reine. 28 & 34
——— le fait. 457
——— s'allie avec la Gr. Brét. 45
——— invité d'accéder au Tr. d'Alliance de 1742. entre la Ruſſie & l'Angl. 63
——— s'engage à la conquête de la Bohême pour l'Emp. 450
——— s'empare de l'Ooſt-Friſe. *t* 2. *& ſuiv.*

Pruſſe

Pruſſe (le Roi de) garantit aux Provinces-Unies tous leurs Capitaux en Ooſt-Friſe. 128 & 153
——— leur fait demander de rappeller les Receveurs qu'ils y avoient &c. 132. 135. 140
——— s'engage d'évacuer la Saxe. 421
——— fait ſa paix avec Sa Maj. Pol. 423
——— de donner le paſſage par la Siléſie pour la Pologne conditionnellement. 431
——— accepte la garantie du Tr. de Dresde par ſa Maj. Brit. 448
——— fait ſa Paix avec la Cour de Vienne. 432
——— s'engage à ne point fournir de ſecours à ſes Ennemis. 434
——— renonce à toute prétention ſur les Etats de l'Impér. Reine. 436
——— reconnoit le Gr. Duc en ſa qualité d'Empereur. 439
——— reconnoit l'activité du Suffrage de Bohême. *ibid.*
——— s'engage de garantir tous les Etats de l'Impér. Reine en Allemagne. 440
——— fait demander à la Cour de Vienne la garantie de l'Empire. 450
——— s'allie de la Suède. 486
——— garantit les Etats de la Suède. 489
——— s'engage de lui fournir des ſecours. *ibid.*
——— invite la Ruſſie d'accéder à ſon Alliance avec la Suède. 491
——— garantit l'ordre de Succeſſion établi en Suède. 491
Pruſſe Ducale prétendue par l'Ordre Teutonique. XVII. 146
Publication faite à Hambourg pour l'éxécution de la convention de 1736. avec le Dann. *l* 231
——— faite par ordre du Roi de Pruſſe ſur la marche de ſes Troupes en Siléſie en 1740. *p* 133
Puiſſances Maritines demandent qu'on ſéqueſtre les effets d'un Vaiſſeau de la Comp. d'Oſtende arrivé à Hambourg. *b* 305. & 319

Puiſſances s'oppoſent à l'érection de la Comp. des Philippines. 403
——— *Maritines* font un Projèt pour pacifier l'Europe en 1734. *k* 455
——— refuſent de garantir le Tr. de Paix de 1735. avant l'abolition de la Clauſule. *l* 485
——— invitées de ſe joindre aux Cours de Vienne & de Verſailles pour régler la Succeſſion de Berg &c. *m* 5
——— y donnent les mains. 229. *& ſuiv.*
Pylswert (F. V. Brédehof à) Député des Etats de Hollande à la Brille en 1742. *r* 304

Q.

Queſtion ſur la Garantie de la Pragmatique Sanction. *f* 353
——— curieuſes qu'on faiſoit à Genes aux Gouverneurs de Corſe. *t* 188

R.

Rabutin (le C. de) Envoïé de l'Emp. en Ruſſie en 1726. *c* 157
Ragotzki (le Pr. de) doit ſe tenir éloigné des frontières de Hongrie. *b* 421
Rafraichiſſemens doivent être fournis aux Vaiſſeaux de Guerre Hollandois à Alger. *d* 264
Raiſons du Dannem. d'inſiſter ſur l'abolition de la Banque courante de Hambourg. *k* 206
——— de l'oppoſition de pluſieurs Elect. à la ceſſion du Droit de ſuffrage de Bohême au Gr. Duc. *o* 45
——— qui portent le Roi de Pologne à entrer à main armée dans les Etats Héréditaires de la Maiſon d'Autriche en 1741. *q* 407
Rameau (Mr. de) Miniſtre de Liége à Bruxelles en 1741. *s* 24
Rambonnet (le Sr.) Envoïé de Pruſſe à Liége en 1740. *o* 307

Ranakut (le) reſtitué à la Perſe. *g* 458
Rangoni (le M. de) Envoïé de Modene au Congrès de Soiſſons. *e* 174
Rapport des Députés des E. G. à L. H. P. de la Conférence qu'ils avoient eue avec le C. de Konigſegg au ſujet de la Comp. d'Oſtende. *b* 241
——— du Comité ſecrèt des Etats de Suède touchant l'acceſſion au Tr. de Hanovre. *c* 398
——— des Officiers Ruſſiens pris par l'Eſcadre Françoiſe; de la manière dont on les avoit traités. *i* 515
——— des Commiſ. qui avoient éxaminé les Repréſentations des Bourgeois de Genève. *l* 233
——— des Députés de L. H. P. ſur leurs conférences avec Mr. Luiſcius. *m* 75. & 82
——— du Comité des affaires ſecrètes touchant la propoſition de Dordrecht en 1742. *r* 200
Ratification du Tr. de Nieuſtadt par la Suède. I. 344
——— du Tr. d'Alliance entre l'Emp. & Sa Maj. Brit. par l'Emp. *a* 473
——— des Art. ſéparés & ſecrèts du Tr. de la Quadruple Alliance par l'Emper. 223
——— par le Roi de France. *ibid.*
——— par le Roi d'Angleterre. 224
——— du Tr. de la Quadruple Alliance par l'Empereur. 209
——— par le Roi de France. *ibid.*
——— par le Roi d'Angleterre. 210
——— de la Garantie de Sleswick au Dannemarck par la France. *d* 238
——— du Tr. de partage par le Roi de Pruſſe. *b* 432
——— par le Prince d'Orange. 434

Ratification de la Convention entre le Danne-marck & Hambourg par ſa Maj. Dann. *l* 223 par la Ville. 224
——— de la Convention de Commerce en 1741 entre la Suède & la France. *s* 22
Ratisbonne (l'Evêché de) reſtitué à l'Electeur de Cologne. *a* 14
Rébelles (les) de France ne doivent pas être ſecourus par l'Emper. *& viciſſim.* *a* 4
——— ne doivent être ſouferts dans les Etats des Puiſſ. Marit. *& viciſſim.* 93
——— à l'Empereur ne peuvent reſter ni en France ni en Angleterre. 197
——— à la France ne peuvent avoir d'azile ni en Angleterre ni dans les Etats Autrich. 198
——— à la Gr. Brétagne doivent être traités de même. 200
——— Anglois doivent être punis comme tels en Suède *& viciſſim.* *b* 480
——— de Ruſſie n'auront point d'azile dans les Etats de la Cour de Vienne *& viciſſim.* *t* 470
Recès des limites de la Siléſie ſert de Baſe au Traité de Dresde. *t* 434
Récompenſe promiſe par le R. Auguſte III. au Pr. de Radziwil & à ſon fils. XI. 127
Records que la Maiſon de la Rochette &c. eſt de la juriſdiction de Fleron. *m* 485
Recurſus ad comitia affaires qui le concernent. *r* 321
Réflexions pour une Repréſentation contre le Traité de Hanovre. *b* 301
——— ſur la Courlande & ſes Priviléges. *c* 471
——— des Médiateurs ſur la Réponſe des Plénip. de l'Emp. aux demandes du D. de Parme. *d* 141

Réflexions d'une personne désintéressée sur le Mémoire de Mr. Pointz à Sa Maj. Suèd. en 1726. 169
——— d'un Patriote Allemand & impartial sur la Garantie de la Pragmatique Sanction. *f* 283
——— d'un Cosmopolite sur la Garantie de la Pragmatique Sanction. 411
——— du M. de Monti au C. de Munick sur sa détention demandée. *i* 492
——— du Pape sur les troubles de Rome. *l* 517
——— sur les fonctions Elector. de Bohême dans la Diète d'Elect. Imp. &c. *p* 110
——— sur les causes de la Guerre de Suède contre la Russie en 1741. *q* 479
——— patriotiques sur la Marche des Russes vers l'Empire. *u* 134
Reft. les Ministres Vénitiens &c. ne païent point ce droit en Turquie. *b* 444
Réfutation de la déduction des droits du Palatin de Sulzbach sur Berg & Juliers. *m* 15
——— solide de l'Exposition de la Maison de Saxe touchant Berg &c. 187
——— des prétentions de la Cour de Bavière à la Succession d'Autriche. *o* 125
——— de la Lettre circul. de la Reine de Hongrie au sujèt du suffrage de Bohême. *p* 57
——— des Réflexions sur les fonctions Elector. de Bohême &c. 115
——— de la Réponse de Vienne aux Mémoires du C. de Montijo. *q* 159
——— du Mémoire touchant le différend entre la Régence des Païs-Bas & le Pr. de Liége au sujèt du Tarif. *o* 399
——— de la Déduction des droits de l'Elect. de Bavière à la succession d'Autriche. *q* 3

Réfutation du Mémoire de l'Emp. à la Diète de 1743. contre les Proteſtations de la Cour de Vienne, par l'Elect. de Maïence. *s* 269
Régence la Ruſſie ne doit point ſe mêler de celle de Suède. *a* 333
——— de leurs Etats ne peut-être ôtée à qui que ce ſoit dans l'Empire du Chèf de l'Emper. *r* 6
——— Imp. de Rothweil, de Weingarten doivent être abolies. *r* 84
Réglement de Police du Congrès de Cambray. *c* 418
——— du Congrès de Soiſſons. *e* 177
——— touchant l'introduction & le ſéjour des Troupes Eſp. en Toſcane. *f* 259
——— du Roi de Dannemarck de 1726 pour la réduction des Piéces de 12. & de 2 ſols. *k* 169
——— de la Banque courante de Hambourg. 180
——— ſur la garde & l'office du Syndic de la Garde &c. de Genève. 448
——— pour l'ordre à garder dans la ſignature de la paix à Aix-la-Chapelle. *u* 173
——— de Bruxelles pour les évacuations en conſéquence du Traité d'Aix-la-Chapelle. 248
Rebden (Coop, Ibeling von) Adminiſtrateur d'Ooſt-Friſe, démis de ſa Charge. *d* 383
Reiſchach (le Bar. de) Ambaſſ. de la Reine de Hongrie auprès de L. H. P. *r* 192
Relation de l'état déplorable du Mecklembourg. *g* 270
——— courte & fondamentale du Droit de Garantie de L. H. P. en Ooſt-Friſe. *b* 154
——— de l'attaque du Retranchement Ruſſien en 1733. envoïée en France. *i* 517
——— éxacte & ſincére de l'eſſentiel des Troubles de Genève. *k* 267

Rélation de ce qui s'eſt paſſé au ſujèt de la Clauſule du IV. Art. du Tr. de Riſwick. *l* 428
——— pétitoire à l'Emp. du redreſſement des Griefs des Romains, contre les Proteſtans. 458
——— des Troubles arrivés à Rome en 1736. 504
——— des Hoſtilités commiſes par les Hollandois contre les Eſp. en Amérique en 1737. *m* 315
——— préalable des vraies circonſtances des démêlés de la ſucceſſion de Hanau. *n* 233
——— de la négociation du Baron de Gotter. *p* 143
Relief (le droit de) ſur les Fiefs du Brandebourg abandonné par la Reine de Hongrie. *s* 41
Religion-Grecque permiſe aux Ruſſiens dans leurs Maiſons en Angleterre. *l* 386
——— peut être introduite dans les ceſſions faites par la Suède. *ibid.*
——— Romaine doit-être conſervée à jamais dans le Païs cédé au Roi de Pruſſe par le Tr. de Bade. *a* 18
——— dans le Païs cédé aux Prov. Unies par Charles VI. 54
——— confirmée pour les Impériaux en Turquie. *b* 418
——— permiſe chez eux à tous les Officiers & Marchands Sujèts de la Cour de Vienne en Turquie. 432
——— aux Vénitiens. 441
——— permiſe dans l'Iſle de Minorque. *c* 98
——— aux Siciliens en Turquie. *s* 9
Religion Réformée permiſe aux Troupes de L. H. P. dans les Païs-Bas-Eſp. *a* 43

Religion réformée doit être protégée dans l'Empire par la Suède & la Pruſſe. 390
——— permiſe au Conſul Hollandois à Alger. *d* 267
——— doit être conſervée dans le Païs cédé à la Ruſſie par la Suède. 1. 337 & *s* 75
——— dans les Etats de l'Electeur de Saxe. *t* 430
Religion, différends qu'elle cauſe dans l'Empire. *l* 428
——— doivent être terminés ſelon ſes loix fondamentales. *r* 9
——— Réformée & Romaine doivent être également protégée par l'Emp. *ibid.*
——— ce qui doit être obſervé dans l'Empire à cet égard. 62
——— doit être conſervée en Siléſie *in ſtatu quo* avec reſtriction. *s* 31
Remarques des Anglois ſur les Réflexions pour une repréſentation contre le Traité de Hanovre. *b* 305
——— ſur l'Analiſe du ſusdit Traité. 338
——— des E. G. ſur le Tr. de Hanovre. *c* 137
——— des E. G. ſur le prémier projèt de Paix de l'Emp. en 1726. 387
——— approuvées de la Gr. Brét. & de la France. 388
——— de Mr. de Fénelon ſur les objections des E. G. à leur acceſſion au Tr. de Hanovre. *d* 158
——— ſur la diverſité des opinions, au ſujèt de l'acceſſion de la Suède au Tr. de Hanovre. 196
——— du Conſeil du Prince d'Ooſt-Friſe ſur l'acte de ſoumiſſion des Embdenois. *e* 308 *& ſuiv.*

Remarques sur les Considérations des Alliés de Séville distribuées à la Diète en 1730. LXXXIII
——— non constatées sur le Tr. de Vienne de 1731. au sujèt de l'invitation faite à L. H. P. *f* 185
——— des Anglois sur la Garantie de la Pragmatique Sanction. 398
——— sur les Droits des Maisons de Neubourg & de Sultzbach à la succes. de Berg &c. *b* 437
——— de l'Emp. sur la convention de Florence. *i* 3
——— sur l'information des différends de Hambourg pour la monnoïe. *k* 210
——— de L. H. P. sur la déclaration des Rois alliés touchant l'Amnistice en 1735. 499
——— du Roi de Prusse sur les Résolutions des E. G. au sujèt de Berg, Juliers &c. *m* 82
——— de la Cour de Dannemarck sur l'affaire de Steinhorst. *o* 27
——— de la Cour de Bavière sur la 1re. Lettre circulaire de la Reine de Hongrie. 201
——— de la même Cour sur la 2me. Lettre. 262 de la même Cour sur la 3me. 279
——— (autres) de la même Cour sur la 3me. Lettre. *o* 300
——— de la Cour de Vienne sur le Tr. de 1738. *q* 459
——— de la Cour de Vienne sur le Mémoire de l'Emp. à la Diète contre ses Protestations en 1743. *s* 256
——— de la Cour de Prusse sur l'Exposé de Sa Maj. Brit. comme Elect. de Brunswick-Lunebourg, intitulé; défense de la Déduction Fondamentale concernant le Droit de succession à la Comté d'Oost-Frise. *t* 53

Remarques d'un Noble du Roïaume de Corſe ſur les Manifeſtes des Cours de Vienne & de Turin. 351
Remontrance des 3. Etats de *Brabant* à l'Emp. au ſujèt de l'Octroi de la Comp. *d'Oſtende*. *b* 84
——— de la Comp. des Indes Occid. Hollandoiſe à L. H. P. contre l'Eſp. *e* 194
——— des Rhin-Graves à l'Elect. de Mayence qui vouloit introduire des Eccléſiaſtiques dans des Etats Proteſtans. *l* 437
——— du Corps Evangélique de l'Emp. au C. Palatin de Deux-Ponts ſur une lettre de l'Elect. de Mayence tendant à la même. 447. Interdites au Nonce du Pape à Madrid en 1736. 558
Rénitens (les) d'Ooſt-Friſe ont recours à L. H. P. *d* 383
——— rélevés par l'Emper. de toutes les peines portées par ſes Décrèts. *f* 32
——— admis à l'Aſſemblée des Etats d'Ooſt-Friſe. 34
——— obligés d'indemniſer les pertes qu'ils avoient cauſées. *ibid.*
Rénonciation de l'Emp. à tous ſes droits ſur la Monarchie d'Eſp. *b* 114
——— de l'Eſp. en faveur de l'Emp. à tous ſes droits ſur les Païs-Bas & l'Italie. 115
——— de l'Emp. Charles VI. à la Couronne d'Eſpagne. 458
——— de Philippe V. aux Etats démembrés de ſa Couronne. 464
——— de l'Archiducheſſe Marie-Joſéphe à la Succeſſion d'Autriche. *c* 435
——— confirmée par le Pr. Electoral. de Saxe. 445 & 455
——— confirmée par l'Elect. de Saxe. 448 & 457

Rénonciation confirmée avec ferment par l'Archiducheſſe. 452
——— de la Bohême à tous les Etats cédés au Roi de Pruſſe promiſe par la Reine de Hongrie. *s* 41
Rentes que l'Emp. prétend que l'Eſp. doit lui rembourſer. *d* 123
——— que l'Eſp. prétend de l'Emp. 129
——— des Droits levés ſur la Meuſe ſéparés inégalement entre le Roi de Pruſſe & le Prince d'Orange. *b* 422
Renuccini Plénip. de Toſcane au Réglement pour l'introduction des Eſp. dans le dit Duché. *f* 262
——— à la Convention de Famille avec l'Eſp. VI. 235
——— aux arrangemens pour la réception de l'Infant en Toſcane. 245
Réplique des Alliés de Séville à la réponſe de l'Emp. à leur Ultimatum. *e* CXXXIX
Reponſe du Régent au Mémoire du C. de Stairs au ſujèt de Dunkerque. *a* 87
——— du M. Beretti-Landi aux Députés des E. G. ſur l'invaſion de la Sardaigne. *z* 169
——— du M. de Fénelon à la Déclaration de L. H. P. au ſujèt du Tr. de Hanovre. *b* 227
——— des Ambaſſ. de Pruſſe & d'Angl. à la même déclaration. 229
——— de L. H. P. au Ier. Mémoire du C. Konigſegg-Erps. 234
——— des mêmes à 3. Mémoires du ſusdit Ambaſſ. 254
——— de L. H. P. au Ier. Mémoire du Sr. d'Oliver. 259
——— au Ier. Mémoire du M. de S. Philippe au ſujèt de l'affaire d'Oſtende. *c* 9
——— au Mémoire du C. Konigſegg touchant les plaintes de l'Evêque de Liége. 181

Réponſe de Sa Maj. Suéd. au Mémoire du C. de Freytag. 240
—— du même Prince à la Harangue du C. de Horn. 305
—— du même Prince aux offres & propoſitions de la Ruſſie. 306
—— des Plénip. de l'Emp. aux demandes de l'Eſp. en faveur du D. de Parme. *d* 138
—— de la Ruſſie au Mémoire du Sr. Weſtphalen. 220
—— du Pr. d'Ooſt Friſe au Factum des Etats de ſa Principauté. 335
—— des Communes de Leerh à la Réſolution du Pr. de Ooſt-Friſe. 390
—— des mêmes Communes à la Réſolution ultérieure du même Prince. 397
—— du ſuſdit Pr. à la propoſition de M. Lewe d'Adwart. 407
—— de L. H. P. à un Mémoire des Etats d'Ooſt-Friſe qui imploroient leur ſecours. 495
—— des Plénip. de l'Emp. aux demandes des E. G. au Congrès de Soiſſons. *e* 198
—— des Plénip. d'Eſp. aux mêmes demandes. 200
—— de l'Eſp. aux demandes Prélimin. de la Gr. Brét. pour une Paix ſéparée entr'elles. 201
—— de l'Emp. aux E. G. ſur les affaires de Ooſt-Friſe. 279
—— de l'Emp. à l'Ultimatum des Alliés de Séville. CXXII
—— du Bar. de Lynden au Diſcours du C. de Zinzendorff en 1731. *f* 100
—— de l'Emp. à la Réſolution de la Diète de 1731. pour la Garantie de la Pragmatique Sanction. 350

Réponſe du Pr. d'Ooſt-Friſe à la rélation du Droit de Garantie de L. H. P. dans cette Province. *b* 181
—— aux Griefs des Etats d'Ooſt-Friſe. 262
—— du Sénat de Hambourg au 1er. Mémoire des Puiſſ. Marit. 307
—— au 2me. Mémoire des mêmes Puiſſ. 322
—— de L. H. P. à 2. Mémoires du Miniſtre de Suède touchant la Comp. Suèd. des Indes. 359
—— au Mémoire du Miniſtre de Suède touchant un Vaiſſeau Suédois pris & conduit à Batavia. 368
—— du M. de la Paz au Mémoire de Mr. Kéene ſur l'hommage de Florence. *i* 55
—— de l'Emp. donnée à Mr. Robinſon, ſur celle du M. de la Paz à Mr. Kéene. 77
—— du même à l'accommodement propoſé par l'Angl. 82
—— du D. de Newcaſtle au Mémoire du C. de Montijo au ſujèt de l'Iſle de Ponza &c. 91
—— de Sa Maj. Imp. au Mémoire de Mr. Robinſon pour ſon accommodement avec l'Eſp. 109
—— (autre) à un ſecond Mémoire de Mr. Robinſon. 123
—— du Primat de Pologne aux Déclarations de l'Ambaſſ. de l'Emp. en 1733. 202
—— des Confédérés de Prag au Manifeſte du Primat de Pologne. 256
—— aux motifs de la déclaration de Guerre de la France contre l'Emp. en 1733. 346 à ceux de l'Eſpagne IX. 367
—— au Mémoire de Mr. Hohenmuhle. *k* 199
—— à la 1re. Harangue des Bourgeois de Genève aux Repréſentans de Zurich & de Berne. 362

Réponſe à la 2me. Harangue des ſuſdits Bourgeois aux mêmes. 368
—— au Mémoire du C. d'Ulefeldt. 509
—— au Manifeſte des Confédérés de Dziskow en faveur de Staniſlas. *l* 82
—— du Roi Auguſte au Diſcours du Primat de Pologne. 105
—— des Confédérés de Dziskow au Mémoire de l'Abbé Langlois. 145
—— au Mémoire du C. de Caſteja pour le renouvellement de l'Alliance de la Suède avec la France. 399
—— de l'Elect. de Maïence à celui de Saxe ſur les Griefs de Religion des Proteſtans. 448
—— de l'Emp. au Mémoire de l'Ambaſſ. d'Angleterre ſur la Religion. 453
—— au 2me. Mémoire du Corps Evangelique à l'Emp. 456 & 459
—— des Puiſſ. Marit. à la Garantie demandée par la France & l'Emper. 485
—— de l'Elect. de Maïence au Brèf du Pape au ſujèt de la Clauſule. 487
—— du Pape aux demandes du Miniſtre d'Eſp. à Rome en 1736. 538
—— de L. H. P. aux déclarations des Cours de Vienne & de France ſur les affaires de Berg &c. *m* 111
—— à l'*Ultimatum* du Roi de Pruſſe. *ibid.*
—— des Cours de Vienne & de Verſailles au même *Ultimatum*. 215
—— de l'Emp. à la communication des Réſolutions de L. H. P. ſur les affaires de Berg &c. 104
—— de la France à L. H. P. ſur le même ſujèt. 107
—— de l'Elect. Palatin aux Propoſitions du Roi de Pruſſe touchant Berg & Juliers. 219

Réponſe des Puiſſ. Marit. à la garantie de la poſſeſſion proviſ. de Berg &c. demandée pour le Pr. de Sultzbach. 228
—— de Sa Maj. Pruſſ. au Mémoire des 4. Puiſſances, ſur Berg &c. 237
—— de L. H. P. au Mémoire du M. de S. Gil. du 8 Avril 1738. 261
—— de Mr. Kéene à la Lettre de Mr. de la Quadra au ſujèt des déprédations. 272
—— de Sa Maj. Brit. à l'Adreſſe du Parlement au ſujèt des Déprédations. 306
—— de L. H. P. au plaintes du M. de S. Gil. contre les Vaiſſeaux de Curacao. 333
—— aux Mémoires de Mr. vander Meer contre les Gardes-Côtes-Eſp. 360
—— de L. H. P. au 2me. Mémoire de la Comp. Holland. des Indes Occid. contre l'Eſpagne. 427
—— de la Cour de Pruſſe au Mémoire de celle de Saxe touchant Berg &c. *n* 115
—— du Pr. de Heſſe-Caſſel aux poſitions du Pr. de Heſſe-Darmſtadt dans l'affaire de Hanau. 266
—— du Roi de Pruſſe à l'Expoſition du Pr. de Liége touchant Herſtal. *o* 323
—— aux propoſitions du Roi de Pruſſe après
—— ſon entrée en Siléſie. *p* 145
—— à la Déduction des Droits du Roi de Pruſſe ſur la Siléſie. 325
—— de la Cour de Vienne aux Mémoires du C. de Montijo. *q* 158
—— aux repréſentations de celle de France ſur les prétentions de la Maiſon de Bavière. 438
—— du Roi de Suède lorsqu'on lui remit en 1741 le plan des préparations de Guerre contre la Ruſſie. 486

Réponſe de la Cour Impér. au Mémoire de la Reine de *Hongrie* adreſſé aux Etats de l'Empire en 1743. *s* 236
—— de Sa Maj. Brit. à l'Adreſſe du Parlement de 1744. au ſujèt du Prétendant. 298
—— à la demande de Mr. Thompſon, de faire ſortir de France le Prétendant en 1744. 302
—— à la déclaration du C. de Dohna. 477
—— de la Cour de Hanovre aux demandes du Prince d'Ooſt-Friſe. *t* 6. 7
—— du Sénat de Gènes aux offres de la Gr. Brét., au ſujèt de Final. 325
—— du même Sénat au Roi de Sardaigne ſur le but de ſon armement. *ibid.*
—— du M. de Corſegne au Mémoire du M. Curli. 330
—— du C. d'Ulefelt à l'Abbé Bologni Miniſtre de Gènes. 337
—— ſemblable du Duc de Newcaſtle à Mr. Guaſtaldi. 338
—— du Sénat de Gènes au Manifeſte des Cours de Vienne & de Turin en faveur des Corſes. 342
—— du Gouvernement de Gènes au Mémoire publié par le C. de Schulembourg. 387
—— du Doge de Gènes à la Harangue du D. de Boufflers. 390
—— de Sa Maj. Pruſſ. à la Déclaration de la Cour de Vienne au ſujèt de la garantie de l'Empire. 455
—— des E. G. à la Harangue du Marq. de Fénelon d'Avril 1747. *x* 36. Réplique 55
A une Lettre du Gr. Vizir. 109
—— réponſe Voïez *Lettre* ou *Reſcrit.*

Répréſentations de l'*Eſpagne* à Sa Maj. Brit. contre la Comp. d'Oſtende. 11. *b* 76
——— du Roi de Pruſſe au Duc de Mecklembourg pour l'engager à ſe ſoumettre. *g* 247
——— de l'Emp. aux Miniſtres d'Eſp. & de l'Angl. ſur le nombre des Troupes Eſp. entrées en Toſcane. *i* 18
——— de Mr. Keene à Sa Maj. Cath. contre l'Hommage rendu à l'Infant en Toſcane. 52
——— de L. H. P. à l'Ambaſſ. de France pour prévenir la Guerre dans les Païs-Bas en 1733. 455
——— des Citoïens de Genève aux Conſeils au ſujèt des Impôts & des Fortifications. *k* 271
——— augmentées. 307
——— des mêmes aux mêmes contenant pluſieurs accuſations graves. 403
——— des mêmes demandant la caſſation de pluſieurs Membres du Conſeil des CC. 407
——— des mêmes contenant des remercimens & de nouvelles demandes. 420
——— du Roi de Pruſſe en faveur des Proteſtans de Bohême. *l* 471
——— de L. H. P. à l'Ambaſſ. de France au ſujèt de Berg &c. *m* 99
——— du Collége Elect. à l'Emp. en faveur des Mémoires portés à la Diète en 1742. *o* 170
——— du Prince d'Ooſt-Friſe à la Cour de Hanovre. *t* 4
——— des Corſes aux Miniſtres du Congrès d'Aix-la-Chapelle. *u* 215
Repréſailles défendues entre la Suède & la Ruſſie. *a* 355. *l* 422
——— miſes en oubli entre la Suède & le Dannemarck. *a* 367

Répréſailles entre l'Eſp. & l'Emp. illicites avec reſtriction. *b* 167
——— du Dannemarck à l'égard de Hambourg non permiſes. *l* 222
——— entre la France & la Hollande ſinon dans le cas de déni de juſtice. *o* 466
——— défendues entre les Membres de l'Empire. *r* 70
Requête que l'on ſuppoſoit préſentée au Roi Cath. par les trois Etats de France. *a* 260
——— des Etats de Liége au Prince pour empêcher les nouveaux Péages de la Rochette. *m* 505
——— des Corſes au Roi de France. *t* 293
Reſcrit de l'Emp. à la Princeſſe de Toſcane en faveur de Don Carlos. *e* LXIV
——— de l'Emp. aux Cours de Hanovre & de Brunswick pour les engager à remettre l'adminiſtration du Mecklenbourg. *g* 60
——— autre aux mêmes Cours tendant à la même fin. 233
——— au Roi de Pruſſe ſur l'Adminiſtration du Mecklenbourg. 245
——— au Gr. Duc de Toſcane qui annulle l'Hommage rendu à D. Carlos. *i* 59
——— à l'Elect. de Maïence contre ſa conduite à l'égard des Proteſtans. 452
——— en réponſe à la 1re. Lettre du Corps Evangélique de l'Empire contre la Clauſule. *l* 432
——— de Sa Maj. Imp. en réponſe à la déduction du ſusdit Corps. 459
——— à la Diète au ſujèt du Frey-Gericht. *n* 336
——— à la Diète contre les Lettres de Heſſe-Caſſel & de Saxe pour le *Recurſus ad Comitia*. 379
——— du Pr. de Heſſe-Caſſel en réponſe au Précédent. 401

Reſcrit de la Reine de Hongrie à Sa Maj. Brit. ſur l'entrée du Roi de Pruſſe en Siléſie. *p* 149
——— du Roi de Pruſſe à ſon Miniſtre à la Diète en réfutation de celui de la Reine de Hongrie. 159
——— au Magiſtrat de Hambourg au ſujèt d'un Vaiſſeau Interlope de la Comp. d'Oſtende. *b* 340
——— de l'Elect. de Cologne à Mr. Boſſart, pour lui notifier qu'il ne veut point reconnoître la Reine de Hongrie. *q* 470
——— de la Reine de Hongrie ſur l'affaire de Neudorff contre Seckendorff. *s* 384
——— de l'Emp. en réponſe au ſusdit. 390
——— de la Reine de Hongrie ſur le paſſage du Rhin par le Pr. *Charles*. 426
——— du Roi de Pruſſe à Mr. d'Andrié contenant les motifs de ſa priſe d'armes en 1744. 463
Réſervation du Duc de Holſtein au ſujèt de l'inveſtiture de Stetin annullée. *c* 199
Réſidens de l'Emp. en Turquie doivent y être en toute liberté & diſtingués des autres. *b* 422
——— Polonois *ad latus Regium* nommés en 1735. *l* 132
Reſmi c'eſt le ſeul droit pour l'inventaire des Siciliens morts en Turquie. *s* 10
Réſolution de L. H. P. ſur 4. Mémoires du C. Konigſegg-Erps. *b* 254
——— au ſujèt de la diſtribution des effèts de la Flotille d'Eſp. en 1727. *d* 30 & *ſuiv.*
——— au ſujèt des affaires d'Ooſt-Friſe. 1721. 384
——— du Pr. d'Ooſt-Friſe adreſſée aux Communes de Leerh. 388
——— ultérieure du même Pr. ſur la déclaration des Députés des ſusdites Communes. 393

Réſolution des E. G. au ſujèt des affaires d'Ooſt-Friſe. 451
——— ſur le Mémoire de Mr. Grys au ſujèt de la Garantie du Dannemarck demandée par L. H. P. 479
——— tendant à faire regarder comme un *Caſus Fœderis*, les affaires d'Ooſt-Friſe. *d* 499
——— au ſujèt de la Comp. de Guipuſcoa. *e* 246
——— priſe ſur les Lettres du Bar. Hop. 270
——— autre ſur le même ſujèt. 275
——— Impériale qui admet la ſoumiſſion des Embdenois. 316
——— (autre) qui termine les affaires d'Ooſt Friſe. v. 318
——— Imp. touchant l'Emancipation de l'Infant Duc. *f* 253
——— de la Diète de 1731. pour la Garantie de la Pragmatique Sanction. 315
——— de l'Emp. ſur les Griefs de la Nobleſſe du Mecklenbourg. *g* 280
——— dernière & inſtruction Imp. dans l'Adminiſtration du ſusdit Duché. 287
——— du Conſeil Aulique en 1667. ſur les affaires d'Ooſt-Friſe. *b* 221
——— (autre) du même Conſeil & de la même année ſur les mêmes affaires. 223. Des E. G. en 1726. ſur les affaires ſusdites. 225
——— diverſes du Grand Conſeil de Genève en 1734. *k* 428
——— fauſſes du ſusdit Conſeil répandues dans le public. 443
——— de L. H. P. ſur la déclaration des Rois alliés au ſujèt de l'Armiſtice. 499
——— ſur le Mémoire du Comte d'Ulefeld pour les engager à armer. 509
——— vigoureuſe du Corps Evangélique ſur le Décrèt Commiſſ. de l'Emp. touchant la Religion. *l* 460

Réſolution du Corps Evangélique de l'Empire au ſujèt de la Guerre de 1734. 467
——— du Pape pour calmer Rome, & pour la ſûreté du Miniſtre Eſpagnol. 518
——— de L. H. P. du 5. Avril tendant à accommoder les affaires de Berg &c. *m* 71
——— (2me). de L. H. P. du 1r. Juin tendant au même but. 72
——— ſur l'*Ultimatum* du Roi de Pruſſe au ſujèt de Berg & Juliers &c. 92
——— ſur le *Status quietus* de Berg & Juliers propoſé par la France & l'Emp. 227
——— ſur le 1er. Mémoire du M. de S. Gil pour empêcher leur union avec la Gr. Brét. dans l'affaire des Déprédations. 261
——— du Parlement Brit. ſur les Dépréda-tions des Eſp. 303
——— de L. H. P. ſur le Mémoire de la Comp. Holland. des Indes Occid. contre les Gardes-Côtes Eſp. 327
——— (autre) au ſujèt des Déprédations des ſusdits Gardes-Côtes. 328
——— pour répondre au 3e. Mémoire du M. de S. Gil & à la réponſe de l'Eſp. à ceux de leur Ambaſſ. 381
——— ſur le 2e. Mémoire de la Comp. Hol-land. des Indes Occid. contre l'Eſpagne. 427
——— des Etats de Hollande en faveur de la Reine de Hongrie. *r* 193
——— du Conſeil de Dort ſur le tempéra-ment propoſé par Amſterdam. 203
——— priſe à la pluralité des voix dans l'Aſſemblée de L. H. P. de ſecourir la Reine de Hongrie. 316
——— du Conſeil de Dort communiquée à L. H. P. avant le ſecours accordé à la Reine de Hongrie à la pluralité des voix. 309

Réſolution de la Province d'Utrecht ſur la propoſition de ſécourir la Reine de Hongrie. 404
——— de celle de Hollande ſur le même ſujèt. 407
——— de L. H. P. ſur le Mémoire de Mr. de Trévor au ſujèt du *Prétendant*. *s* 308
——— ſur le Mémoire du C. de Sinsheim pour empêcher de ſecourir la Reine. 455
——— du Conſeil d'Etat des Provinces-Unies au ſujèt des affaires d'Ooſt-Friſe. *t* 133
——— de L. H. P. qui conſentent à retirer leurs Receveurs de l'Ooſt-Friſe &c. 147
——— ſur l'entrée des François en Flandre. *u* 82
Reſtitution des Etats du Roi de Sard. néceſſaire pour la Paix des Alliés de Worms. *s* 99
——— que les Alliés de Francfort s'engagent de faire faire à l'Emp. 448
——— de la Ratification Suédoiſe pour l'Acceſſion de l'Emp. au Tr. de Stockholm. *c* 154
Réſultat tant du Sénat que des Députés de l'Ordre Equeſtre nommés par la Diète d'Election pour reſter auprès du Roi Staniſlas à Dantzick. *i* 269
——— du Conſeil tenu à Dantzick en 1734. contre l'Election d'Auguſte III. 269
——— de la Diéte de l'Empire portant déclaration de Guerre contre la France. 325
——— de la Diète ſur les Préliminaires de la Paix en 1735. *l* 477 *& ſuiv.*
——— ultérieur de la Diète de 1737. au ſujèt des Monnoïes & de leur cours. *m* 448
Rétabliſſement général dans l'Empire promis par l'Empereur. *r* 86

Retraite (la) doit être accordée aux Sujèts de la Cour de Vienne en Turquie au cas de Guerre *& viciſſim.* *b* 435
Revel (la Ville de) cédée à la Ruſſie. *a* 331
—— eſt une des trois où la Suède s'eſt réſervée le pouvoir d'acheter des grains. 332
Revenus aſſignés à la Ville d'Elbing en 1735. *l* 129
Réverſion de la Sicile à l'Eſp. échangée contre celle de Sardaigne. *a* 189 & 193
—— de la *Sicile* à l'Eſpag. cédée à Sa Maj. Imp. *b* 115 & 117
Réverſales du Roi d'Eſp. pour l'éxécution des conditions des lettres d'inveſtiture de l'Emp. à Don Carlos. *e* L.
—— de la Reine de Hongrie à l'Elect. de Cologne ſur la ſûreté de ſes Etats. *q* 465
—— ſous ſerment, des Adminiſtrateurs des Revenus de l'Ooſt-Friſe. *t* 145
Réviſion des ſentences du Conſeil Aulique & de la Chambre Imp. réglées. *r* 75
—— a lieu dans l'Empire à l'égard des jugemens du Conſeil Aulique & de la Chambre Imp. 75
Révolution de Ruſſie. *q* 512
Rhéeden (Rudolf de) non compris par l'Emp. dans l'Amniſtie accordée à l'Ooſt-Friſe. *d* 509
—— abſous par l'Emp. V. 323
Rhéede (le Bar. de) Plénip. des Prov. Unies au Tr. de la Triple Alliance. *a* 90
—— à la Capitulation pour les Troupes du Canton de Berne. 468
Richecourt (le C. Emanuel) Plénip. du Gr. Duc en Toſcane. *s* 26
Richelieu (le D. de) Ambaſſ. de *France* à Vienne en 1726. *c* 382

Rbod (J. F. de) Plénip. du Roi de Prusse à son Alliance avec la Suède. *t* 487
Rbin (le) exempt de nouveaux péages & autres droits. *a* 7
Riga (la ville de) cédée à la Russie. *a* 331
——— est une des trois où la Suède s'est réservée le pouvoir d'acheter des grains. 332
Ripperda (le Bar. de) est l'Agent des Tr. de Vienne avec l'Espagne & plénip. *b* 100. 112. 126. 177
——— qui il étoit & quel fut sa récompense. *ibid*
——— est Plénip. de l'Esp. aux susdits Tr. 112. 126. 177. & 179
——— cherche à faire conclure une Alliance entre l'Emp. & la Russie. *c* 157
——— perd de son crédit. 158.
——— se démet de ses Emplois avec pension. *d* 69
——— se réfugie chez l'Ambass. de la Gr. Brét. *ibid.*
——— est disgracié. 72
——— est enlevé de force de l'Hôtel de l'Amb. susdit & renfermé à Ségovie. 94
Ritter (G. G.) subdélégué de la Commiss. Imp. en Oost-Frise. *d* 476
Robbio & son Territoire cédé au Roi de Sard. *s* 96
Rober (J. J.) subdélégué de la Commiss. Imp. d'Oost-Frise. *d* 476
Robinson (Mr.) Envoïé de l'Angl. & de l'Esp. à Vienne en 1731. pour y pacifier les choses. *f* 3
——— Plénip. au Tr. de 1731. avec l'Emp. & l'Esp. 223
——— à l'accession du Gr. Duc de Toscane au susdit Traité. 252
Romanzow (le Général) Plénip. de Russie à sa Paix avec la Suède. *s* 65

Ronciglione, la déſincamération n'en doit point être pourſuivie par l'Emp. *n* 455
Rome (Troubles de) au ſujet des Eſpagnols & leurs ſuites. *l* 504
Rondeau (le Sr.) Plénip. de la Gr. Brét. à ſon Tr. de Commerce &c. avec la Ruſſie. *l* 377
Roodenbuyſen (le Fort de) raſé. *a* 52 & 407
Roozendaal la Seigneurie de) écheoit au Pr. d'Orange. *b* 416
Roſenkrantz (Iver de) Plénip. de Dannem. au Tr. d'Alliance avec l'Emp. & la Ruſſie. *g* 465
——— Plénip. de Dannemarck à ſon accommodement avec Hambourg. *l* 227
Rota (l'Abbé) Député du Pape au Congrès de Cambray. I. *a* 322
Rotbweil la Régence Imp. doit être abolie. *r* 84
Rottenbourg (le C. de) Envoïé de France en Eſp. pour la porter à la Paix. *d* 33
——— eſt Plénip, à la Convention du Pardo. 48
Roturiers ne peuvent pas poſſéder de biens Roïaux en Pologne. *l* 177
Rouſe (Everhard) Plénip. des Prov. Unies à la convention pour l'éxécution du Tr. de Baviére. *a* 422
——— à leur acceſſion au Tr. de Hanovre. *c* 170
Roxburghe (le Sr.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Traité de la Quadruple Alliance. *a* 203
Roxborg (L. S.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. d'Alliance avec l'Emp. *a* 472
Rudeen (Torts) Orateur du Clergé à la Diéte des Etats de Suède en 1726. *c* 303
Rugen (l'Iſle de) reſtituée à la Suède. *a* 362
Rumpff. (Vincent) Plénip. de Hambourg à ſon accommodement avec le Dannemarck. *l* 227

Rurmonde (l'Evêque de) a le Droit de nommer aux Bénéfices de l'Amanie de Montford. *a* 54
Ruſſes ne païent aucun droit en Perſe pour le Commerce. *g* 459
—— n'y ſont point ſujèts au droit d'Aubaine. 460
—— pris par les François en 1734. comment traités. *i* 515
—— comment on doit les traiter en Angleterre &c. *l* 378 *& ſuiv.*
—— peuvent y acheter des Maiſons. 386
—— y ont le libre éxercice de leur Religion. 385
—— ont en Suède les mêmes priviléges que ſes meilleurs Amis. *a* 341
—— peuvent y établir des Magazins. *ibid.*
—— doivent être rendus par la Suède s'ils ſont criminels. 343
Ruſſie (la) fait ſa Paix avec la Suède. a 327
—— refuſe d'y comprendre les Coſaques qui avoient pris le parti de la Suède. 330
—— s'engage d'évacuer la Finlande. 332
—— de païer à la Suède deux millions d'écus. *ibid.*
—— lui permèt d'acheter des grains dans 3. villes aſſignées ſans païer aucun droit. 333
—— promèt de ne ſe point mêler de la Régence de Suède. *ibid.*
—— de ne point gêner les Conſciences dans les Païs que lui céde la Suède &c. 335
—— ne défraïe plus aucun Miniſtre de Suède. 343
—— doit vuider ſes différends avec la Suède par Commiſſaires. *ibid.*
—— s'allie avec la Suède. 347
—— s'engage à faire rendre le Duché de Sleswig au Duc de Holſtein. 356

Ruſſie s'allie avec l'Emp. *c* 159
—— accéde au Tr. de Paix entre l'Emp. & l'Eſp. 161
—— cherche à empêcher la Suède d'accéder au Tr de Hanovre. 223 *& ſuiv.*
—— fait ſa paix avec la Perſe. *g* 457
—— abandonne ſes Prétentions ſur pluſieurs Provinces de Perſe. 458
—— s'allie avec le Dannemarck & la Cour de Vienne. 464
—— s'engage à ne prendre aucun engagement contraire à la ſusdite Alliance. 465
—— cherche à exclure Staniſlas & l'Electeur de Saxe du Trône de Pologne. *i* 136
—— fait avancer des Troupes vers la Pologne IX. 180. & 219
—— s'allie avec l'Emp. & le ſusdit Elect. 181
—— refuſe de relâcher le M. de Monti. 464
—— prouve qu'elle a eu Droit de l'arrêter. 469
—— ſe plaint que les François ont enlevé quelques-uns de ſes Vaiſſeaux. 512
—— fait déclarer à L. H. P. qu'elle vouloit abſolument maintenir l'Elect. de Saxe ſur le Trône de Pologne. *k* 515
—— déclare qu'elle eſt prête de rappeller ſes Troupes de la Pologne. *l* 52 *& ſuiv.* 105
—— fait un Tr. d'Alliance & de Commerce avec la Gr. Brét. 376
—— renouvelle ſon Alliance avec la Suède. 415
—— s'engage de païer les dettes de cette Couronne aux Provin. Unies. 425
—— s'intéreſſe pour l'abolition de la clauſule du Tr. de Riswick. 491
—— conſiderée comme Partie Contractante dans le Tr. de Paix de 1738. en ce qui concerne la Pologne. *n* 430

Ruſſie accéde aux prélimin. en ce qui concerne la Pologne. 461
—— garantit les Conſtitutions de la Pologne. 464
—— reconnoit Staniſlas Roi de Pologne. 469
—— eſt invitée à confirmer le Tr. de 1738. 471
—— déclare la Guerre à la Suède en 1741. q 495
—— ſouffre une révolution. 512
—— renouvelle ſes Tr. avec le Roi de Pruſſe. s 1
—— accéde au Tr. de Breſlaw. 44
—— s'allie avec la Gr. Brét. 51
—— invitée au Tr. de Varſovie. s 522
—— fait ſa Paix avec la Suède. 64
—— invitée de garantir la Paix de Dresde. t 431
—— conclut un Tr. d'Alliance avec la Cour de Vienne. 460
—— s'engage de lui fournir des ſecours. 463
—— de n'accorder aucun Azile &c. à ſes Vaſſaux rébelles. 470
—— promèt de ne faire ni Paix ni Trève ſans y comprendre la Cour de Vienne. 469
—— de lui révéler les Intrigues qu'elle pourroit découvrir. 470
—— invite pluſieurs Puiſſances de concert avec la Cour de Vienne d'accéder à leur Alliance. *ibid.*
—— conclut un Tr. de ſubſide avec Sa Maj. Brit. 494
—— s'engage de fournir des ſecours aux Puiſſ. Marit. 495
Ruzzini (le Chev.) Plénip. de Veniſe au Tr. de Paix avec la Haute Porte. b 438
Ryswick (le Tr. de) ſert de baſe à celui de Bade. a 5

Ryswick (le Tr. de) sert de base à celui de Paris avec le D. de Lorraine. 108
——— à celui de Vienne de 1738. *n* 427
——— excepté des Constitutions de l'Emp. *r* 27
Rzewski (Le Sr.) nommé Commandant de l'Armée de la Couronne de Pologne en 1734. *l* 21

S.

Saarbourg cédé à la France. *a* 114
Saarlouis (la Forteresse de) avec ses dépendances cédée à la France. *a* 108
Sachbender la sublime Porte peut en avoir dans tous les Etats de la Cour de Vienne. *b* 433.
Peut en avoir un à Messine. *s* 11
S. Aignan (le D. de) Ambass. de France à Rome. *l* 466
S. Amand (la Ville de) cédée à la France. *a* 19
S. Contest (le C. de) Plénip. de France au Tr. de Bade. *a* 3
——— à celui de Paris avec le Duc de Lorraine I. 107
——— au Congrès de Cambray. *a* 307
S. Donas (le Fort de) cédé conditionnellement aux Prov. Unies. *a* 49. *& suiv.*
S. Hipolite (la Ville de) avec ses dépendances restituée au D. de Lorraine. *a* 128
S. Michel (le Fort) cédé aux Prov. Unies. *a* 52
S. Philippe (le M. de) Envoïé Extraord. d'Espagne à la Haye. *b* 230
——— arrête Lambelli à Amsterdam. *c* 158
——— meurt à la Haye. *ibid.*
S. Pierre (le Fort) restitué à l'Emp. *a* 6
S. Saphorin (Pesme de) Plénip. du Canton de Berne à son Alliance avec les Prov. Unies. *a* 446
——— à la Capitulation pour les Troupes du Susdit Canton. 468

S. Saphorin de l'Elect. de Hanovre au Tr. d'Alliance avec l'Emp. & l'Elect. de Saxe. *b* 459
Salé. Aucun Vaiſſeau Algérien ne doit y aller. *c* 263
Satlzbourg (l'Archevêque de) perſécute les Proteſtans. *l* 463 & 465
——— leur permet de ſortir de ſes Etats. 464
Salut en mer réglé entre la Suède & la Ruſſie. *a* 342 & *s* 81
——— de la Ville & Châteaux d'Alger. à un Amiral Hollandois à la Rade. *d* 268
——— entre les Siciliens & les Turcs en Mer. *s* 12
——— des Vaiſſeaux de Guerre Ruſſiens & Suédois paſſant devant les Forts reſpectifs. 81
——— Voïez *Navigation.*
Samogitie le Privilège de ce Duché confirmé. *l* 191
Sanction (*Pragmatique*) de la Maiſon d'Autriche. *c* 425
——— garantie par le Traité d'Aix-la-Chapelle. *u* 202
Santa Crux (le M. de) Plénip. de l'Eſp. au Congrès de Soiſſons. *e* 44
Sapieha les deux Staroſtes de cette Maiſon refuſent de prêter ſerment au Roi Auguſte. *l* 15
——— (le C. J.) Grand Tréſorier de la Cour de Lithuanie ſigne la proteſtation des Polonois rétirés en Turquie. 103
——— eſt nommé pour rétablir la poſte de Lithuanie à Brzeſc. en 1735 132
——— doit être révêtu par Sa Maj. Pol. d'une des prémiéres Charges vacantes. 181
——— jouit du Droit terreſtre pour ſes Maiſons & places à Varſovie. *ibid.*
Sardaigne (le Roïaume de) confirmée à l'Emp. par la France. *a* 27

Sardaigne envahi par l'Esp. 160
——— restitué à l'Emp. 182
——— troqué contre la Sicile. 192
——— le Roi demande que l'Emp. lui en confirme la Cession. *d* 130
——— que Sa Maj. Imp. le traite en tout comme les autres Rois. *ibid.*
——— prétend être le seul qui en porte le titre. 131
——— succéde à l'Esp. au défaut de la postérité de Philippe V. conditionnellement. *a* 194
——— garantit à l'Emp. tous ses Etats en Italie. *ibid.*
——— accéde au Tr. de la Quad. Alliance. *a* 230
——— déclare la Guerre à l'Emp. *i* 302. Lui prête Homage, 434. Rappelle son Ambass. de Vienne. *ibid.*
——— peut choisir du Novarrois & du Tortonois, ou du Tortonois & du Vigévenasque. *k* 521
——— la Supériorité Territoriale des Terres des Langhes. 522
——— accéde au Tr. Définitif de 1738. *n* 524
——— prétend le Milanez. *q* 350
——— fait Alliance avec la Reine de Hongrie contre l'Esp, 401
——— s'allie avec les Cours de Vienne & de Londres. *s* 83
——— renonce à ses Prétentions sur Milan pour un tems. 92
——— garantit la Pragmatique Sanction. *ibid.*
——— n'est point obligé de secourir la Reine de Hongrie hors d'Italie. 92
——— doit entretenir 45000 hommes en Italie. XVIII. 94

Sardaigne (le Roi de) nommé Généraliſſime des forces combinées. *ibid.*
——— ſe contente pour tout dédomagement des ceſſions du Tr. de Worms. 99
——— ſera privé des ceſſions ſuſdites s'il fait ſa Paix ſans la Gr. Brét. *ibid.*
——— fait demander à la Répub. de Gènes pourquoi elle armoit. *t* 325
——— prend les Corſes ſous ſa Protection. 338
Sauf-conduit doit être donné en cas de Guerre aux Eſp. & Imp. dans les Etats reſpectifs. *b* 174
——— néceſſaire à tout Marchand Vénitien pour aller en Turquie à la Bourſe & ailleurs. 442
Savolaxie (la) reſtituée à la Suède. *s* 72
Saxe (l'Elect. de) s'allie avec l'Emp. & l'Elect. de Hanovre. *b* 458
——— s'engage de ne point attenter aux Priviléges de la Lithuanie. 463
——— d'arrêter les Ennemis de l'Emp. qui voudroient la traverſer ou la Pologne. 464
——— s'oppoſe à la garantie de la Pragmatique Sanction par l'Empire. 315
——— s'allie pour 3 ans avec l'Elect. de Hanovre. *f* 471
——— prétend la ſucceſſion de Berg & Juliers. *g* 301 *m* 4 & 118
——— le nouvel Elect. exclu du Trône de Pologne par l'Emp., la Ruſſie & le Roi de Pruſſe. *i* 136
——— s'allie avec l'Emp. & la Ruſſie. 181
——— eſt élu Roi de Pologne par la Diète des Opoſans. 234
——— reconnu Roi de Pologne par la Ville de Dantzick. *l* 3
——— refuſe la ſoumiſſion des Seigneurs Polonois pris dans Dantzick. *l* 12

Saxe (l'Elect. de) leur en fait proposer une autre avec ferment. 13
—— assemble une Diète générale pour pacifier la Pologne. 60 & *suiv.*
—— promèt de maintenir les prérogatives du Primat. 117
—— proroge la Confédération jusqu'à la nouvelle Diète. 134
—— convoque une nouvelle Diète extraordinaire en Pologne. XI. 158
—— peut avoir en Pologne une garde de 1200 Saxons. *l* 173
—— considéré comme Partie Contractante dans le Tr. de 1738. *n* 430
—— accéde aux Prélim. de 1735. 464
—— est reconnu Roi de Pologne par la France. 468
—— reconnoît Stanislas pour tel quant aux titres. 470
—— est invité à confirmer le Tr. de 1738. 471
—— s'oppose à la cession du Droit de Suffrage de Bohême au Gr. Duc. *p* 45
—— réfute le Rescript de Vienne à ce sujèt. 57
—— entre à main armée dans la Moravie en 1741. *q* 406
—— prétend à la Succeſſ. d'Autriche. 409
—— compris sous condition dans le Tr. préliminaire de Breslau. *s* 32 & 42
—— invité d'accéder au Tr. d'Alliance de 1742. entre la Russie & l'Angl. 62
—— s'allie avec la Reine de Hongrie. 102
—— garantit la Pragmatique Sanction en 1743. 102
—— s'allie avec la Cour de Vienne & les Puiſſ. Marit. 506
—— invité au Tr. d'union de Franckfort. 449

Saxe (l'Elect. de) fait sa Paix avec le Roi de Prusse. *t* 423
—— s'engage à lui païer un million d'écus tout à la fois &c. 426
—— s'engage de fournir un Acte de cession des droits éventuels de son Epouse sur la Silésie. &c. 428
—— accède purement à la Convention de Hanovre de 1746. 428
—— s'engage de donner au Roi de Prusse les titres stipulés par le Tr. de Breslaw. 429
—— de ne point établir de péage sur l'Oder. 430
—— de conserver la Religion Protestante dans ses Etats. *ibid.*
—— de lui céder Furstenberg moïennant un équivalent. *ibid.*
—— de faire rembourser à tems les Capitaux &c. des Obligations des Prussiens. &c. 431
—— d'agir envers la Cour Palatine selon le XI. Art de la Conv. de Hanovre. *ibid.*
—— est compris dans le Tr. de Paix de l'Imp. Reine avec le Roi de Prusse. 440
Saxe (la) obligée de fournir de grosses contributions au Roi de Prusse. *t* 425
Saxe-Weissenfelds (le D. de) s'engage d'appuier les demandes de Dantzich à la Cour de Dresde. *l* 4
Saxons (les) ne peuvent entrer jamais en corps d'Armée en Pologne. *l* 177
Scardale (le Lord) proteste contre l'approbation du Tr. de Seville. *e* XXXVIII
Sceau des Electeurs éxercant le Vicariat du Rhin en 1741. *s* 115
Scarlati, Voivode, prisonnier de Guerre, échangé contre les Barons de Stein & Petrasch. *b* 419
Schabak cédé à l'Emp. *b* 414
Schaffgotz (le C. de) Régent de Silésie en 1740. *p* 142
Scha-

Schafiroff (le Bar. de) Plénip. de Ruſſie au Tr. de Paix de 1732 avec la Perſe. *g* 462
Schantz (le Sr. de) Plénip. de Suède à ſon Alliance avec la Ruſſie. *l* 415
Schaub (le Chev.) Plénip. de Hanovre au Tr. de Dresde de 1732. *f* 469
Scherpenheuvel (la Seigneurie de) écheoit au Pr. d'Orange. *b* 416
Scherpeniſſe (la Seigneurie de) échue au Pr. d'Orange. *b* 416
Scheſtedt (Mr.) Plénip. de Dannem. au Congrès de Soiſſons. *e* 174
Schmerling (le Bar. de) Plénip. de l'Emp. en France en 1736. *n* 480
Schmidt (le Sr.) Intendant des Salines en Ooſt-Friſe abſous. *e* 322
Schoenberg (le C. de) Plénip. de Saxe à l'Election de l'Emp. Charles VII. *r* 5
Schomberg (le C. de Degenfelt) Envoïé du Roi de Pruſſe à la Cour Palatine. *m* 109
Schonborn (le C. de) Plénip. de l'Emp. au Tr. d'Alliance de 1726 avec la Ruſſie. *o* 160
Schawenbourg Différend pour cette Cour. *k* 243
——— terminé. *l* 213
Schulembourg (le C. de) Plénip. de la Reine de Hongrie à Turin en 1742. *s* 85
——— retient le M. Lomellini priſonnier. *t* 329
——— s'empare de Novi. *ibid.*
Schuiin (Jean Sigismond de) Plénip. de Danne-marck à ſon accommodement avec Hambourg. *l* 227
Schurman (A. V.) Plénip. de L. H. P. *c* 170
Schwanenberg (le C. de) Régent de Siléſie en 1740. *p* 143
Schwartzenberg (le Bar. de) Plénip. des E. G. à leur concurrence au Tr. de Vienne de 1731. *f* 456

Schwerin (le Sr. de) Plénip. de Brandebourg-à l'Election de l'Emp. Charles VII. *r* 5
Seance entre les Nobles de l'Empire se règle sur leur réception. *r* 102
——— dans le Conseil Aul. sur son réglement. 103
Seckendorf (le C. de) convient avec le Roi de Prusse d'un Tr. d'Alliance avec Sa Maj. Imp. *c* 186
——— Plénip. de l'Emp. à son Tr. d'Alliance de 1732. avec la Russie & le Dannem. *g* 464
——— est Général des Bavarois & Gouverneur de Philipsbourg en 1744. *s* 388
Secours stipulés entre la France & les Puiss. Marit. *a* 99. Sont entretenus aux dépens de la Puissance qui les fournit. *ibid.*
——— promis par l'Emp., la France & L. H. P. à l'Angleterre contre le Prétendant. 200
——— stipulés entre les Contractans de la Quadruple Alliance de 1718. 202
——— entre la Suède & la Russie. 350
——— comment ils doivent être traités par le Requérant. *ibid. & suiv.*
——— entre le Canton de Berne & les E. G. 448. *& suiv.*
——— entre l'Emp. & la Gr. Brét. *k* 471
——— entre l'Angl. & l'Emp. *a* 471
——— extraord. entre l'Esp. & l'Emp. *b* 184
——— entre les Rois de France, d'Angleterre & de Prusse. 192
——— entre l'Emp. & les Elect. de Saxe & de Hanovre. 464
——— entre l'Angl. & la Suède en cas de Rébellion & de Guerre. 481
——— de l'Angl. à la Suède dans la Guerre où Elle étoit lors de la conclusion de leur Alliance. 484 & 490

Secours que l'Emp. s'engage de fournir par ſon Acceſſion à l'Alliance entre la Suède & la Ruſſie. *c* 3
——— entre l'Emp. & la Ruſſie. 163
——— que L. H. P. s'engagent de fournir par leur Acceſſion à l'Alliance de Hanovre. 171
——— que la Suède s'engage de fournir aux Alliés de Hanovre. 318
——— extraordinaires du même aux mêmes. 320
——— du Landgrave de Heſſe-Caſſel aux Alliés de Hanovre. 323
——— entre la France, l'Eſp. & l'Angl. *d* 104
——— entre la France, l'Angl. & le Dannemarck. 246. 249. & 250
——— particuliers que le Dannemarck s'engage de fournir à la France. 253
——— du D. de Brunswick-Wolfenbutel au Roi d'Angl. 257
——— ne doivent point paſſer la Mer. 259
——— ſont dûs aux Hollandois par les Algériens au cas de Naufrage. 263
——— en doivent aux Sujèts de l'Emp. pourſuivis &c. 274
——— entre la France, l'Angl. & l'Eſp. *e* 327
——— entre l'Emp., l'Angl. & L. H. P. *f* 458
——— entre les Electeurs de Saxe & de Hanovre en 1731. 474
——— comment le Requérant doit les traiter. 476 *& ſuiv.*
——— promis par la Reine Anne aux Catalans. *l* 367
——— entre la Ruſſie & la Suède. 417
——— dangereux à l'Empire eſt illicite à l'Empereur. *r* 23 & 24
——— à leurs Ennemis reſpectifs deffendus entre le Roi de Pruſſe & la Reine de Hongrie en 1742. *s* 28 & 34

Secours entre les Rois de Pruſſe & d'Angleterre. 49
——— entre la Ruſſie & l'Angl. 54
——— entre la Reine de Hongrie & l'Electeur de Saxe en 1743. 104
——— accordé en 1743. à l'Angl. par L. H. P. contre le Prétendant. 309
——— de l'Elect. de *Saxe* pour la deffenſe de la *Bohême* en 1745. 518
——— du même Elect. pour la deffenſe de la Cauſe Commune. *ibid.*
——— que ſe doivent réciproquement la Gr. Brét. & les Prov. Unies. *t* 417 & 420
——— aucun ne doit être fourni par le Roi de Pruſſe aux Ennemis de l'Imp. Reine. *& viciſſim* 434
——— réciproques entre la Cour de Vienne & la Ruſſie. 463
——— que la Cour de Munich s'engage de tenir prêt pour celle de Vienne. 473
——— réciproques entre le Roi de Pruſſe & la Suède. 489
——— par qui ils doivent être entretenus. 491
——— que la Ruſſie s'engage de fournir aux Puiſſ. Marit. 494
Seiffullah Effendi Plénip. de la Haute Porte au Tr. de Commerce avec l'Emp. *b* 427
Seigneuries échues au Roi de Pruſſe. *b* 413
——— au Prince d'Orange. 415 *& ſuiv.*
Seilern (le C. de) Plénip. de l'Emp. au Tr. de Bade. *a* 3
Sel peut être amaſſé par les Anglois dans l'Iſle de la Tortue. *a* 441
——— quel droit celui de *Hongrie* païe en Eſp. & celui d'Eſp. dans les Etats de l'Emp. *b* 151
Sellingue (le Fort de) & autres démolis. *a* 9
Semigall. Voïez *Courlande.*

Sénateurs nommés en 1741. par Elizabeth Imp. de Ruſſie. *q* 524
Senatus Conſilium tenu à Oliva en 1734. *l* 18
——— de Warſovie de la même année. 60 & 111
Sendomir (le diſtrict de) obtient d'avoir des charges comme les autres de la Pologne. *l* 182
——— (le Palatinat de) obtient le droit d'élire un ſeptième Député pour les Diétes. *ibid.*
Sentences prononcées contre les Sénateurs & Nonces en Pologne annullées. *l* 188
——— de la Chambre de Wetzlar dans l'affaire de Hanau combattue. *n* 266
——— du Conſeil Aulique & de la Chambre Imp. comment s'en fait la réviſion. *r* 75
Sequeſtre d'un Vaiſſeau de la Comp. d'Oſtende arrivé à Hambourg & de ſa cargaiſon demandé par les Puiſſ. Marit. *b* 306
——— d'un autre demandé par l'Emp. 340
——— du Duché de Parme levé par l'Emp. *i* 23
Serment que doit prêter le Gouverneur de Dendermonde. *a* 69
——— des Gouverneurs des autres Places de la Barrière. *ibid.*
——— du Général des Eſp. avant leur introduction en Toſcane. *f* 263
——— de fidélité, l'Emp. donne à ſes Commiſſ. le pouvoir d'en délier les peuples du Mecklenbourg. *g* 64
——— du Gr. Duc de Toscane Tuteur de l'Infant Duc. *i* 11
——— du Sindic de la Garde de Genève. *k* 450
——— éxigé par le Roi Auguſte III. des Seigneurs Polonois pris dans Dantzick. *l* 13

Serment de fidélité doit être prêté à la République par le Général de la Garde Roïale Saxonne. 174
——— des François Négocians dans les Prov. Unies & *viciſſim.* *o* 474
——— prêté par tous les Ordres de Ruſſie à l'Impér. Elizabeth. *q* 521
——— des Adminiſtrateurs des Revenus de l'Ooſt-Friſe, aux Prov. Unies. *t* 145
Severin (le C. de S.) Plénip. de France à Stockholm en 1737. *q* 483
Seville (le Tr. de) approuvé par le Parlement Brit. *e* XXXIII
——— (les Alliés de) propoſent un Ultimatum à l'Emp. CXXX
Scharffenſtein (Mr. de Zenegde) Commis du Duc de Wirtemberg pour régler les Dettes de l'Empire à la France en 1736. *n* 514
S. Graveſande cédé au Roi de Pruſſe. *b* 413
Skutenhielm (An.) Plénip. de Suède à ſon Alliance avec le Roi de Pruſſe. *t* 487
Serravalle en litige entre l'Emp. & le Roi de Sardaigne. *n* 525
Sicile (la) troquée contre la Sardaigne. *a* 192. Envahie par l'Eſp. 225
——— cédée à D. Carlos. *k* 521
——— (le Roi des Deux) accéde aux Préliminaires de 1735. *n* 486 & *ſuiv.*
——— au Tr. Définitif. 532
——— fait ſa Paix avec l'Emp. Ottom. *s* 7
——— rompt la Neutralité XVIII. 367
Siciliens ne peuvent être empriſonnés en Turquie. *b* XVIII.
——— à quelles conditions ils peuvent embraſſer le Mahométiſme. *s* 13
——— Eſclaves en Turquie, peuvent être échangés contre des Turcs. 14
——— comment on y doit punir ceux qui y feroient la Contrebande. 14

Siciliens ne peuvent pas prendre de Commissions contre les Turcs. 16
——— ne païent point en Turquie aucun impôt. 17
——— ne doivent point y être molestés injustement pour cause d'assassinat. 17
Sierck cédé à la France. *a* 116
Silésie (affaires de). *p* 129
——— (la) haute & basse cédée au Roi de Prusse. *s* 30 37 & 475
——— garantie au Roi de Prusse par Sa Maj. Brit. *t* 445
——— garantie au R. de Prusse par les Puiss. du Traité d'Aix la-Chapelle. *u* 163 202
Silesiens peuvent vendre leurs biens pour se retirer ailleurs. *s* 29
Simultaneum en quels endroits il a été introduit dans l'Empire. *l* 492 *& suiv.*
Sinsheim (le C. de) Plénip. de l'Emp. Charles VII. à la Haye. *s* 453
——— (J. F. C. de) Plénip. de Bavière à son Alliance avec la Cour de Vienne. *t* 476
Sinzendorff (le C. Philippe Louis de) Plénip. de l'Emp. au Tr. de Paix avec l'Esp *b* 112
——— de l'Empire à sa paix avec l'Esp. 126
——— de Sa Maj. Imp. au Tr. de Commerce avec l'Esp. 127
——— à celui d'Alliance avec Sa Maj. Cath. II. 179
——— à celui d'Alliance avec les Elect. de Saxe & de Hanovre. 459
——— au Tr. d'Alliance de 1726. avec la Russie. *c* 159
——— obtient de l'Emp. de satisfaire les E. G. sur les affaires d'Oost-Frise. *d* 508.
——— Plénip. au Congrès de Soissons. *e* 43
——— au Tr. d'Alliance de 1731. avec Sa Maj. Brit. *f* 14

Sinzendorf (le C. Philippe Louis de) au Tr. d'Alliance avec l'Angl. en 1731. 35
——— Plénip. au Tr. avec l'Esp. & l'Angl. 221
——— à l'accession du Gr. Duc de Toscane au susdit Traité. 252
——— aux préliminaires de 1735. *n* 432
——— à la convention pour leur éxécution. 438
——— au Tr. de Paix en 1738. 424
Sintzendorff (le C. Wenceslas de) Envoïé Extraor. de l'Emp. à la Haye en 1731. *f* 98
——— engage les E. G. à accéder au Tr. de Vienne de 1731. 441
——— Plénip. de l'Emp. à l'acte de concurrence des E. G. au Tr. de Vienne de 1731. 456
Sleswick garanti au Dannemarck par la Suède. *b* 494
Slingelan (Mr. de) Plénip. des E. G. à l'Acte de leur concurrence au Tr. de Vienne de 1731. *f* 455
Snels (J.) Député des Etats de Hollande à la Brille en 1742. *r* 304
Soïe de porc. Droits qu'elle païe en France sur les Navires des Villes Anséatiques. *a* 425
Solar (le Commandeur) Plénip. de Sardaigne en France en 1739. *n* 527
Solari (le C. de) Ambass. de Sard. se retire de Vienne en 1733. *i* 434
Soldats Polonois & Saxons pris dans Dantzick réservés par le Général Saxon. *l* 10
Solfrino (le Duc de) prétend Castiglione. *r* 162
——— & Massa-Carara. 166
Solliciteurs des Comp. Suiss. au service des Prov. Unies peuvent être tels qu'elles veulent. *a* 467
Soltikow (le C. Simon) nommé Sénateur de Russie en 1741. *q* 524

Sommation faite à la Républ. de Génes par le C. de Choteck. *t* 379
Somme annuelle que l'Emp. accorde aux Prov. Unies sur les Païs-Bas. *a* 57
—— négociées à la Réquisition du Roi d'Esp. par L. H. P. 59
—— négociées pour la deffense des Païs-Bas pendant le Gouv. provisionel de l'Angl. & de L. H. P. 62
—— que la Russie s'engage de païer à la Suède par le Tr. de Nieustadt. 332
—— que la Suède s'engage de païer au Dannemarck par le Tr. de Frederickbourg. 364
—— que le Roi de Prusse promèt de païer en faveur du Roi de Suède. 381
—— à la Suède même. 387
—— que les Prov. Unies s'engagent de païer pour la levée d'une Comp. de Suisses. 457
—— pour la route des Soldats, depuis la Suisse jusques sur leur territoire. 458
—— pour chaque Soldat tué en présence de l'Ennemi. 467
—— que Sa Maj. Brit. s'engage de païer à la Suède. *b* 475
—— que l'Esp. prétend que l'Emp. restitue à ses Sujèts. *d* 129
—— & au Duc de Parme. 135 *& suiv.*
—— que le Dannemarck s'engage de païer au D. de Holstein pour le dédomager de Sleswick. *g* 472
—— que Dantzick s'engage de païer à la Russie. *l* 6
—— qui lui est demandée pour la retraite de Stanislas. 8
—— assignée au rétablissement de la Fortereſſe de Kaminiec. *l* 125
—— assignée à la Ville de Cracovie pour subvenir à la Capitation. 1 129

Somme assignée à celle de Vilna. *ibid.*
—— que le Roi Auguste III ordonne de païer à différens particuliers en 1735. 130
—— assignées à différends Seigneurs Polonois par la Diète de 1736. 190
—— que la Ville de Hambourg s'engage de païer au Dannemarck. 221
—— que la France a dû païer au Duc de Lorraine avant l'échéance de la Toscane. *n* 447
—— au Prince Charles & Princesses de Lorraine. 449
—— dont la France se contente pour toutes dettes du Milanez en 1736. 519
—— que la Saxe s'engage de païer au Roi de Prusse. *t* 426
—— que la Cour de Vienne remet à celle de Bavière. 478
Sond la Franchise en est abandonnée par la Suède. *a* 363
— prétendue par la Suède & la Prusse pour les 2 Poméranies. *a* 385
Soufre ne païe aucun droit à Alger. *d* 261
Soumission des Embdenois aux decrèts de l'Emp. *e* 303
Souveraineté du Haut-Quartier de Gueldre cédée aux Prov. Unies. *t* 52
Souverains peuvent être déposés en certains cas. *t* 158 *& suiv.*
Sparre (le Bar. de) Plénip. de la Suède au Congrès de Soissons. *e* 174
Species facti du prétexte frivole pourquoi le C. de Solari Ministre du Roi de Sardaigne a été rappellé de Vienne sans prendre congé, & des desseins cachés là-dessous. *i* 434
—— au sujèt de la Succession de Hanau. *n* 163

Spinelli (le Card.) commence la Réconciliation de la Cour de Rome avec l'Espagne en 1736. *l* 560
Spire (l'Evêque de) rétabli dans ses possessions. *a* 11
Stael (Jean) Pensionnaire d'Amsterdam Député des États de Hollande à Dort en 1742. XVII. 236
Stairs (le C. de) Envoïé de Sa Maj. Brit. en France. *a* 85
—— Plénip. pour régler les conditions de Paix entre l'Emp. & l'Esp. 303
Stampa (le Général) chargé de lever le séquestre du Duché de Parme. *i* 23
—— Plénip. de l'Emp. en Italie en 1736. *n* 497
Stanhope (le C. de) Envoïé de Sa Maj. Brit. à *Madrid* en 1717. *a* 178
—— Plénip. pour régler les conditions de Paix entre l'Emp. & l'Esp. *a* 303
—— au Tr. d'Alliance avec l'Emp. 472
—— se retire de la Cour de Madrid. *d* 74
—— Plénip. au Tr. de 1721. avec l'Esp. 100
—— à celui d'Alliance avec la France & l'Esp. 401
—— au Congrès de Soissons. *e* 44
—— au Tr. de Seville. *e* XII
Staniſlas exclu du Trône de Pologne par les Cours de Vienne, de Berlin & de Russie. *i* 136
—— est proclamé Roi de cette République. 228
—— est obligé de se réfugier à Dantzick. 234
—— envoïe un Ambass. en France en 1735. *l* 136
—— conseille à ses partisans de faire leur paix avec Auguste. 354

Staniſlas quitte Konigsberg & retourne en France. 157
——— ſe retire de Dantzick à Konigsberg. 22
——— y publie un Manifeſte ſur ſa retraite. 23
——— abdique la Couronne de Pologne. *n* 455
——— en conſerve les titres & les honneurs. 460 *& ſuiv.*
——— reconnu Roi de Pologne par la Ruſſie quant aux Titres. 469
——— par Auguſte III. 470
Starhenberg (le C. Gundaker de) Plénip. de l'Emp. au Tr. de Paix avec l'Eſp. *b* 112
——— de l'Empire au Tr. de Paix avec la même Couronne. 126
——— de l'Emper. au Tr. de Commerce avec l'Eſpagne. 127
——— à celui d'Alliance avec la même Puiſſance. 179
——— au Tr. d'Alliance de 1726 avec la Ruſſie. *c* 159
——— au Tr. d'Alliance de 1731 avec Sa Maj. Brit. *f* 14
——— au Tr. de 1731 avec l'Eſp. & l'Angl. 222
——— à l'Acceſſion du Gr. Duc de Toſcane au ſusdit Traité. 252
——— au Tr. de Paix de 1738. *n* 424
——— à la convention de 1736 pour la ceſſion actuelle de la Lorraine. 452
——— au Tr. définitif de la paix. 424
Stadthouderat rétabli en Holl. rendu héréditaire. *u* 1. 86
Statuts de Thorn ſervent auſſi pour Cracovie. *l* 179
Steenberg, Plénip. des E. G. au Tr. d'Alliance avec le Canton de Berne. *a* 446

Steenbergen (la Seigneurie de) échue au Pr. d'Orange. *b* 416
Steenbuyſen (van) Plénip. des E. G. au Tr. d'Alliance avec le Canton de Berne. *a* 446
Stein (le Bar. de) Priſonnier de Guerre échangé contre le Voivode Scarlati. *b* 419
Steinflicht (le Général) accompagne Staniſlas dans ſa fuite de Dantzick. *l* 2
Steinhorſt (la Seigneurie de) prétendue par le Dannem. en 1738. *o* 2
——— prétendue par l'Elect. de Hanovre. 3
——— cédée au ſusdit Elect. par le D. de Holſtein. 6
——— reſte en litige. 118
Steinville (le Bar. de) Envoïé de Lorraine au Congrès de Soiſſons. *e* 174
Sternizza (le Fort de) cédé à la Répub. de Veniſe. *b* 438
Stetin (la Ville de) cédée au Roi de Pruſſe. *a* 376
—— le Licent réglé. 397
Stevenswaert (le Fort de) avec ſa banlieuë cédé à L. H. P. *a* 52
Stoockſtet (Daniel) Plénip. des Villes Anſéatiques au Tr. de Commerce avec la France. *a* 422
Strafford (le Lord) proteſte contre l'approbation du Tr. de Seville. *e* XXXVIII
Stralſundt (la Ville & Forteresſe de) reſtituées à la Suède. *a* 362
Strasbourg (l'Evêque de) compris dans le Tr. de Bade. *a* 12
Stroemfeld (le Bar. de) Plénip. de Suède au Tr. de Paix de Nieuſtadt. *a* 327
Stulenberg (le C. de) Plénip. à la Paix de Dresde. *t* 424
Suabe ſes juſtices Provinciales doivent être abolies. *r* 84

Suabe ſes Griefs & demandes à la Diète de 1742. 120
Swaluwe (la) échue au Roi de Pruſſe. *b* 413
Subſide annuel de l'Emp. à L. H. P. pour la deffenſe & Fortifications de la Barrière. *a* 56
—— Hipothèque ſur les revenus des Païs Bas. *ibid.* & 71
—— ne peut être refuſé ni retardé pour quelque cauſe que ce ſoit. 73
—— que les E. G. s'engagent de païer au Canton de Berne en tems de Guerre. 448
—— des Alliés de Hanovre à la Suède. *c* 319
—— du Roi d'Angl. au Pr. de Heſſe-Caſſel. 323
—— de la France au Dannemarck. *d* 247 & *ſuiv.*
—— du Roi d'Angl. au D. de Brunswick-Wolfenbutel. 258
—— propoſé à la Diète d'Election de Pologne en faveur de Staniſlas. *i* 227
—— perſonels de la France aux Confédérés de Konigsberg continués. *l* 140
—— de l'Angl. à la Reine de Hongrie en 1741. *r* 179
—— réciproque entre la Ruſſie & la Gr. Brét. en cas de Guerre. *s* 55
—— de l'Angl. au Roi de Sard. 95
—— des Puiſſ. Marit. à l'Elect. de Saxe en 1745. 520
—— de Sa Maj. Brit. à la Ruſſie. *t* 494
Succeſſion à la Couronne d'Angl. dans la Ligne Proteſtante garantie par la France & L. H. P. *a* 97
—— par l'Emp. & la France. 198
—— par la Suède. *b* 490
—— à la Couronne de France réglée par le Tr. d'Utrecht, confirmée par les Puiſſ. Marit. *a* 97

Succeſſion aprouvée par l'Emp. 183
——— garantie par Sa Maj. Imp. & la Gr. Brét. 197
——— aux Roïaumes de France & d'Eſpagne réglée à Utrecht, aprouvée de l'Emp. 183. *b* 114
——— à la Couronne d'Eſp. garantie par l'Emp. 120
——— de l'Auguſte Maiſon d'Autriche ou Pragmatique Sanction. *c* 425
——— confirmée & jurée par l'Archiducheſſe Marie Joſephe. 435 & 452
——— par le Pr. Elect. de Saxe ſon Epoux. 443 & 455
——— réglée par le Teſtament de Ferdinand I. *o* 177
——— par ſon Codicille. 184
——— par le Teſtament de Ferdinand II. 187
——— par ſon Codicille. 195
——— diſputée par l'Elect. de Bavière XIV. 123. *q* 1
——— réglée entre les Emp. Joſeph & Léopold en faveur de Sa Maj. Cath. Charles III. 447
——— éventuelle d'Autriche accordée par la Reine de Hongrie à l'Electrice de Saxe. *s* 103
——— Voïez *Pragmatique Sanction.*
——— de Berg & de Juliers. *c* 192. *g* 294 *h* 1 & 436. *m* 2. *n* 2
——— reconnue femelle par Maximilien. I. *m* 21
——— aſſurée par contracts de Mariage au Roi de Pruſſe. 25 & 26
——— de Hanau. *n* 161
——— éventuelle à la Couronne d'*Eſpagne*, accordée par l'Emp. au Roi de Sardaigne. *a* 194

Succession aux Etats de Toscane &c. assurée à l'Infant par l'Emp. 185
——— par l'Empire. *b* 117 & 125
——— par la France & la Gr. Brét. *e* IX
——— par l'Emp. & les Puiss. Marit. *f* 226 & 233
——— par le Grand Duc de Toscane. 239
——— mobiliaire du susdit Duché doit passer à tous ses Successeurs. 238
——— confirmée à l'Infant d'Esp. par l'Empire. 273
——— Voïez le T. *i* I
——— de Guillaume III. disputée. *b* 406
——— partagée entre le Prince d'Orange & le Roi de Prusse. 408
——— de la Toscane garantie au D. de Lorraine par la France. *n* 446
——— du Milanez réglée par Charles-Quint. *q* 396
——— de Mantoue demandée à la Diète de 1742. par Sigismond de Gonzague. *r* 161
——— de l'Electrice Douairiere Palatine acceptée par le Gr. Duc sous le Bénéfice d'Inventaire. *s* 26
——— de l'Oost-Frise prétendue par Sa Maj. Brit. contre le Roi de Prusse. *t* I
——— de Suède garantie par le Roi de Prusse. 491
Succincta Species Facti de controversiis Seren. Frisiorum Oriental. Principis cum Ordinibus Provincialibus. *b* I
Suède (la) fait sa Paix avec la Russie. *a* 327
—— lui fait plusieurs cessions considérables. 330
—— peut acheter des grains, dans 3. Villes de Russie nommées, pour 50 mille Roubles, sans païer aucun droit. *ibid.* & *s* 79
—— ne défraïe plus aucun Ministre de Russie. *a* 343

Suède (la) ratifie le Tr. de Nieuſtadt. 343
—— promet de ne plus prendre les Titres des Païs cédés à la Ruſſie. 344
—— s'allie avec cette Couronne. 347
—— comprend Sa Maj. Brit. dans le Tr. de Nieuſtadt. 343
—— doit vuider ſes différends avec la Ruſſie par Commiſſaires. *ibid.*
—— s'engage ſecretement de faire rendre le Duché de Sleswig au D. de Holſtein. 356
—— fait ſa Paix avec le Dannemarck. 357
—— renonce à tout Tr. contraire. 360
—— s'engage à ne donner aucun ſecours au D. de Holſtein contre le Dannemarck. 362
—— renonce à la Franchiſe du Sond &c. 363
—— s'engage de païer au Dannemarck une ſomme d'Argent. 364
—— confirme tous ſes Tr. antérieurs avec le Dannemarck. 369
—— fait ſa Paix avec le Roi de Pruſſe. 373
—— lui fait pluſieurs ceſſions I. 377
—— ſe réſerve à la Diète le Suffrage des Païs qu'elle céde. 378
—— prétend la Franchiſe du Sond pour la Poméranie. 385
—— s'engage de proteger la Religion Evangélique. 390
—— informe l'Emp. de la ceſſion de Stetin au Roi de Pruſſe. 395
—— en céde le Licent au Roi de Pruſſe. 398
—— fait ſa Paix avec la Gr. Brét. *b* 466
—— lui céde les Duchés de Bremen & Verden. 469
—— renonce aux *jura feudi* ſur ces Duchés. 471
—— s'allie avec la Gr. Brét. 476
—— accorde aux Anglois les mêmes privileges de Commerce qu'à ſes propres Sujèts &c. 487

Suède, garantit l'ordre de Succeſſion de la Gr. Brét. dans la Ligne Proteſtante. 490
——— ratifie l'acceſſion de l'Emp. à ſon Tr. d'Alliance avec la Ruſſie, ſous condition. *c* 155
——— ne veut point prendre part à l'affaire de la Comp. d'Oſtende. *ibid.*
——— ſe réſerve l'éxécution des Tr. d'Oliva & de Weſtphalie. 156
——— vivement ſollicitée pour & contre ſon acceſſion au Tr. de Hanovre. 216 *& ſuiv.*
——— y accéde. 314
——— s'engage à fournir de puiſſans ſecours. 320
——— veut engager le Duc de Mecklenbourg à ſe ſoûmettre à l'Emper. *g* 34
——— accorde un Octroi pour l'érection d'une Compagnie des Indes. *b* 343
——— fait notifier cet Octroi aux Puiſſ. Marit. 355
——— refuſe de renouveller ſon Alliance avec la France. *l* 399 *& ſuiv.*
——— la renouvelle avec la Ruſſie. 415
——— s'intéreſſe pour l'abolition de la Clauſule du Tr. de Riswick. 474
——— prend ſoin des Droits de la Maiſon de Deux Ponts ſur Berg &c. *m* 12
——— les appuïe auprès de l'Emp. Joſeph. *ibid.*
——— déclare la Guerre à la Ruſſie. *q* 488
——— s'allie avec le Turc. *s* 2
——— doit communiquer cette Alliance à la Ruſſie. 7
——— conclut une Convention de Commerce avec la France. 19
——— fait ſa Paix avec la Ruſſie. 64
——— confirme les ceſſions faites à la Ruſſie en 1721. 68

Suède (la) lui en fait de nouvelles. 70
—— s'allie du Roi de Pruſſe. *t* 486
—— garantit les Etats du Roi de Pruſſe. 489
—— s'engage de lui fournir des ſecours. *ibid.*
—— doit inviter la Ruſſie d'accéder à ſon Alliance avec le Roi de Pruſſe. 491
Suédois ont en Ruſſie les Priviléges des plus grands Amis. *a* 341
—— peuvent y établir des Magazins. *ibid.*
—— doivent être rendus par la Ruſſie s'ils ſont criminels. 343
—— ne peuvent pas entrer à aucun ſervice étranger contre l'Angleterre. *b* 488
—— ne peuvent pas commercer ſéparément dans les Indes Orientales. *b* 355
—— ſont traités en France comme les Sujèts des Villes Anſéatiques XVIII. 21
—— ne païent point le Droit de Fret. *ibid.*
Suffrage (le) de Lorraine à la Diète de l'Empire n'a point paſſé à Staniſlas. *k* 520
—— affaire de celui de Bohême. *o* 45
—— transféré au Gr. Duc. *p* 44
—— de l'Elect. de Cologne pour la Garantie de la Pragmatique Sanction par l'Empire. *q* 426
—— ne peut être ôté à aucun Membre de l'Empire du Chèf de l'Emp. *r* 22
—— de la Diète néceſſaire dans les affaires de conſéquence. *ibid.*
—— de Sa Maj. Pol. garantie par la République. *l* 173
Suiſſes au ſervice de la Hollande peuvent être emploïés à la deffenſe de la Gr. Brét. *l* 447
—— en quel cas ils peuvent être rapellés. I. 449
—— ne peuvent être emploïés nulle part, qu'à la défenſive. 453

Sultzbach (la Maiſon de) prétend la Succeſſion de Berg. & Juliers. *c* 195. & *ſuiv. m* 3 & 15 *n* 2
Sunderland (le C. de) Plénip. de la Gr. Brét. au Tr. de la Quadruple Alliance. *a* 203
——— au Tr. d'Alliance avec l'Emp. 472
Supériorité territorielle prétendue dans ſes Etats par le D. de Parme. *d* 109
——— ce qui doit être obſervé dans l'Empire à cet égard. *r* 66
Supplication uſitée au Conſeil Aulique doit ſe faire ſuivant le V. Article du Tr. de Paix. *r* 80
Supplique du Pr. d'Ooſt-Friſe à l'Emp. contre la Ville d'Embden & les Etats du dit Païs. *d* 280
Sûreté générale & réciproque entre les Hollandois & les Algériens. *d* 267
——— promiſe aux Députés de Dantzick en Ruſſie. *l* 6
Suſpenſion d'Armes arrêtée en 1727. entre l'Emp., ſes Alliés & ceux de Hanovre III. 402
——— d'armes ne doit point ſe faire ſéparément par la Gr. Brét. ou les Prov. Unies avec leur Ennemi commun. XIX. 418
——— du Siège de Gibraltar IV. 17
Sutton (le Lord) Plénip. de la Gr. Brét. aux Tr. de Paſſarowitz II. 426 & 437
——— à l'Acte de garantie de la Renonciation de l'Eſp. aux Etats d'Italie IV. 119

T.

Table Généalogique des Ducs de Courlande. *c* 475
——— de la Maiſon de Mecklenbourg. *g* 18
——— pour expliquer la Succeſſion aux Duchés de Berg. &c. 300

Table

Table Généalogique qui prouve que le Roi de Pologne d'aujourd'hui descend des D. de Lithuanie. *i* 266
——— de la Maison d'Autriche où l'on voit de quels Chefs partent les prétentions diverses à sa Succession. *p* 546
——— qui prouve le peu de fondement de l'Elect. de Bavière à la Succession d'Autriche. *q* 78
——— des diverses Branches de la Maison d'Autriche. 348
——— de la Maison de Massa Carara. *r* 167
Table des nouvelles Espéces courantes de Hambourg en 1726. *k* 191
——— des Monnoïes Etrangéres, courantes à Hambourg. 196
Talion (la peine du) a lieu en Pologne au défaut des preuves de la dénonciation. *l* 177
Talman (M. de) Plénip. de l'Emp. au Tr. de Paix avec la sublime Porte &c. *b* 425 & 457
Tamminga (Eger) Plénip. des Prov. Unies à la Convention pour l'éxécution du Tr. de Bavière. *a* 402
——— à la Capitulation pour les Troupes du Canton de Berne. 468
——— à l'Acte de concurrence de L. H. P. au Tr. de Vienne de 1731. *f* 456
Tarif entre l'Esp. & l'Angl. accordé aux Impériaux par Sa Maj. Catholique. *b* 150. Des Païs-Bas doit être changé en faveur des Puiss. Marit. e 43
——— de Sa Maj. Suéd. pour la Comp. Suéd. des Indes. *b* 345 348
——— des Païs Bas occasionne un différend avec le Prince de Liége. *o*. 356
——— réglé sur celui de 1715. 444
——— arrêté entre la France & la Hollande en 1739. 475

Tarlo (Adamus) Maréchal des Confédérés de Konigsberg. *l* 82
Tartares de Crimée compris dans la Paix de la Cour de Vienne avec l'Emp. Ottom. *b* 424
——— de Pologne & de Lithuanie conservés dans leurs Priviléges, *l* 131
Tavaſthus (la Province de) reſtituée à la Suède. *s* 71
Taube (le C. de) Plénip. de Suède au Tr. de Frédericksbourg. *a* 358
——— à celui de Stockholm. 373
——— au Tr. de Paix avec Sa Maj. Brit.. *b* 468
——— au Tr. d'Alliance avec la Gr. Brét. 477
Taxes de l'Empire ne doivent pas être moderées pour aucun Membre, par l'Emper. *r* 31
——— de la Chancellerie ne doit point changer. 81
——— eſt la même pour l'inveſtiture d'un ou de pluſieurs Fiefs. *ibid.*
Taxis cette Maiſon porte ſes Griefs à la Diète de 1742 touchant les Poſtes. *r* 151
Temeswar (le Fort de) cédé à l'Emp. *b* 413
Témoignages qui ſont ceux qu'on doit recevoir en Turquie contre les Vénitiens. *b* 443 & 446
Tempéramens des Alliés de Seville propoſés à l'Emp. en 1730. *e* cxxx
——— conciliatoire d'Amſterdam au ſujèt de la propoſition de Dort en 1742. *r* 201
——— de Dort même à ſa propoſition. 267
Terborg (Addo) abſous par l'Emp. *e* 323
Ter-Heiden (la Seigneurie de) échue au Pr. d'Orange. *b* 417
Terme accordé par la France aux Navires des Villes Anſéatiques pour ſe conformer au tems de Guerre. *a* 431
——— accordé en France aux Sujèts des Villes Anſéatiques pour en ſortir au cas de rupture. 437

Terme accordé aux Sujèts de l'Emp. pour sortir de Tripoli au cas de rupture. *d* 272
—— de résipiscence accordé aux Polonois par Auguste III. *l* 119
—— accordé aux Troupes Saxones pour sortir de Pologne en 1736. 173
—— aux Troupes de Russie. 174
—— aux Hollandois & François pour sortir des Etats respectifs en cas de Guerre. *o* 470
Terres cédées au Roi de Sard. par l'Emp. en 1735. *k* 522
Ter-Veer (le Marquisat de) échû au Prince d'Orange. *b* 416
—— les Titres & Armoiries abandonnés par le Roi de Prusse. 419
Tessin (le C. de) soutient le parti des François en Suède. *q* 483
—— Plénip. à la Convention de Commerce avec la France. *s* 19
—— au Tr. d'Alliance avec le Roi de Prusse. *t* 487
Testament de Guillaume III. *b* 404
—— de Ferdinand I. différe d'avec la Copie de Bavière. *o* 171
Testenbach (le C. de) Plénip. de Bavière à son Alliance avec la Cour de Vienne. *t* 476
Thanet (le Lord) proteste contre l'approbation du Tr. de Seville. *e* XXXVIII
Theil (le Sr. du) fait du côté de la France l'Echange des Ratifications du Tr. de Bade. *a* 33
—— Plénip. à la convention pour l'Exécution des Prélimin. *n* 438
—— à la convention pour la cession actuelle de la Lorraine en 1736. 452
Théodore. Voïez *Neuhoff.*
Thiange (le Mr. de) s'embarque sur une Flotte Françoise sous le nom de Stanislas. *i* 187

Thompſon (Mr.) Ambaſſ. de Sa Maj. Brit. en *France* en 1744. *s* 299
Thorn (l'affaire de) engage les Alliés de Hanovre à confirmer la Garantie du Tr. d'Oliva. *b* 195
—— à l'exception des Provinces Unies qui le refuſent. *c* 169
Thulemeër (Henri de) Plénip. de Pruſſe au Tr. de Partage de la Succeſſion d'Orange. *b* 410
Tirannie quel eſt ſon plus grand excès. *t* 199
Tiſcovatz (le Fort de) cédé à la Républ. de Veniſe. *b* 438
Titre de Gr. Prince de Toſcane comment demandé à l'Emp. pour Don Carlos. *i* 85 & *ſuiv.*
—— pris dans le Tr. de Bade ne peuvent tirer à conſéquence. *a* 33
—— ni dans celui de la Quadruple Alliance. *a* 205. 206. 301
—— que l'Emp. prétend conſerver. 307
—— que le Roi de Suède céde à Sa Maj. Czar. 345
—— de l'Emp. & du Roi d'Eſp. réglés. *b* 119
—— pris dans le Tr. de Paix de l'Empire avec l'Eſp. ſont ſans conſéquence. 126
—— que l'Emp. demande que l'Eſp. ne prenne plus. *d* 121
—— que l'Eſp. ſoutient que l'Emp. ne doit pas prendre. 127
—— que le Roi de Sard. prétend, ſi l'Emp. garde celui de Sardaigne. 131
—— d'Orange réſervés par le Roi de Pruſſe *b* 413
—— par le Prince d'Orange. *ibid.*
—— de Meurs & de Linden abandonnés par le Prince d'Orange. 419

Titres de Ter-Veere & Vliſſingen abandonnés par le Roi de Pruſſe. *ibid.*
— de Roi de Pologne & de Gr. Duc de Lithuanie conſervés pour Staniſlas. *k* 519
— emploïés dans les Prélim. de 1735. ſont ſans conſéquence. *n* 431 & 512
— de Lorraine conſervés par le Gr. Duc de Toſcane. 447
— que l'Emp. s'engage de donner aux Electeurs. *r* 13
— que l'Emper. peut accorder. 94
— de Wirtemberg. Le Duc de ce nom prétend qu'on doit les ôter à la Maiſon d'Autriche. 150
— des Païs cédés au Roi de Pruſſe ſont communs à Leurs Maj. Hongr. & Pruſſ. *s* 42
— ſtipulés dans le Tr. de Breſlaw doivent être donnés au Roi de Pruſſe par Sa Maj. Pol. *t* 429
Toiſon d'or. Le Droit d'en créer des Chevaliers prétendu par l'Emp. *a* 307
——— à l'excluſion de l'Eſp. *d* 122
——— prétendu par l'Eſp. à l'excluſion de l'Emp. 127
Torck (le Bar. de) Plénip. des E. G. à l'acte de leur concurrence au Tr. de Vienne de 1731. *f* 455
Torella (le Pr. de) Plénip. des deux Siciles en France en 1739. *n* 537
Töring (le C. de) Plénip. de l'Emp. au Tr. d'Union de Francfort. *s* 447
Tornaquini (l'Abbé) Sécrétaire du Gr. Duc de Toſcane. *i* 50
Tornflycht (le C. Oloſt). Plénip. de Suède à ſon Alliance avec la Ruſſie. *l* 415
Torres (le C. de la) Commandant au Siège de Gibraltar. *d* 17
—— ſigne la ſuſpenſion d'armes avec le Gouverneur de la Place. *ibid.*

Tortanois (le) cédé au Roi de Sard. *n* 492
Toscane (le Duché de) reconnu Fièf de l'Empire & assuré à l'Infant aîné d'Esp. *a* 185 & 188 *b* 116
——— prétendu par le Pape. *a* 309
——— le Gr. Duc proteste contre l'investiture de ses Etats accordée à l'Infant d'Esp. *d* 146
——— est invité au Tr. de Vienne du 22 juillet 1731. *f* 229
——— y accéde par une Convention de Famille. 232 & 248
——— consent de recevoir de son vivant l'Infant dans ses Etats. 243
——— déclaré par l'Emp. Tuteur de l'Infant Duc. 254 & *i* 8
——— accepte cette tutele.
——— cédée au D. de Lorraine en dédomagement de son Duché. *k* 520
——— par l'Esp. *n* 481
——— par le Roi des deux Siciles. 486
——— (le nouveau Gr. Duc de) nommé corrégent des Etats héréditaires d'Autriche. *p* 37
——— y consent. 42
——— est revêtu du droit de suffrage de Bohême. 44
——— n'accepte la Succession de l'Elect. Douairiére Palatine que sous le Bénéfice d'Inventaire. *s* 25
Toscans jouissent en Esp. de tous les Priviléges des Nations les plus amies. *f* 237
Tournay (la Ville de) avec ses dépendances cédée à l'Emp. *a* 19
——— comprise dans les Places de la Barière. 41
Townshend (le Vicomte de) Plénip. d'Angl. au Tr. de la Triple-Alliance. *a* 94

Townshend (le Vicomte de) au Tr. d'Alliance avec l'Emp. 472
——— au Tr. de Hanovre. *b* 190
——— à la Convention avec le Landgrave de Heſſe-Caſſel. *c* 322
——— à l'Alliance avec le D. de Brunswick-Wolfenbutel. *d* 255
Traduction du Tr. de Vienne du 16. Mars 1731. *f* 34
——— de celui du 22 juillet 1731. 211
——— de l'acte de concurrence des E. G. au ſusdit Tr. du 16. Mars 1731. 453
Traité de Baden. *a* 1
——— de la Barrière 1715. 37
——— de la Triple Alliance. 89
——— entre la France & le D. de Lorraine. 103
——— de la Quadruple Alliance. 180
——— de Neuſtadt. 327
——— de Stockholm. 347
——— de Fredericksbourg. 357
——— de Stockholm entre la Suède & la Pruſſe. 373
——— de la Barrière expliqué. 400
——— de Commerce entre la France & les Villes Anſéatiques. 422
——— d'Alliance entre les E. G. & le Canton de Berne. 445
——— d'Alliance entre la Gr. Brét. & l'Empereur. 469
——— de Paix entre l'Emp. Charles VI. & Philippe V. R. d'Eſp. *b* 110
——— de paix entre l'Empire & l'Eſp. 123
——— de Commerce entre l'Eſpagne & l'Empereur. 127
——— d'Alliance défenſive entre l'Empereur & le R. d'Eſp. 178
——— Traité d'Alliance défenſive de Hanovre. 189

Traité de paix entre l'Emper. & la Porte. 411
—— de Commerce entre les mêmes. 426
—— de paix entre la Rép. de Veniſe & la Porte. 437
—— d'Alliance entre l'Emp. & les Rois de la Gr. Brét. & de Pol. 458
—— de Paix entre la Suède & la Gr. Brét. 466
—— d'Alliance entre les mêmes. 476
—— d'Alliance défenſive entre l'Emper. & l'Impérat. de Ruſſie. *c* 158
—— Apocrife de Wirshauſen entre l'Emper. & le R. de Pruſſe. 187
—— entre la Gr. Brét. & l'Eſp. 1721: *d* 95
—— d'Alliance défenſive entre la France, l'Eſp. & la Gr. Brétagne. 101
—— d'Alliance entre les Rois de France, de la Gr. Brétagne & de Dannem. 244
—— de Paix entre L. H. P. & les Algériens. 260
—— entre l'Emper. & les Régences de Barbarie. 270 *& ſuiv.*
—— de Seville entre la France, la Gr. Brét. & l'Eſpagne. *e* 1. *Supl.*
—— de Vienne entre l'Emp. & la Gr. Brét. *f* 13. 34
—— de Vienne entre l'Emp. & les Rois de la Gr. Brét. & d'Eſp. 193. 211
—— d'Alliance entre les El. de Saxe & de Hanovre. 471
—— de Riaſcha entre la Perſe & la Ruſſie. *g* 457
—— d'Alliance & de garantie entre l'Emp., l'Impérat. de Ruſſie & le R. de Dannem. 464
—— de partage de la Succeſſion du R. Guillaume III. *b* 408
—— d'Alliance entre le R. de France & la Républ. de Pol. confédérée. *l* 137
— d'Alliance entre la Reine Anne & les Catalans. 361

Traité de Commerce entre l'Empire de Ruſſie & la Gr. Brét. 375
— de Paix entre l'Emper., l'Empire & la France. *n* 421
— de Commerce, Navig. & Marine entre la France & L. H. P. *o* 447
— d'Alliance & d'Amitié entre la Porte & la Suède. *s* 2
— entre la Porte & le R. des deux Siciles. 7
— Préliminaire de Breslaw entre la Reine de Hong. & le R. de Pr. 27
— définitif entre les mêmes. 33
— d'Alliance entre les R. de la Gr. Brét. & de Pruſſe. 45
— d'Alliance entre la Ruſſie & la Gr. Brét. 51
— de Paix entre la Ruſſie & la Suède à Abo. 64
— de Worms de 1743. 91
— d'Alliance entre les Cours de Vienne & de Saxe. 102
— de la Quadruple Alliance de Varſovie. 516
— d'Alliance défenſive entre Charles II. Roi de la Gr. Brét. & L. H. P. en 1678. *t* 413
— de Paix entre les Rois de Pologne & de Pruſſe à Dresde. 423
— entre l'Impérat. Reine & le Roi de Pruſſe à Dresde. 432
— d'Alliance entre les Cours de Vienne & de Ruſſie. 460
— de Paix entre la Porte & Schah Nadir. 477
— d'Alliance défenſive entre les Rois de Suède & de Pruſſe. 486
— de ſubſide entre la Ruſſie & la Gr. Brét. 492
— général & définitif d'Aix-la Chapelle. *u* 179
— de ſuſpenſion d'Armes entre la Fr. & l'Anglet. *u* 170. Définitif d'Aix-la Chapelle. 179. 212
Traitez rapellés & confirmés dans celui d'Aix-la-Chapelle. 185

Treve faite séparément par la Gr. Brét. ou par les Prov. Unies avec leur Ennemi commun est illicite. *t* 419
Treves (l'Elect. de) rétabli dans ses possessions. *a* 11
Trevor (Mr.) Plénip. de la Gr. Brét. à son Alliance avec le D. de Brunswick-Wolfenbutel. *d* 255
——— chargé des affaires de la Gr. Brét. à la Haye en 1738. *m* 243
Tribunaux de l'Empire ne doivent souffrir aucun changement du chèf de l'Emper. *r* 69
Tributs augmentés en Corse pour remédier aux Meurtres fréquens. *s* 176 *& suiv.*
——— augmentés en Corse contre la foi de la Convention de ce Roïaume avec les Génois. 196
——— sont dûs aux Souverains mais non pas dans tous les cas. 196
Tripoli (la Régence de) compriſe dans les Tr. de Paix de Passarowitz. *b* 420 & 445
——— fait sa Paix avec l'Emp. *d* 270
——— compriſe dans le Tr. d'Amitié de la Suède avec la Porte. *s* 6
Tripolitains ne peuvent pas être prisonniers des Sujèts de l'Emp. *d* 271
——— ni prisonniers d'autrui sous Pavillon Impér. *ibid.*
Troupes que l'Emp. & les Prov. Unies doivent avoir dans les Païs-Bas en tout tems. *a* 40
——— des Prov. Unies y ont le libre éxercice de leur Religion. 43
——— des Prov. Unies peuvent être postées au cas de Guerre dans toutes les Places situées sur le Demer. 48
——— auxiliaires entre la Suède & la *Ruſſie* de quoi elles doivent être fournies. 350

Troupes, qui doit les entretenir & comment on doit les traiter. *ibid & suiv.*
——— Suiſſes du C. de Berne ne peuvent être emploïées ou tranſportées par Mer ailleurs qu'en Angleterre. 467
——— de Brunswick-Wolffenbutel au ſervice de la Gr. Brét. ne paſſent point la Mer. *d* 259
——— Eſpagnoles introduites en Toſcane, quel en eſt le nombre. *i* 21
——— Saxons, Tems qu'on leur accorde pour ſortir de la Pologne. *l* 173
——— Ruſſes, terme qui leur eſt accordé à la même fin. 174
——— étrangéres ne doivent pas être ſouffertes, même en paſſant, dans l'Empire. *r* 25
——— de l'Empire n'en doivent pas ſortir ſans ſon conſentement. *ibid.*
——— ne doivent point avoir de Rendez-vous, de Quartiers &c, qui ne ſoient réglés par la Diéte. 25
——— exclues de la Réſidence de la Chambre Impér. moïennant un dédomagement. 26
——— auxiliaires entre la Ruſſie & la Cour de Vienne comment elles doivent être traitées. 465 *& suiv.*
Trubetskoi (le Pr.) nommé Procureur Général & Sénateur de Ruſſie en 1741. *q* 524
Truchement le Conſul Hollandois à Alger peut prendre celui qu'il veut. *d* 267
——— Voïez *Interprête.*
Tſcherkaskoi (le Pr. Al.) nommé Sénateur de Ruſſie en 1741. *q* 524
——— & chargé de la Direction des affaires Etrangéres. 525
Tſchernitſchew (le Général) nommé Sénateur de Ruſſie. *q* 524

Tumulte (1er.) de Rome apaisé, d'Ostia & de Veletri contre les Espagnols. *l* 515 *& suiv.*
Tunis (la Régence de) compriſe dans le Tr. de Paix de Paſſarowitz. *b* 420 & 445
—— fait ſa paix avec l'Emp. *d* 270
—— compriſe dans l'Alliance de la Suède avec la Porte. *s* 6
Turbulens déclarés Ennemis de la Pologne. *l* 172
Turnhout (la Seigneurié de) cédée au Roi de Pruſſe. *b* 413
Tutele (la) des Infans établis en *Italie* ne peut pas être gérée par l'*Eſp.* 117 & 125
Tuteurs de l'Infant Duc conſtitués. *i* 7

V.

Vaiſſeaux de Guerre auxiliaires entre la Suède & la Ruſſie, de quoi ils doivent être fournis. *a* 350 *& ſuiv.*
—— & comment on doit les traiter. 351
—— François comment ils doivent en uſer à l'égard des Navires des Villes Anſéatiques chargés de Contrebande. 429
—— peuvent retenir la ſusdite contrebande en certain cas pourvû qu'ils la païent. 432
—— ne doivent pas s'aprocher des Navires des Villes Anſéatiques qu'à certaine diſtance. 435
—— de Guerre Eſp. pris en 1718. reſtitués. *d* 99
—— Algériens & Hollandois ne doivent point s'aprocher. 262
—— Hollandois à couvert de tout enlevement de la part des Capitaines Algériens. *ibid.*
—— Algériens ne doivent point aller dans les Ports Ennemis des Prov. Unies. 262

Vaisseaux, ni prendre leur cours à la vûë des Places des dites Provinces. *ibid.*
——— Hollandois ne peuvent point être vendus par leurs Ennemis à Alger. 264
——— de Guerre Hollandois peuvent y vendre les prises &c faites sur leurs Ennemis. *ibid.*
——— ne païent aucun droit à Alger. *ibid.*
——— peuvent y prendre des provisions. *ibid.*
——— de Guerre Hollandois à la Rade d'Alger, comment on doit les traiter. 264 & 268
——— Hollandois ne peuvent être forcés à Alger de rien faire contre leur gré. 265
——— enlevés par adresse dans les Ports de l'Emp. & de Tripoli ne sont point sujèts à indemnisation. 270
——— des deux Puissances sus dites en Mer doivent se secourir en étant requis. 271
——— ne peuvent être bâtis ou armés par leurs Ennemis dans leurs ports, respectivement. *ibid.*
——— ne peuvent point être bâtis à Tripoli pour les Ennemis de la Cour de Vienne *& viciſſim.* 271
——— des Sujèts de la Cour de Vienne pris & conduits à Tripoli par les Algériens doivent être mis en liberté IV. 271
——— ne doivent relâcher à Alger qu'en deux cas. 274
——— doivent y être protegés & secourus alors. *ibid.*
——— doivent se secourir en Mer, entre les Algériens & les Impér. *ibid.*
——— ne peuvent être bâtis ou équipés à Alger, par les Ennemis de l'Emp. *& viciſſim.* 275
——— restitués en 1729. entre l'Esp. & l'Angl. *e* XI

Vaiſſeaux de la Comp. Suédoiſe des Indes doivent être chargés & déchargés à Gothenbourg. *b* 345
——— doivent être conſtruits ou achetés en Suède. 346
——— Ruſſes pris par les François en 1734. *i* 515
——— de Hambourg relâchés par le Dannem. *l* 212
——— Anglois comment on doit en uſer à leur égard en Ruſſie & *vice verſâ*. *l* 382 & *ſuiv.*
——— peuvent être achetés ou frêtés pour la France & L. H. P. dans les Etats l'un de l'autre. *o* 470
Valachie (partie de la) cédée à l'Emp. *b* 413
Valdrevange (la Ville de) cédée à la France. *a* 109
Valeur intrinſeque de l'argent courant à Hambourg en 1726. *k* 195
Vallnegin compris dans la Garantie des Prov. Unies en faveur du Canton de Berne. *a* 448
Varſovie (le Tr. de) doit ſubſiſter encore après la Paix. *s* 522
Vay (Adam.) obligé de ſe tenir éloigné des frontiéres de la Hongrie. *b* 421
Verre (les Bourgeois de) proclament le Pr. d'Orange Stadhoudre. *a* 86
Veletri (tumulte de) contre les Eſpagnols. *l* 534
Velters (*Ant.*) Plénip. des E. G. à la Capitulation pour les Troupes Suiſſes au ſervice de la Hollande. *a* 468
Veluwe ſon avis ſur le ſecours en faveur de la Reine de Hongrie. *r* 480
Veniſe (la Répub. de) fait ſa paix avec la ſublime Porte. *b* 437
——— lui reſtitue pluſieurs Places. 439

Veniſe obtient des conditions de commerce & autres fort avantageuſes. 440 *& ſuiv.*
Venitiens négocians ne peuvent être arrêtés en Turquie pour les dettes d'autrui. *b* 442
——— y ont les plus grandes ſûretés pour leur perſonne & leurs Effets. *ibid. & ſuiv.*
——— qui ſe font Mahometans ſont obligés de reſtituer les effets d'autrui. 447
——— ne peuvent être eſclaves en Turquie. 449
——— qui font naufrage ſur les côtes de Turquie y ſont libres. 452
Venlo (la Ville de) cédée aux E. G. avec ſa banlieuë. *a* 52
Vente de biens permiſe aux habitans des Païs cédés à la Ruſſie par le Tr. de Nieuſtadt. *a* 337
——— des effets de la Comp. Suéd. des Indes doit ſe faire à Gothenbourg. *b* 345
——— des Marchands Siciliens en Turquie réglée. *s* 17
——— de Biens en fonds permiſe aux habitans de la Siléſie en 1742. pour 5. ans. 29 & 35
Verden (le Duché de) cédé à l'Elect. de Hanovre. *b* 469
Veræ & commoventes rationes quæ Reipublicæ Confœderatæ dederunt Motivum diſapprobandam Pſeudo-Electionem Staniſlai Leszcinski &c. i 256
Verité (la) du Fait, du Droit & de l'Intérêt de tout ce qui concerne le Commerce des Indes établi dans les Païs-Bas-Autrich. par Octroi de l'Emp. *c* 24
Vicariat le différend de celui du Rhin doit être porté par l'Emp. à la Diète. *r* 18
——— ſes jugemens ne ſeront pas ratifiés avant ſa déciſion. *ibid.*
——— diſputé entre les Electeurs de Baviére & Palatin. *s* 106

Vicariat géré par les deux en 1741. 112
——— établit ſon Tribunal à Augsbourg. 114
——— géré par Saxe eſt aprouvé. *r* 19
Vicaires de l'Empire doivent être maintenus dans leurs Priviléges par l'Emp. *r* 17
——— doivent remettre à Sa Maj. Imp. les affaires qu'ils ont traités en certain tems. 18
——— convoquent la Diète pendant l'interrègne. 62
——— des Elect. à la Cour Imp. ne doivent point être troublés dans leurs fonctions. 21
——— doivent avoir leurs émolumens intactes. *ibid.*
Vice-Conſuls la Cour de Vienne peut en avoir par tout où les autres Puiſ. en ont en Turquie. *b* 430
——— n'y païent aucun impôt. *ibid.*
Vienne (les Tr. de) de 1725 déclinés par l'Eſp. *e* IV.
——— de Paix renouvellé. *f* 224
——— Cour de Vienne voïez *Emper.* ou *Hongrie.*
Viguevaneſc (le) garantie au Roi de Sardaigne. *u* 198
Vigevano (le diſtrict de) cédé au Roi de Sard. par la Reine de Hongrie. *s* 95
Villamajor (le M. de) Miniſtre d'Eſp. à Turin. *a* 225
Villarias (le M. de) Sécrétaire du Roi d'*Eſpagne* en 1744. *s* 432
Villars (le D. de) Plénip. de *France* au Tr. de Bade. *a* 3
Villa vecchia Miniſtre de Gènes à la Haye. *t* 382
Villes Anſéatiques compriſes quant à leur commerce, dans le Tr. de Bade. *a* 31
——— font un Tr. de Commerce avec la France. 422
Villes

Villes Anſéatiques ont en France les mêmes priviléges que les François mêmes. 423 & *ſuiv.*
——— leurs Sujèts ne ſont point ſujèts au Droit d'Aubaine en France. 424
——— n'y païent pas plus de Droits de Commerce que les François mêmes. *ibid.*
——— ſont exempts du Droit de Frèt. *ibid.*
——— ont un tarif particulier en France pour certaines marchandiſes. 425
——— jouiſſent de la franchiſe du Port de Marſeille. *ibid.*
——— doivent jouir de tous les priviléges accordés au Provinces-Unies &c. *ibid.*
——— ne peuvent être retenus ou arrêtés en France. 426
——— peuvent trafiquer en tems de Guerre avec les Ennemis de la France ſous condition. 428
——— conviennent de certains arrangemens pour tous les cas qui peuvent arriver dans la Navigation. 426 & *ſuiv.*
——— obtiennent 9. mois de tems à leurs Sujèts pour ſortir de France au cas de guerre. 437
——— Impériales portent leurs demandes à la Diète de 1742. *r* 156
——— accordent une Chapelle aux Miniſtres de France. *a* 439
——— obtiennent que leurs Sujèts puiſſent faire leurs obſéques dans toute la France. *ibid.*
——— accordent aux François tous les mêmes Priviléges qu'ont leurs Habitans. 437
——— ſont réputées neutres par la France au cas de Guerre avec l'Emp. 438
Villiers (Mr. de) Plénip. d'Angl. au Tr. de Varſovie en 1745. *s* 517
Vilna ſomme qu'on accorde à cette ville en 1735. *k* 129

Violences deffendues entre les Membres de l'Empire. *r* 93
Virmont (L. S. D. Comte de) Plénipot. de l'Emp. au Tr. de Paix avec la Porte. *b* 425
Visconti (le Bar. de) Plénip. des E. G. à l'Acte de leur concurrence au Tr. de Vienne de 1731. *f* 455
Visite des Navires des Villes Anséatiques par les Vaisseaux de Guerre François. *a* 435
—— des Navires Impériaux dans les Ports d'*Espagne* & des *Indes*. *b* 133
—— des Navires Imp. & Esp. en Mer, par les Vaisseaux de Guerre respectifs. 135
—— des Bâtimens Imp. en Turquie ne peut se faire qu'une fois. 429
—— des Navires Vénitiens en Turquie reglée. 448
—— n'a point lieu entre les Vaisseaux Hollandois & Algériens. *d* 262
—— entre les Vaisseaux de l'Emp. & Tripolitains en Mer réglée. 270
—— entre les Vaisseaux Allemands & Algériens en Mer. 275
—— des Bâtimens François en Mer. par les Vaisseaux de Guerre Hollandois. *o* 458
—— du Conseil Aulique doit se faire par l'Elect. de Maïence tous les 3. ans. *r* 102
—— des Navires en Mer. entre les Turcs & les Siciliens. *s* 12
—— Bâtimens Siciliens dans les Ports de Turquie. *s* 14
Vivandier chaque Comp. suisse au service des Provinces-Unies peut en avoir un en Campagne. *a* 467
Vivres pour Magazins dans les Places de la Barriére ne païent aucun Droit. *a* 44
Vlissingen (le Marquisat de) échu au Pr. d'Orange. *b* 416

Ulti-

Ultimatum (1er.) des Alliés de Hanovre à la Cour de Vienne en 1727. c 388
——— (2e) communiqué à Sa Maj. Imp. par la France avant d'avoir consulté les Puis. Marit. 394
——— des Alliés de Seville à l'Emp. en 1730. e cxxx
——— du Roi de Prusse à L. H. P. pour le partage de la succession de Berg &c. xii. 76 & 89
——— à l'Elect. Palatin pour le même sujet. xii. 109
——— communiqué à L. H. P. xiii. 111.
——— & aux Cours de Vienne & de France. *ibid.*
Ulefelt (le C. d') Ministre de l'Emp. à la Haïe en 1735. x 503
——— Plénip. à la Porte en 1741. xviii. 1
——— prémier Ministre de la Cour de Vienne. xix. 337
Union du Rhin confirmée par l'Emper. xvii. 14
Universaux du Primat de Pologne pour la convocation des Diètines antecomitiales & pour la Diète d'Election. ix 211
——— du Roi Stanislas sur sa retraite à Dantzich. 234
——— du Roi Auguste III. en réponse à ceux de Stanislas. 249
——— du Roi Auguste III. pour la Convocation des Diètines en Pologne & en Lithuanie en 1735. xi. 65
——— la Convocation d'une Diète extraordinaire à Varsovie en 1736. xi. 158
Voïageurs sous pavillon Allemand sont toûjours à couvert des Algériens IV. 274
——— Voïez *Etrangers* ou *Passagers*.
Voix (aucune) de la Diète ne peut être suspendue du chef de l'Empereur xvii. 6

Voix ni prorogée. 7
——— de Lorraine à la Diète n'a point passée à Stanislas. x 520
Volckra (Otto Christ. Com. à) Plénip. de l'Emp. au Tr. d'Alliance avec Sa Maj. Brit. I 472
Vonizza (le Fort de) cédé à la Répub. de Venise II. 439
Voorst (la Seigneurie de) échue au Pr. d'Orange VIII. 416
Ufchakow (le Général) nommé Sénateur de Russie XVI. 524
Usedom (l'Isle d') cédée au Roi de Prusse. *a* 37
Utrecht (le Tr. d') confirmé entre l'Esp. & l'Angl. par celui de Madrid de 1721. IV. 96
——— sert de base à celui de la Triple Alliance. 2 97
——— est confirmé par celui de la Quadruple Alliance I. 196
——— par celui de Madrid entre la France, l'Esp. & la Gr. Brét. IV. 103
——— par celui de Seville V. x *sup.*
——— ne veut point acceder au Tr. de Hanovre III. 166
——— ni secourir la Reine de Hongrie en 1742. XVII. 194

W.

Wachtendonck (le Bar. de) Plénip. du Palatin à l'Election de Charles VII. *r* 5
Wager Amiral d'Angleterre commandoit la Flotte envoiée dans la Mer Baltique en 1726. *c* 205
——— Plénip. de l'Ang. au Réglement pour l'introduction des Esp. en Toscane. *f* 262
Walenrodt (le Sr. de) Plénip. de Prusse au Tr. de Hanovre. *b* 190
Walpole (L. S. R.) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Tr. d'Alliance avec l'Emp. I 472

Walpole a ſon Alliance avec le D. de Brunswick-Wolfenbutel. *d* 255
Walpole (Hor.) Envoïé Extraord. de Sa Maj. Brit. à la Haye en 1735. *k* 493
Warneton cédée à l'Emp. 1 20
——— compriſe dans les Places de la Barrière. *a* 41
Warrington (le Lord) proteſte contre l'approbation du Tr. de Seville. *e* XXXVIII
Warvick cédée à l'Emp. *a* 20
Wasner (Mr. de) Plénip. de la Reine de Hongrie au Tr. de Worms. *s* 91
Waſſenaar (le Bar. de) Plénip. des E. G. à l'acte de leur concurrence au Tr. de Vienne de 1731. *f* 455
Waſſenaar (J. H. van) Député des Etats de Hollande à Dort en 1742. *r* 236
Wateringen, (la Seigneurie de) cedée au Roi de Pruſſe. *b* 413
Weingarten la Régence Imp. doit y être abolie. *r* 84
Weſtendorpb (le Bar. de) abſous par le décret Imp. qui mit fin à l'affaire d'Ooſt-Friſe. *e* 323
Weſterveen compoſe une diſſertation contre la Comp. d'Oſtende. *b* 43
Weſtphalen (le Sr.) Ambaſ. de Dannemarck en Ruſſie en 1726, *d* 217
Weſtphalie (le Tr. de) ſert de baſe à celui de Bade. *a* 5
——— confirmé par celui de Stokholm entre la Suède & la Pruſſe. 388
——— par celui de Hanovre. *b* 194
——— par celui de Paix entre la Suède & Sa Maj. Brit. 475
——— ſert de baſe à celui de Vienne de 1738. *n* 427
——— à celui de Francfort en 1744. *s* 447

Wetzlar (la Chambre Imp. de) accusée à la Diéte d'avoir commis des irrégularités au sujet de la succession de Hanau. *n* 257
Whiteworth (Mr. de) Ministre de Sa Maj. Brit. à la Diète de Ratisbonne. *l* 428
Wibourg (la ville de) cédée à la Russie. *a* 331
Wich (C.) Envoïé Extraord. de Sa Maj. Brit. à Hambourg en 1731. *b* 306
——— Plénip. de la Gr. Brét. à son Alliance avec la Russie. *s* 61
Wichers (le Sr. W.) Plénip. des E. G. au Traité de la Triple Alliance. *a* 90
Wiesnowieski (le Pr.) chèf des Oposans à l'Election de Staniflas en 1733. *i* 228
Wilkeniz (de) Envoïé de Hesse-Cassel à la Diète Imp. de 1739. *n* 419
Willemstadt (la Seigneurie de) réservée par le Pr. d'Orange. *b* 416
Williamson (J.) Plénip. de la Gr.-Brét. à son Tr. d'Alliance avec les Prov.-Unies en 1678. *t* 414
Wilmanstrandt (la Forteresse de) cédée à la Russie. *s* 70
Wilmington (le C. de) Plénip. d'Angl. au Tr. d'Alliance avec le Roi de Prusse. *s* 46
Windisgratz (le C. de) Plénip. de l'Emp. à l'accession de l'Esp. au Tr. de la Quadr. Alliance. *a* 301
——— au Congrès de Cambray. 307
——— au Tr. d'Alliance de 1726. avec la Russie. *c* 160
——— au Congrès de Soissons. *e* 43
Wingere (Leon) cité de comparoître en Oost-Frise par ordre de l'Emp. *e* 325
Winnic (le District de) obtient d'avoir des Charges comme les autres Districts de Pologne. *l* 182
Wirtemberg (la Maison de) rétablie dans ses possessions. *a* 11

Wirtemberg (le Duc de) déclare qu'il maintiendra les Proteſtans dans ſes Etats quoiqu'il ſe ſoit fait Romain. *l* 469
——— doit être rétabli dans tous ſes Etats. *n* 507
——— règle le païement des dettes de l'Empire à la France en 1736. 513
——— prétend la Préſeance ſur les Ambaſ. des Elect. *r* 143
——— demande à la Diète de 1742. que les Titres & Armoiries de ſon Duché ſoient ôtés à la Maiſon d'Autriche. 150
Wismar (la ville de) cédée à la Suède. *a* 363
——— le Commerce en eſt privilégié pour les François comme pour les Suédois. *s* 21
Witworth (le Lord) Plénip. de Sa Maj. Brit. au Congrès de Cambray. *a* 307
Wolfenbutel le Duc eſt chargé de remettre l'Adminiſtration du Mecklembourg. *g* 22
——— eſt compris dans le Tr. préliminaire de Breſlau. *s* 32 & 42
Voïez *Brunswick.*
Wollin (l'Iſle de) cédée à la Pruſſe. *a* 376
Worms (l'Evêque de) rétabli dans ſes poſſeſſions. *a* 11
Woronzow (le C. de) Plénip. de la Ruſſie a ſon Tr. de ſubſide avec la Gr. Bret. *t* 493
Wynbergen (J. B. v.) Plénip. des Prov. Unies à la Convention pour l'éxécution du Tr. de Barrière. *a* 423

Y.

Ypres avec ſa Chatelenie cédée à l'Emp. *a* 20
——— confiée à la Garde des Prov.-Unies pour faire partie de leur Barrière. 41
Yſſelſtein (la Baronie d') échue au Prince d'Orange. *b* 416

Yſſelmuyden (van) Plénipot. des E. G. à la Capitulation pour les Troupes Suiſſes au ſervice de la Hollande. *a* 468

Z.

Zaluski Sa Maj. Pol. s'engage à lui donner le prémier Benefice vacant en Pologne. *l* 181
Zeck (le Bar. de) Plénip. du Roi de Pol. Elect. de Saxe à Vienne. XIII. 471
Zell (le Tr. de) confirmé. IV. 257
Zentellas (Charl. de) Témoin de la Rénonciation de Philippe V. aux Etats démembrés de la Monarchie. III. 470
Zichem (la Seigneurie de) échoit au Pr. d'Orange. VIII. 416
Zabowszezyzna (les biens de) jouiſſent du droit terreſtre en Lithuanie. XI. 191
Zwinogrod (le Diſtrict de) obtient d'avoir des Charges comme les autres diſtricts de Pologne. XI. 182
Zutphen ſon avis ſur le ſecours en faveur de la Reine de Hongrie. XVII. 478

FIN.